



République du Sénégal

# Pays Bassari

Paysages Culturels Bassari, Peul et Bédik

Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

Janvier 2011

*photo 1 (couverture) : Blocs de granit surplombant la plaine de Bandafassi © Sébastien Moriset*

<b>1. Identification du bien</b>	
1.a Pays .....	8
1.b Etat, province ou région .....	8
1.c Nom du bien .....	8
1.d Coordonnées géographiques .....	9
1.e Cartes et plans indiquant les limites du bien proposé et de la zone tampon .....	11
1.f Surface du bien proposé pour inscription et de la zone tampon .....	19
<b>2. Description</b>	
2.a Description du bien .....	22
2.b Historique et développement .....	57
<b>3. Justification de l'inscription</b>	
3.a Critères selon lesquels l'inscription est proposée .....	64
3.b Projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle .....	66
3.c Analyse comparative .....	67
3.d Intégrité et/ou authenticité .....	70
<b>4. Etat de conservation</b>	
4.a Etat actuel de conservation .....	72
4.b Facteurs affectant le bien .....	75
<b>5. Protection et gestion</b>	
5.a Droit de propriété .....	80
5.b Classement de protection .....	80
5.c Moyens d'application des mesures de protection .....	81
5.d Plans concernant la municipalité et la région où est situé le bien .....	85
5.e Plan de gestion .....	85
5.f Sources et niveaux de financement .....	86
5.g Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion .....	87
5.h Aménagements pour les visiteurs et statistiques les concernant .....	88
5.i Politique et programmes de mise en valeur et promotion .....	90
5.j Nombre d'employés (secteur professionnel, technique, d'entretien) .....	91
<b>6. Suivi</b>	
6.a Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation .....	94
6.b Dispositions administratives pour le suivi du bien .....	95
6.c Résultats des précédents exercices de soumission de rapports .....	96
<b>7. Documentation</b>	
7.a Photographies .....	98
7.b Textes relatifs au classement à des fins de protection .....	101
7.c Forme et date des dossiers ou des inventaires les plus récents .....	103
7.d Adresse où sont conservés l'inventaire, les dossiers et archives .....	103
7.e Bibliographie .....	104
<b>8. Coordonnées des autorités responsables</b>	
8.a Responsable de la préparation de la proposition .....	110
8.b Institution / agence officielle locale .....	110
8.c Autres institutions locales .....	110
8.d Adresse Internet officielle .....	110
<b>9. Signature au nom de l'Etat partie</b> .....	112

---

Documents annexés à la proposition : - Plan de Gestion  
*(documents séparés)* - Cartes des zones proposées pour inscription et de la zone tampon  
 - CD de photos

## Remerciements

L'équipe d'élaboration de cette proposition d'inscription tient à remercier tous ceux qui ont contribué au bon déroulement de son travail, et qui oeuvrent à la sauvegarde des richesses du Pays Bassari, en particulier :

- La coopération espagnole, qui finance le programme MDG-F des Nations Unies « promouvoir les initiatives et les industries culturelles au Sénégal : Pays Bassari et Delta du Saloum », programme qui a pris en charge les études initiées pour les besoins du dossier, y compris la mise en place des instruments du plan de gestion.
- Jeanne Seck, Bureau Régional de l'UNESCO à Dakar (BREDA).
- Le personnel de la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) à Dakar.
- Les populations du Pays Bassari et leurs représentants qui ont activement contribué à l'élaboration du plan de gestion.
- Les chercheurs qui travaillent depuis 1960 dans la zone et dont les textes ont fourni matière à ce document.



## Rédaction

Cette proposition d'inscription a été élaborée sous la direction de :

- Hamady Bocoum, Directeur du Patrimoine Culturel, Sénégal
- Sébastien Moriset, CRAterre-ENSAG, France

Avec le soutien de :

- Charles Becker, Historien, Sénégal
- Patrick Dujarric, architecte, Sénégal
- Marie-Paule Ferry, ethno-linguiste, France
- Monique Gessain, ethnologue, France
- Abdoul Aziz Guissé, DPC, Sénégal
- Augustin Holl, archéologue, États-Unis
- Aimé Kantoussan, archéologue, Sénégal
- Mamadou Seya Ndiaye, DPC, Sénégal
- Aminata Ndoye, DPC, Sénégal
- Madiabel Mbaye, ONUDI/MDG-Funds

### Informations complémentaires :

#### Direction du patrimoine culturel

Hamady Bocoum, Directeur  
3, Rue Galandou Diouf BP. 4001, Dakar, Sénégal  
Téléphone bureau: + 221 33 8217 438  
Portable: + 221 77 637 0697  
Email : [hawab@hotmail.com](mailto:hawab@hotmail.com)



Photo 2: Masque d'initiation bassari © Mamadou Seya Ndiaye

## Contributions

De nombreuses personnes ont été sollicitées pour la préparation de cette proposition d'inscription, lors de consultations individuelles ou de réunions de parties prenantes :

- Mamadou Diom, Gouverneur de Kédougou
- Amadou Diop, Adjoint au Gouverneur de Kédougou
- Amadou Diallo, Sénateur, Président Conseil rural de Bandafassi
- Mamadou Yéro Ba, Conseiller Rural de Bandafassi
- Dondo Jacques Keita, Représentant des Bédiks, Bandafassi
- Baba Niakhasso, Président Conseil rural de Madina Baffé
- Balingho Bindia, représentant des Bassari, village d'Ethiolo
- Pierre Gnanga Boubane, Président ADPBS, Adjoint au Maire de Salémata
- Balla Touré, Coordonnateur de l'Association des Minorités Ethniques (AME)
- Karim Kamara, Agence de Presse Sénégalaise Dindéfelo
- Kalidou Cissokho, Agence Régionale de Développement, Kédougou
- Aïssatou Aya Ndiaye, Présidente Groupement Productrices de Fonio Kédougou
- Catherine Mane, Présidente Groupement des femmes de l'AME
- Marufu Touré, Conseiller régional Kédougou
- Talibé Samoura, Représentant des Dialonké
- Ibrahima Diallo, Responsable CMC Kédougou
- Thomas Pata Bindia, 1er Vice Président ADPBS
- Madiabel Mbaye, CDIEL Pays Bassari ONUDI/MDG-Funds
- Victor Bendia, mission catholique, Salémata
- Augustin Tablé Bindia, adjoint au Président du conseil rural, village de Egangar
- Abbé Théophile Bonang, Curé de Salémata
- Abdoullaye Diédhiou, Chef SDADL, Salémata
- Dominique Bonang, Lucien Bindia, Thiara Biès, Tama Boubane, Thiara Bindia, Thiony Bindia, Tama Bindia, Yéro Banqueche, Thiala Bindia, Matiné Boubane, Village de Ethiolo
- Idrissa Traoré, Guide, Bandafassi
- Adjaratou Oumar Sall, linguiste, chercheur à l'IFAN

## Relectures

Nous remercions pour leurs relectures et commentaires :

- Seydou Nourou Kane, Direction du patrimoine culturel
- Amadou Faye, Direction du patrimoine culturel, conservateur du patrimoine

## Crédit photographique :

Les photographies illustrant cette proposition d'inscription sont de Mamadou Seya Ndiaye, Sébastien Moriset, Aimé Kantoussan, Aminata Ndoye, Madiabel Mbaye, Dipo Alafiatayo, Alexandre Douline et Tim Insoll.



Photo 3: Danse de réjouissance Bassari © Mamadou Seya Ndiaye



# Identification du bien

1



Photo 4: Dents de Dandé, surplombant la plaine de Dindéfello © Sébastien Moriset

## a. Pays

République du Sénégal



carte 1. Situation géographique du Sénégal dans le monde.

## b. Etat, province ou région

Le bien proposé est un bien en série comprenant 3 aires géographiques. Les 3 aires géographiques proposées à l'inscription se trouvent dans la région de Kédougou, qui comprend 3 départements : Kédougou, Salémata et Saraya.

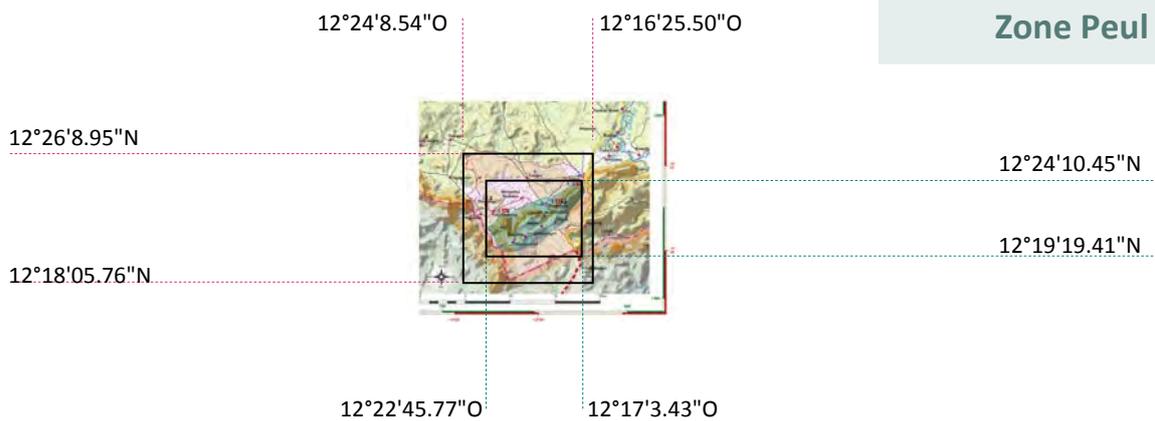
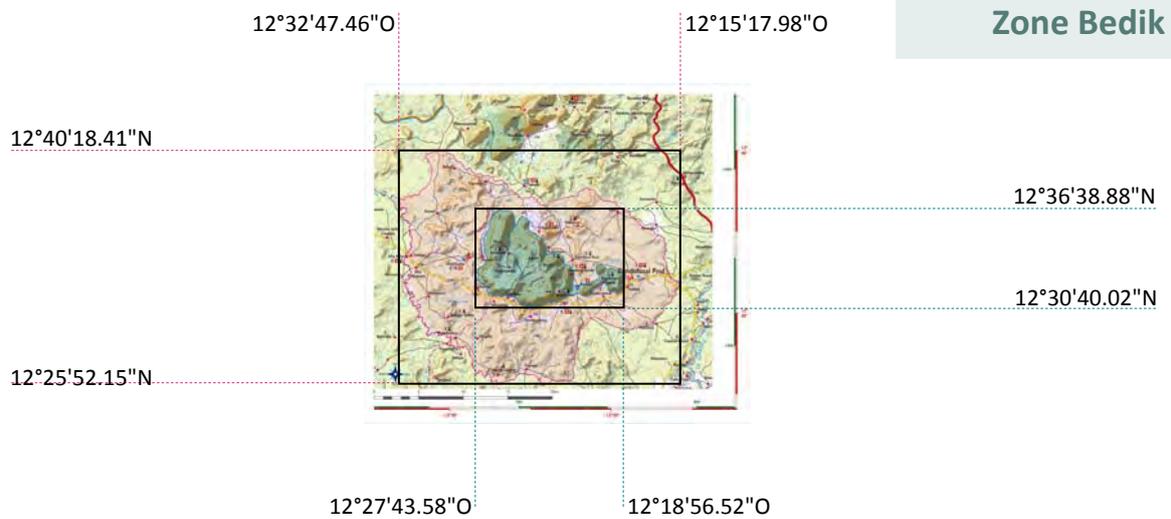
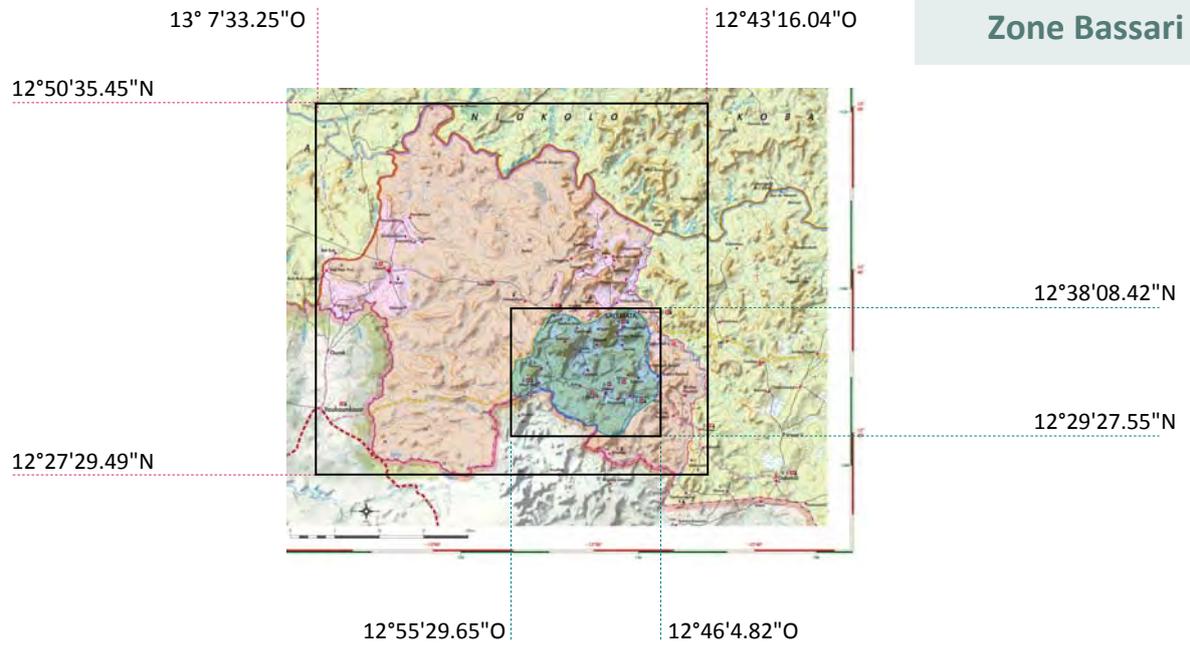
Zones proposées à l'inscription	Département	Arrondissement	Communes / Communautés rurales
<b>Zone Bassari Salémata</b>	Salémata	Dar Salam	Dar Salam / Ethiolo
<b>Zone Bédik Bandafassi</b>	Kédougou	Bandafassi	Bandafassi / Ninéfesha
<b>Zone Peul Dindéfello</b>	Kédougou	Bandafassi	Dindéfello

## c. Nom du bien

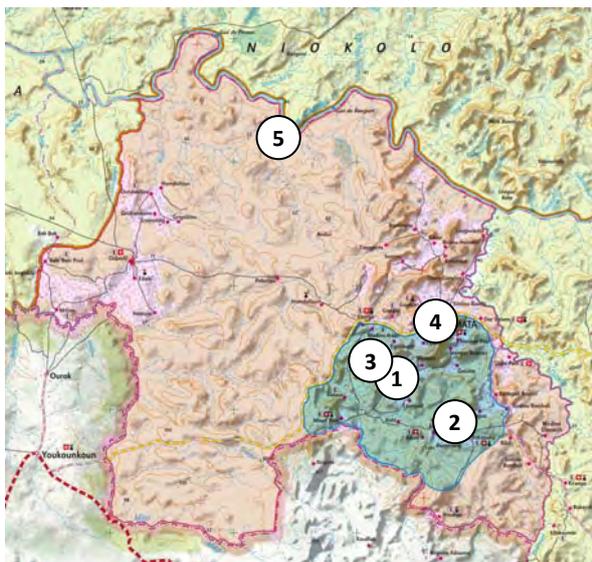
Pays Bassari : Paysages Culturels Bassari, Peul et Bédik

## d. Coordonnées géographiques

### d1. Limites Nord-Sud-Est-Ouest de chaque aire géographique et de chaque zone tampon

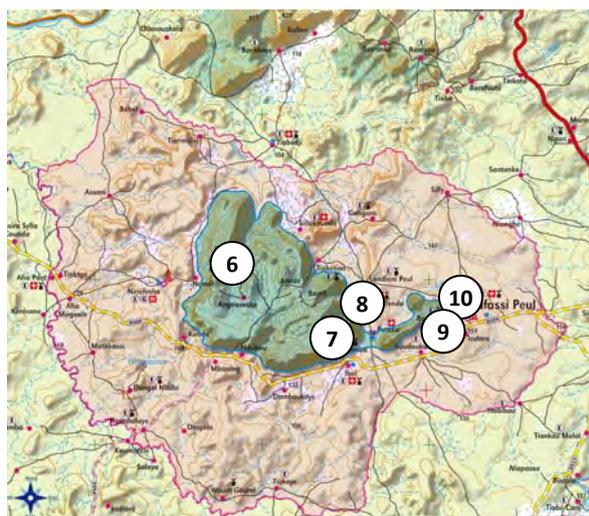


**d2. Points remarquables dans les paysages**



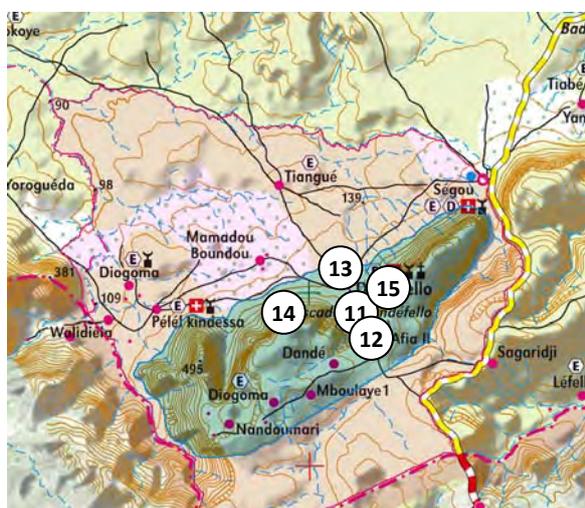
**Zone Bassari**

1	Concession chef du village de Ethiole 12°35'33.10"N / 12°51'24.20"O
2	Village de Eganga 12°33'40.90"N / 12°46'18.46"O
3	Montagne surplombant le pays Bassari 12°36'00.33"N / 12°51'40.25"O
4	Village de Salémata, préfecture du département 12°37'51.51"N / 12°49'09.39"O
5	Fleuve Gambie 12°45'58.77"N / 12°55'45.06"O



**Zone Bedik**

6	Village de Ethiès 12°34'30.10"N / 12°26'24.51"O
7	Village de Iwol 12°31'34.24"N / 12°22'54.91"O
8	Village de Andiel 12°32'37.43"N / 12°22'09.09"O
9	Village de Ethiowar 12°31'44.01"N / 12°19'12.26"O
10	Village de Bandafassi (Zone tampon) 12°32'19.45"N / 12°18'38.32"O



**Zone Peul**

11	Cascade de Dindéfello 12°21'54.12"N / 12°19'26.64"O
12	Grotte de Dandé 12°21'46.16"N / 12°19'44.81"O
13	Village de Dindéfello 12°22'58.64"N / 12°19'22.32"O
14	Dents de Dandé 12°22'22.21"N / 12°20'31.83"O
15	Village de Afia 12°21'54.56"N / 12°18'42.33"O

## e. Cartes et plans indiquant les limites du bien proposé pour inscription et celles de la zone tampon

### Description des limites

Le bien proposé est une série de trois aires géographiques de la zone montagneuse de l'est du Sénégal. Ces aires sont comparables du point de vue morphologique puisqu'elles sont chacune constituée d'un massif montagneux émergeant de la plaine. Elles se distinguent par contre sur le plan culturel car elles sont chacune occupée par un groupe ethnique différent.

Ces 3 massifs, retenus pour leur haut niveau d'intégrité et d'authenticité sont:

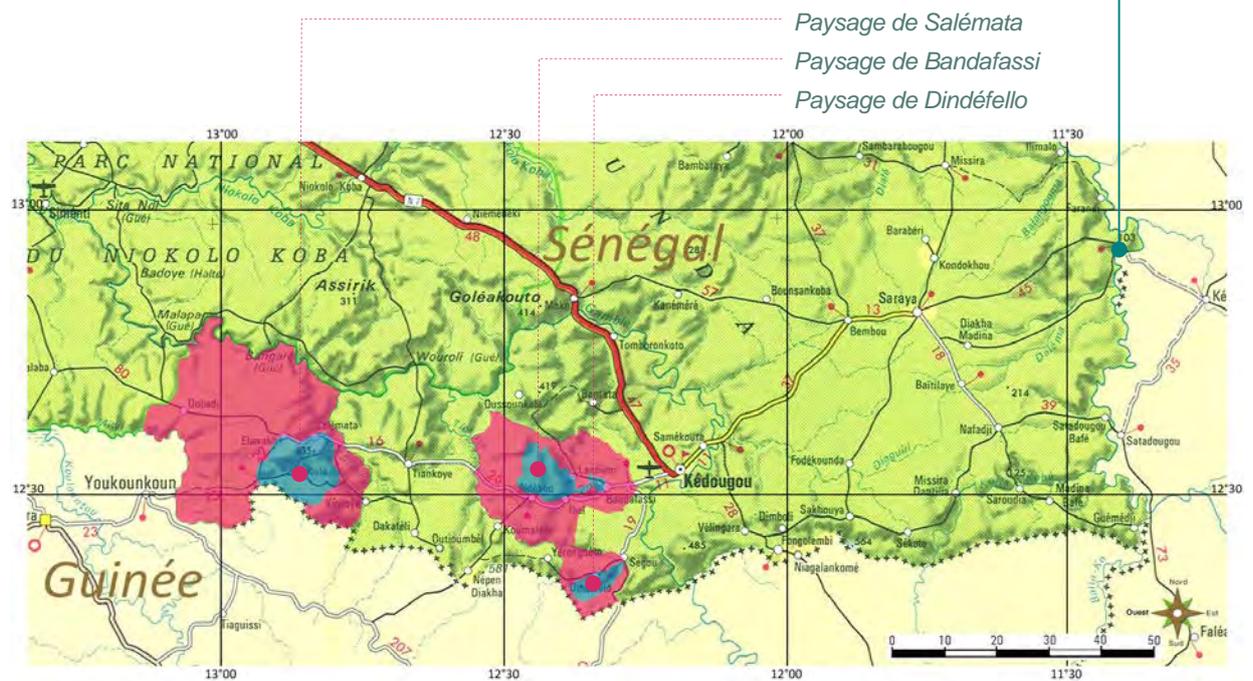
- La montagne et les plaines situées au sud de Bandafassi, occupée par les Bassari
- La montagne surplombant Salémata, occupée par les Bédiks
- Les contreforts du Fouta Djalon, surplombant Dindéfello, occupés majoritairement par des Peul

### Liste des cartes intégrées au document

référence	description	page
Carte 1	Localisation du Sénégal dans le monde	8
Carte 2	Localisation des 3 paysages proposés pour inscription dans le Sénégal	12
Carte 3	Localisation des 3 paysages proposés pour inscription dans la région de Kédougou	12
Carte 4	Localisation et limites du paysage de Salémata et de sa zone tampon (Carte)	13
Carte 5	Localisation et limites du paysage de Salémata et de sa zone tampon (Photo aérienne)	14
Carte 6	Localisation et limites du paysage de Bandafassi et de sa zone tampon (Carte)	15
Carte 7	Localisation et limites du paysage de Bandafassi et de sa zone tampon (Photo aérienne)	16
Carte 8	Localisation et limites du paysage de Dindéfello et de sa zone tampon (Carte)	17
Carte 9	Localisation et limites du paysage de Dindéfello et de sa zone tampon (Photo aérienne)	18
Carte 10	Carte historique de Régnaud de Lannoy de Bissy de 1882	61
Carte 11	Carte historique de Frédéric Riembau, datant de 1904	61



carte 2. Localisation des 3 paysages proposés pour inscription dans le Sénégal.  
Carte réalisée d'après la carte au 1/1000000 de l'IGN-Paris / DTGC-Sénégal de 1993



carte 3. Localisation des 3 paysages proposés pour inscription dans la région de Kédougou.  
Carte réalisée d'après la carte au 1/1000000 de l'IGN-Paris / DTGC-Sénégal de 1993

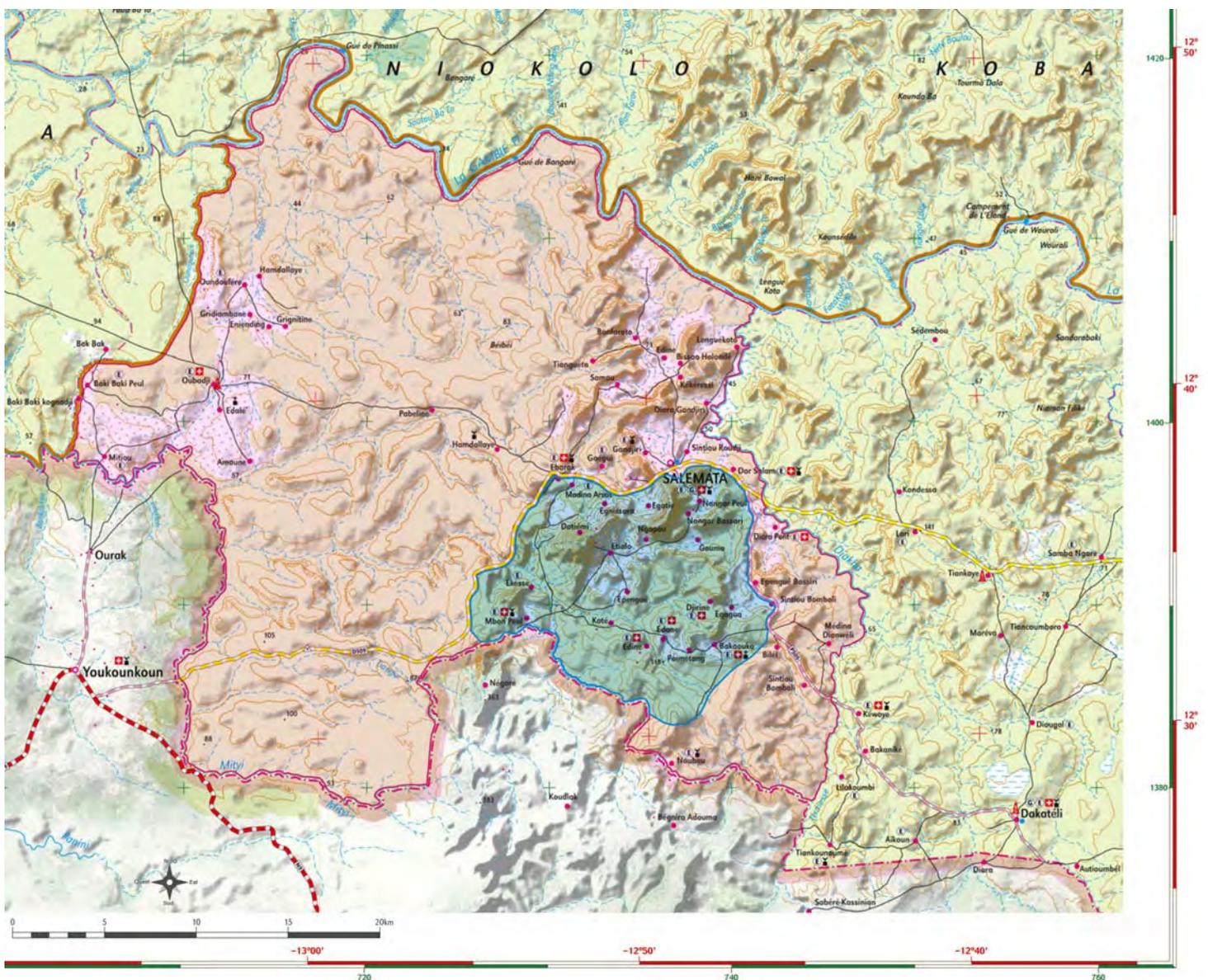
## ZONE SALEMATA

Les limites de cette zone sont définies par :

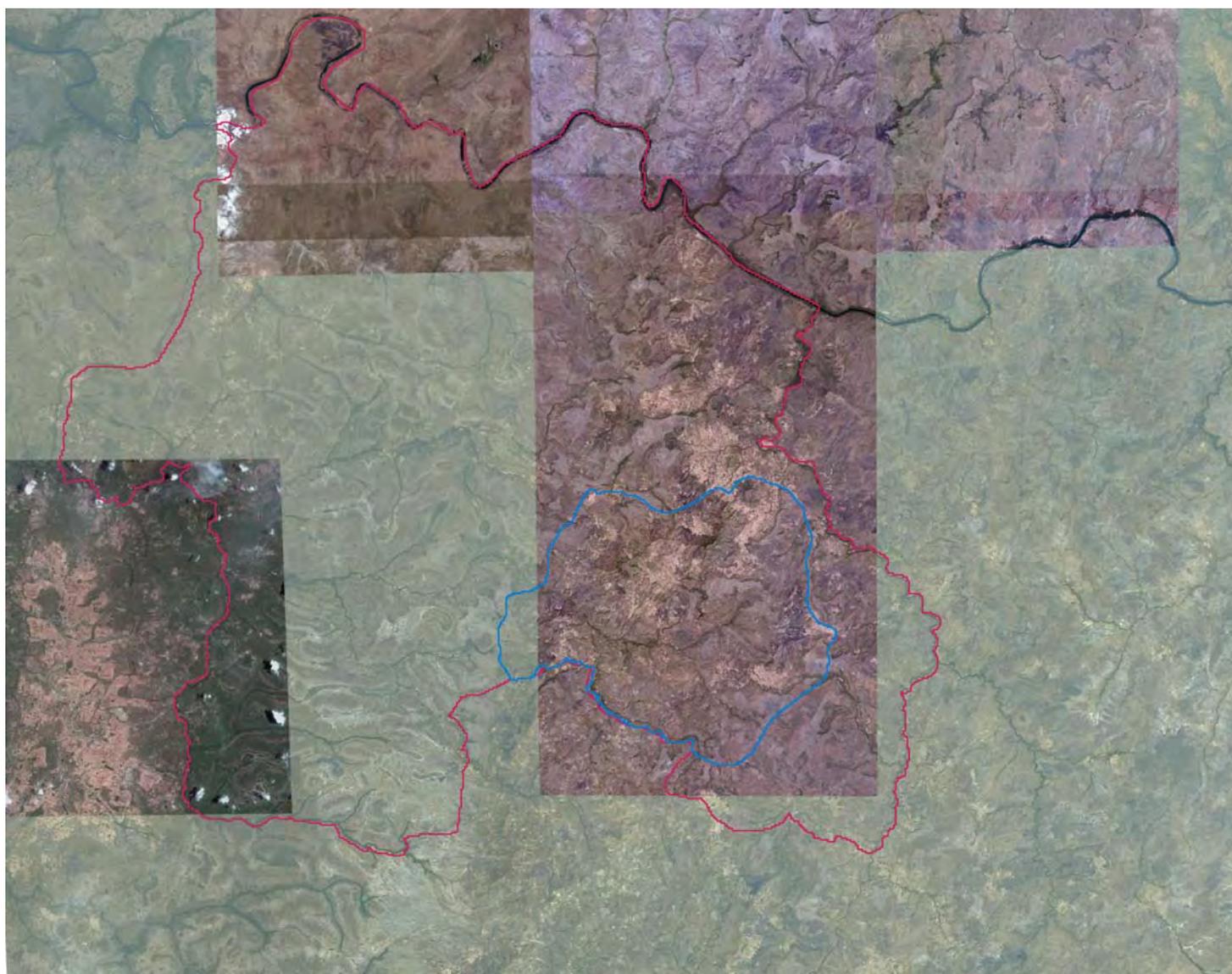
- Au Nord, par la route Salémata - Oubadji
- Au Sud, par la frontière avec la Guinée
- A l'Ouest, par la piste Ebarak - Youkounkoun
- A l'Est, par la route Dar Salam - Dakatéli

Les limites de la zone tampon sont définies par :

- Au Nord, le fleuve Gambie. Au-delà de ce fleuve se trouve le parc du Niokolo-Koba, site du patrimoine mondial
- Au Sud, par la frontière avec la Guinée
- A l'Ouest, par la rivière Mithiou
- A l'Est, par la rivière Diarra



carte 4. Localisation et limites du paysage de Salémata et de sa zone tampon  
Carte réalisée d'après la carte au 1/200000 de l'IGN-Paris / DTGC-Sénégal de 2005



*carte 5. Localisation et limites du paysage de Salémata et de sa zone tampon  
Carte réalisée d'après les images Google Earth*

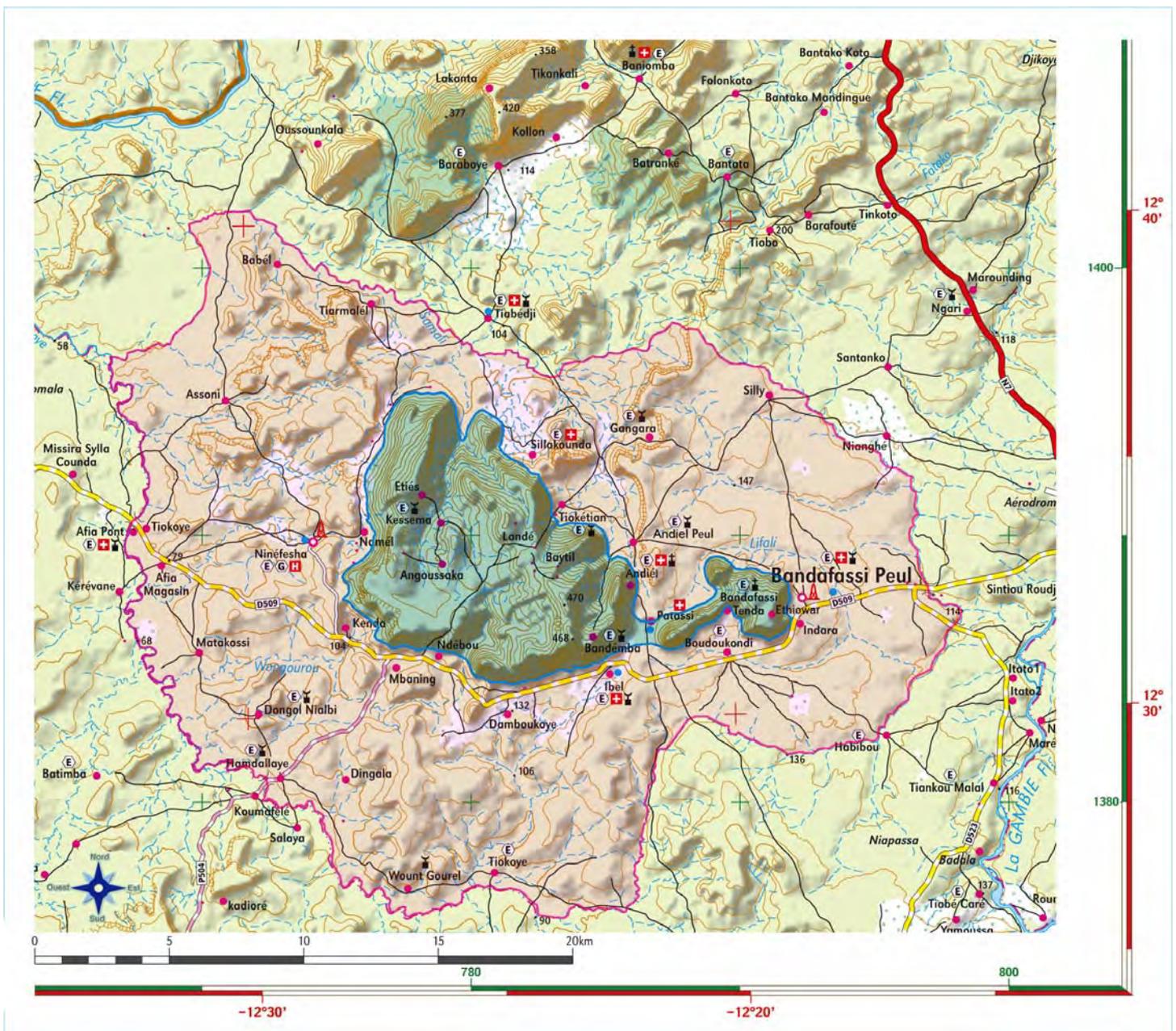
## ZONE BANDAFASSI

Les limites de cette zone sont définies par :

- Les limites de l'ensemble montagneux dans sa totalité, la cassure entre plaine et montagne étant franche dans le paysage

Les limites de la zone tampon sont définies par : Au Nord, par la rivière Samal

- Au Sud, par la rivière coulant au sud de Wountougoure
- A l'Ouest, par la rivière de Thiokoye
- A l'Est, par la rivière de Sily



carte 6. Localisation et limites du paysage de Bandafassi et de sa zone tampon  
Carte réalisée d'après la carte au 1/200000 de l'IGN-Paris / DTGC-Sénégal de 2005

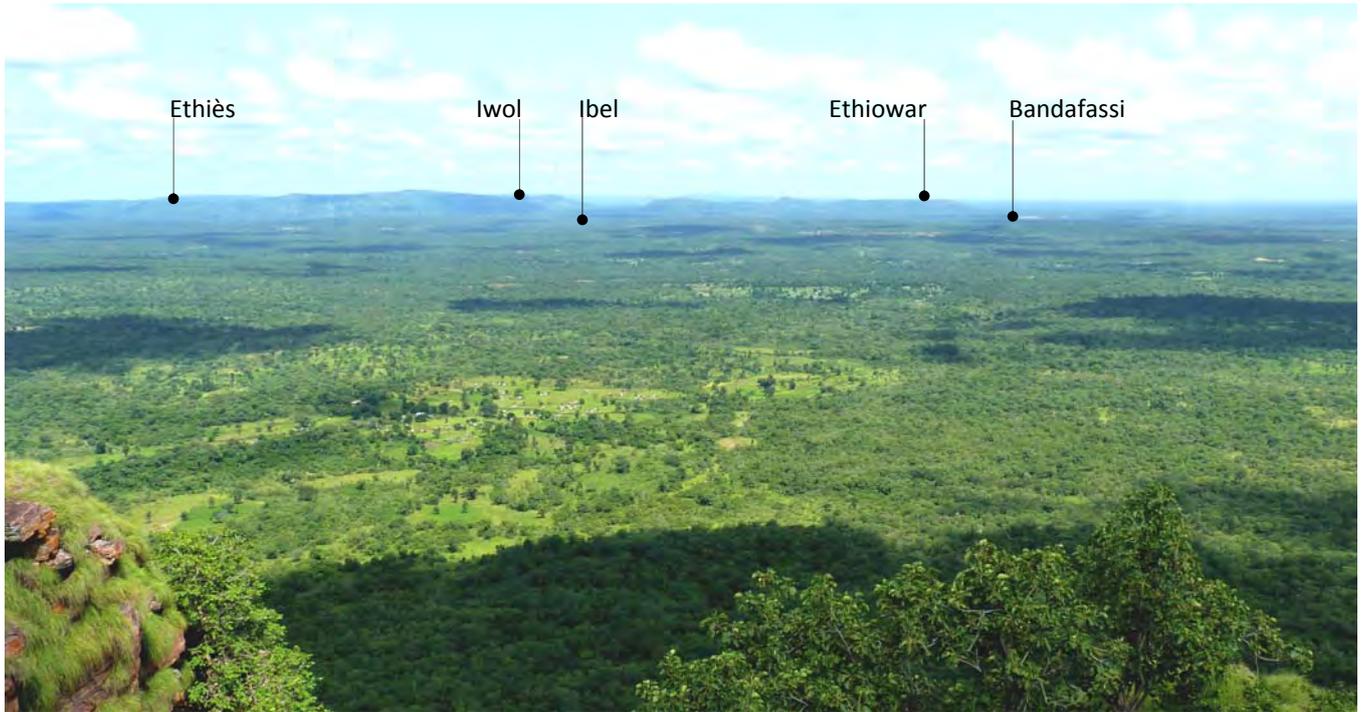
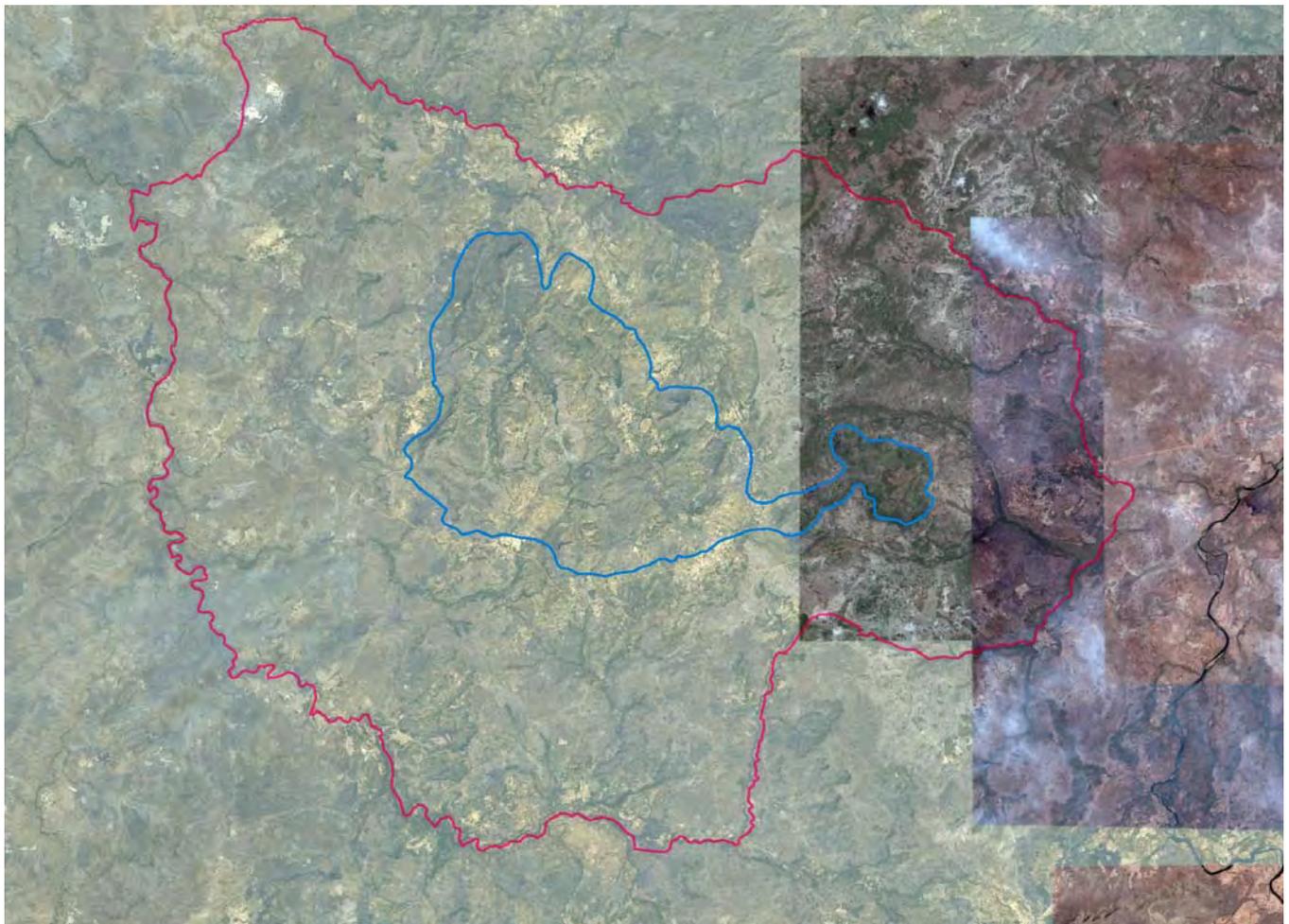


Photo 5: Plaine de Bandafassi vue du sud, depuis les montagnes de Dindéfello © Sébastien Moriset



carte 7. Localisation et limites du paysage de Bandafassi et de sa zone tampon  
Carte réalisée d'après les images Google Earth

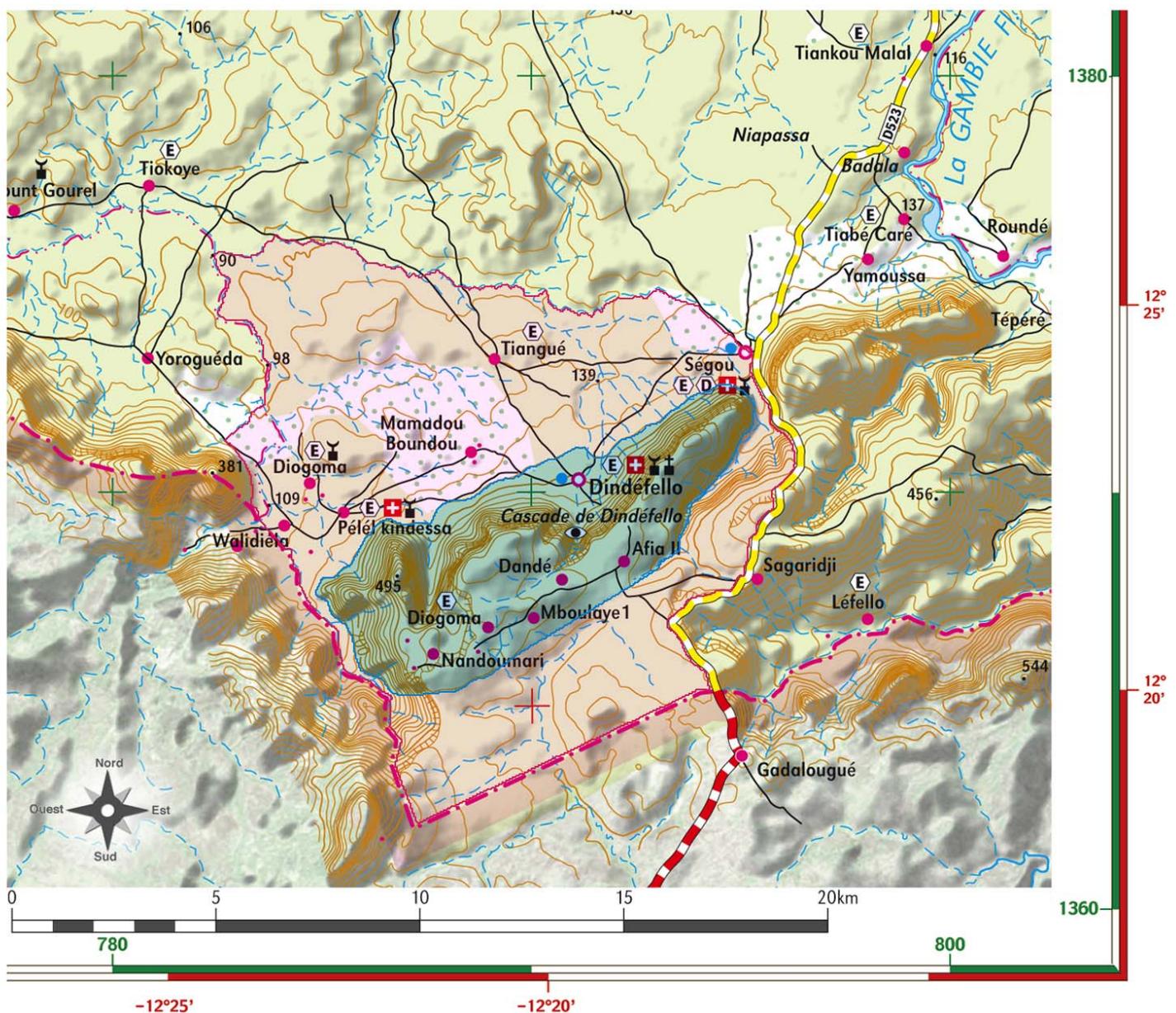
## ZONE DINDEFELLO

Les limites de cette zone sont définies par :

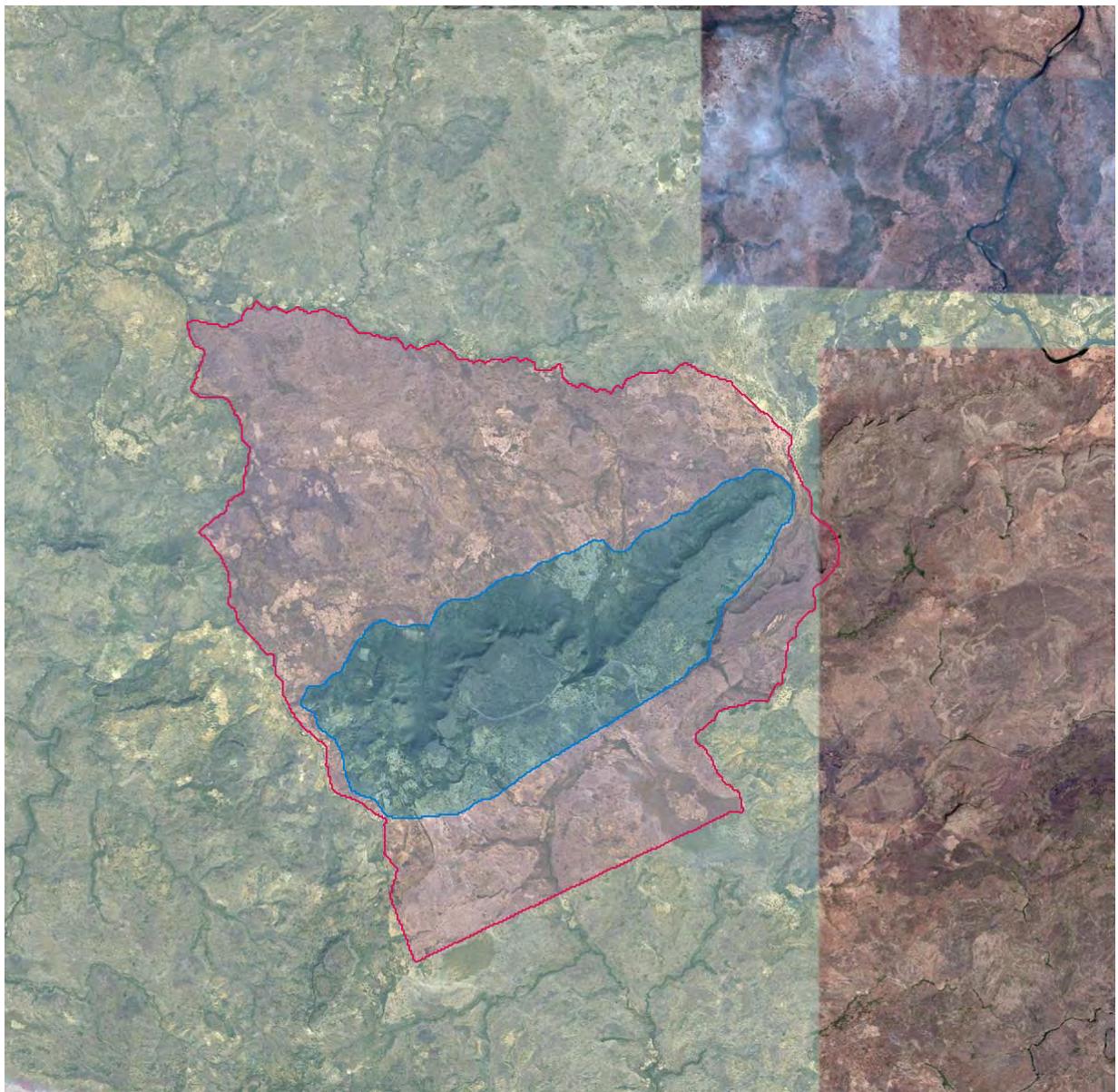
- Au Nord, par la base de la montagne
- Au Sud-Est, par la rivière qui descend du plateau vers Ségou
- Au Sud, par la limite des zones cultivées par les villages de Nandoumari, Mboulaye, Dandé et Afia
- A l'Ouest, par la base de la montagne
- A l'Est, par la base de la montagne

Les limites de la zone tampon sont définies par :

- Au Nord, par la rivière qui lie Tiokoye et Ségou
- Au Sud, par la frontière avec la Guinée
- A l'Ouest, par la frontière avec la Guinée
- A l'Est, par la route Ségou - Gadalougé



carte 8. Localisation et limites du paysage de Dindéfello et de sa zone tampon  
Carte réalisée d'après la carte au 1/200000 de l'IGN-Paris / DTGC-Sénégal de 2005



*carte 9. Localisation du paysage de Dindéfello  
Carte réalisée d'après les images Google Earth*

### f. Surfaces du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Zone	Zone principale	Zone tampon	Total
Salémata	24 238 ha	163 442 ha	187 680 ha
Bandafassi	18 147 ha	65 731 ha	83 878 ha
Dindéfello	7 924 ha	11 583 ha	19 507 ha
<b>TOTAUX</b>	<b>50 309 ha</b>	<b>240 756 ha</b>	<b>291 065 ha</b>



# Description

# 2



Photo 6: Chute de Dindéfello en saison sèche © Mamadou Seya Ndiaye

## a. Description du bien

### a1. Description générale

Au Sud du Parc du Niokolo-Koba, classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1980, apparaissent les premiers contreforts du Fouta Djallon, château d'eau de l'Afrique de l'ouest abritant les sources des principaux fleuves (Niger et Sénégal). Ce territoire montagneux, accolé au Mali et à la Guinée, communément appelé Pays Bassari, est aussi connu pour la beauté de ses paysages et la diversité des sociétés dont les cultures originales ont été préservées. Il accueille, en effet, une grande variété de groupes culturels dont les Bassari, les Bédik, les Coniagui, ou encore les Dialonké. Le Pays Bassari abrite aussi une forte communauté de Peul sédentarisés qui ont réussi une remarquable synthèse culturelle articulée à un aménagement paysager basé sur l'adaptation aux contraintes du milieu.

Ces cultures sont connues grâce aux travaux d'administrateurs, de voyageurs, d'ethnologues, d'historiens, de linguistes qui ont réalisé des études et fait des descriptions souvent très précises. Elles rendent compte de l'existence de valeurs spécifiques, profondément ancrées dans les terroirs et qui se sont développées dans des espaces naturels remarquables. Cette osmose se traduit dans un aménagement sophistiqué de l'espace, dans des formes architecturales variées, dans la fonctionnalité des technologies endogènes, dans la richesse des rites et cérémonies qui ponctuent l'année agraire et les étapes de la vie sociale.

Le bien proposé, situé dans la région de Kédougou est une série de 3 aires géographiques couvrant 503 km<sup>2</sup> au total, abritant chacune une culture et un groupe linguistique distinct :

- le paysage culturel Bassari,
- le paysage culturel Bédik,
- le paysage culturel Peul.

### a2. Description de l'aire géographique Bassari

La zone Bassari retenue s'étend sur 242 km<sup>2</sup> au Sud de Salémata. C'est un paysage de collines qui abrite une vingtaine de villages. L'ensemble est protégé par les monts Ané, un arc montagneux d'une vingtaine de kilomètres se développant de la frontière guinéenne au sud-ouest jusqu'à Dar Salam au nord-est. La zone n'est accessible que par des chemins et des pistes difficilement carrossables. Le territoire est cultivé sur 1/10<sup>ème</sup> de sa surface et préserve de grandes zones de forêts qui abritent de nombreux animaux dont d'importantes colonies de singes. La zone est très riche en sites archéologiques.



Photo 7: Panorama surplombant Ethiolo et le Paysage Bassari © Sébastien Moriset

### a3. Description de l'aire géographique Bédik

La zone proposée est la montagne Bédik, qui s'étend sur 181 km<sup>2</sup> et émerge de la plaine de Bandafassi. Elle culmine à 470 m, soit 300 m environ au dessus de la plaine. Neuf villages sont installés sur le massif, dans des endroits souvent difficiles d'accès offrant une vue stratégique sur la plaine. Ces villages sont toujours habités malgré les difficultés d'approvisionnement en eau.



Photo 8: Panorama sur le Paysage Bédik, au dessus de Andïèl © Sébastien Moriset

### a4. Description de l'aire géographique Peul

La zone retenue est également une montagne, qui émerge de la plaine de Dindéfello et culmine à 495 m, soit 300 m environ au dessus de la plaine. Le sommet de la montagne est un vaste plateau occupé par 5 villages : Sagaridié, Badiari, Afia II, Dandé et Diogoma avec les hameaux de Mboulaye, Mboundou, Doundouké, Noughéré et Nandoumari. L'aire géographique couvre une surface de 79 km<sup>2</sup>.

Le contraste entre la plaine et la montagne est ici saisissant et donne naissance à des paysages fantastiques, marqués par des falaises, des cascades, des vasques creusées par l'eau, des dents de plus de 100 m de haut et des grottes étonnantes. Là aussi, de nombreux sites de refuge ont laissé des traces dans le paysage.



Photo 9: Panorama sur la plaine de Dindéfello © Sébastien Moriset

### a5. Environnement physique

Le paysage est marqué par deux éléments distincts: la plaine alluviale, dont l'altitude oscille autour des 100 mètres, et le socle montagneux, qui domine la plaine. La Haute Gambie est la seule zone montagneuse du Sénégal avec une altitude dépassant les 500 m le long de la frontière guinéenne. L'extrême fragilité des sols latéritiques et dans certains points les fortes pentes ont forcé les populations à des techniques de culture particulièrement évoluées et intéressantes. Ces contreforts du Fouta Djallon renferment de nombreuses grottes ou cavernes. Certaines sont aujourd'hui inutilisées mais présentent des traces d'occupation antérieures. D'autres servent lors des cérémonies d'initiation ou sont habitées par des génies.

La forêt est un lieu important dans cet espace montagneux. Certaines forêts sont interdites à la culture car des rituels y sont pratiqués. C'est dans les endroits boisés de ces plateaux que les Bédik font surgir les masques. Cependant on observe la disparition progressive de ces bois au profit des champs : la démographie, qui reste très faible (moins de 20 habitants/km<sup>2</sup>) est en hausse et les terres cultivables s'appauvrissent.

### **A6. Faune et flore**

Faune et flore sont celles de la savane soudanienne, savane arborée assez dense et comportant déjà des espèces de forêt vers le Sud. Cette abondance de la faune est à l'origine de l'établissement du Parc National du Niokolo Koba au Nord-Ouest du pays Bassari. La faune est abondante aux abords du parc (buffles, hippopotames, antilopes, élans de Derby, singes, lions, panthères, phacochères, etc.). Sa gestion rationnelle suivant les pratiques traditionnelles a permis la transmission, jusqu'à nos jours, d'une remarquable biodiversité.

Comme au Niokolo, on trouve une savane boisée avec des reliques de forêt sèche, dense, où des futaies de 20 m de haut s'élèvent au-dessus d'un sous-bois de bambous et de combrétacées, savane parfois interrompue par les étendues plates et rocheuses des bowal, par de luxuriantes dépressions rocheuses ou par de larges plaines plus ou moins inondées.

La savane soudanienne est caractérisée par de hautes graminées et des arbres majestueux : karité, caïllédrat, néré. Il y a de belles bamboueraies. Les palmiers sont nombreux : palmiers à huile en pays Bassari à la frontière guinéenne, rôniers fréquents au bord des rivières, palmiers raphias, palmiers bans. Auprès des villages abondent, au milieu d'espèces résistant au feu, des arbres protégés par les rituels ou la réglementation : fromager, néré, karité, baobab. On trouve encore des acacias, des tamarins et d'autres espèces caractéristiques des pays nord-soudaniens.

### a7. Le climat

Le climat est caractérisé par une saison des pluies unique et une saison sèche longue et rigoureuse. La température moyenne annuelle à Kédougou est de 28° avec un minimum de moyenne mensuelle à 25° en décembre-janvier. Le mois le plus chaud est mai où la température plafonne aux environs de 42°. En mai-juin, l'harmattan entre en conflit avec la mousson du Golfe de Guinée qui apporte l'humidité. C'est l'époque des tornades orageuses puis de la saison des pluies qui s'installe jusqu'en octobre.

La région de Kédougou se situe entre les isohyètes 500 et 1500 mm, ce qui en fait l'une des régions les plus pluvieuses du Sénégal. La pluviométrie se caractérise par une grande variabilité annuelle et mensuelle. Les mois d'août et septembre sont les plus pluvieux. La saison hivernale dure 4 à 5 mois et son installation s'effectue d'une manière échelonnée du Sud au Nord. La quantité d'eau annuelle en moyenne se situe dans l'ordre de 1 265 mm et le nombre de jours de pluie en moyenne est de 74 par an. L'amplitude des isohyètes offre des opportunités de diversification des cultures et des activités agricoles sous pluies.



Photo 10: Groupe de femmes dans un village Bédik  
© Mamadou Seya Ndiaye



Photo 11: Fleuve Niokolo  
© Mamadou Seya Ndiaye



Photo 12: Paysage Bédik à Iwol © Mamadou Seya Ndiaye

### a8. Economie et agriculture

L'économie, surtout rurale, a longtemps été une économie de subsistance, sinon de survie dans une zone refuge qui a fonctionné comme un isolat, notamment durant la période de traite où les ethnies minoritaires vivaient sans grandes organisations militaro-politiques. Dans cette zone essentiellement agricole où la soudure est difficile d'août à novembre, le paysan recherche avant tout l'équilibre alimentaire. Environ 80 % de la production est utilisée pour l'autoconsommation : une certaine quantité d'arachides est cependant vendue. Certaines régions sont plus arrosées et fertiles et les pratiques agricoles varient selon les groupes et les lieux. Les Bassari à la frontière de Guinée étaient connus pour constituer parfois des réserves alimentaires pour deux ou trois ans, alors que leurs voisins peuvent manquer de nourriture en hivernage. Cependant les échanges avec les résidents en ville, souvent salariés, qui se sont considérablement développés, modifient les conditions de vie dans les villages.

Le mil, l'arachide et le fonio sont dans tout le Sénégal Oriental la base de l'alimentation, à laquelle s'ajoutent, selon les régions et les populations, le maïs et le manioc chez les Peul, le pois de terre et un peu de maïs et de haricots chez les Bassari. Les agriculteurs pratiquent ici assolement et fumure.

L'arrivée de la mousson et des premières pluies donnent le signal du moment le plus fort de la saison agricole, mais les travaux de préparation des champs et ceux des récoltes, qui ont lieu en saison sèche, n'en sont pas moins importants. Ces temps forts sont des maillons essentiels du mode opératoire de ce système de production primaire particulièrement adapté à son environnement. Pour faire un champ, on "coupe" en *me-nik* (langue Bédik) et on "barre le passage" en *o-niyan* (langue Bassari), il n'y a pas de propriétés du sol, est usufruitier du champ celui qui le cultive. Les récoltes sont partagées entre le mari et ses femmes : l'homme a le mil, le maïs, et les femmes le pois de terre et l'arachide ; le riz et le fonio sont indivis chez les Beliyan (le vrai nom des Bassari)<sup>1</sup>, mais propriété des femmes chez les Bédik.

Les cultures sont faites collectivement : le propriétaire du champ lance une invitation pour un travail précis et fournit en contrepartie nourriture et boisson, parfois même animation, par des masques qui chantent et entraînent les cultivateurs. Il peut aussi inviter et ne fournir la bière qu'après les récoltes, en saison sèche (voir G. Dupré), ou payer lors de la récolte en vans de mil, un van par jour de travail. L'hydromel est aussi un paiement, il vaut deux fois la bière.

Les cultures se font dans les champs, à proximité des maisons ou près des sources d'eau. Les arbres fruitiers sont soit plantés, soit sauvages dans les champs mais protégés par les cultivateurs du champ où ils se trouvent. Le masque intervient souvent dans le processus pour protéger les cultures et surtout les arbres fruitiers qui arrivent ainsi à maturation par l'interdiction des récoltes précoces. La culture se pratique sur brûlis après désherbage : des trous sont creusés, les graines y sont déposées et la terre est repoussée pour les recouvrir. Après les premières pluies, un ou deux désherbages sont organisés. Ces travaux collectifs permettent aussi de gagner du mil lors des récoltes : les classes d'âge de jeunes hommes ou de femmes s'acquitteront, par ces travaux, des contributions que la coutume leur impose, généralement vis-à-vis des classes plus âgées.

Les masques quitteront les champs lors de la maturité des maïs chez les Bédik : le propriétaire du champ offre des épis de maïs attachés quatre par quatre au *sybumbù* qui comprend qu'il doit partir. Chez les Beliyan, les *gwàngùràn* disparaissent les premiers, à la fin des semis.

La formation des épis de mil entraîne chez les Beliyan un interdit sur le miel qui frappe les jeunes hommes (classe d'âge *Opalong*). L'observance de cet interdit doit assurer de bonnes récoltes. Chez les Bédik l'interdit de consommer du miel s'adresse aux femmes et s'accompagne d'un interdit sur les pois de terre, que partagent avec elles les hommes. Cet interdit est prononcé lors d'un rituel où sont consommées des ignames récoltées en brousse par les hommes, il sera levé l'année qui précède le rituel quadriennal des femmes Bédik. L'agriculture n'est donc pas sans lien avec la brousse, elle est tributaire des récoltes faites en brousse et de nombreux rites de protection font d'ailleurs appel aux esprits ou génies de brousse.

<sup>1</sup> Les Bassari sont en réalité des Beliyan, mais l'appellation Bassari s'est aujourd'hui imposée dans tout le Sénégal.



Photo 13 à 15: Récolte du Fonio, une céréale très utilisée dans toute la région © Sébastien Moriset



Photo 16 à 21: La culture des arachides est pratiquée partout. © Sébastien Moriset



Photo 22: Tiges de mil en pays Bédik © Sébastien Moriset



Photo 23: Tige de mil en pays Bassari © Sébastien Moriset



Photo 24: Champ de riz en Pays Bassari © Sébastien Moriset



Photo 25: Séchage de gombos en pays Bédik © Sébastien Moriset



Photo 26: Culture de maïs en pays Bédik  
© Mamadou Seya Ndiaye



Photo 27: Séchage du maïs en pays Bassari  
© Sébastien Moriset



Photo 28: Maïs pillé à Afia, village Peul  
© Sébastien Moriset



Photo 29: Tomates à Iwol en Pays Bédik © Sébastien Moriset



Photo 30: Fleurs d'hibiscus (Bissap) en Pays Bassari © Sébastien Moriset



Photo 31: Pains de singe à Afia © Sébastien Moriset



Photo 32: Champ de coton à Andiel © Sébastien Moriset

Le sol peut être occupé par des esprits, pour s'en assurer les Beliyan plantent *Canavalia ensiformis* et observent le sens dans lequel il s'enroule, ou si ses feuilles sont attaquées par les insectes. Les Bédik tendent un fil de coton au-dessus du sol le soir, et vont voir le matin s'il a été brisé.

C'est en saison des pluies que commence l'ensemencement des champs préparés en saison sèche. Les travaux de désherbage vont occuper hommes et femmes jusqu'à la récolte.

L'élevage est relativement important. Avec des moutons, des chèvres et des bovins (variété Niokolo de la race Ndama résistant à la trypanosomiase), appartenant pour la plupart aux Peul nomades ou sédentarisés. Mais même les Bassari ont aujourd'hui des bœufs. Les maladies parasitaires sont fréquentes et la commercialisation du bétail est précaire. Les bœufs sont, d'abord, objets de thésaurisation et ne sont le plus souvent immolés qu'en des occasions rituelles : funérailles, cérémonies d'initiation, sacrifices.

#### a9. Rites et croyances liés au monde végétal

Le végétal est considéré comme ce qui se développe, ce qui "habite" avec un sujet humain. Il partage avec l'homme et avec tout ce qui vit un principe qu'il est tentant de traduire par âme. C'est un principe qui est responsable du rêve : ce dernier s'explique par le voyage de l'âme qu'on possède en plusieurs exemplaires, généralement trois. Quand une seule âme nous quitte, on rêve, on voit son voyage, mais si deux âmes quittent le corps de l'homme, il tombe malade et meurt quand il perd la dernière. Ces âmes peuvent être dévorées en sorcellerie, de nuit. Un sorcier repentant peut d'ailleurs remplacer l'âme attaquée par celle d'un chien ou d'un autre animal qu'on tue, ou par celle d'un végétal ; ceci provoque chez la victime humaine chez qui on cherche à restituer son âme, des troubles de la personnalité, mais il reste en vie.

Cet échange d'un règne à l'autre est rare, dans la plupart des cas rencontrés il s'agit davantage d'une continuité : un voyant ou un sorcier mort peut renaître dans un grand arbre poussant au milieu des tombes ou en un animal décrit comme un grand singe à longs poils qu'il est très rare de voir, mais qu'on entend crier. Les Bédik précisent que lorsque cet animal crie, les feuilles des arbres tombent. Un autre exemple de continuité est celui des deux insectes décrits comme des termites volants, des éphémères, collés l'un à l'autre qui, morts sous terre, font place à l'igname sauvage ; les Beliyan pensent que c'est dans la tête du termite que se développe cette plante. Une autre igname, plus fibreuse, *sagittifolia*, pousserait dans la tête d'un autre termite. *Ceropegia deightonii* ou *Raphionacme daronii* pousse à l'endroit où est mort un crapaud, preuve en est la sève de ces tubercules qui rappelle les sécrétions du crapaud.

Le végétal n'est donc pas isolé, il est en relation avec l'ensemble des êtres morts ou vivants, naturels ou surnaturels, et il possède une âme. Les grands arbres peuvent être habités par les esprits, les ancêtres. Les tas de pierre, sur lesquels sont aussi déposés bracelets ou objets de laiton, ou d'aluminium aujourd'hui, rassemblés au pied de certains caillécdrats, témoignent des sacrifices offerts à l'habitant surnaturel de cet arbre. L'univers végétal, réel ou virtuel, participant de ce qui vit, renvoie sans cesse aux animaux ou aux hommes : "fructifier", "accoucher", "mettre bas" est traduit par un seul verbe qui est proche du radical "germer" dans les autres langues, ou aussi "habiter, prendre racine". Cette charge rituelle et symbolique, apparaît, avec le recul comme un puissant instrument de protection de la faune et de la flore, dispositif beaucoup plus efficace que certains règlements dont l'observance est rendue difficile par le déficit en personnel de surveillance.

A côté de ces deux groupes nous avons une importante communauté de Peul sédentarisés. Contrairement aux Peul nomades, ils sont devenus agriculteurs et ont gardé d'importants troupeaux de bovins et de caprins. Tous islamisés, ils n'en ont pas moins élaboré un paysage culturel et une économie de subsistance en tous points originaux. Ils pratiquent l'agriculture du mil, du maïs, du fonio à côté d'importants apports en protéines animales (lait et viande) apportés par le troupeau. Ils entretiennent maintenant des relations pacifiées avec les Bassari et les Bédik après avoir été leurs pires prédateurs durant la période de la traite.

### **a10. Les villages Bassari**

Les villages Bassari du siècle dernier étaient toujours groupés et situés sur une hauteur d'où l'on pouvait surveiller la plaine. Les habitations étaient regroupées en cercle autour d'un espace central qui constituait la place du village. Ce type d'habitat a beaucoup évolué à travers l'histoire avec des adaptations liées aux modifications du contexte socio-politique et sécuritaire. Durant les périodes troubles de la Traite négrière le village était, avant tout, un refuge. Les Bassari et Bédik d'aujourd'hui ont gardé de fortes relations avec ces villages anciens qui sont tous des étapes importantes dans le cycle initiatique qui constitue l'âme des cultures du terroir dans cette région du Sénégal. Aujourd'hui il y a une tendance vers un mouvement pendulaire qui fait que les villages historiques sont investis durant les fêtes et les périodes d'initiation. Hors de ces périodes de fort ressourcement où la communauté resserre ses liens, les familles se redistribuent dans un modèle d'occupation dispersée de l'espace. Les familles sont établies suivant un habitat permanent dispersé sur l'ensemble du territoire, chaque maison cherchant à se rapprocher, au maximum, de ses champs et à les suivre dans leurs déplacements au cours des assolements successifs.

Le village de fête est constitué d'un cercle de cases reproduisant l'implantation du village ancien. Chaque famille y dispose d'une, deux ou trois cases qui lui servent à entreposer la bière de mil et à recevoir les invités lors des fêtes. On y trouve les trois cases (ambofor) qui correspondent aux trois premières classes d'âge. Les garçons et les filles de tout le village viennent y passer la nuit. La maison du chef de village est située à proximité.

Les maisons dispersées autour de ce centre sociologique, souvent à plusieurs kilomètres, se regroupent par quartiers qui déterminent des groupes de maisons voisines sur une colline ou dans un vallon et qui s'entraident de façon préférentielle pour les travaux agricoles.

La concession, toujours de petite taille, regroupe un homme, ses femmes et ses enfants, parfois quelques femmes âgées. Il y a en principe autant de cases que d'adultes. Il arrive, qu'au début l'homme et la femme partagent la même chambre. Dès qu'il y a une seconde épouse, l'homme construit en plus de la chambre de sa deuxième femme, une case où il peut garder ses affaires.

Les chambres sont situées les unes à la suite des autres sur le pourtour de la cour non clôturée. La cuisine se trouve à l'autre bout, ainsi qu'un abri éventuel, un poulailler et une bergerie. Toutes les portes des cases ouvrent vers le centre de la cour.

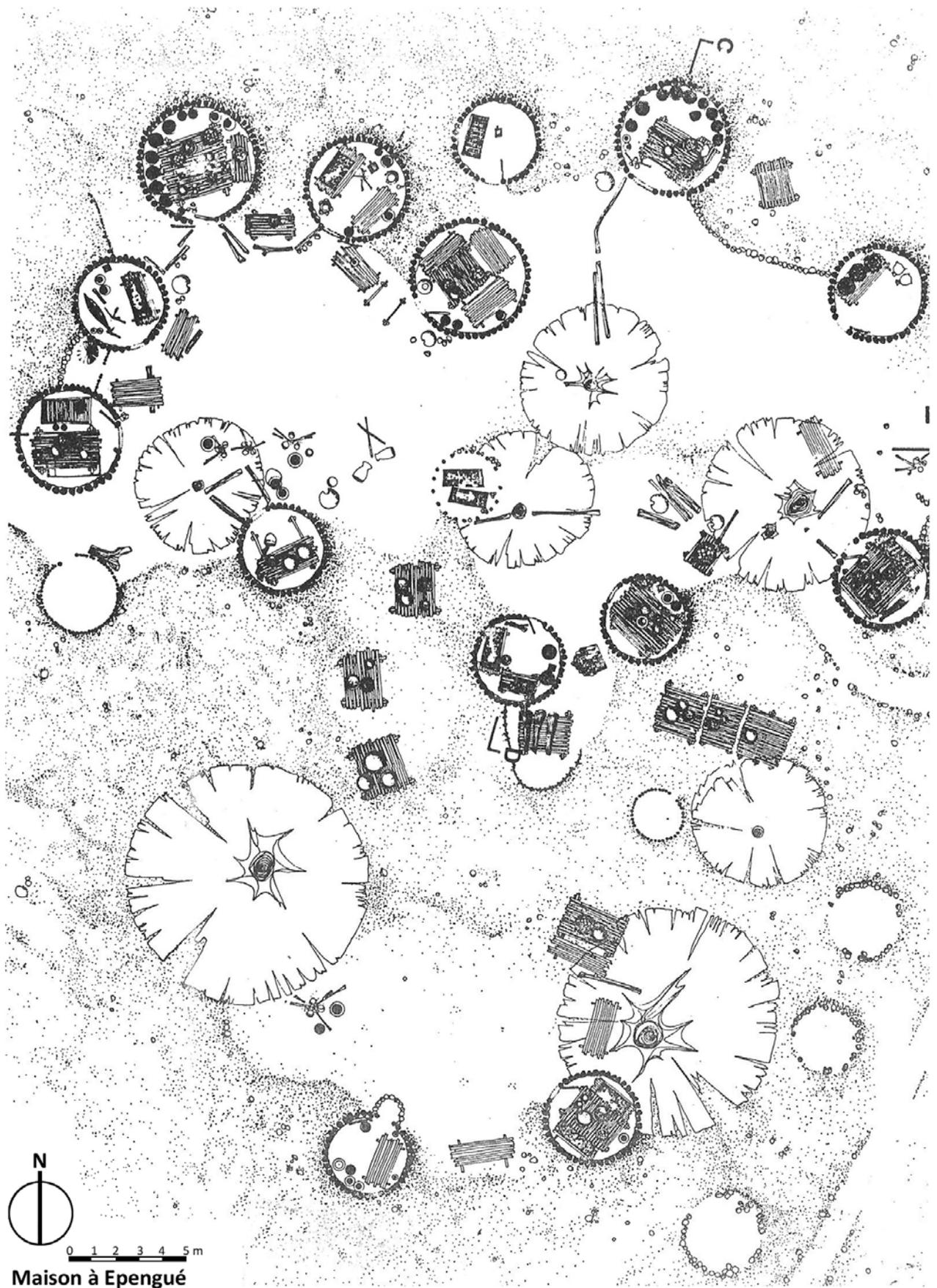


Photos 33 à 35: Village Bassari de Oubaji, région de Salémata © Sebastien Moriset

Photo 36: Tumulus, Oubaji



Photos 37 à 40: Village Bassari de Edalé, région de Salémata © Sebastien Moriset



N  
0 1 2 3 4 5m  
Maison à Epengué



Coupe transversale



Coupe longitudinale

Maison à Epengué



Coupe transversale



Façade Nord

Village de fête Bassari à Mali



### a11. Les villages Bédik

Le village Bédik se présente de loin comme un ensemble de cases aux toits pointus, serrés entre les éboulis rocheux que l'on découvre sur un plateau après avoir escaladé la montagne. Tous les villages Bédik sont ainsi perchés sur des sites défensifs, alors que les Malinké et les Peul occupent la plaine.

Les Bédik ont un double habitat. Le village (*ikon*) est le lieu où se déroulent les fêtes rituelles, et, chaque famille, quoique habitant une partie de l'année dans un hameau de culture, y occupe une maison où elle s'installe pendant les fêtes rituelles. C'est aussi le lieu où l'on trouve la maison commune des hommes initiés, celle du chef de village et la forge. Un hameau, par définition, ne saurait avoir de chef ni de fonction rituelle et il peut être déplacé souvent pour se rapprocher de nouveaux champs mis en culture, alors que le véritable village ne peut pas être quitté.

Cette opposition s'exprime dans la construction des maisons : au village, les murs sont construits en terre, alors qu'il est interdit par la coutume de le faire dans les hameaux où les murs sont en *krinting* (claie de bambou). À cette première opposition, s'en ajoute une autre à l'intérieur du village qui est divisé en deux sections : haut et bas, entre lesquelles les familles se répartissent. Selon la tradition, cette opposition se concrétise lors des principaux rituels par des échanges de services et de dons, et une famille qui change de village doit obligatoirement s'installer dans la même section que celle qu'elle occupait dans son village d'origine. Ce qui a permis de découvrir les Bapen, « rôniers », étrangers qui ne suivaient pas la règle.

Les habitations sont serrées les unes contre les autres et la circulation s'effectue indifféremment dans toutes les directions en traversant les cours. Chaque village possède sa place de danse (*angwod*) abritée par des grands fromagers, et à proximité, les deux cases d'initiation (*gandyarar*) entre lesquelles se répartissent les classes d'âge des hommes.

La concession (*iyanga*) est constituée par la réunion autour des chefs de famille (*ademar iyanga*) de ses épouses, ses frères, ses fils et leurs fils et l'ensemble de leurs épouses. Elle peut grouper tout un lignage mais lorsqu'elle atteint une taille trop importante, elle se divise, les deux sections pouvant continuer à cohabiter côte à côte, ou se déplacer dans la même section du village. Un fils qui désire la quitter du vivant de son père, ne peut construire dans le même village et doit obligatoirement s'installer dans une section équivalente d'un autre village.

La concession comprend un ensemble de trois à quinze maisons en moyenne, réparties sur le pourtour d'une cour centrale. Les cases de plan circulaire ont les murs en terre au village et en *krinting* (claie de bambous) au hameau. Dans le premier cas, le mur est monté par assises successives de terre modelées à la main. Dans le deuxième cas, le *krinting* est tressé sur les montants de bambou plantés dans le sol et le mur est ensuite enduit de terre sur sa face interne. La charpente est réalisée en bambou et couverte d'assises de paille tressée se chevauchant. Le faîtage est souvent protégé par une poterie au fond cassé, enfilée au sommet de la toiture. La plupart des cases sont des chambres, une ou plusieurs cases servent de cuisine et de brasserie. Les greniers sont des plateformes intérieures surélevées aménagés dans les chambres. Une série de paniers y reposent.

Comme les Bassari, les Bédik fonctionnent eux aussi suivant un mouvement pendulaire, mais les charges spirituelles associées au vrai village (*ikon*) par opposition au village de culture sont ici exaspérées. Le village de culture n'a pas la même dignité que le vrai village et il y est même interdit de construire en dur. Les claies en bambous, végétaux facilement dégradables, en raisons de la prolifération des termites, sont la norme pour bien indiquer que ce village est une retraite temporaire, le temps d'une campagne agricole.



Photos 41 - 42: Village Bedik d'Éthiowar, stratégiquement perché sur les collines de Bandafassi © Sébastien Moriset



Photos 43 - 44: Les falaises surplombant le village offrent une vue dégagée sur toute la région © Sébastien Moriset



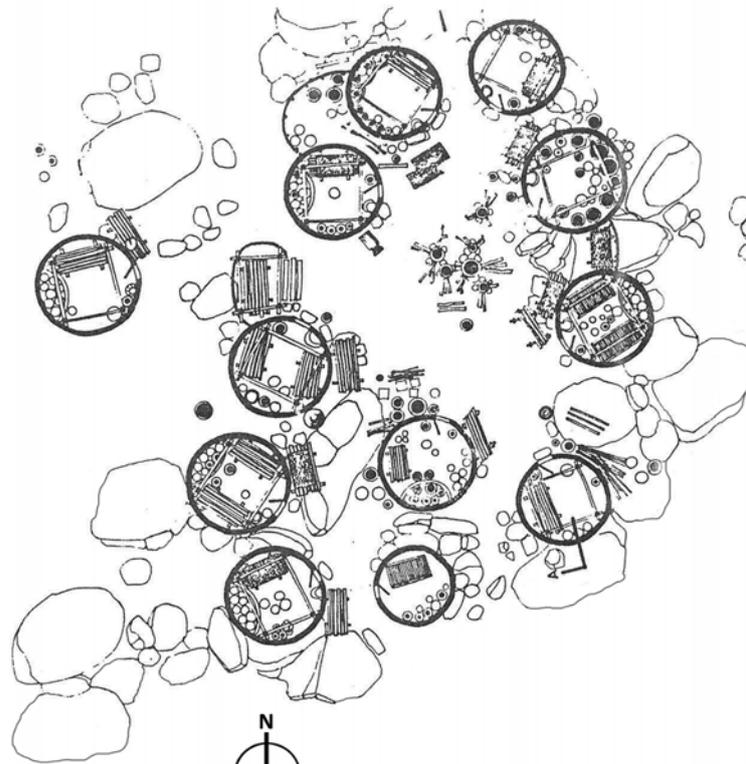
Photo 45: Le village de Bandafassi dans la plaine © Sébastien Moriset

Photo 46: Village d'Éthiowar © Aminata Ndoye



Photo 47: Auvent dans le village d'Éthiowar © Sébastien Moriset

Photo 48: Grenier dans le village d'Éthiowar © Aminata Ndoye



Plan de la maison 0 1 2 3 4 5 m



Coupe longitudinale  
**Maison Bedik à Andiel**

Maisons et villages Bedik (relevés et dessins Patrick Dujarric)

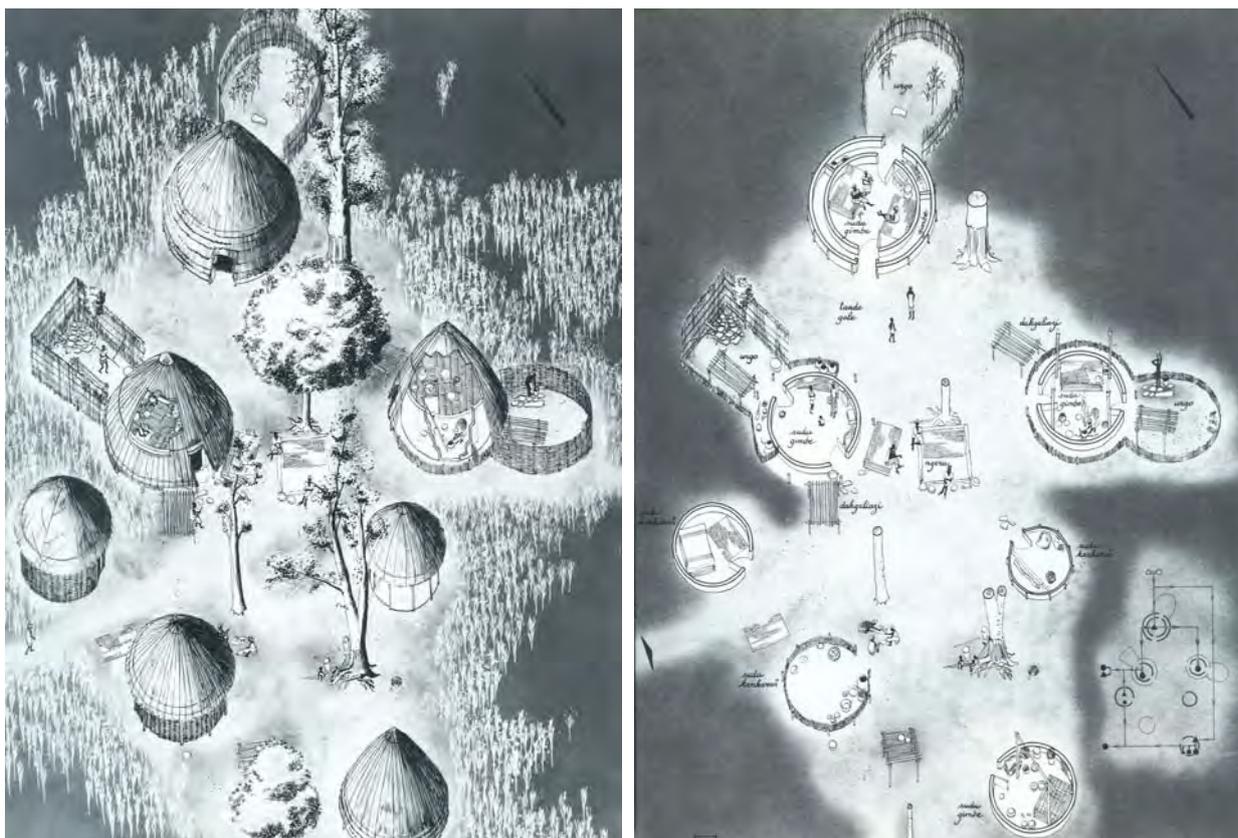
### a12. Les village Peul

Les villages Peul sont répartis dans tout le territoire Bassari et Bédik, principalement dans les plaines où l'espace et les pâturages sont plus abondants. Le village de Dindéfello par exemple s'inscrit dans ce contexte. Situé au pied des contreforts du Fouta Djallon, son nom signifie "au pied de la montagne" en langue peul. Chaque village est composé de plusieurs concessions, plus ou moins dispersées dans la plaine. Les concessions sont clôturées, ce qui permet d'y parquer le bétail. Les clôtures ne s'ouvrent pas mais s'enjambent grâce à un système d'échelle infranchissable par les animaux. Si certains villages semblent éclatés dans le paysage, ils sont en réalité organisés en une seule entité gravitant autour de la mosquée, qui forme le cœur de la vie sociale.

Les villages Peul sont rarement isolés des zones habitées par les autres groupes. Ils s'inscrivent généralement dans des territoires déjà occupés par les Bassari ou les Bédik, avec lesquels ils entretiennent des liens commerciaux. Il n'est pas rare de voir à côté de chaque village Bassari ou Bédik un village voisin Peul, portant le même nom. C'est le cas par exemple de :

- Andiel Peul dans la plaine lié à Andiel, village Bédik sur la montagne
- Nangar Peul dans la plaine, voisin de Nangar, village Bédik

Ce jumelage des villages favorise des échanges entre les Peul et les autres communautés (vente de lait caillé, de beurre de karité...). Dans le cas de Bandafassi, les Bédik sont descendus de la montagne de Éthiowar pour habiter au pied de la colline, là où les Peul s'étaient installés. Le village comprend aujourd'hui deux quartiers séparés par la route, celui habité par les Bédik et celui habité par les Peul.



Concession Peul (relevés et dessins Jean Paul Bourdier)



Photos 49 - 50: Village Peul, région de Salémata © Sebastien Moriset



Photo 51: Mosquée du village d' Afia © Sebastien Moriset



Photo 52: Case Peul à Bandafassi © Sebastien Moriset



Photos 53 - 54: Village Peul, région de Salémata © Sebastien Moriset

### a13. Les architectures Bassari et Bédik

L'habitat a en commun le toit : il est conique, couvert de paille et déposé sur des murs dont les matériaux varient d'une population à l'autre.

Le toit est généralement construit à même le sol. Comme on a tracé le rayon de la maison ronde en mesurant 12 ou 15 pieds, on va, en écartant suffisamment les quatre premiers arbalétriers noués au sommet, fixer le volume du toit. Quand les arbalétriers de bambou sont installés, on attache les pannes de bambou fendu de chaque côté des arbalétriers, en rangs successifs en partant du haut. Cette charpente porte un nom dont sera dérivé celui des clavicles en *o-niyan* (langue Bassari). Toit et tête sont souvent associés et le faîte du toit de la maison des hommes est tressé en cimier chez les Bassari, alors qu'il est décoré d'éléments symboliques chez les Bédik ; dans ce toit sont rangés les secrets des hommes, l'esprit initiatique y habite, et le *Ningininga* parle quand on le dépose pour le refaire. Chez les Bédik, le toit une fois déposé, les jeunes filles peuvent entrer exceptionnellement dans la maison des hommes et décorer les murs intérieurs de couleurs blanche, noire et rouge. Cette maison est d'ailleurs la seule à être décorée et porte pour nom un dérivé du mot beau. Sa traduction pourrait être « l'embellie » ou « la beauté ».



Photo 55: Cases Bédik



Photo 56: Faîte décoré



Photo 57: case Bassari



Photo 58: case Bassari

La construction des maisons est faite par les hommes : en pierres de latérite superposées (ce qui est traduit par le même verbe pour les oiseaux qui enlacent des brindilles) chez les Beliyan, et en terre façonnée chez les Bédik qui ont eu soin avant, de s'assurer l'accord des génies. On trouve aussi des murs en terre dans les villages Bassari. Les femmes finissent les murs et le sol en l'enduisant d'une pâte gluante faite de terre de termite, de bouse de vache et de sève de la liane *Cissus populnea*. Ce sont elles qui auront la charge d'entretenir le feu, au milieu de la maison en saison des pluies ou au milieu de la cour en saison sèche. Les maisons sont disposées circulairement dessinant une cour où sont répartis des bancs, ou lits extérieurs, faits de palmiers raphias rangés côte à côte qui reposent sur un cadre. Chaque épouse a sa case où elle dort avec ses enfants. Le mari peut aller d'une maison à l'autre, et il n'est pas rare que lui-même n'ait pas de toit.

Autour de la cour, une construction se distingue des autres chez les Bédik : la cuisine, temple familial où se trouvent les principaux *dialangs* (esprits), ses murs sont en bambou et non en terre. C'est là que fermente la bière de mil et que peut être enterré un patriarche. C'est là aussi qu'on vient boire la bière de mil lors de la fête à l'honneur des ancêtres défunts. Dans ce cas, les femmes n'y pénètrent plus : l'esprit initiatique vient y crier tous les soirs après sa mort s'il était chef coutumier, pendant environ un mois. Entre les maisons, on trouve des plateformes où sont entassées les récoltes et chez les Bédik chaque homme y construit un grenier posé sur une plateforme de pierre qui isole des termites.

Auprès des maisons, sous l'auvent du toit, on trouve les poulaillers faits de poteries renversées. Chez les Beliyan, les poules bénéficient de vraies constructions en paille surélevées, installées dans la cour près des greniers. Les chèvres ont-elles aussi leurs abris, constitués de vieux toits supportés par des pieux rapprochés. Le cheptel fait partie de l'habitat et le récent élevage de vaches chez les Beliyan a fait apparaître autour des maisons des clôtures qu'ils ne connaissaient pas avant. Ces animaux sont présentés dans leur ordre de valeur pour la dot : 5 poules = 1 chèvre, 2 chèvres = 1 mouton, 3 moutons = 1 vache. L'intrusion de la vache au cœur des transactions matrimoniales rend compte de la puissance des liens qui se sont établis entre les Peul (éleveurs de bovins par définition) et les Bassari et Bédik, producteurs agricoles et chasseurs cueilleurs.

L'intérieur des maisons est peu décoré : les Calebasses apportées par la femme lors de son mariage et ses jarres sont, avec les lits, le principal ameublement. On trouve une équivalence entre le ventre et l'intérieur de la maison. La porte en est l'élément essentiel, d'ailleurs moins le battant de porte que l'embrasure : chez les Bédik on ne peut tendre une calebasse de bière à un invité assis face à vous de l'autre côté de la porte, il faut la déposer à terre ; chez les Beliyan le même usage est observé, mais pour un nouveau-né.

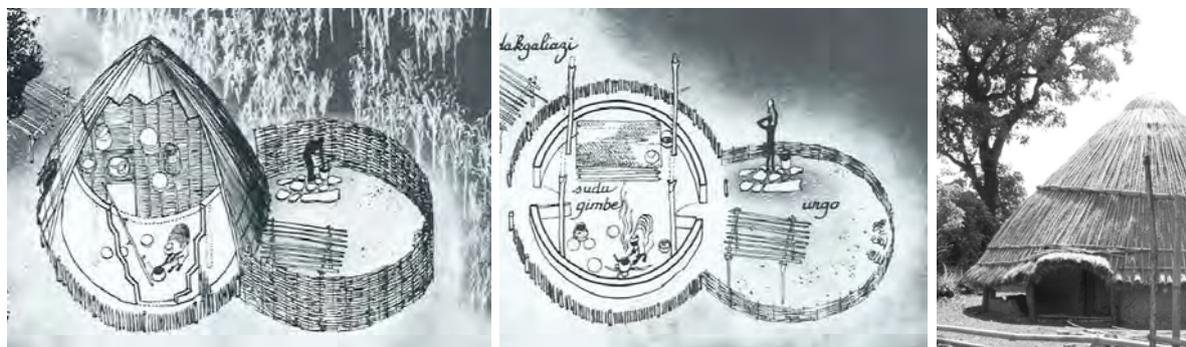
Enfin, des maisons temporaires sont souvent bâties en hâte près des champs Bédik, elles ont alors des murs en bambou. Chez les Beliyan qui habitent, au Sénégal, près de leurs champs, la rotation des cultures entraîne des déplacements où l'on se contente d'emporter les toits qui sont encore en bon état, des ronds de blocs de latérite témoignent alors des anciens murs et de l'occupation du sol.

#### a14. L'architecture Peul

L'habitat Peul obéit à une autre logique d'organisation. Ici les religions du terroir ont très peu d'impact et le cœur du village est la mosquée. Elle est le centre de la vie religieuse et culturelle. Mais les matériaux sont cependant semblables à ceux utilisés par les Bassari et les Bédik. Les Peul habitent aussi des cases rondes en terre couvertes de toits de chaume, généralement disposées les unes faces aux autres, pour délimiter une cour centrale. Les cases peuvent être très grandes, et atteindre les 6 mètres de diamètre. La case Peul comporte deux entrées, l'une frontale depuis la cour de la concession, et l'autre à l'arrière donnant accès à un espace clôturé, servant à la toilette. Chaque entrée est fermée par un voile de tissu, et on trouve toujours un canari (jarre d'eau) près de l'entrée. L'intérieur des cases Peul n'est pas cloisonné, ou l'est par des tissus suspendus, et comporte plusieurs sous-espaces, pour le couchage et la cuisine entre autres. L'espace intérieur se distingue par un grand soin dans la finition. Les murs sont enduits à la terre et peints en blanc (kaolin ou chaux). Le mobilier se limite à des lits et des malles pour le stockage des habits et bien précieux. On trouve aussi des Calebasses et des poteries, suspendues à la charpente, ou posées sur des pieux à trois branches qui les protègent des animaux. Le sol comporte une grande natte pour la réception des hôtes.

Les toitures Peul sont largement débordantes, et reposent sur une rangée de poteaux placés à distance du mur circulaire. Cela permet à la toiture de descendre jusqu'au sol, créant une galerie périphérique protectrice pour les poules et les chèvres quand il pleut. Ce même espace sert aussi de magasin pour le stockage. Les toitures Peul se distinguent de loin par leurs courbes sensuelles (forme en obus), différentes de la forme strictement conique des toitures Bassari et Bédik. Un autre détail caractérise les toitures Peul : la paille est maintenue en place grâce à un faisceau de bambous descendant du faitage, et retenus par des anneaux végétaux. Ces éléments plaquent la paille contre la structure inférieure, et évitent qu'elle soit arrachée par le vent. Cela permet la construction de toitures plus fines et plus légères, moins consommatrices de paille.

La cour de la concession est également un espace soigneusement aménagé. On y trouve un espace de prière, délimité par un muret de terre, et des espaces de couchage utilisés pendant la saison chaude.



Case Peul (relevés et dessins Jean Paul Bourdier)

Photo 59: Case Peul

Contrairement aux communautés musulmanes environnantes qui ont adopté l'architecture d'inspiration soudano-sahélienne ou des formes d'hybridation dérivées des modèles arabo-berbères, les Peul de Dindéfello mais aussi des autres villages de la région ont conservé un style sobre utilisant les matériaux locaux d'où une remarquable harmonie qui marque positivement le paysage.

### a15. Alimentation

La préparation des aliments est une tâche essentiellement féminine. Les repas consistent en un plat de céréales accompagné ou non d'une sauce. La viande est rare, les Bédik la cuisent généralement dans la sauce. Les sauces sont variées et préparées avec différentes feuilles, elles sont épicées et on y met souvent des cendres (potasse). De nombreux fruits sont cueillis au cours des déplacements et consommés crus. Quelques tubercules sont consommés : taro, igname, manioc, patate douce, coléus et autrefois géocarpe. L'alimentation traditionnelle repose sur le fonio, le maïs, le riz, l'arachide qui sont à la base de plats comme : le « foyo » (couscous de fonio), le « dapa » (plat à base de maïs et lait caillé), le « domi » (plat de mil ou de maïs mélangé à de la poudre de cosse de néré), ... Il y'a un véritable art culinaire chez ces communautés.

Toutes les céréales sont battues, pilées et vannées : d'autres graines sont décortiquées ou pilées. Ces travaux incombent aux femmes et occupent la majeure partie de leur journée. Les travaux accomplis dans les champs comportent en particulier le battage et le foulage.

Le menu des Bédik est varié et compte une dizaine de plats traditionnels préparés. Leur repas de fête traditionnel est composé de pâte avec de la sauce de feuilles de baobab ou de gombo. Il existe aussi les repas d'honneur tel que le fonio à la sauce de pâte d'arachide.

La cuisine se fait en plein air pendant la saison sèche : le feu est allumé entre trois pierres sur lesquelles est posée la marmite de fonte ou la poterie dans laquelle cuit le repas ; ces pierres sont chez les Bédik situées au centre des maisons de la famille, dans la "cour", ou dans les champs pendant les cultures, devant l'abri bâti près de l'aire de battage. Les Bassari ont une maison spéciale réservée à la fermentation de la bière, où on range le matériel qui sert pour la préparation des aliments, et où est faite la cuisine pendant la saison des pluies. Chez les Bassari rien ne distingue cette maison au mur de pierres des autres, sinon le sol qui n'est pas damé. Chez les Bédik-banapas, par contre, cette maison ne peut avoir des murs d'argile séchée comme les autres maisons d'habitation, le sol n'est également pas damé. On y enterre les hommes de la famille qui vivent très vieux et qui ont rempli des fonctions importantes, notamment qui ont accompli les rites sur l'autel accolé au mur de cette maison, qui est aussi le lieu où fermente la bière.

Chez les Bédik, chaque femme préfère garder dans sa propre chambre paniers, Calebasses, pots et mouvettes dont elle se sert pour préparer le repas. Les boissons fermentées, surtout la bière de mil et l'hydromel, sont servies et partagées par un ou deux hommes. Arriver à présenter à chaque groupe, à chaque personne, la calebasse contenant la bière qui lui revient et atteindre le fond de la poterie ou de la gourde de vin de palme, en ayant servi tout le monde, procède d'un grand art.



Photos 60 à 62: Préparation de la bière de mil dans un village Bédik © Mamadou Seya Ndiaye

Manger est un acte codifié : il n'est pas bon de manger en public, on mange généralement dans la maison : si on mange dehors on se regroupe autour de la calebasse, entre hommes ou entre femmes. Le petit garçon dès qu'il peut manger seul rejoint le plat réservé aux hommes. Il est mal vu de faire tourner la calebasse en se servant.

Les Bédik doivent respecter des interdits culinaires, concernant le gibier en particulier. Chaque lignage a ses interdits propres comme l'interdiction de tuer des animaux comme le lion, la bitis (vipère à cornes), le singe, l'éland (grande antilope), l'antilope cheval, le buffle, la tortue ou la pintade. Si on ne les mange pas, il s'agit davantage d'une conséquence du premier interdit. Certains végétaux comme les tubercules d'*Amorphophallus* sont également interdits. Avec une gamme aussi étendue d'interdits, les Bédik sont les voisins les plus écologiques du Parc National du Niokolo Koba, aujourd'hui sur la Liste du Patrimoine en péril. Les bonnes pratiques Bédik seront promues dans le cadre du Plan de gestion.

La cueillette des ingrédients est pratiquée par tous mais avec des spécialités : les hommes recherchent les tubercules dans le sol. Les femmes rapportent des feuilles, les enfants des fruits. Ces sorties en brousse permettent aussi à tous de ramener du bois sec pour la cuisine ou pour le feu qui éclairera les maisons.

La récolte du vin de palme est pratiquée au sommet de l'arbre : des bambous creux sont enfoncés à la base des feuilles près du cœur. Le récolteur grimpe les vider dans unealebasse une ou deux fois par jour. La sève récoltée a un pouvoir de fermentation très grand et doit être consommée très rapidement. Le vin de palme est interdit auprès de certains lieux sacrificiels où seuls la bière de mil ou l'hydromel sont autorisés. La cueillette des plantes médicinales est une activité spécifique qui nécessite des connaissances particulières.

Chasse et pêche n'ont pas la même importance dans la société. Le poisson est rare, la pêche au filet quasi inconnue, l'utilisation de plantes qui paralysent les poissons est bienvenue. L'arc est utilisé pour achever certains gros poissons stupéfiés qui tentent de respirer en surface, mais là s'arrête le rapprochement entre les deux activités : la chasse est sérieuse, la pêche est un amusement. L'une est silencieuse, l'autre bruyante ; ce sont surtout les jeunes gens non encore initiés qui s'y livrent, tapant aveuglément dans l'eau pour finir d'assommer un poisson, plongeant les mains dans les cavités où il aurait pu se réfugier, criant et s'amusant.

La chasse ou la récolte du miel sont des activités plus réglementées, toute grande chasse est précédée de trois jours d'abstinence sexuelle de même que la récolte du miel : avoir un rapport avec une femme compromettrait la chasse ou la récolte et symétriquement, si la femme d'un chasseur le trompe en son absence, celui-ci risque d'être blessé. La consommation du miel est interdite pendant une période en rapport avec le cycle cérémonial Beliyen qui est de six ans : *“Quatre années de suite, les deux dernières d'un cycle et les deux premières du cycle suivant, la consommation de miel est interdite, pendant un peu plus de deux mois, à une classe de jeunes gens et aux femmes mariées (...). Si un jeune homme enfreint cet interdit, il meurt. Si une femme le fait, les abeilles n'auront pas de miel et les récoltes seront “légères” (...). L'interdit commence fin août, au moment où l'on voit se former les épis de mil et où les abeilles butinent les fleurs et se prolonge jusqu'à ce que les épis de mil aient fini de se former”*<sup>2</sup>. Chez les Bédik, l'interdit sur le miel est aussi lié à une période de quatre ans qui est mise en rapport avec le cycle de floraison de *Lepidagathis sericea*, et avec celui de la grande fête quadriennale des femmes. Il intervient la deuxième année du cycle et s'accompagne d'un interdit de consommation des pois de terre, qui frappe aussi les hommes, alors que le miel n'est interdit qu'aux femmes.

Le miel et gros gibier appartiennent au génie de la brousse. On raconte que ce génie pourrait se faire aider des gardes des Eaux et Forêts, qui ont le même souci de protection de la nature... On raconte aussi que certains hommes établissent un pacte avec ce génie pour obtenir le droit de tuer les animaux et que ce pacte peut s'hériter de père en fils.

Les grands chasseurs ont droit à des honneurs qui soulignent le péril couru : chez les Bédik, des coups de feu sont tirés et le crieur public vante les qualités du chasseur, pendant que les femmes lui apportent des cadeaux et que l'on joue d'une petite flûte droite réservée aux sorties de masques. Chez les Beliyen, ce chasseur doit rester chaste jusqu'à une cérémonie de purification qui a lieu à la croisée des chemins la semaine qui suit la mort de l'animal “d'honneur”<sup>3</sup>. Si le chasseur n'observe pas ces rites il risque de se fracturer les os. Par contre, purifié et reconnu, il peut porter les insignes ou attributs de son nouveau statut : piquants de porc épic munis d'un pompon rouge. Ceci lui confère, ainsi qu'à sa femme, le pouvoir d'arrêter

<sup>2</sup> M. Gessain, “Des abeilles et des dieux chez les Bassari du Sénégal Oriental”, *Objets et Mondes*, T. XIV, 3, 1974

<sup>3</sup> M.P. Ferry et M. Thibout, 1978 : “Les mammifères connus des Tenda”, *Bull. de l'IFAN*, T. 40, série B, n° 3

la danse d'une certaine classe d'âge, paralysant une assistance dont le mouvement relatait l'ordre du monde.

Les Peul ont adopté la plupart des habitudes culinaires de leurs voisins Bassari et Bédik. Ils consomment toutes les céréales localement cultivées telles que le Fonio, le riz, le maïs et le couscous de mil, qu'ils mangent avec des sauces variées à base d'arachides, de feuilles, de lait accompagnées de viande. Comme dans toutes les communautés Peul d'Afrique, la vache est particulièrement respectée. Elle est même honorée lors d'une fête des vaches qui se tient chaque année en novembre et qui récompense les meilleurs éleveurs, c'est-à-dire ceux qui s'occupent le mieux de leur troupeau. Lors de cette fête, se cuisine le Toumbé, une pâte de maïs cuite avec du lait. D'autres plats de fête sont caractéristiques de la communauté Peul, tel que le Ngniri, préparé avec du couscous de mil.

### a15. Savoir-faire et artisanat

En raison de leur mode de vie, essentiellement articulé autour de l'exploitation des ressources du terroir ainsi qu'à la relative faiblesse de l'impact des produits importés, les populations du Pays Bassari ont gardé un important patrimoine artisanal. Ce patrimoine qu'ils ont généralement su préserver malgré les assauts de la modernité peut devenir une valeur économique forte dans le cadre de l'aménagement culturel du Pays Bassari dont le Plan de gestion sera un des maillons forts.

C'est ainsi que les hommes savent généralement encore allumer le feu à la manière traditionnelle. Il s'agit, à l'aide d'un anneau ouvert de fer plat, de frapper sur un morceau de galet de rivière, pour faire jaillir une étincelle avec laquelle on enflamme des fibres *dokhonya*, conservées dans une noix de rônier, ou une corne d'antilope, parfois après les avoir trempées dans de l'eau filtrée sur des cendres amères. Ce briquet était autrefois conservé par chaque homme dans une petite sacoche, de cuir ou un petit sac de tissu de coton. Quelques vieillards se souviennent avoir employé une autre méthode qui consiste à tourner très vite une baguette de bois écorcé, plantée verticalement dans une cupule creusée dans un morceau de bois *atyinityini*, horizontal, de manière à enflammer des parcelles de fibres disposées dans la cupule.

Cette maîtrise du feu trouve son expression la plus achevée dans une pratique artisanale aujourd'hui disparue depuis la fin du siècle dernier, il s'agit de la technique de l'extraction du fer. Les Bassari d'Ethiolo se souviennent du temps où l'on extrayait le fer de la latérite, « la pierre des Bassari ». On trouve, en de nombreux endroits, les vestiges de cette industrie ancienne qui assurait l'approvisionnement en fer avant que ce produit ne soit maintenant accessible à partir de la récupération.

Aujourd'hui seule la métallurgie de transformation est pratiquée par les forgerons. Dans cette société qui n'a pas développé le système des castes, le forgeron, travaille à côté de son carré à l'ombre d'un grand arbre ou plus généralement d'un toit de paille soutenu par quelques poteaux, assisté d'un aide actionnant le soufflet qui comporte deux peaux de chèvres dont les cous sont reliés par une entretoise de bois à deux tuyères de fer conduisant l'air soufflé dans un embout de tuyère en terre cuite, selon un modèle très général en Afrique occidentale. Ses outils sont peu nombreux : une enclume en forme de clou, un marteau, des pinces, un ciseau à métal, une pointe, une herminette et une lime en fer. Les forgerons fabriquent essentiellement des instruments agricoles, des outils à travailler le bois, des clous, des armes, des instruments de musique (cloches et grelots).

Les forgerons sont aussi bijoutiers et fabriquent des anneaux, bracelets et plaques. Les anneaux se placent aux mains, aux pieds, ou sont attachés à la ceinture, les plaques de cuivre s'attachent à même la ceinture ou contre la peau de chèvre dont les femmes se servent pour porter leur nourrisson. Quelques-uns de ces bracelets et de ces plaques sont d'un travail délicat.



Photos 63 à 65: bracelet et anneaux en aluminium et étain © Mamadou Seya Ndiaye

Les forgerons fabriquent les manches aussi bien que les lames des outils, il n'y a pas d'artisans spécialisés dans le travail du bois ; les forgerons feront à l'occasion des portes de maison en bois ou divers types de tabourets, taillés dans un tronc de fromager ou un bois plus dur, en forme de sablier (comportant parfois comme les sièges peul une ou deux anses taillées dans la masse), ou bien larges et bas comportant un pied large (et parfois une poignée sur le côté comme certains sièges diakhanké). De légers sièges en palmier raphia que savent faire de nombreux hommes et garçons sont également fréquents.

Les activités du forgeron-bijoutier-menuisier sont saisonnières ; en hivernage, il fait des houes, en saison sèche il fabrique des bracelets ou taille des portes. Agriculteur, le forgeron a peu de temps à consacrer à son champ en hivernage, car c'est l'époque où tous ont des outils agricoles à faire réparer. Aussi, par le passé, le payait-on souvent, non pas en argent, mais en journées de travail dans son champ, ou en nature : grains, poulets, etc. Le chasseur donne une part du gibier à celui qui a forgé ses balles. Maintenant, les moyens de paiement se font surtout en monnaie (argent).



Photos 66 à 69: les forgerons à l'œuvre, et quelques exemples de leur production : houes, harnais, éléments de mobilier en rafia © Madiabel Mbaye

Le travail du métal est aujourd'hui tributaire des échanges commerciaux puisque fer, cuivre, barrettes d'aluminium sont importés. Le rôle rituel des forgerons paraît moins important que chez les populations voisines.

Pour s'éclairer la nuit dans les maisons, en plus de la lueur du foyer, on peut utiliser des torches de tiges sèches de mil (longues de 1 m ou 1,20 m) ou de graminée sauvage *anawen* (en morceaux de 30 à 40 cm de long) conservées à cet effet sous le toit des maisons.

L'artisanat du bois est également un aspect très important de la production primaire en pays Bassari. Tous les hommes abattent, coupent et taillent le bois. Certains peuvent être particulièrement habiles à fabriquer un mortier par exemple dans un tronc de manguiers sauvage. Le pilon peut être fait d'un segment de bambou (c'est le cas vers Segeko où le bambou est très abondant), il est le plus généralement fait de bois dur et souvent orné de dessins géométriques, gravés au feu de la manière suivante : une corde est enroulée de manière à dessiner des croix sur toute la longueur du pilon puis brûlée. Il y a des pilons de poids, de taille et de longueur différents selon les femmes qui les emploient et les usages auxquels ils sont destinés. Dans chaque carré, un, deux ou trois (parfois plus) grands mortiers servent à séparer les céréales de leur enveloppe, à écraser les grains en semoule et en farine. De petits mortiers sont utilisés pour piler le tabac

par les hommes assis par terre, le mortier entre les jambes. Aujourd'hui, chez les seuls Bédik, des hommes pilent des pierres pour en extraire l'or.

Tous les maris fabriquent, en général, pour leurs femmes les deux types de bâtons-mouvettes pour remuer la bouillie épaisse, l'autre pour réduire les grumeaux de la sauce. Pour remuer la bière en ébullition, on utilise de très grandes mouvettes taillées dans une feuille de rônier.

Dans le domaine de la tannerie, les Bassari ont la réputation d'être habiles à préparer les peaux, épilées ou non, parfois blanchies, mises à plat ou non, pour en faire par exemple des contenants à grains. Les hommes en préparent pour eux-mêmes et aussi quelquefois pour en vendre. Grattée, séchée, la peau est tannée avec des cendres amères de bambou, ou de coques de pois de terre ou d'un mélange de bois et de fruits de fromager et de lianes. Si l'on veut garder la peau avec les poils, on frotera seulement le côté cuir avec ces cendres. Si l'on veut au contraire épiler la peau, on la trempe dans de l'eau additionnée de ces cendres : au bout de quelques jours les poils se détachent de la peau. Puis, avant d'être tout à fait sèche, la peau est soigneusement assouplie en la frottant entre les mains et en l'étirant dans tous les sens et parfois en la frottant avec du tourteau de noix ou de l'huile de palme.

Les peaux (de chèvre, mouton, antilope ou divers petits mammifères sauvages) servent essentiellement à fabriquer des sacoches, des carquois à flèches, des sacs à provisions de bouche pour la journée, des sacoches pour récolter le miel, des porte-bébé, des ceintures triangulaires de peau qui, des fourreaux, des ornements de danse et des chasse-mouches.

La vannerie est une autre spécialité des Bassari. Leurs nattes et leurs paniers en bambou sont d'une exécution remarquable. Les meilleurs ouvriers sont ceux qui tressent les grands paniers, dits Bassari. Les vanniers sont toujours des hommes, sans qu'il semble interdit aux femmes de faire de la vannerie.



Photo 70: Cimier Coniagui  
© Mamadou Seya Ndiaye



Photo 71: Paniers, Village de Bak-bak  
© Mamadou Seya Ndiaye

La durée de chaque vannerie est variable : les nattes de rônier doivent être remplacées presque chaque année, alors que celles de bambou peuvent durer beaucoup plus. Les légers paniers de rônier peuvent durer quatre ou cinq ans, mais ceux en bambou dix ans, les plus grands, épais et peu mobiles étant les plus durables... si les termites ne les détruisent pas.

La calebasse est également un objet très utilisé. Sa préparation demande beaucoup d'habileté. Les grandes calebasses sont coupées en deux parties lorsqu'elles sont encore fraîches. Les calebasses plus petites sont vidées et utilisées telles quelles, comme récipients pour les liquides. Le fruit frais est alors percé d'un trou et mis dans l'eau pendant environ une semaine pour faire pourrir chair et graines. Cela enlève en même temps l'aigreur, on n'a donc pas besoin de les faire bouillir.



Photos 72 à 74: Grandes calebasses, louche et gourde de calebasse en pays Bassari © Mamadou Seya Ndiaye

Autrefois, c'est avec des calebasses et des gourdes qu'on allait chercher l'eau au puits. Aujourd'hui les chasseurs et les voyageurs emportent de l'eau dans une gourde portée à l'épaule gauche et les récolteurs de vin de palme en utilisent pour transporter le vin dans des portoirs contenant trois gourdes depuis la palmeraie jusqu'au marché ou chez le client, à qui il est généralement livré par le récolteur.

Bien qu'omniprésente, la poterie n'est pratiquée que par un petit nombre de femmes; ces femmes, souvent âgées, appartiennent à n'importe quelle lignée et peuvent épouser n'importe quel homme. Il n'y a donc aucune forme de discrimination pouvant rappeler le système des castes. Elles héritent fréquemment leur technique de leurs mères, sans qu'il n'y ait là rien d'obligatoire. Certaines ont appris le métier en regardant faire une femme qui ne leur est pas apparentée, tandis que de nombreuses filles de potières n'adoptent pas le métier de leur mère. Le façonnage de la terre n'est qu'une activité accessoire pratiquée en saison sèche, de janvier (après avoir rentré les récoltes) à mai (début des pluies).



Photos 75 - 76: Pots à Ethiowar © Mamadou Seya Ndiaye



Photo 77: Poupées © Sébastien Moriset

La terre de termitière crue est également utilisée dans le modelage de lits, paravents, pots à conserver les graines, sièges bas, supports à poterie ou Calebasses et greniers-pots à couvercle. Ces aménagements intérieurs sont généralement fabriqués avant la pose du toit d'une maison neuve. Avec le même matériau cru et séché, les femmes Bassari façonnent aussi des poupées jouets (photo 77 ci-dessus); enfin les seins en terre de termitière, modelés par les jeunes filles lorsqu'elles construisent le mur d'un ambofor (case commune des adolescents) ou de la maison d'un jeune homme, relèvent de la même technique.

Les arts de la parure et de la vêtire occupent une place essentielle chez les populations du pays Bassari en raison de la fréquence et de l'importance des rituels durant tous les cycles de la vie. La coiffure en fines tresses qui dessinent des croissants ou une crête sagittale requiert des heures de patience. Chaque classe d'âge est marquée par une manière de s'habiller et par des ornements particuliers. Les bijoux, aujourd'hui en aluminium, autrefois en cuivre ou en laiton, sont plutôt féminins et gardés dans un panier dont on hérite de mère en fille. Cependant, suivant les rituels, suivant le type de danse et surtout quand il est jeune, l'homme aura recours à sa mère ou à sa sœur pour se parer.



Photo 78: Danses de réjouissance Bassari à Salémata © Mamadou Seya Ndiaye



Photos 79 à 81: Bijoux © Madiabel Mbaye



Photos 82 - 83: Coiffure d'un garçon avant son initiation à Ethiowar © Mamadou Seya Ndiaye

L'habillement est aussi une protection : dans les contes on voit comment une très jeune fille va attraper son pagne et l'attacher très solidement sur ses reins avant d'affronter le génie. Plus couramment on peut retenir que les sandales en semelle d'écorce de rônier étaient très utilisées pendant la saison des pluies.

### a16. Les temps de la vie - Le rythme des saisons et des fêtes

L'initiation est une rupture avec le monde féminin auquel sont associés les enfants pour un temps donné. L'initiation c'est aussi un passage de l'adolescence à la vie adulte qui dure 5 années. Les hommes préparent arcs, carquois et sabres, armes de chasse, et le sac de brousse où chacun rangera ce qu'il a de plus précieux. Les oncles utérins, c'est-à-dire les frères de la mère, vont aussi s'activer, car ils sont les protecteurs de leur neveu.

L'initiation est appelée " sortie "; on peut penser qu'il s'agit de sortir en brousse le futur homme, car il devra une fois " sorti ", initié, suivre un camp de brousse qui le mènera de chasse en chasse, de camp en camp, jusqu'à des sites historiques où on peut encore voir des fortifications datant de la fin du 19<sup>e</sup> siècle, vestiges des guerres provoquées par les musulmans. Les Bédik résistèrent farouchement à l'Islam en n'abandonnant jamais le droit de boire la bière de mil, substance vivifiante, qui à l'analyse des scientifiques s'est révélée un complément nutritif important. Sur ces sites, on retrouve aussi des bas-fourneaux élevés par les Malinké voisins où étaient fondues les loupes de fer. Cette école de brousse est également le temps de l'apprentissage des chants et des langues secrètes, des paroles d'hommes et des secrets de masques. Chaque village de groupe Biwol ou Banapas a son lieu d'initiation propre dont le nom est prononcé associé à celui d'*usyil*, le mystère, dans les jurons. Mais " sortie " peut aussi être synonyme de dysenterie, l'initiation serait alors quelque chose qui vous vide, en rapport avec le réapprentissage de la vie qui suit.

Les nouveaux initiés n'entreront à la petite maison des hommes, auprès des classes d'âge des hommes âgés, qu'en septembre à la fête du " commencement ", et devront attendre la fête de *meresy* pour avoir des rapports sexuels. Il faudra encore cinq ans maximum avant d'être admis à la grande maison des hommes et devenir père de famille : le changement de classe est quinquennal et indépendant de l'initiation.

Les fêtes marquent toutes les étapes chronologiques que rencontre un homme ou une femme au cours de sa vie en société, le mariage étant traité avec la parenté, ainsi que l'héritage. Les classes d'âge Bédik illustrent superbement cette conception de la vie : parti de la petite maison des hommes, après un stage de cinq ans une fois initié, on y revient vieux pour terminer sa vie au conseil des anciens. On y retrouve ses petits-fils, qui sont eux-mêmes des réincarnations d'ancêtres : une petite fille peut être la réincarnation du père de la mère de son père, ceci est surtout vrai pendant l'enfance et n'est évoqué que pour souligner certains traits de caractères ; devenus adultes, ces réincarnés devront seulement veiller à la bonne tenue des autels ancestraux. Les fêtes qui ponctuent l'année Bédik forment elles aussi les maillons d'une chaîne fermée dont chacune prépare la suivante. Il est convenu qu'aucune dispute ne doit troubler le temps de la fête, même entre mari et femme, ces jours sont une parenthèse.

Chez les Beliyan il existe une relation particulière entre classe alternée : les membres de ces deux classes se désignent par un terme de parenté : grand père (mère) / petit fils (fille). Jeux, insultes, plaisanteries et moqueries sont favorisés, alors que deux classes qui se suivent sont marquées par le respect des plus jeunes vis à vis des plus âgées. Cette relation donne lieu à de vraies scénettes, elle est appelée *Athiathiandra* : plaisanterie entre les classes.

Un rite important a lieu la troisième année du cycle des classes d'âge qui dure 6 ans, pendant la saison des pluies, les femmes passent la nuit sur la montagne au lieu de sacrifice où elles retrouveront des camarades d'autres villages. Ce rite nécessite de la bière et des travaux collectifs exécutés lorsqu'elles étaient dans la classe précédente. Certaines seront désignées comme *o-nemà* pour veiller sur la coutume. En descendant de la montagne, elles sont femmes accomplies et n'ont plus de corvées imposées, hormis quelques amendes infligées par les vieilles. Elles participent avec les femmes plus âgées à la préparation des bières bues chez le chef. Elles pourront danser en tournant ce qui peut symboliser leur accession à l'espace-temps, ayant par leurs enfants assuré la succession des générations.



Photos 84 - 92: Fête d'initiation des garçons Bassari à Nangar © Mamadou Seya Ndiaye

**a17. Les masques**

Il existe une très grande diversité de masques, chacun ayant sa signification et son rôle. Chaque masque sort à des occasions très précises (initiation, période de semis, circoncision, changement de classe d'âge), et anime un esprit spécifique. Le masque se reconnaît pas sa composition, mais aussi pas sa danse, et par les armes qu'il porte. Les Bassari et les Bédik utilisent la présence de ces êtres possédés par l'esprit pour se protéger des sorciers ou des puissances néfastes. Les masques peuvent s'exhiber au village ou dans les cultures pendant la saison des pluies. Ces êtres surnaturels animés par l'esprit initiatique, ne peuvent ressembler aux hommes : ils sont fébriles, leurs gestes sont saccadés, ils vibrent comme leur voix transformée dans le grave ou dans l'aigu. Ils ne se grattent, ni ne toussent. Ils sont généralement revêtus de feuilles et de fibres, de tissus d'écorce, mais peuvent être invisibles, n'être qu'un son.

Pour les Bédik, les masques sont une famille : on s'adresse à eux en les appelant " grand-père ", ils se composent d'une cagoule et d'un vêtement sans manche de tissu d'écorce, qui marquent l'agressivité, et un rouleau de feuilles au niveau de la poitrine. Leurs membres sont noircis ou rougis, ils portent aux chevilles des bouquets de feuilles qu'ils font bruisser en se dandinant. Des feuilles blanches de bourgeon de rônier sont enroulées autour de leurs jambes, ils tiennent un sabre à la main droite et des fouets de la main gauche ; ils chantent d'une voix profonde et éraillée. Certains détails de leur coiffure permettent de les rattacher à certaines lignées Keita qui ont pour origine le Mali.

Le masque "*lukuta*" est "grand-mère", elle aurait autrefois apporté aux hommes les grains de mil en dansant avec une tige encore munie de son épi. Les femmes l'appellent "l'interdit". Elle est vêtue de feuilles de karité, véritable buisson ambulant d'où surgit une voix suraiguë à laquelle répond le cœur des jeunes filles ou des jeunes femmes. Elle est féminine dans cette société patrilinéaire des Bédik, alors que chez les Belian, matrilineaires, "*lukuta*" est un homme incarnant toute la force virile pour ceux qu'il forme à l'initiation : la jeune promotion d'initiés. Ce masque est remarquable par son chapeau de feuilles blanches de bourgeon de rônier qui est orné avec raffinement. Il porte un costume d'écorce blanche un rouleau de feuilles à la poitrine. Il chante d'une voix grave et vibrante et frappe une cloche en fer avec son pouce droit qui porte un anneau, et tient une haute canne garnie de sonnailles.

*Pena* est un petit masque muet et effacé aux seins en fruits de *Gardenia triacantha* cachés sous l'habit de tissu d'écorce. Masque sautillant et menu, il est associé aux jeunes mariées et à la fertilité.

Il y'a aussi d'autres masques tels que le *Niatioma* qui représente une fille démunie qui ne prend que les parures des autres masques qui rentrent, et qui est un peu sotté puisqu'elle ne peut pas danser et s'attelle à faire rire les gens.

Pour clore cette présentation de la famille des masques, il nous faut nommer *Gindam*, l'esprit initiatique, père des hommes, dont la voix s'exprime par quatre tambours secrets, comme chez les Belian, où ce père-caméléon peut aussi parler d'une voix vibrante et disharmonique. Les femmes appellent ce masque *sangadiya*, car il leur est interdit de le nommer par son nom. A côté de *Gindam* qui est présent à l'initiation des jeunes hommes et lors de la grande fête de fécondité à la fin de la saison sèche, existent d'autres masques auditifs : *Ningi-ninga*, *Ninkinanka* des Malinké, le fameux *Niki-Nanka* des Peul, grand serpent du mythe de *Koumen* ; et *Nyandemém*, le rhombe, l'esclave de *Gindam*, au vrombissement qui terrifie les femmes qui s'enferment dans leurs maisons dont il n'hésite pas à secouer le toit sauvagement. *Ningi-ninga*, chez les Bédik, s'exprime par des tambours à friction constitués d'une calebasse décalottée, vidée, dont l'orifice est bouché par une peau de varan, percée en son centre d'un trou où passent des poils de phacochère. Ces poils frottés entre les doigts, ou plutôt lissés par des doigts humides, vont transmettre à la peau leurs vibrations dont le crissement sera amplifié par la calebasse, pour émettre de véritables cris viscéraux. Ces tambours sont en nombre et figurent une mère et ses enfants. *Ningi-ninga* se fait entendre pour la pose du toit de la grande maison secrète des hommes et pour l'entrée dans cette maison d'une promotion d'initiés au statut spécial. Ayant déjà accompli cinq ans dans la petite maison des hommes et effectué les corvées qui leur incombent, les initiés arborent l'année du changement de classe un comportement mi-homme, mi-femme ; astreints à une abstinence sexuelle d'août à février, ils exhibent des parures de femmes et sont coiffés avec une tresse sagittale où ils piquent, les jours de fête, plumes et piquants de porc-épic.



Photos 93 - 99: Danses de réjouissance avec le masque caméléon, maître de tous les masques © Mamadou Seya Ndiaye

Tous ces masques, auditifs ou végétaux sont des “esprits” rejoints par certains morts. Les masques n’existent, dit-on, que depuis que les morts ont cessé de revenir au village. Lors de leurs visites, les femmes, reconnaissant leurs morts, pleuraient, et les hommes ont décidé d’utiliser les masques pour qu’elles ne les voient plus.

On dit aussi qu’autrefois les femmes conservaient les petits tambours mais, quand il pleuvait, elles se contentaient de les recouvrir de leurs pagnes et ils se mouillaient. Un jeune garçon courageux trouva les petits tambours sous les pagnes. Il construisit un abri avec un toit et dit aux femmes d’y faire rentrer les tambours. Depuis ce jour-là, le *Gindam* s’est confié aux hommes, plus spécialement aux jeunes initiés qui gardent ces tambours dans la petite maison des hommes où les femmes ne doivent pas pénétrer. La société des femmes, qui participe à l’initiation en préparant quantité de nourriture et de bière, va bénéficier le mois suivant d’une fête d’une semaine, durant laquelle apparaîtront successivement tous les masques et qui leur permettra de danser abondamment. C’est la seule fête où surgissent autant de masques.



Photos 100 - 101: Masques Bédik rouges et blanc venus chercher les initiés pour les conduire vers le bois sacré © Mamadou Seya Ndiaye



Photos 102 - 103: Masque de combat Bassari © Mamadou Seya Ndiaye

### a18. Les religions

Si les Peul sont des musulmans qui pratiquent une religion monothéiste bien codifiée, il en est autrement des Bassari et des Bédik qui baignent dans une ambiance métaphysique radicalement différente.

En réalité « religion » au sens courant du terme n'est pas appropriée pour traduire l'attitude des populations vis-à-vis de Dieu, créateur et maître absolu de la destinée. Il est si proche et si lointain à la fois. On peut presque dialoguer et négocier avec lui par le biais des incarnations. Pour eux, Dieu est le ciel, ce qui sépare les couches de terre superposées dans la représentation de l'univers Bédik, ce qui a été éloigné de la terre par un malencontreux coup de pilon donné par une femme, deuxième fille de sa mère. Dieu est loin des hommes, alors qu'est présent dans les grands arbres, dans les forêts dans les cavernes un Esprit, qui peut désigner les "morts" ressuscités et invisibles. Cet Esprit va prendre des manifestations multiples avec lesquelles les hommes vont tenter d'établir divers échanges.

Chez les Bédik ces rapports sont organisés sous le mode du secret et du mystère : le nom du chef religieux Bédik est "le propriétaire, le responsable du secret", cet homme doit être d'un lignage *ma-nyêrâ*, du clan *sadyâkho*, il est maître de l'initiation des hommes.

Chez les Beliyan ce titre n'existe pas et les fonctions sont partagées entre plusieurs hommes qui en héritent par voie matrilineaire. À Ethiolo on peut remarquer le lignage *bo-nàng* qui officie sur les autels les plus importants, alors que le maître de l'initiation est *be-yâxèndy* mais peut aussi être du précédent lignage. Les morts de ce lignage rejoignent dit-on les esprits qui siègent sur la montagne de Paté.

L'Esprit peut accepter de se laisser manipuler dans une pierre que l'on aura vue se déplacer toute seule, cette pierre, est après différents rites où on s'assure de son accord, posée pour fonder un autel. Tout le monde peut s'adresser directement aux différents autels faits de quelques pierres rassemblées en déposant un morceau de fer en formulant une demande. Lorsque cette prière est accordée, un animal domestique est apporté en remerciements, c'est alors le propriétaire de l'autel qui seul peut sacrifier l'animal, généralement un lundi. Sacrificateur, il est aussi médiateur car il se charge de faire aboutir la parole par cet acte qui donne son nom aux autels sacrificiels, ou sanctuaires. À ce dernier on demande de protéger le village et de favoriser fécondité, fertilité et chasse. Les autels où l'on s'adresse à l'Esprit sont plus divers, celui-ci peut être bon ou mauvais, comme les hommes ; les sanctuaires vont donc réagir en fonction des intentions exprimées par les hommes lorsqu'ils formulent une demande, ils peuvent se venger des attaques subies, et on passe insensiblement des demandes de protection à celles d'agression.

On observe la même ambivalence avec celui qui est "homme" chez les Bédik, c'est-à-dire "voyant" : il a des pouvoirs qui lui permettent d'identifier les sorciers, mais il peut aussi le devenir très facilement, parfois à son insu. Il suffit d'avoir mangé "la viande de la nuit". Cette dévoration nocturne, qui entraîne maladies et mort chez la victime dont l'âme est manipulée, se produit entre sorciers, et la participation à cette société secrète implique une dette de "viande" dont le paiement ne peut aboutir qu'au prix d'une personne sacrifiée. Les termes utilisés pour en parler sont ceux des transactions du mariage : on "prend" une âme comme on "paye" la dot et on "rembourse" ou fait remplacer en substituant à l'âme humaine celle d'un végétal ou d'un animal ; pour éviter la mort subite de la victime et donc la vengeance de sa famille : "ils ont remplacé (l'âme) par celle d'un chien". Le commerce des âmes a aussi cours pour obtenir de l'Esprit ou du génie de brousse une meilleure récolte, comme on améliore un instrument de musique ou comme on trempe le fer. Les Bédik disent : "il a amélioré son mil (sous entendu) il a donné une âme au mauvais esprit. On peut demander aux sanctuaires de malmener celui qui a pris l'âme d'un parent, on peut les prier de venger la mort.

Quand on souffre d'un mal on a recours à des divinations simples pour savoir quelle en est la cause, ou on va trouver un devin qui interprétera la réponse. Le plus souvent il faut sacrifier un animal domestique sur l'autel qui le réclame. Dans les cas de sorcellerie on n'est libéré, "laissé", que si le sorcier passe aux aveux ce qui advient généralement sur son lit de mort ; mais un enfant peut être sorcier car il aura obéi à des adultes, sa confession le sauve alors. Certains autels sacrificiels et les puissances qu'ils représentent sont oubliés pendant des années, ils réveillent alors la mémoire des hommes en leur infligeant des maladies ou la sécheresse.

La religion n'existe pas au seul niveau de ces recours où on cherche protection et guérison auprès des puissances occultes, elle constitue un système de pensées, une représentation du monde que l'on retrouve, avec difficulté car il faut souvent raisonner en deux dimensions, mais que l'observation de leur mode de vie et l'étymologie des termes qu'ils utilisent permet d'esquisser.

Dans ce monde de croyances, la relation aux sorciers est la plus pesante, elle entache tout rapport, toute relation. D'un homme qui réussit, qui devient riche, on ne dira pas qu'il a de la chance, on craindra qu'il ait commercé avec l'esprit de brousse qui peut en échange d'une âme vous apporter la richesse. L'initiation souligne chez les hommes leur participation, leur appartenance : un futur initié peut refuser de boire la bière "interdite" s'il n'est pas sûr de n'avoir jamais consommé de cette viande de la nuit : la société initiatique teste les hommes et va s'efforcer de maintenir un groupe capable de lutter contre ces puissances occultes en utilisant pour le bien commun la voyance de ses membres. Elle permet enfin, grâce aux masques, de vivre joyeusement par les chants et les danses qu'ils suscitent, un monde de menaces où les âmes sont convoitées.

"L'âme pour les uns comme pour les autres est ce principe qui rejoint Dieu à la mort mais qui peut revenir habiter un nouveau-né de la famille assurant ce cycle, cette "marche du soleil", dans lequel la mort apporte une "coupure" depuis que le ciel ne communique plus directement avec les hommes.

Les Bédik sont enterrés en "coupant la marche du soleil", c'est-à-dire nord-sud avec la tête au sud. Le visage de l'homme est tourné à l'Est vers le jour et celui de la femme à l'Ouest vers la nuit. Les "morts" autrefois revenaient et les femmes les reconnaissant pleuraient ; c'est depuis que l'Esprit proposa aux hommes les masques, pour que les femmes ne pleurent pas.

#### **a19. Trésors linguistiques**

Les travaux linguistiques, réalisés durant les quarante dernières années, ont permis la sauvegarde des trésors des langues et ont abouti à la publication de livres qui ont permis la reconnaissance, en 2004, du Bédik (*mënik*) et du Bassari (*o-niyan*) comme langues codifiées au Sénégal. La langue Peul (*poular*), a été codifiée depuis les années 1980.

Les langues Bassari et Bédik constituent un ensemble à peu près homogène dans le groupe des langues de la famille atlantique. La variété des langues exprime la diversité et la richesse des cultures des sociétés habitant dans les collines ou dans les plaines au pied du Fouta-Djalón.

Les recherches linguistiques ont donné lieu à la découverte d'une autre langue, le Bapen, aujourd'hui morte. Les trois derniers locuteurs ont permis de recueillir les informations ultimes de ce trésor.

## b. Historique et développement

Les populations Bassari et Bédik se trouvent dans les régions du Sénégal oriental, réparties sur une aire à cheval sur la frontière sénégal-guinéenne pour les premiers et confine à la falaise de Bandafassi pour les seconds. Ces populations à l'histoire complexe, ont considérablement modifié leur environnement et développé des paysages culturels originaux au fil des siècles. Ces paysages, produits de l'histoire mouvementée des ces peuples, intègrent tous les éléments naturels dans une vision du monde cohérente et harmonieuse. *“Les lieux de culte sont innombrables... Les esprits sont liés au relief, à l'eau, à la végétation”* (M. Gessain 1965: 67). Les rivières, les vallées, les grottes, les mares, les collines, les animaux, les villages, s'intègrent dans un tout, constamment réactualisé par des pratiques rituelles plus ou moins complexes selon les cas. L'authenticité pure, au sens de la déclaration de Nara trouve ici sa pleine expression avec une histoire cycliquement recomposée.

### b1. Histoire des Bassari

D'après R. Gessain (1963: 17), Francisco de Lemos Coelho mentionnait déjà les Bassari dans leur habitat actuel, dans sa description de la Côte de Guinée en 1684. Ils sont décrits comme ayant été en guerre permanente avec leurs voisins et les envahisseurs successifs. Pour le Dr. A. Rançon (19<sup>ème</sup> siècle), le pays Bassari était un territoire très peuplé, qui s'est vidé de sa population au fil du temps. Il a estimé que cette population pouvait être évaluée autrefois à 6 à 8000 individus mais qu'elle se chiffrait à pas plus de 2000 individus en 1891-92. *“Cela tient à ce que, continuellement en guerre avec leurs voisins du Fouta Djallon, ils ont vu détruire la plus grande partie de leurs villages, et la population emmenée en captivité”* (Rançon 1894).

Les premières observations faites par les agents de l'administration coloniale reflètent d'intéressantes variations entre observateurs. Pour A. Belan (1946), l'impression générale est condescendante et négative. Il s'est surtout intéressé à leur mode vestimentaire :

*“Les hommes “sont nus”. Ils portent un étui pénien de 3 ou 4 cm en fibre de rônier tressée. L'un très simple sert pour les jours ordinaires, l'autre agrémenté de pompons rouges sert pour les jours de fête ou de venue au cercle. Quant aux femmes, “elles ont pour tout “vêtement” des bracelets de cuivre représentant leur dot; les unes en ont les avant-bras couverts, d'autres les deux bras... Une ceinture en cuivre, lourde, sorte de corset; un collier de coquillage entre les jambes complète leur “costume”, c'est tout”* (Belan 1946: 13).

L'habitation Bassari est décrite selon les termes suivants:

*“c'est une case ronde en pierre faite sans aucune industrie; le mur à 1,80 m de haut, le toit est conique, et en paille. Le mur a une brèche, il n'y a pas de porte”*. Belan (1946: 13-4)

Il se prononce finalement sur les moeurs des Bassari :

*“Celui-ci [Le Bassari] couche sur la terre, sans natte, il ne se fait même pas un lit de feuilles”*.

Ch. Béart (1947 a et b) qui publie deux notes une année plus tard une expérience totalement différente. Il présente différentes facettes des pratiques culturelles Bassari qui, à son avis, semblent avoir autrefois occupé la totalité du cercle de Haute Gambie. Il présente les premiers éléments de la structure en classe d'âge de la société Bassari :

*“Les enfants dès l'âge de six ans sont retirés à leur mère et vivent, garçons et filles, mêlés dans des ambovar où ils s'organisent eux-mêmes”* (Béart 1947a: 26).

Il fait ensuite allusion à la religion Bassari, en rapportant que :

*“le grand maître de la religion Bassari d'Ethiolo est une prêtresse qui habite une caverne sur la plus haute montagne des environs”* (Béart 1947b: 2).

Il décrit ensuite ses entretiens avec les Bassari qui lui “parlent de leur vie”, de ses visites dans leurs cases de pierres rondes où il observe des réserves de céréales et *“au fond, le lit de feuilles séchées recouvertes d'une peau, quelquefois une sorte de tara - lit en bambou-”* (Béart 1947b: 6).

Béart fini par souhaiter que les Bassari puissent garder leur originalité, caractérisée par :

*“leur compréhension de la nature, dans leur respect de la femme, dans leur courage à la chasse, et au travail des champs, dans leur amitié pour tout et tous, dans leur bonne humeur”* (Béart 1947b: 7).

La caractéristique principale de l’habitat Bassari actuel est sa dispersion. Les villages Bassari peuvent être très instables. Les mésententes ainsi que la recherche de nouvelles terres agricoles peuvent aboutir à des scissions et à la création de nouveaux villages. Cette dispersion est considérée par certains comme récente et se serait en quelque sorte généralisée pendant la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle. La chronique Peul datée du 19<sup>ème</sup> siècle et recueillie par B. de Lestrangle (1969: 29) montre cependant que les choses ne sont pas aussi simples :

*“Au nord, au sud, et au centre, nous brûlâmes 17 villages parmi les petits villages des Tenda<sup>4</sup> (un village Tenda ne compte que quelques cases) et nous pourchassâmes les habitants jusqu’au bord de la Dimma (Gambie)”*.

Les petits villages Tenda faisaient déjà partie du paysage à cette époque. Le phénomène se serait probablement généralisé après la conquête coloniale.

L’histoire des Bassari telle qu’elle est connue aujourd’hui est celle d’un peuple en lutte constante pour la survie des individus et du groupe. P. Charet (1969) indique que les Bassari auraient subi les conséquences d’une première migration Peul vers le Fouta Djallon au 11<sup>ème</sup> siècle. Quand les premiers Mandingues arrivèrent dans la région deux siècles plus tard, il y avait des groupes Bassari dans le Bélédougou (centre de l’actuel Mali). Les Malinkés refoulent alors progressivement les Bassari dans les contreforts nord du Fouta Djallon, où ils gagnent leur habitat actuel. L’invasion de Koli Tenguela du 16<sup>ème</sup> siècle affecte durement les populations Bassari. Ceux-ci n’eurent en fait que des épisodes de paix provisoires. Ils furent constamment les cibles des incursions qui s’étaient poursuivies jusqu’au début du 20<sup>ème</sup> siècle (Charet 1969, R. Gessain 1963, Girard 1984, B. de Lestrangle 1969, Maupoil 1954, Mungo Park 2000). Les Bassari s’étaient créés des refuges en grotte dans les collines latéritiques ou certains ont été traqués par les détachements Peul.

Maupoil (1954: 379) donne une description poignante de la tragédie des Bassari à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle:

*“..pourchassés comme des bêtes fauves, c’est l’expression et la mimique que j’ai recueillies de la bouche même des vieux existant encore. Ils ont été dispersés ou pris, réduits en captivité, vendus de tous les côtés soit par Mouso Molo, Tierno Ibrahima, ou Alfa Yaya qui se sont partagés la curée de ce peuple, ce qui fait que l’on trouve les Bassari dans tous les pays commandés par ces chefs”*.

Le paysage culturel Bassari que l’on peut parcourir aujourd’hui est le produit d’une résistance constante et héroïque, une célébration de la force de la créativité culturelle. Les rites, hauts en couleurs, magnifient la vie. L’habitat dispersé, et la création d’un ambofor (case commune des adolescents) pour tous les enfants non mariés sont probablement des formes dérivées de cette résistance séculaire.

## **b2. Histoire des Bédik**

Les Bédik font partie du sous groupe Tenda composé des 4 ethnies suivantes : les Bandiaranké, les Bassari (béliyan), les bédik et les Coniagui. Cette grande famille est originaire de la Guinée ou du Mali. La patronymie des Bédik ressemble d’ailleurs à celle des Malinkés. Les noms de famille sont Keita, Kamara, Samoura, Kanté et Sadiakhou. Selon l’expression de R. Gessain (1953: 53), les Bédik *“sont des Keyta (Mandingue) parlant Bassari”*. L’existence d’une langue Bédik a été établie plus tard par M.-P. Ferry. Les Bédik constituent une petite population résidant essentiellement dans la falaise de Bandafassi. Leur origine remonterait aux premières phases de l’expansion Malinké. *“Les Malinkés, représentés par la personne de Sane Kalli Keita, se seraient métissés aux Bassari pour former l’ethnie actuelle des Bédik. Ce qui expliquerait le fait que les Bédik portent, selon leurs fonctions sociales des noms de clans équivalents à ceux des Malinkés voisins. Keita pour les chefs de village; Sadiakho pour les chefs religieux; Samura et Kante pour les forgerons”* (Charet 1969: 105).

<sup>4</sup> Tenda : l’appellation Tenda, “incroyant” en Poular a été donnée par les Peul aux populations non musulmanes des montagnes, c’est-à-dire les Bassari, Bédik et autres ethnies minoritaires. Cette appellation n’est pas appréciée de ces populations.

Suite à la politique d'expansion islamique opérée par le guinéen Alpha Yaya Diallo, ces groupes ethniques se sont enfuit pour échapper au massacre. C'est ainsi que les Badiaranké moins résistants, sont restés en Guinée et se retrouvent dans les localités de Badiar, Koundara. Les Bassari et les Coniagui se retrouvent de part et d'autre de la frontière Sénégal-Guinéenne. Quant aux Bédik plus résistants et farouches défenseurs de leurs traditions et coutumes ancestrales, ils vinrent se réfugier dans les montagnes de Bandafassi. Leur implantation dans cette zone remonte vers la fin du 13<sup>ème</sup> siècle et le début 14<sup>ème</sup> siècle. Les deux villages Bédik les plus anciens seraient Etiola et Iwo. Cependant, il existait, avant Ethiowar, un autre village (disparu) du nom d'Ifaafël, habité par les Camara. Mais nous ne savons pas, dans l'état actuel de nos recherches, s'ils parlaient mënïk ou s'ils parlaient une autre langue. Dans leurs récits, ils disent qu'ils ont quitté Ifaafël, au sommet du massif, pour vivre en communauté avec les Keïta. Ces derniers étaient venus se réfugier au pied des massifs de Bandafassi, lors de la guerre entre Soumaoro Kanté et Soundjata Keïta. Lorsque les Camara et les Keïta se sont rencontrés, ils ont décidé de vivre en communauté et ont quitté leur village d'origine (les premiers au sommet de la montagne et les seconds au pied de la montagne pour créer un nouveau village, Ethiowar, au milieu du massif de Bandafassi. Les Keïta sont devenus et sont restés les chefs de village. C'est un honneur qui leur a été offert par les Camara qui, eux, sont et demeurent les chefs de coutume.

Plusieurs autres villages Bédik se sont créés maintenant, au pied des massifs, autour de Ethiowar et de Iwol. Dans le Bandafassi, sous le massif d'Ethiowar, Indaar qui était un espace de culture est devenu un espace d'habitation à cause du manque d'eau à Ethiowar, il en est de même pour Bañang.

Près du massif de Bangomba se situent les villages de Bandata et Thiobo, dont les habitants seraient originaires d'Ethiowar.

Autour du massif de Bademba, se situent d'autres villages Bédik Iwol, Eces haut, Eces bas, Andiel, et de villages plus récents, habités à l'origine par des Bédik venant d'Iwol : Mangama, Dambukoy, Ninderfecha (actuel Ninéfesha) et enfin Oussounkala, Kurungoto, Madaces, Sinthouroudji à proximité presque immédiate de la Guinée.

Les Bédik comme les Bassari ont dû créer dans leur aires géographiques respectives des conditions leur permettant d'être à l'abri des raids esclavagistes. Les Bédik se sont installés sur le replat de la falaise de Bandafassi, créant des villages niches au creux des éboulis de dolérite. Les Bassari quant à eux, ont creusé des grottes avec galeries et chambres souterraines dans les talus latéritiques de leurs collines et se sont dispersés en petits hameaux familiaux dans leurs terroirs. Chaque élément de la nature a ainsi acquis une double signification, empirique et objective d'une part, symbolique et culturelle d'autre part. L'exubérance rituelle des Bassari et des Bédik est une célébration du triomphe de la vie et une réactualisation à chaque fois renouvelée des siècles de résistance. C'est la "traduction" de cette résistance que nous avons tentés de retrouver lors des prospections archéologiques dans les zones bien circonscrites du terroir d'Ethiolo en pays Bassari et d'Éthiowar dans la "montagne" Bédik de Bandafassi.

### **b3. Histoire des Peul**

Selon P. Charet (1969) la première migration Peul vers le Fouta Djallon remonterait au 11<sup>ème</sup> siècle. Les vagues de migration se poursuivent régulièrement jusqu'à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Elles entraînent de grands mouvements de population, mais aussi des épisodes de famine décrits au 18<sup>ème</sup> siècle, les cultivateurs étant chassés de leurs lieux de production. La vague d'invasion Peul la plus connue est celle des dernières années du 19<sup>ème</sup> siècle, décrites par Maupoil (1954: 379). La région aurait perdu les 2/3 de ses habitants pendant ces guerres menées par Mouso Molo, Tierno Ibrahima, et surtout Alfa Yaya, qui dirige la politique d'expansion islamique. Il faudra attendre le milieu du 20<sup>ème</sup> siècle seulement pour voir s'apaiser les relations entre Peul, Bassari et Bédik. Le paradoxe et peut-être aussi le miracle du Pays Bassari aujourd'hui, c'est la cristallisation dans le paysage et la coexistence pacifique d'entités dont l'histoire des relations est marquée par une violence récurrente. Musulmans et surtout esclavagistes, les Peul ont longtemps été les ennemis jurés de Bassari et Bédik péjorativement désignés sous le vocable de Tenda (étrangers), étrangers sur leurs propres terres devrions nous dire. Les Peul s'imposèrent par la force en prenant la place des Dialonké, anciens conquérants qu'ils ont traqués et chassés vers le nord-est. Éleveurs et agriculteurs, ils sont descendus du Fouta Djallon voisin pour inventer une véritable hybridation culturelle faite d'un subtil mélange entre les traditions pastorales dont ils sont les héritiers et celle d'agriculteurs cueilleurs qu'ils ont adopté sous l'influence de de leurs désormais anciens ennemis. Les Peul habitent aujourd'hui 57 villages dispersés le long de la frontière guinéenne. Tous ces villages sont postérieurs aux guerres qu'Alpha Yaya a menées à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle dans la région.

#### **b4. Un potentiel archéologique en devenir**

Longtemps éclipsés des paysages culturels vivant du pays Bassari, les vestiges archéologiques sont restés en marge des préoccupations des chercheurs plutôt attirés par l'ethnologie. C'est donc, fort logiquement, que ce fut à l'appel des ethnologues que les archéologues ont débuté les investigations dans la région.

Il y a eu peu de recherches archéologiques effectuées dans le sud du Sénégal oriental et dans les régions habitées aujourd'hui par les populations Bassari, Bédik et Peul. En 1947, Jean Joire a publié une note sur la découverte d'un gisement de microlithes, qu'il a attribué à la période néolithique, dans la vallée de la Mitji, aujourd'hui en Guinée Conakry (Joire 1947). Cette région, qui se trouve dans l'aire d'extension de l'occupation Bassari dans sa portion guinéenne, aurait donc connu un peuplement préhistorique datant de ce qu'il est convenu d'appeler l'Age de la Pierre. Ce travail pionnier n'a malheureusement pas eu de suite.

A l'invitation de Robert Gessain, Raymond Mauny a effectué une mission de prospection archéologique dans la région de Kédougou (Mauny 1963). Dans son rapport, il annonce la découverte de plusieurs sites néolithiques : *"trouvés, tant sur les basses terrasses exondées des bords mêmes de la Gambie que sur le rebord du plateau latéritique enserrant la vallée"* (Mauny 1963: 113). Les sites découverts lors de cette prospection ont été répartis en deux catégories, les sites préhistoriques et protohistoriques.

Les sites dits "préhistoriques" contiennent essentiellement des pièces lithiques variées. Des outils en pierre sont trouvés en surface dans le site de Kédougou - Nouvelle Résidence. Des disques, nucleus et éclats en quartz sont trouvés à 3 km au SE de la ville de Kédougou. Un biface est trouvé à Kédougou - Camp militaire. Des disques et éclats en quartz sont trouvés en surface à Fatika - Sud-Est; et des pièces lithiques non précisées ont été mises à jour à Angueniapissa et Samékouta.

Les vestiges des sites dits "protohistoriques" relèvent de trois principales catégories. Des pierres sonnantes [lithophones] trouvées à Iwol-haut et Iwol-Aperg, des dossiers de siège en pierre à Iwol-haut, et finalement, les ruines d'un tata à redoute de 100 x 100 m à Yourou-Moussa à une vingtaine de kilomètres au NNO de Kédougou (Mauny 1963: 119-121).

En ce qui concerne les vestiges archéologiques, Monique de l'Estrange a publié une note à propos d'une terre cuite Bassari en 1947. Celle-ci a été découverte à Itiu, dans la subdivision de Youkounkoun en Guinée en Juillet 1946. L'objet en question se trouvait dans un champ, au pied d'un fromager mort. La terre cuite représente un portrait de femme, de 12 cm de hauteur, creux, avec au sommet une orifice circulaire. Ce vestige était à peine enfoui dans le sol, recouvert par quelques centimètres de sédiment. L'emplacement fouillé a révélé des tessons de poterie Coniagui et Bassari. Ceci s'expliquerait *"par le fait que les femmes Coniagui ont l'habitude de jeter leurs pots cassés et autres débris au creux des arbres morts"* (de Lestrangle 1947: 4). L'argile utilisée pour la confection de la terre cuite en question n'est pas d'origine locale. Les raisons de la présence de cette terre cuite là où elle a été trouvée sont demeurées mystérieuses, aussi bien pour les Bassari que les Coniagui qui ont été interviewés. Pour de Lestrangle (1947: 4), il faudrait chercher l'explication du côté de la forte présence des Bassari dans la région d'Itiu. *"Les Bassari descendent fréquemment chez leurs parents Coniagui. De plus, au cours des guerres entre les deux peuples, de nombreux Bassari ont été ramenés comme prisonniers à Itiu, actuellement peuplé d'anciens Bassari ou de leurs descendants"* (de Lestrangle 1947: 4).

Ces exemples montrent que des prospections systématiques peuvent apporter des données nouvelles sur l'histoire du peuplement des régions Bassari et Bédik.

Plusieurs gisements néolithiques ont été trouvés, tant sur les basses terrasses exondées des bords même de la Gambie que sur le rebord des plateaux latéritiques enserrant la vallée. À proximité des placers d'or de la haute Falémé qui ont livré haches polies, sphères de quartz et pierres percées, les sites découverts aux environs de Kédougou ont commencé à livrer un matériel divers : pebble-tools, disques, nucléus, pièces et éclats en quartz et grès quartzite taillés, "enclume" à cupules opposées, biface roulé, haches polies, fragments de poteries. Depuis les premières prospections, les découvertes de sites livrant des hachettes en hématite se sont multipliées.

Aux environs de Kédougou, l'outillage présente une certaine unité de l'ensemble oriental par la présence de petites haches polies en hématite, trouvées ou signalées dans 120 localités du Sénégal oriental et une vingtaine autour de Kédougou. Elles sont traditionnellement considérées comme tombées du ciel au moment des orages et sont supposées pouvoir protéger leur détenteur. On les appelle *sanyendo* (pierres du ciel) en malinké, *diambel Allah* (hachette de Dieu) ou *diambel iwondé* (hachette de la tornade) en *poular* et *syaxa x oxën* (hache du ciel) en Beliyen. Le développement de prospections est susceptible de révéler de nouvelles traces d'occupation humaine ancienne et des vestiges de cultures lithiques variées, non seulement néolithiques, confirmant les données fournies par les premières prospections. Il existe également des mégalithes sur des lieux de culte, mais ils sont moins spectaculaires que ceux de Sénégal inscrit au patrimoine mondial en 2006.



carte 10. Carte de Régnaud de Lannoy de Bissy de 1882



carte 11. Carte historique de Frédéric Rieimbau, datant de 1904



# Justification

## 3



Photo 104: Masque de combat Bassari à Salémata © Mamadou Seya Ndiaye

## a. Critères selon lesquels l'inscription est proposée

### Critère iii

*Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue.*

Les populations du pays Bassari apportent un témoignage exceptionnel sur un ensemble de traditions culturelles vivantes, dont certaines sont menacées de disparition. Les Bassari et les Bédik ont en effet développé un fond culturel exceptionnel tout entier tourné vers la célébration de la nature et de la vie dans leurs aspects les plus déterminants. Les thèmes récurrents des agendas culturels Bassari gravitent autour de l'initiation, du mariage, de la naissance, de la mort, mais aussi des semailles, de la moisson et des rites de fécondité et de fertilité. En somme, le pays Bassari est un concentré de patrimoines qui renforce toutes les dimensions sociales de l'humain. Les fêtes organisées lors des récoltes sont une démonstration de travail dans la joie et renforcent la solidarité du groupe. Cette harmonie sociale leur a permis de survivre aux guerres et aux traques dont ils ont été victimes pendant des siècles, et garantit la conservation de leurs traditions culturelles jusqu'à aujourd'hui. Les autres groupes qui se sont installés dans l'aire Bassari (les vagues successives Peul puis les Mandingues devenus Bédik) ont fini par intégrer leur rythme de vie et ont adopté de nombreux traits culturels Bassari. Les Bassari, grâce à la force de leurs traditions culturelles, ont ainsi pu échapper à la déstructuration née des guerres de religion puis de la traite atlantique pour préserver l'essentiel de leurs valeurs pendant la colonisation et après les indépendances. Leur mode de vie, repris en très grande partie par les Peul et les Bédik, constitue un exemple réussi d'adaptation de l'homme à son milieu, et représente un témoignage exceptionnel sur une civilisation bien vivante.

### Critère v

*Être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible.*

Le pays Bassari est un exemple éminent d'établissement humain et d'utilisation traditionnelle du territoire par son mode d'agriculture et d'occupation de l'espace, et par son mode d'utilisation des ressources, respectueux de la vulnérabilité de l'environnement. Les Bassari ont su développer une stratégie remarquable d'intégration dans le paysage naturel dans laquelle l'homme n'est qu'un élément fragile qui doit en permanence négocier sa place. Contrairement à la plupart des autres civilisations de ce monde, l'homme ne doit pas ici dompter par la force la nature, ni marquer d'une empreinte forte sa présence, il interagit et dialogue subtilement avec elle.

Plantes, animaux, montagnes, eau, ... tous ces éléments qui constituent le paysage Bassari sont vivants et possèdent des esprits avec lesquels il faut composer pour vivre en harmonie avec son environnement. Dès leur plus jeune âge, les enfants Bassari, Peul ou Bédik, par des phases d'initiation spécifiques à chaque groupe, apprennent à comprendre chaque élément de cet environnement, et intègrent graduellement l'ensemble des règles à respecter pour s'épanouir librement sans déranger la nature, source de vie. Bassari et Bédik sont particulièrement soumis à des interdits précis, sur le gibier, le miel, les plantes... qui montrent tout le respect qu'ils ont développé pour cet environnement vulnérable. Les festivals sont un hommage appuyé à cette nature vivante, et un processus récurrent de rappel des lois traditionnelles qui régissent ces paysages culturels.

**Critère vi**

*Être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.*

La notoriété du pays Bassari est due à la conception du monde remarquable que les Bassari et les Bédik ont édifié, plus qu'à la beauté de ces paysages qu'ils partagent avec les Peul. Les plaines, collines, et les empilements rocheux étonnants font tout d'abord référence à un mode de vie exemplaire que des civilisations, sans cesse menacées, ont forgé au fil des siècles, pour ne pas se laisser envahir par d'autres cultures, mais également pour ne pas envahir le paysage. Dans cet environnement difficile, peu fertile où les ressources étaient rares, les Bassari ont développé une culture du respect et de la solidarité, qui s'applique aux membres du groupe, mais aussi à tous les éléments du paysage qui les accueillent. De cette approche, qui considère l'homme comme le simple constituant d'un paysage complexe, découlent un ensemble de règles et d'idées, véhiculées par des expressions culturelles diverses : contes, chants, masques, festivals, cérémonies d'initiations, interdits...

Chaque enfant des communautés Bassari et Bédik intègre graduellement cette conception du monde en transitant d'une classe d'âge à une autre, et se retrouve associé, très tôt, à la transmission des idées et à la création artistique. Il en résulte une connaissance profonde de la nature et un sens très développé de sa propre responsabilité dans l'évolution de son environnement et le bonheur de sa communauté.

La richesse des traditions et des arts Bassari, Bédik et Peul s'expriment lors des nombreuses danses et rituels où les costumes de chaque classe d'âge présentent une panoplie de bijoux et de vêtements appropriés. La qualité de leurs musiques est reconnue dans toute la région, mais également par les musicologues étrangers fascinés par la richesse rythmique et vocale. Les nombreux festivals organisés par chaque groupe rythment la vie des paysages culturels proposés à l'inscription et attirent des milliers de visiteurs du monde entier, témoignant de la richesse d'une civilisation forte et bien vivante.

## b. Projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle

### **Un paysage multiculturel extrêmement bien conservé**

Le bien se caractérise par la beauté de ses paysages naturels, mais surtout par la diversité des cultures originales que les sociétés ont gardé vivantes. Ces sociétés, qui ont largement fait connaître leurs traditions culturelles, sont soucieuses de préserver leur patrimoine et ont su, mieux que dans bien d'autres régions du Sénégal et d'Afrique, résister aux influences extérieures qui auraient pu déstabiliser leur organisation sociale et politique unique.

### **Une grande culture de la résistance pacifique**

Les Bassari et les Bédik ont dû créer dans leur aires géographiques respectives des conditions leur permettant de vivre à l'abri des raids esclavagistes et religieux. Les Bédik se sont installés sur le replat de la falaise de Bandafassi, créant des villages, nichés au creux des éboulis de dolérite. Les Bassari quant à eux, ont creusé des grottes avec galeries et chambres souterraines dans les talus latéritiques de leurs collines et se sont dispersés en petits hameaux familiaux dans leurs terroirs. Chaque élément de la nature a ainsi acquis une double signification, empirique et objective d'une part, symbolique et culturelle d'autre part. L'exubérance rituelle des Bassari et des Bédik est une célébration du triomphe de la vie et une réactualisation, à chaque fois renouvelée, des siècles de résistance. Leur harmonie découle d'une organisation équilibrée des travaux tant dans les champs que dans l'unité de résidence.

Les paysages culturels témoignent de la résistance à l'asservissement des ces peuples. La succession de puissants envahisseurs n'aura fait qu'exacerber leur farouche volonté d'être, et de choisir leur mode de vie. Ils ont opposé des résistances multiformes, changeant les structures de leurs villages, creusant des grottes refuges, et dans certaines circonstances, émigrant temporairement quand les pressions étaient insupportables. Les Peul, anciens ennemis, ont fini par se fondre dans le paysage, en adoptant de nombreux éléments culturels des populations qu'ils souhaitaient autrefois chasser et asservir. La cohabitation entre les Peul et les autres communautés est maintenant pacifique. Ils se respectent mutuellement, mais poursuivent la résistance aux influences extérieures, pour défendre leurs valeurs culturelles respectives. Ces cultures qui se sont affrontées pendant des siècles ont fini par s'accepter comme différentes pour cultiver la complémentarité.

### **Une adaptation subtile de l'homme dans l'environnement**

Quelque soit le groupe culturel auquel elles appartiennent, les populations des montagnes sénégalaises entretiennent un rapport fusionnel avec la nature dont ils font partie intégrante. Chaque activité est une célébration de la nature, qui leur offre vie et protection. L'homme n'a pas ici tenté de dompter les éléments pour mieux les exploiter, il a au contraire développé une approche environnementale basée sur une compréhension maximale de la nature conjuguant à des prélèvements raisonnés. Tout prélèvement répond à des besoins incontournables, et la notion d'exploitation commerciale n'existe pas. Les plantes et les animaux, comme les hommes, les montagnes et les éléments sont ici habités d'esprits qu'il convient de respecter si l'on veut être soi-même protégé par la nature. Tout prélèvement sur l'environnement est réfléchi et assumé, et répond à un dialogue subtil entre les esprits de la nature et celui des hommes. Là où les ressources sont précieuses et rares, des interdits garantissent leur protection. C'est le cas pour certaines plantes, pour de nombreux animaux ou pour le miel par exemple, qui est interdit à certaines classes d'âge. Par leur mode de vie, les populations du pays Bassari nous rappellent qu'il existe d'autres façons de concevoir les rapports entre l'homme et la nature.

### **Un système d'éducation qui responsabilise les individus à un très jeune âge**

Avec le système des classes d'âge, qui marque la vie des Bédik et des Bassari, chaque membre forge rapidement sa place dans le groupe social et endosse des responsabilités qui donnent un sens très fort à sa vie. C'est lors des initiations ou des travaux communautaires que les classes d'âge apprennent à se connaître et définissent ce que chaque individu deviendra, en fonction de ses aptitudes. Très tôt, les enfants apprennent à comprendre l'environnement qui les entoure, et forment cet esprit d'initiative et d'autonomie qui les rend très forts, en leur permettant de se débrouiller en toute circonstance.

## c. Analyse comparative

### Fusion avec la nature

Les populations des montagnes sénégalaises entretiennent un rapport fusionnel avec la nature dont ils font partie. Contrairement à la majorité des habitants de cette planète qui tentent, par tous les moyens, de surmonter et maîtriser la nature, ils célèbrent et respectent ici en permanence la nature, qui en retour leur offre vie et protection. Tout prélèvement sur la nature est réfléchi et assumé, et répond à un échange subtil entre les esprits de la nature et celui des hommes. La notion d'exploitation des ressources naturelles à des fins commerciales est absente. L'équilibre qu'ils recherchent par leur organisation sociale est en harmonie avec les paysages. A ce titre, ils sont comparables à d'autres communautés forestières d'Amazonie ou d'Afrique (pygmées), dont l'empreinte écologique est presque nulle.

### Authenticité et vivacité des cultures

Par l'authenticité des villages et l'état de conservation extraordinaire des expressions culturelles (festivités, langues, danses, architecture), le pays Bassari est difficilement comparable à d'autres paysages de montagne habités africains. Seuls les paysages très isolés et difficiles d'accès tels que les Monts Mandara au Cameroun ou le paysage culturel de Sukur au Nigeria présentent encore des degrés d'authenticité comparables, mais ils sont nettement plus dégradés. Les autres paysages rassemblant à la fois des lieux habités, des lieux de résistance, des lieux sacrés, des lieux de culte et des architectures originales sont menacés par l'arrivée de structures exogènes.

### Sacralité

Le territoire Bassari est parsemé de lieux sacrés chargés de croyances. Ces sites auxquels sont associés des esprits, des génies et des fétiches sont le support de nombreux contes et légendes qui régulent le rapport de l'homme à son environnement. Certains de ces sites ne sont connus que localement, d'autres rayonnent bien au-delà du pays Bassari et sont visités par des pèlerins de toute la sous-région, lors des festivals en particulier. D'autres régions d'Afrique sont également vénérées pour l'authenticité de leurs sites sacrés et la puissance des esprits qui leur sont attachées, comme les sites déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de Matobo au Zimbabwe, du pays Dogon au Mali, des Forêts sacrées Kayas des Mijikenda au Kenya ou la forêt d'Osogbo au Nigeria. Là encore, la particularité du Pays Bassari par rapport aux autres sites est son haut degré d'authenticité. Même si les autres sites sont comparables en terme de respect de la sacralité et de tabous, ils souffrent beaucoup plus des influences extérieures (nouvelles religions et cultures étrangères), qui rendent la transmission des savoirs et la conservation des pratiques secrètes beaucoup plus difficiles. En pays Bassari, la population toute entière est liée à ces sites sacrés et participe quotidiennement à leur conservation. L'isolement et la résistance aux autres cultures pendant des siècles ont largement contribué à la préservation de ces formes religieuses traditionnelles.

### Hauts lieux de résistance

Les populations installées dans les montagnes ont fui les chasseurs d'esclaves et ont farouchement résisté à l'islam. Les nombreux abris et cachettes, ainsi que les formes d'organisation sociales telles que le rassemblement des enfants et jeunes adultes en classes d'âge, nous renseignent sur les longues périodes d'instabilité qui ont affecté la région. Ces sociétés n'ont malheureusement pas été les seules communautés harcelées sur le continent africain. Bien d'autres populations ont connu le même sort et ont dû s'installer dans les montagnes, au Bénin, au Togo, au Ghana, au Nigeria, au Mali, ou encore au Cameroun et nous ont laissé des paysages culturels similaires. La grande spécificité du Pays Bassari est que le fonds culturel n'a pas été secrété par la résistance mais s'est trempé au contact de l'agressivité. Les Bassari ne sont pas venus se réfugier dans ces montagnes, ils y étaient déjà. Cette particularité a une très grande signification du point de vue de la durabilité. Il ne s'agit pas d'une culture de la résistance, mais d'un fond culturel qui a su s'adapter à une agressivité récurrente. Le miracle du Pays Bassari a été, une fois de plus, la pacification et l'impression dans le paysage de valeurs et de cultures qui après s'être affrontées pendant des siècles ont fini par s'accepter comme différentes pour cultiver la complémentarité.

Les régions montagneuses du Nord Cameroun, telles que le plateau du Tinguelin sur le flanc nord de la vallée de la Bénoué ont servi de refuge à des populations d'origines variées chassées de la plaine de la Bénoué par les envahisseurs Fulbé. Ces populations se sont réfugiées par vagues successives dans la montagne afin d'échapper à l'islamisation et aux raids des esclavagistes Fulbé. Elles se sont constituées en petites collectivités installées dans des positions défensives où elles ont construit des villages fortifiés et se sont progressivement forgées une nouvelle identité culturelle, - Fali - née de la résistance.

Des faits comparables se sont déroulés dans la chaîne du Mandara, toujours au Nord Cameroun. Cette région connaît une diversité linguistique sans équivalent en Afrique. Des groupes de locuteurs de langues tchadiques, autrefois répandus dans la plaine du Diamaré, se sont réfugiés par vagues successives dans la montagne sous la poussée des mêmes guerriers Fulbé. Ces populations, dont certaines se sont organisées en petites principautés, se sont opposées à l'islamisation et ont été désignées par le terme péjoratif de "Kirdi" – incroyants – par les envahisseurs Fulbé. Cette appellation a été largement diffusée et utilisée pendant la période coloniale. La dispersion des petits groupes dans les paysages accidentés du plateau du Mandara permettait d'échapper à la cavalerie Fulbé qui avait conquis les plaines environnantes.

Le pays Dogon présente lui aussi des formes similaires d'aménagement de l'espace, d'utilisation des montagnes comme lieu d'habitat, de refuge et de culte, ainsi que des productions technologiques comparables. L'usage simultané de la "montagne" et de la plaine pour les activités sociales spécifiques, avec la distinction du village "d'en haut" et du village "d'en bas", y reste pratiqué, comme en pays Bassari. Le pays Bassari reste cependant beaucoup plus vivant dans sa partie « haute », de nombreux villages étant entièrement habités.

Les sites refuges et villages abandonnés du pays Bassari n'ont pas subi de grandes transformations et restent très riches du point de vue archéologique. Beaucoup de poteries et d'outils sont visibles dans les grottes.

A la différence du pays Bassari ou du pays dogon, les autres sites de résistance comme Les « Tongo hills » du Nord Ghana, les montagnes de refuge comme Savè ou Dassa au Bénin ne présentent que des traces d'occupation dans des grottes et refuges, mais peu de restes de villages entiers, comme c'est le cas en pays Bassari.

Le plateau Nuba dans le centre-est de la République du Soudan a également servi de zone refuge, puis de cible de pillage et de raids esclavagistes. Il a plus récemment connu des tragiques tentatives génocidaires. La "Montagne Nuba" est un paysage rocailleux au relief accidenté avec des vallées encaissées, mais, comme en pays Bassari, c'est une région où l'agriculture est possible et les pâturages abondent. Dès la conquête de l'Égypte au milieu du VII<sup>e</sup> siècle, les tribus Arabes ont entrepris de multiples raids sur les royaumes de Nubie. Ces royaumes s'effondrent et les Nubiens remontent la vallée du Nil et/ou migrent vers l'Ouest dans le Kordofan. Ils s'installent dans le plateau qui deviendra "la Montagne Nuba". Chacun des cinquante groupes Nuba habitant la montagne parle un dialecte différent. Contrairement aux populations du pays Bassari, les petites communautés autonomes et dispersées n'ont pas pu résister à la pression des populations Arabes environnantes.

Bien d'autres sites de montagne représentant des hauts lieux de résistance existent dans le monde, qu'il s'agisse des sites où se réfugiaient les esclaves en fuite (Le morne sur l'île Maurice ou les sites des caraïbes : Cuba, République Dominicaine), les résistants aux conquérants espagnols (indiens d'Amérique du Sud), les villages et greniers fortifiés berbères dans l'Atlas ou les refuges de résistants de la seconde guerre mondiale (nombreux sites alpins de résistance), mais ces sites n'ont pas laissé des traces aussi visibles que dans le pays Bassari, où les objets usuels laissés sur place et les pratiques sociales témoignent de cette grande culture de la résistance, encore perceptible aujourd'hui.



Photo 105: Etat du Plateau, Nigeria



Photos 106- 107: Paysage culturel de Sukur, Nigeria © Dipo Alafiatayo, NCMM



Photo 108 - 110: Tongo Tengzug, paysage culturel du Ghana où l'on trouve de nombreux sites refuges © Tim Insoll



Photo 111: Monts Mandara, nord Cameroun  
© Sébastien Moriset



Photo 112: Shinyanga, Tanzanie  
© Alexandre Douline



Photo 113: Monts Matobo, Zimbabwe © Ashton Sinamai



Photo 114: Oke Shabè, Lieu de résistance surplombant la ville de Savè au Bénin  
© Sébastien Moriset



Photo 115: Collines renfermant des sites sacrés et grottes ayant abrité des résistants à l'esclavage, Dassa, Bénin  
© Sébastien Moriset

## d. Intégrité et/ou authenticité

Considérant ...

- La continuité culturelle qui caractérise les populations du pays Bassari, qui depuis des siècles entretiennent et défendent leur culture,
- Les liens de profond respect qu'entretient l'homme avec son environnement, qui permet aux ressources animales et végétales de se régénérer,
- La très grande qualité des architectures, entièrement constituées de ressources naturelles renouvelables localement prélevées,
- La qualité de l'artisanat et l'originalité des manifestations artistiques

... nous pouvons considérer que le Pays Bassari connaît à tous les niveaux un niveau d'intégrité et d'authenticité exceptionnel.

### Continuité culturelle

Les travaux anthropologiques menés depuis plus d'un siècle ont décrit ces sociétés comme des isolats, en référence à l'originalité de ces cultures et à leur conservation remarquable. Les formes d'organisation sociale et les cérémonies traditionnelles sont connues pour leur originalité et peuvent être qualifiées d'unicues dans l'espace ouest africain.

Les enquêtes développées depuis plus de 80 ans ont eu pour effet de faire prendre conscience aux populations de l'originalité et de la valeur de leur culture et de renforcer leur volonté à s'organiser pour conserver ce patrimoine et préserver l'harmonie sociale qui fait leur force.

### Liens homme - environnement

Respecter l'intégrité de la nature est un grand principe qui guide toute action des populations. Chaque constituant de la nature étant habité d'esprits avec lesquels il faut composer, il n'est pas imaginable de transformer ou de détruire des espaces naturels sans mettre sa propre vie ou celle de sa communauté en danger. Ces grands principes de respect mutuel entre l'homme, les plantes et les animaux sont une garantie à long terme du maintien de l'intégrité et de l'authenticité des paysages.

### Qualité des expressions culturelles

L'observation des architectures révèle une grande maîtrise des matériaux naturels disponibles, résultant de siècles d'expérimentation. Il en est de même pour la poterie, l'outillage, la bijouterie, les instruments de musique, et les manifestations artistiques. Tous les gestes de l'homme sont le fruit d'un grand savoir-faire technique qui ne semble aucunement menacé. Malgré le nombre croissant de visiteurs extérieurs lors des festivals, les costumes, les danses, les masques et les pratiques sacrées ont maintenu toute leur originalité et n'ont rien perdu de leur authenticité.

# État de conservation

# 4



Photo 116: Premier village de Etyolo, sur la montagne de Paté © Aimé Kantoussan

## a. Etat actuel de conservation

L'intégration remarquable de l'homme dans son environnement est toujours visible aujourd'hui. Les anthropologues qui étudient la région depuis la première moitié du siècle dernier ont décrit ces sociétés comme des isolats, en référence à l'originalité de leurs cultures qui, malgré les contacts et parfois les agressions multiples ont su conserver leurs valeurs les plus essentielles.

### a1. Conservation du patrimoine immatériel

Le pays Bassari est connu dans tout le Sénégal pour la richesse et la bonne conservation de ses traditions. Cette région témoigne d'une originalité et d'une diversité culturelle remarquable que les sociétés gardent toujours vivantes. Les influences extérieures qui ont dénaturé de nombreuses régions du Sénégal tant sur le plan naturel que culturel sont ici absentes. Malgré les conditions de vie difficiles, les populations de la zone défendent avec fierté leurs traditions, ce qui fait que l'architecture, la gestion des ressources naturelles et les pratiques culturelles sont respectées. Les habitants des villages vivent en réelle harmonie avec l'environnement qui les entoure, dont ils connaissent chacun des éléments, et marquent chaque étape de la vie par des festivités et des cérémonies parfaitement réglées.

La comparaison des photos des paysages et des manifestations initiatiques prises en 1971 et en 2009 montrent que les paysages, les masques, les coiffures, les costumes et toutes les autres manifestations physiques de ces pratiques culturelles n'ont pas changé en 40 années. Cette permanence, illustrée par la similarité des deux séquences diachroniques, est remarquable dans un monde globalisé qui bouge si vite. Ni l'Islam, présent depuis des siècles, ni le prosélytisme des missionnaires ne sont venus à bout des croyances des Bassari et des Bédik, tandis que leurs voisins Peul, islamisés de longue date en sont arrivés à l'acceptation de la Coexistence des croyances.



Photo 117: Masque lukuta en 1971 © Mamadou Seya Ndiaye



Photo 118: Masque lukuta en 2009 © Mamadou Seya Ndiaye

Ce masque appartient à la grande famille des Kankuran

De même si les langues des ethnies minoritaires sont difficiles à conserver, et que certaines comme la langue bapen ont disparu, la codification du Bassari et du Bédik ainsi que les efforts faits dans l'alphabétisation leur donnent un nouveau souffle.



Photo 119: Descente des masques en 1971  
© Mamadou Seya Ndiaye



Photo 120: Descente des masques en 2009  
© Mamadou Seya Ndiaye

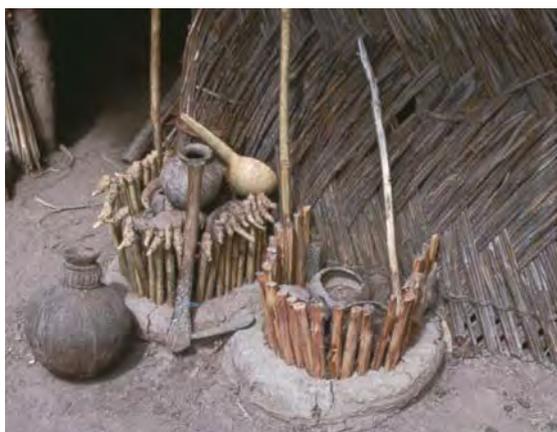


Photo 121: Autel ancestral en 1971 © Mamadou Seya Ndiaye



Photo 122: Autel ancestral en 2009 © Mamadou Seya Ndiaye



Photos 123 – 124: Communautés et populations extérieures mélangées lors d'une cérémonie d'initiation en 1971 et en 2009  
© Mamadou Seya Ndiaye

Il est, par ailleurs, remarquable de relever que d'autres groupes minoritaires, plus présents dans la Guinée voisine, partagent avec les Bassari et les Bédik, la conscience d'appartenir à des catégories spécifiques dans un environnement qui peut être potentiellement envahissant. Il s'agit des Coniagui et des Dialonké. Cette conscience d'un destin commun est aujourd'hui transformée en avantage. Elle a permis d'initier un Festival des ethnies minoritaires qui est devenu un moment incontournable de l'Agenda culturel du Sénégal. Ce moment fort permet à ces ethnies d'assumer et de faire accepter la diversité de leurs expressions culturelles et en font une valeur positive opposable à celles véhiculées par les cultures voisines qui n'ont jamais réussi ni à canaliser, ni à endiguer les croyances, pratiques et mode de vie des populations du pays Bassari.

## a2. Conservation du patrimoine matériel

L'éloignement de la région par rapport aux grands centres urbains, et les communications difficiles vers les villages ont également contribué à préserver la zone d'une urbanisation incontrôlée. L'enclavement et l'accès difficile aux sites de refuge en hauteur constituent d'autre part un atout pour la préservation des valeurs culturelles et architecturales.



Photo 125: Village Bédik en 1978 © Mamadou Seya Ndiaye



Photo 126: Le même village Bédik en 2009 © Sébastien Moriset

Les rares exemples de constructions inappropriées sont les écoles et structures administratives construites par l'état. L'amélioration du réseau routier pourrait accélérer la construction de telles structures. C'est pourquoi le plan de gestion prévoit l'élaboration d'une charte paysagère qui comprendrait une réflexion sur l'architecture, afin que les futurs bâtiments administratifs prennent plus en compte la culture architecturale locale et les ressources naturelles disponibles.



Photo 127: Les constructions de ce type sont très rares : école de Ebarak, en Pays Bassari © Sébastien Moriset

On note également des problèmes de conservation de certaines ressources naturelles comme le Karité et le vin de palme qui ont été surexploités, même si certains interdits ont fortement contribué à ralentir les pratiques négatives comme les récoltes précoces.

	état de conservation				
	-- très dégradé	- abîmé	+/- moyen	+ bon	++ excellent
Mode d'utilisation du territoire					
Rituels et respect des sites sacrés					
Architecture					
Festivités et cérémonies traditionnelles					
Richesses culinaires					
Médecine traditionnelle					
Langues					
Flore					
Faune					

## b. Facteurs affectant le bien

### Pressions dues au développement

L'exploitation de diverses ressources géologiques et minières affecte le Sud-est du Sénégal. Les mines d'or, de marbre, de fer et de cuivre laissent des traces visibles dans le paysage. La zone proposée ne comporte pas de carrière. La seule carrière se trouve dans la zone tampon, à Ibel, mais elle est abandonnée.



*Photo 128: Carrière de marbre et gravier à Ibel, près de Bandafassi. Cette petite carrière est abandonnée*

L'organisation des fêtes nécessite de grandes quantités de bière de mil. Le mil ou le maïs n'est pas toujours disponible en quantités suffisantes et on voit apparaître une boisson alcoolisée préparée avec du sucre qui remplace la bière rituelle insuffisante.

### Contraintes liées à l'environnement

Les reliefs accidentés de la région rendent certains sites difficilement accessibles, en particulier pendant la saison des pluies. La vie rude des villages de montagne, où l'eau n'est pas disponible, est parfois vécue comme une contrainte par les habitants eux-mêmes. Ces contraintes qui impactent directement sur la qualité de la vie font partie, depuis longtemps, du mode de vie des populations du pays Bassari. Toutefois, en raison de l'attrait touristique de la région, lequel pouvant être considérablement amplifié dans la perspective d'une inscription au patrimoine mondial, il est évident que des solutions techniques, respectueuses de la préservation des valeurs du pays Bassari devront être mises au point. C'est l'une des ambitions du village d'interprétation prévu à Bandafassi.

De même, la demande de certaines ressources sur le marché local et international crée également des pressions sur des espèces parfois protégées comme le karité, le Bambou ou le rônier.

Les feux de brousse constituent, pour leur part, une menace réelle à la préservation de l'environnement humain, écologique et animal. Une action en profondeur doit être menée dans ce domaine. En effet, si suivant certaines traditions agricoles et pastorales, les feux maîtrisés participent de la régénérescence des sols et des pâturages et sont des composantes du patrimoine rural, il en est autrement des feux spontanés, particulièrement fréquents et parfois dévastateurs. Là où le feu provoqué et maîtrisé est une opportunité, le feu involontaire ou criminel devient une véritable calamité. Des vies humaines, du bétail, des villages, des récoltes et les effets dévastateurs sur la faune et la flore sont des réalités avec lesquelles il faut compter. Des actions préventives doivent être menées et de nouvelles pratiques promues. C'est dans ces domaines que les centres multimédia communautaires et le village d'interprétation devront donner toute leur mesure. Les émissions éducatives et interactives serviront, avec l'usage des langues locales de relais et de centres d'alerte pour non seulement prévenir, par la sensibilisation, mais organiser les interventions en cas de sinistres.

La réalisation des coupes feux et brûlis préventifs dans les zones sensibles devra aussi faire l'objet de formations.

### Dépeuplement

Si les agriculteurs Bassari et Bédik récoltent en hivernage de quoi se nourrir pendant toute l'année, en saison sèche, il leur faut gagner de l'argent pour payer l'impôt et acheter des tissus. Les Bédik, excellents artisans, fabriquent des vanneries de bambou et de raphia que l'on vient acheter chez eux. Au contraire, les Bassari émigrent. Depuis longtemps, ils ont pris l'habitude, imitant en cela les Coniagui leurs voisins, d'aller vers les centres urbains du Sénégal faire des karta, c'est-à-dire des claies de bambou fendu qui servent de palissades et de murs. Aujourd'hui ils se placent dans les villes, les hommes comme manœuvres, les femmes comme domestiques. Ces migrations vers Kédougou, Tambacounda, Dakar, etc..., deviennent chaque année plus importantes mais il s'agit jusque là d'exode saisonnier.

### Contraintes dues aux visiteurs / au tourisme

La fréquentation touristique est encore trop faible pour représenter une menace pour la région. L'éloignement de la zone et le relief accidenté évitent qu'un tourisme de masse se développe. Les touristes se rendant dans la zone sont attirés par les richesses naturelles et culturelles de la zone, et par l'authenticité de la vie des villages. Il n'en demeure pas moins que ce tourisme, même s'il n'a pas pour le moment un impact paysager important présente des menaces qui doivent être prises en considération dans deux domaines.

Le premier, moins visible, mais potentiellement dévastateur est l'acquisition, contre de modiques sommes, d'objets ethnographiques de valeur qui au lieu d'enrichir les collections locales se retrouvent dans les fonds privés spéculatifs. C'est un trafic illicite au sens où ces objets ne sont jamais déclarés à la sortie du territoire national contrairement aux dispositions de la Loi 71-12 du 25 janvier 1971 relative à la protection du patrimoine et à l'organisation des fouilles archéologiques.

Le second, mais qui lui, peut avoir un effet paysager important est le développement, prévisible, des réceptacles touristiques qui ne manqueront d'accompagner une éventuelle inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans cette perspective, le village d'interprétation est une réponse pragmatique, mais le plan de gestion sera plus précis et proposera une **charte paysagère** contraignante au niveau de la production architecturale.

### Influences extérieures

L'expansion des religions du livre (Islam et Christianisme) ne transforme les pratiques culturelles des personnes converties qu'en surface, pour ce qui est des Bassari et des Bédik en général. En effet si les Peul du Dindéfello sont convertis à l'Islam de longue date, ni cette religion, ni le Christianisme, pourtant très actif, n'ont réussi à pénétrer le cœur des cultures Bassari et Bédik qui sont restées authentiques dans leurs expressions les plus essentielles. Les rites, les initiations, les modes de vie, etc., n'ont pas été sublimées par les religions nouvelles qui sont restées sur les marges.

Des influences sont cependant visibles sur ce qui touche à la modernité, notamment dans le domaine de la vêture et de la parure. Cependant l'intégrité des paysages culturels est encore exceptionnelle, car même l'architecture, maillon faible des paysages culturels anciens est restée ici, particulièrement conservatrice et bien adaptée.

### Nombre d'habitants dans le périmètre du bien, dans la zone tampon

Les trois paysages proposés abritent 9500 habitants environ, soit une densité très faible de 19 habitants/km<sup>2</sup>.

	Zone Salémata	Zone Bandafassi	Zone Dindéfello	Totaux
zone principale →	8856	3177	2226	15484
zone Tampon →	6628	6392	4013	9569
	Zone principale + Zone Tampon			25053

### Répartition démographique par village

	Villages zone principale	habitants		villages zone tampon	habitants
Zone Bassari - Salémata	Mbon Peul	983		Salémata	1091
	Ekesse	716		Bilèl	451
	Madina Arsas	153		Diarra Pont	227
	Ebarak	203		Dar Salam	443
	Koté	178		Sintiou Roudji	75
	Epengué	66		Kékéressi	81
	Ethiolo	791		Lenguékoto	124
	Egnissara	205		Banfaroto	302
	Egatie	199		Samou	116
	Ngopou	105		Tianguéto	238
	Goumo	97		Gandjiri	163
	Djirine	155		Gaégui	255
	Edane	527		Hamdallaye	316
	Edine (près de Edaré)	78		Oubadji	92
	Bakaouka	431		Edalé	450
	Epengué Bassari	152		Mitiou	128
	Eganga	240		Baki Baki Peul	306
Nangou Bassari	1193		Gridiambane	173	
Nangou Peul	787		Oundouféri	287	
			Grignitine	115	
	Total Zone principale 2002	7259		Total Zone Tampon 2002	5433
	<b>Total Zone principale</b>	<b>8856</b>		<b>Total Zone Tampon</b>	<b>6628</b>

Données du recensement 2002, augmentées de 2,5% par an, qui est le taux d'accroissement démographique

	Villages zone principale	habitants		villages zone tampon	habitants
Zone Bédik - Bandafassi	Ethiès	601		Wount Gourel	137
	Kassema	197		Hamdallaye Tiokoye (au sud)	391
	Angoussaka	199		Dongo Nialbi	69
	Landé	791		Matakossi	305
	Baytil	95		Mbaning	81
	Iwol (Bandemba)	297		Damboukoye	170
	Andiel	134		Ndébou	272
	Patassi	131		Kenda	95
	Ethiowar	159		Ibel et Boudoukondi	909
				Indara	37
				Bandafassi	482
				Andiel Peul	187
				Gangara	131
				Sillakounda	730
				Tiarmalèl, Babel	255
				Assoni	326
				Tiokoye (bord de la route)	295
			Ninéfeshia	124	
			Afia Magasin	243	
	Total Zone principale 2002	2604		Total Zone Tampon 2002	5239
	<b>Total Zone principale</b>	<b>3177</b>		<b>Total Zone Tampon</b>	<b>6392</b>

Données du recensement 2002, augmentées de 2,5% par an, qui est le taux d'accroissement démographique

	Villages zone principale	habitants		villages zone tampon	habitants
Zone Dindéfello	Dindéfello	1670		Ségou	1072
	Dande	316		Tiangué	546
	Afia	240		Mamadou Boundou	370
				Diogoma	400
				Pélèl Kindessa	1625
	<b>Total Zone principale</b>	<b>2226</b>		<b>Total Zone Tampon</b>	<b>4013</b>

Données 2010 issues du rapport publié en 2010 par le Programme Agriculture – Gestion des ressources Naturelles, USAID WULA NAFAA



# Protection et gestion

# 5



### **a. Droit de propriété**

Dans les zones rurales proposées pour inscription, il n'y a pas de propriétés du sol, est usufruitier du champ celui qui le cultive. La notion de propriétaire terrien est contraire à la vision de partage du territoire tel que le conçoivent les communautés présentes.

### **b. Classement de protection**

Dans l'arrêté N°008836 du 12 septembre 2007, portant publication de la liste des nouveaux monuments historiques classés, les éléments suivants figurent :

1. Tata de Bademba en pays Tenda
2. Chutes de Dindéfelo, site naturel
3. Site de Iwol à Bandafassi, sur la montagne, "Lieu de silence"
4. Monts Assirik dans le Parc National du Niokolo Koba
5. Pays Bassari

Les zones proposées pour inscription sont des monuments historiques classés.

### c. Moyens d'application des mesures de protection

La protection des valeurs culturelles et naturelles du grand territoire proposé pour Inscription au patrimoine mondial est garantie par la population et ses structures sociales traditionnelles, mais aussi par un ensemble de services administratifs, d'organisations internationales et nationales, d'ONG et d'individus. Les rôles et actions des principaux acteurs sont décrits ci-dessous. Un organigramme indiquant les liens entre ces partenaires figure au chapitre 6b (dispositions administratives pour le suivi du bien).

#### Communautés locales

Les communautés sont bien organisées et leurs structures sociales sont stables depuis des siècles. Les croyances et interdits sont d'excellents moyens de protection des sites. Ils ont fait leurs preuves et garantissent la bonne conservation des sites jusqu'à ce jour. Préservant leurs rites, interdisant l'entrée des femmes dans certaines maisons où sont gardés les secrets initiatiques des hommes, ces populations ont de tout temps su préserver ce qui leur fournit leur raison de vivre. Dans chaque classe d'âge, à laquelle tout homme appartient, il y a un chef. C'est sur cet homme que repose la bonne marche du système. Il doit veiller à ce que chaque personne remplisse ses devoirs et paye les amendes que lui ont infligé les aînés.

Les règles sont nombreuses et spécifiques à chaque village. Elles régulent autant les comportements, le travail des champs, les relations entre individus, classes d'âge ou sexes, ou que la relation avec la nature. La coupe de certains arbres par exemple est interdite, les arbres pouvant être habités par certains génies.

#### Chefs de villages

Chaque village est représenté par un chef choisi par le conseil des anciens. Son rôle n'est pas qu'honorifique et nombreux sont ceux qui refusent de l'assumer. La charge est lourde et les privilèges sont rares : quelques journées de travail lui sont dues par les villageois, mais c'est peu comparé à tous les repas dont il doit régaler les villageois. C'est lui qui servira d'interlocuteur à l'administration sénégalaise, celui qui récoltera l'impôt, celui qui arbitrera les conflits, les divorces, etc.<sup>5</sup> Il contrôle également la distribution des semences.

#### Chefs coutumiers

Les Chefs coutumiers sont les gardiens de la tradition et veillent au respect des règles et des mystères de la coutume. Ce sont eux qui décident des dates des festivités, et les communiquent à l'administration. Ils ont leur propre système de gestion, et se rencontrent chaque mois.



Photos 130 - 131: La gestion communautaire s'opère dans les places publiques des villages, sous l'arbre à palabre

© Mamadou Seya Ndiaye

© Sébastien Moriset

<sup>5</sup> Ferry Marie-Paule, Keita Pierre Dagny, 2006, *La vie des Bedik, hier et aujourd'hui*, Paris, Les éditions du Kinkéliba

### **Direction du Patrimoine Culturel (DPC)**

La Direction du patrimoine culturel (DPC) est l'institution en charge du patrimoine au niveau national, mais elle ne possède pas de représentants sur le terrain. Le rôle de la Direction est d'apporter son soutien aux initiatives locales destinées à conserver et valoriser les multiples formes culturelles de la région. C'est ainsi que la DPC apporte son soutien à de nombreux projets tels que la mise en place du village communautaire de Bandafassi qui doit comprendre un centre d'accueil, un musée, des ateliers d'artisanat et un centre multimédia communautaire.

### **Association des Minorités Ethniques (AME)**

L'association existe depuis 2006. Elle sensibilise les populations sur les valeurs culturelles de la région et oeuvre à la valorisation de ces cultures.

Les festivals jusque là réalisés dans la zone ont concerné les ethnies dites minoritaires. Ils ont été initiés par le conseil régional de Tambacounda dans le cadre de son partenariat avec le Conseil Général de l'Isère. Progressivement les ethnies sont organisées et responsabilisées à travers d'abord le GIE des ethnies minoritaires devenu Association des Minorités ethniques (AME).

En dehors des festivals, chaque communauté organise en fonction de ses us et coutumes soit des journées culturelles, soit des cérémonies d'initiation.

### **Association pour le Développement du Pays Bassari (ADPBS)**

L'Association pour le Développement du pays Bassari au Sénégal (ADPBS) a été créée le 13 janvier 2008 à Salémata (région de Kédougou) et vise à :

- Renforcer la solidarité, l'entente, la concertation et l'entraide de ses membres ;
- Participer à la formation civique, citoyenne et artistique de la population ;
- Contribuer à la promotion socio-économique et culturelle de la localité par la création d'activités génératrices de revenus.

Les réalisations :

- Dès sa création en 2008, l'ADPBS a institué ses journées culturelles et initié un tournoi de l'association doté d'un trophée ;
- Dans le domaine de la formation, l'ADPBS en partenariat avec la FKA a organisé deux séminaires à l'intention des GPF sur « le leadership féminin » et « l'économie sociale de marché ». Dans le même registre, il est prévu au mois de juin, un autre module sur « l'éducation aux droits humains et la tolérance » ;
- Dans l'éducation, nous intervenons au niveau des centres d'accueil pour améliorer les conditions de travail des élèves ;
- Sur le plan culturel, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les chefs coutumiers et les différents responsables ;

L'association a aussi élaboré son plan d'action (2008-2013).

### **Région de Kédougou, Départements de Salémata et Kédougou**

Depuis la promulgation de la loi du 10 septembre 2008, Kédougou, Département dans l'ancienne région de Tambacounda est devenu une région à part entière. Le nouveau découpage administratif donne plus de pouvoir à la région, et doit permettre un meilleur contrôle du développement de la région, grâce entre autres à la création de nouvelles communes rurales, dont Ethiolo, Dar Salam et Ninéfésa qui concernent la zone proposée à l'inscription.

### Les services déconcentrés de l'Etat :

Les structures d'appui de la région sont très engagées. Les femmes sont en effet appuyées dans leurs actions par les différents services déconcentrés de l'administration, selon leurs domaines de compétences. Les SDA participent aux activités d'information, d'animation et de mobilisation des populations et donnent leur avis technique pour s'assurer que les actions menées sont cohérentes avec la politique du gouvernement dans le secteur et ne viennent en duplication avec les projets sectoriels en cours, les investissements prévus dans la zone.

Les structures suivantes sont bien représentées dans ces zones ciblées :

- SRADL : Service Régional d'Appui au Développement Local
- IREF : Inspection Régionale des Eaux et Forêts
- Le Service de l'Environnement qui vient d'être installé dans la zone
- SDDR : Service Départemental du Développement Rural
- SRDC : Service Régional du Développement Communautaire
- Antenne de Kédougou de la Chambre des métiers

### Les Collectivités locales

Outre les compétences générales liées à la promotion du développement économique, social, culturel, sanitaire, éducatif, scientifique et d'amélioration du cadre de vie des populations ; les CL ont bénéficié de neuf (09) domaines de compétences transférés. Il s'agit de :

- Des domaines
- Environnement et gestion des ressources naturelles (GRN)
- Santé, population et action sociale
- Jeunesse, sports et loisirs
- Culture
- Education, alphabétisation et promotion des langues nationales
- Planification
- Aménagement du territoire
- Urbanisme et habitat

Au regard de toutes ces compétences, il ressort que les communautés rurales sont indispensables dans la gestion du patrimoine culturel et naturel de leur terroir.

### Les communautés rurales de Dindéfello, Ethiolo et Dar Salam

Les communautés rurales jouent un rôle majeur dans le développement des territoires. Il s'agit d'une entité composée d'un certain nombre de villages appartenant au même territoire dotée de l'autonomie financière et des compétences suivantes: Education, santé, environnement, aménagement du territoire. Les communautés rurales sont compétentes pour l'exécution et la mise en œuvre des plans locaux de développement. En matière d'aménagement du territoire, la communauté rurale émet un avis sur le projet de schéma régional d'aménagement du territoire avant son approbation par l'Etat.

Le budget de la communauté rurale est alimenté par des recettes ordinaires (taxe rurale et pour une faible part de certains impôts locaux) et des recettes extraordinaires constituées par les fonds de concours de l'Etat (fonds de dotation).

Les communautés rurales sont administrées par des représentants des populations élus à partir des élections locales (régional, communale et rurale), qui se tiennent une fois tous les 5 ans. La dernière élection au Sénégal est intervenue le 22 mars 2009. Les Présidents des Communautés rurales sont chargés de l'administration de la collectivité et sont ordonnateurs du budget.

### Radio communautaire

La radio communautaire de Kédougou joue un rôle de relais très important pour diffuser l'information. Ce média est exploité par l'ensemble des institutions oeuvrant pour la valorisation des cultures de la région.

Le projet MDG-F prévoit la mise en place d'une radio communautaire rurale à Salémata. La création de cette radio fournira un outil encore plus efficace de promotion et valorisation des expressions culturelles Bassari. L'association « Culture d'ailleurs » de Grenoble en partenariat avec la radio communautaire de Kédougou travaille à la production et à la promotion d'artistes locaux.

### Bureau régional de l'UNESCO à Dakar ([www.dakar.unesco.org](http://www.dakar.unesco.org))

Le bureau de l'UNESCO à Dakar et Bureau régional pour l'éducation en Afrique, plus connu sous le sigle BREDA, est le plus grand bureau de l'UNESCO en Afrique. Un double mandat lui est dévolu. Le BREDA a joué un rôle clé dans la préparation de cette proposition d'inscription et continuera à s'intéresser de près à l'évolution des Paysages culturels Bassari, Peul et Bédik en tant que bien culturel exceptionnel.

### Les partenaires d'appui au développement

Les partenaires au développement se situent à deux niveaux. D'une part, il y'a l'ARD en tant que structure pérenne chargée d'impulser le développement local au niveau des structures décentralisées. Elle est chargée de mettre en œuvre le programme national du développement local (PNDL) en appuyant à la réalisation d'infrastructures socio-économiques de base, à la mise en œuvre des plans de formation. L'ARD, depuis la réforme de 2006, reste l'unique réceptacle des actions de développement au niveau local. D'autre part, les projets, programmes et ONG dont :

- **L'Association KEOH :**

Elle assure un programme intégré qui va de l'éducation au genre et à la santé de reproduction en passant par la sécurité alimentaire et l'hydraulique. Ses principales cibles sont les collectivités locales, le tissu associatif local surtout les GPF. Sa zone d'intervention s'étend, outre la commune de Kédougou, Tombronkoto, Bandafassi et Dimboli.

- **World Vision**

La prise en charge de la sécurité alimentaire, la réalisation et l'équipement d'infrastructures à caractère social de base, le parrainage des enfants, les activités génératrices de revenus constituent en majorité ses axes d'intervention dans tout le Département de Kédougou.

- **Wula Nafaa :**

Cette structure de l'USAID a un programme quinquennal (2008 – 2012). Elle intervient dans l'environnement et la gestion des ressources naturelles, à la biodiversité, à la bonne gouvernance, au plaidoyer et au réseautage. Elle est présente au niveau de Kédougou Département et de Salémata et travaille étroitement avec les collectivités locales et les GPF.

Le Wula Nafaa œuvre pour la mise en place de réserves communautaires qui sont gérées par les populations. La nouvelle communauté rurale de Dindéfello est en train de bénéficier de l'appui technique et financier du projet par la création d'une réserve naturelle communautaire. De manière générale, les populations à travers les organisations de producteurs sont aussi encadrées et financées pour une gestion rationnelle des richesses de leur environnement

- **ONG La Lumière :**

C'est une ONG de développement communautaire qui intervient dans la lutte contre la pauvreté en facilitant l'appui organisationnel des populations et faciliter l'épargne individuelle. Elle couvre toute la région de Kédougou et travaille surtout avec les groupements de femmes (GPF).

## d. Plans concernant la municipalité et la région où est situé le bien

### Plans Locaux de Développement des communautés rurales de Ethiolo, Dindéfello et Bandafassi

La zone proposée pour l'inscription empiète sur 3 communautés rurales (regroupements de villages), qui sont chacune orientées par un plan local de développement (PLD). En effet, pour une meilleure gestion des compétences transférées et l'accomplissement correct des missions qui leur sont assignées, les communautés rurales (CR) ont le devoir de disposer d'outils de planification participative (PLD, PAGT ...). Les 3 PLD concernant la zone proposée pour inscription sont Ethiolo, Dindéfello et Bandafassi. Les PLD sont établis pour 5 ans. Une première série de PLD a été formulée pour la période 2003-2007. Les nouveaux plans 2009-2013 sont en cours de validation.

### Projet MDG-F

Dans cette perspective, le projet MDG-F, qui est articulé à l'initiative nationale de lutte contre la pauvreté est une approche novatrice des politiques de développement car elle explore, pour la première fois dans cette région, la lutte contre la pauvreté à partir de l'entrée culture. Afin de contrôler la mise en oeuvre de cette approche en minimisant ses éventuels impacts négatifs, le village d'interprétation de Bandafassi est envisagé comme un laboratoire des bonnes pratiques. Prévu dans la zone tampon, il sera un observatoire et un lieu d'expérimentation d'approches nouvelles du développement par l'entrée culture. Il sera un « Hub » d'entrée au pays Bassari avec un concentré représentatif de la production artisanale du territoire. Cet espace devra aussi fonctionner comme un centre d'orientation et de prise en charge des touristes désireux de visiter le pays dans le respect de son environnement et de ses traditions.

## e. Plan de gestion

### Plan de gestion 2011-2015

Un exemplaire du plan de gestion 2011-2015 expliquant les mécanismes de protection et comprenant les actions planifiées pour les années à venir est joint à la présente proposition d'inscription. Ce plan fédère les différents plans sectoriels existant déjà. Il comprend un plan d'action sur 5 ans s'articulant autour de 4 objectifs :

- Préserver et faire connaître l'originalité des cultures
- Préserver le patrimoine naturel
- Améliorer les conditions de vie
- Impliquer les populations dans la gestion et le développement du territoire



L'Association pour le Développement du pays Bassari au Sénégal (ADPBS) a aussi élaboré son plan d'action (2008-2013).

## f. Sources et niveaux de financement

L'ensemble des activités traditionnelles, telles les fêtes d'initiation, sont entièrement prises en charge par les populations, qui contribuent bénévolement à l'organisation des festivités et à la préparation des mets et boissons distribués. Il est de leur devoir de faire don de denrées pour que ces festivités puissent être organisées.

Plus récemment, l'État a commencé à s'engager dans l'organisation d'activités complémentaires, telles que les journées culturelles ou l'organisation du festival des ethnies minoritaires, qui regroupent tous les groupes linguistiques du pays Bassari. L'État est bien sûr également en charge des infrastructures nécessaires au développement local (routes, écoles, eau et électricité, etc...).

Les ONG, associations et autres acteurs non étatiques apportent aussi de petits financements (développement de campements communautaires, postes de santé, soutien aux activités féminines, ...).

Le projet MDG-F Culture et Développement, financé sur les Fonds en dépôts de l'Espagne aura également financé de nombreuses activités entre 2009 et 2011, mises en œuvre avec l'appui technique de cinq agences du Système des Nations Unies (PNUD, UNESCO, OMT, ONUDI, UNFPA). Le Ministère de la Culture, par le biais de la Direction du Patrimoine Culturel, a coordonné la mise en œuvre des activités avec tous les autres ministères et directions concernés.

### **g. Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion**

Les populations ne dépendent pas de compétences extérieures pour entretenir leur architecture, poterie, vannerie, danses, chants, etc... Ils se les transmettent et certaines personnes jouent des rôles importants dans ce domaine : Les meilleurs chanteurs, danseurs, constructeurs servent de modèles et c'est par la pratique que chacun acquiert son savoir.

L'organisation sociale basée sur les classes d'âge, qui découlent de l'initiation, présente une remarquable série de prestations et d'échanges qui renforcent la solidarité des villages et la reconnaissance des compétences de chacun.

#### **Formation des guides**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet MDG-F « culture et développement », l'OMT a élaboré avec les acteurs locaux un programme de renforcement des capacités des guides et éco guides dans le but de mettre un accent particulier sur l'ornithologie, la zoologie, la botanique, l'éthique, l'histoire, les techniques de guidage et la communication. Ces modules permettront de mieux diversifier les domaines de compétences de ces derniers.

## h. Aménagements pour les visiteurs et statistiques les concernant

Les aménagements pour visiteurs sont peu nombreux, bien que le Conseil régional de Kédougou souhaite développer un tourisme équitable avec les populations de la région, qui respecte les principes de vies et coutumes locales. Le tourisme actuel est un tourisme essentiellement culturel et sportif. Il est très limité en nombre de visiteurs, et ne pourra se développer que dans des proportions raisonnables, les sites étant difficiles d'accès. Les touristes s'aventurant dans le pays Bassari ont pour la plupart traversé le Sénégal pour visiter le parc naturel du Niokolo-Koba, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Accéder aux sites les plus connus comme les chutes de Dindéfello requiert plusieurs heures de marche sur des sentiers à forte dénivellation. Le pays se mérite donc, et ne peut que très partiellement se visiter en voiture, beaucoup de routes étant impraticables.

Les richesses du pays Bassari attirant les touristes sont :

- L'accueil réservé par les populations et l'authenticité des modes de vie
- Les festivités régulières
- La beauté et la diversité des paysages
- L'authenticité des chemins de brousse
- La grande sérénité de la région
- La beauté de certains phénomènes naturels (formations géologiques, chutes d'eau)
- L'observation de la nature (richesses ornithologiques entre autres)
- Les animaux présents (hippopotames, chimpanzés, patas, vervets, antilopes, phacochères...)

### h1. Village d'interprétation de Bandafassi

Pour conserver l'héritage culturel des différents groupes et éviter que les traditions ne se perdent, la réalisation d'un village communautaire est planifiée dans la communauté rurale de Bandafassi. La construction de ce village est prévue dans une vaste clairière au pied de la montagne d'Ethiolo. Ce village communautaire, partiellement construit, comportera :

- un centre multimédia communautaire, qui comportera une radio permettant aux communautés d'échanger entre elles ainsi qu'avec l'extérieur,
- un campement touristique avec une capacité de 20 lits, géré de manière communautaire, qui servira de base pour des circuits touristiques, mais aussi de lieu de formation à la gestion hôtelière pour les autres propriétaires de campements,
- un écomusée,
- un village artisanal avec des sites de confection et des sites d'exposition et de vente,

Ces activités concourent à préserver l'héritage culturel de ces groupes tout en promouvant leur développement. La réalisation du projet va concourir à une plus grande visibilité de ces groupes dans le paysage culturel et le tissu économique du Sénégal. Il présente des avantages certains comme :

- la diversification des pôles et des produits touristiques,
- l'intégration de ces groupes minoritaires dans le tissu économique national,
- la valorisation des produits culturels locaux,
- la création d'emplois encourageant la fixation des populations locales dans leur terroir.

### h2. Logements de visiteurs

Les touristes résident généralement à Kédougou, où se concentre toute l'offre hôtelière. Les petits campements se sont toutefois multipliés dans les villages, et permettent une vraie immersion dans la vie des villages. Certains campements tels que celui de Dindéfello sont exemplaires dans leur gestion communautaire. La gestion du campement de Dindéfello se fait à tour de rôle, et permet de réinvestir les bénéfices dans des actions sociales, telle l'aide aux personnes malades.

Lieu	Nom
Zone de Salémata	10 lits à la mission catholique
	Possibilité de loger à la maison des jeunes
	Campement Camara
	Campement de Monsieur Ndiaye
	Campement chez Balingo
	Campement chez Gilbert
	3 chambres de passage à la Mairie
Zone de Bandafassi	Campement « le Bédik »
	Campement chez Léontine
Zone de Dindéfello	Campement villageois de 13 chambres géré par la communauté
	Campement privé de 6 chambres

### h3. Guides

On trouve très facilement des jeunes personnes prêtes à vous guider dans tous les villages. Ces jeunes gens, nés dans les villages et formés par les cycles d'initiation sont généralement d'excellents guides, tant d'un point de vue culturel que géographique. Certains guides ont bénéficié de cycles de formation dont des formations répétées du conseil général de l'Isère. Onze guides sont agréés par le Ministère du tourisme.



Photos 132 à 134: Guides sur les sentiers de Dindéfello (gauche) et Ethiolo (droite) © Mamadou Sébastien Moriset

### h4. Sentiers de randonnée

Les campements villageois proposent tous des circuits de randonnée, qui peuvent aller de quelques heures de marche à une semaine de circuit pédestre.

La région se prête également à d'autres formes de déplacement comme le VTT, les circuits à dos d'âne ou les ballades en pirogue sur le fleuve Gambie.

### h5. Statistiques visiteurs

Il n'y a pas de statistiques fiables de visiteurs sur la région. Il ne sera pas possible d'établir de statistiques tant que le centre de Bandafassi ne sera pas en place. Les lieux très touristiques comme le village de Dindéfello n'attirent que quelques visiteurs par semaine. Le village de Ethiolo en Pays Bassari peut voir s'écouler un mois sans recevoir de visiteurs. Les visiteurs sont donc très rares pour l'instant, ce qui explique la grande quiétude et l'intégrité des sites.

Les visiteurs par contre affluent par centaines lorsque les fêtes d'initiation ont lieu. Ces fêtes sont l'occasion pour les communautés dispersées dans le pays de se retrouver. L'intensité de ces journées festives attire également une population grandissante « d'étrangers », qui viennent assister au spectacle qu'offrent ces journées.

## i. Politique et programmes de mise en valeur et promotion

La meilleure promotion du site s'opère lors des festivités régulières organisées en saison sèche par la population. Les populations du pays Bassari sont connues à travers tout le Sénégal pour la richesse de leurs expressions culturelles, et se distinguent régulièrement dans les festivals culturels nationaux. Ces festivités sont relayées au niveau national par les télévisions, qui couvrent régulièrement ces grands festivals, très impressionnants visuellement.

### **Projet MDG-F Culture et Développement**

Le projet MDG-F Culture et Développement « Promouvoir les industries et les initiatives culturelles au Sénégal (Pays Bassari et Delta du Saloum) » a pour objectifs de développement d'appuyer la mise en oeuvre des politiques nationales permettant de promouvoir la culture en tant que moteur du développement humain durable.

S'il est limité dans le temps (doit se terminer en 2011), il aura eu un impact important pour la mise en valeur et la promotion du site. C'est grâce à ce programme que la présente proposition d'inscription a pu être préparée et que le village d'interprétation de Bandafassi sera réalisé.

## j. Nombre d'employés

### Conservateurs

Les véritables gardiens du site sont les populations, qui font vivre ce paysage culturel et toutes ses composantes, et assurent la préservation des valeurs intangibles de la communauté. Il est donc difficile de dénombrer un nombre « d'employés », chaque habitant s'employant à chaque étape de sa vie, dès le plus jeune âge, à faire vivre cette culture exceptionnelle.

### Guides

Plusieurs personnes se sont improvisées guides au niveau de chaque campement. Ces guides sont originaires des villages et connaissent très bien leur sujet. Dans le cadre de l'encadrement touristique toutefois, plusieurs personnes ont reçu des formations complémentaires au guidage dans les villages. Le projet MDG-F culture et développement a prévu de former davantage de guides dans le cadre de la mise en route du village d'interprétation de Bandafassi, qui sera la porte d'accès officielle du site.

### Liste des membres de l'Association des guides de Kédougou

#### Guides certifiés par le Ministère du Tourisme

- Mouctar Diallo
- Balla Diallo
- Karim Sow
- Alpha Diallo
- Souleymane Ba
- Mark Keita
- Cheikh Tidiane Diallo
- Mamadou Dobo Diallo
- Mamadou Alpha Diallo
- Sory Niakhasso
- Djibril Camara

#### Autres Guides

- Seydou Diallo
- Tamainé Bindia
- Idrissa Sow
- Tamba Camara
- Elhadji Omar Sylla
- Saliou Diouldé Diallo
- Boubacar Sylla
- Moussa Traoré
- Dourou
- Mamadou Dian Ba



# Suivi

# 6



Photo 135: Préparation d'un garçon pour son initiation © Mamadou Seya Ndiaye

## a. Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation

**Les indicateurs clés sont :**

Etat de conservation de l'environnement:

- Niveau de boisement
- Respect des interdictions concernant la coupe de certains arbres
- Disponibilité des plantes médicinales
- Disponibilité des essences d'arbres traditionnellement utilisées
- Gestion
- Propreté des sites (pas de zones polluées par des sacs plastiques ou autres déchets de l'industrie)
- Produits cultivés
- Absence de carrières

Etat de conservation des savoir-faire :

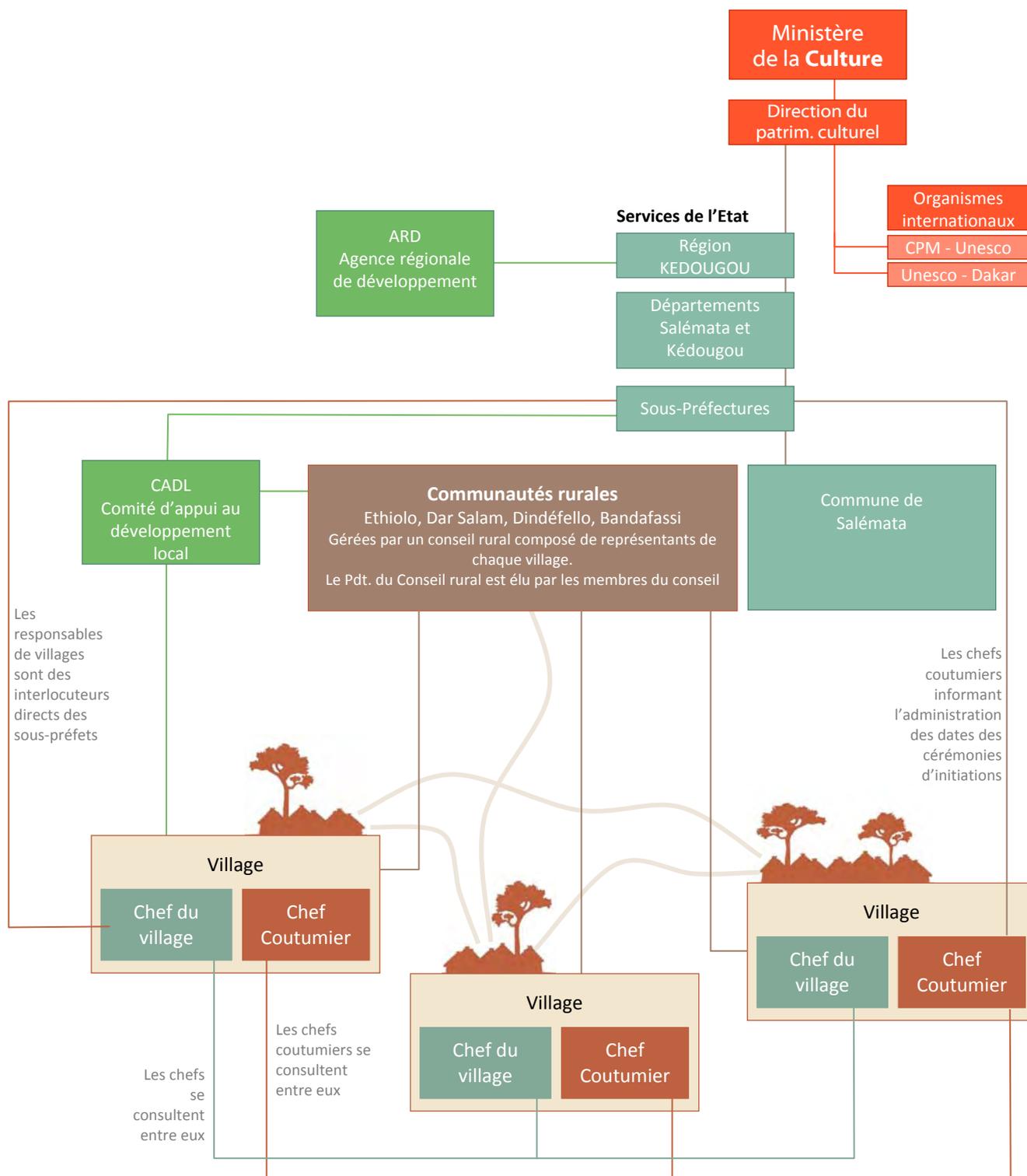
- Fabrication des masques
- Matériaux utilisés en architecture
- Forme des bâtiments
- Détails de construction
- Vannerie
- Poterie
- Travail des calebasses
- Quantité d'outils importés

Respect de la tradition et du patrimoine immatériel :

- Respect des codes de conduite et de l'organisation sociale
- Respect de la parole des chefs coutumiers
- Fréquence des cérémonies
- Respect des phases d'initiation
- Respect des types de masques
- Respect des prières, pratiques sacrées et sacrifices lors de la construction ou de l'entretien de bâtiments
- Sacralité des sites sacrés
- Danses, chants et instruments de musique utilisés

## b. Dispositions administratives pour le suivi du bien

Organigramme du système actuel de suivi et gestion des sites



### c. Résultats des précédents exercices de soumission de rapports

Le site fait l'objet de très nombreuses études et rapports de la part d'experts et d'acteurs du développement présents dans la zone (voir bibliographie).

Les rapports récents les mieux renseignés sur l'état de la zone sont les suivants :

- Rapport des enquêtes socio-économiques de Dindéfello, Programme agriculture, gestion des ressources naturelles, USAID/Wula Nafaa, Juillet 2010
- Augustin Holl, Pays Bassari, Pays Bédik: Recherches sur la Genèse des Paysages Culturels Prospection archéologique dans le Pays Bassari et la Montagne Bédik, projet MDG-F, février 2010
- MDG-F, Identification des besoins de formation dans les métiers du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et du guidage dans le pays Bassari et le delta du Saloum au Sénégal, août 2009
- Al-Hassan Sène, Profil environnemental du Pays Bassari, cabinet HPR/ANKH, Division de l'environnement et des établissements classés, Dakar 2008
- Etude d'impact de l'écomusée de Bandafassi, 2009

### d. Les plans locaux de développement (PLD)

Pour une meilleure gestion des compétences transférées et l'accomplissement correct des missions qui leur sont assignées, les communautés rurales (CR) ont le devoir de disposer d'outils de planification participative (PLD, PAGT ...). Avec la mise en œuvre du PNDL, des opérateurs (bureaux d'études, ONG ...) sont en train d'être recrutés pour aider les Collectivités locales à élaborer leur plan de gestion de leur terroir (PLD).

# Documentation

# 7



Photo 136: Descente des masques © Mamadou Seya Ndiaye

## a. Photographies

### Cession des droits

L'Etat du Sénégal cède gratuitement les droits non exclusifs de diffuser, communiquer au grand public, publier, reproduire, exploiter, sous quelle que forme ou support que se soit, y compris numérique, les images fournies en 300 dpi sur le CD joint à la proposition d'inscription, dont les références figurent ci-dessous.

**Tableau des photos numériques insérées au CD joint à la proposition d'inscription**

B a n d a f a s s i				
N°	Image	Légende et référence du fichier	date :	par :
1		Paysage Bédik, pris depuis la montagne de Iwol <a href="#">Sénégal 01 Bédik SM</a>	2010	<i>Sébastien Moriset</i>
2		Vue de la plaine de Bandafassi, avec la montagne Bédik en arrière plan <a href="#">Sénégal 02 Bédik SM</a>	2010	<i>Sébastien Moriset</i>
3		Paysage Bassari, vu du sommet de la montagne de Ané <a href="#">Sénégal 03 Bassari SM</a>	2010	<i>Sébastien Moriset</i>
4		Dents de Dandé, surplombant la plaine de Bandafassi <a href="#">Sénégal 04 Peul SM</a>	2010	<i>Sébastien Moriset</i>
5		Paysage Bassari, champ d'arachide et baobab <a href="#">Sénégal 05 Bassari SM</a>	2010	<i>Sébastien Moriset</i>
6		Paysage Bassari, montrant des fleurs d'hibiscus en premier plan <a href="#">Sénégal 06 Bassari SM</a>	2010	<i>Sébastien Moriset</i>
7		Paysage Bédik, roches granitiques surplombant la plaine de Bandafassi <a href="#">Sénégal 07 Bedik SM</a>	2009	<i>Sébastien Moriset</i>

8		Paysage Bédik, roches granitiques surplombant la plaine de Bandafassi <b>Sénégal 08 Bedik SM</b>	2009	<i>Sébastien Moriset</i>
9		Paysage Bédik, village de Iwol <b>Sénégal 09 Bedik SM</b>	2010	<i>Sébastien Moriset</i>
10		Paysage Bédik, village de Ethiowar <b>Sénégal 10 Bedik SM</b>	2010	<i>Sébastien Moriset</i>
11		Paysage Bédik, village de Ethiowar <b>Sénégal 11 Bedik SM</b>	2009	<i>Sébastien Moriset</i>
12		Paysage Bédik, village de Ethiowar <b>Sénégal 12 Bedik SM</b>	2009	<i>Sébastien Moriset</i>
13		Case Peul, près de Salémata <b>Sénégal 13 Peul SM</b>	2009	<i>Sébastien Moriset</i>
14		Village Peul, près de Salémata <b>Sénégal 14 Peul SM</b>	2009	<i>Sébastien Moriset</i>
15		Paysage Bassari, concession du chef du village de Ethiolo <b>Sénégal 15 Bassari SM</b>	2010	<i>Sébastien Moriset</i>
16		Cases peul à Dindéfello <b>Sénégal 16 Peul SM</b>	2010	<i>Sébastien Moriset</i>
17		Cases peul à Dindéfello <b>Sénégal 17 Peul SM</b>	2010	<i>Sébastien Moriset</i>
18		Fête d'initiation des garçons Bassari à Nangar <b>Sénégal 18 Bassari MSN</b>	2009	<i>Mamadou Seya Ndiaye</i>

19		Danses de réjouissances avec le masque caméléon Sénégal 19 Bassari MSN	2010	Mamadou Seya Ndiaye
20		Danses de réjouissances avec le masque caméléon Sénégal 20 Bassari MSN	2010	Mamadou Seya Ndiaye
21		Grotte de Dandé, surplombant les chutes de Dindéfello Sénégal 21 Peul SM	2010	Sébastien Moriset
22		Grotte de Dandé, surplombant les chutes de Dindéfello Sénégal 22 Peul SM	2010	Sébastien Moriset
23		Partie haute des Chutes de Dindéfello Sénégal 23 Peul SM	2010	Sébastien Moriset
24		Chutes de Dindéfello Sénégal 24 Peul SM	2010	Sébastien Moriset
25		Chutes de Afia Sénégal 25 Peul SM	2010	Sébastien Moriset

### Crédits Photographiques du document

Les photographies insérées dans le tableau ci-dessus sont de Mamadou Seya Ndiaye et Sébastien Moriset qui autorisent la diffusion, communication au grand public, publication, reproduction, et exploitation sous quelle que forme ou support que se soit, y compris numérique, de ces images. Ces photos sont disponibles à la DPC à Dakar ou à CRAterre à Grenoble. Les photographes cèdent les droits mais demandent que le crédit photographique soit mentionné lorsque l'UNESCO diffusera ces images.

## b. Textes relatifs au classement à des fins de protection

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DU  
PATRIMOINE HISTORIQUE CLASSE

DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

12.09.2007-008836  
N°...../MCPHC/DPC

### ARRÊTE N° 05.2006 \* 002711/MCPHC/DPC PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE

#### DES SITES ET MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES

#### Le Ministre de la Culture et du Patrimoine Historique Classé,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 71-12 du 25 janvier 1971 fixant le régime des monuments historiques et celui des fouilles et découvertes ;

Vu le décret n° 73-746 du 8 août 1973 portant application de la loi n° 71-12 du 25 janvier 1971 ;

Vu le décret n° 77-900 du 19 octobre 1977 abrogeant et remplaçant l'article 1er du décret n° 73-746 du 8 août 1973 ;

Vu le décret n° 2004-561 du 21 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2004-590 du 30 avril 2004 portant attributions du Ministre de la Culture et du Patrimoine Historique Classé ;

Vu l'avis de la Commission Supérieure des Monuments historiques en sa séance du 09 janvier 2006 ;

Vu le décret n° 2006-243 du 17 mars 2006, nommant de nouveaux Ministres et fixant la composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2006-267 du 23 mars 2006 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

#### ARRETE :

**Article premier** : Conformément aux dispositions de l'article 1er alinéa II de la loi n° 71-12 du 25 janvier 1971 fixant le régime des Monuments historiques ainsi que celui des fouilles et découvertes, les biens culturels ci-après sont inscrits sur la liste des monuments historiques.

(.../...)

**Département de Kédougou**

6. Tata de Bademba en pays Tenda
7. Chutes de Dindéfelo, site naturel
8. Site de Iwol à Bandafassi, sur la montagne, "Lieu de silence"
9. Monts Assirik dans le Parc National du Niokolo Koba
10. Pays Bassari

(.../...)

**Article 2 :** Toute intervention (restauration, rénovation, destruction) sur un bien inscrit sur la liste des monuments historiques par le présent Arrêté est soumise à autorisation préalable du Ministère chargé de la Culture et du Patrimoine historique classé.

**Article 3 :** Le suivi et la conservation des biens inscrits par le présent Arrêté incombent au Ministre chargé de la Culture et du Patrimoine historique classé lequel peut faire appel, pour l'exercice de cette mission, aux autorités municipales et locales concernées.

**Article 4 :** Le présent Arrêté sera publié au *Journal Officiel* de la République du Sénégal.

Le Ministre de la Culture et du  
Patrimoine Historique Classé  
République du Sénégal  
Ministère de la Culture et du Patrimoine Historique Classé  
Mame Birame DIOUF



### c. Forme et date des dossiers ou des inventaires les plus récents

Le site fait l'objet de très nombreuses études (linguistiques, botaniques, ethnographiques, architecturale), exercices d'inventaires et rapports de la part d'experts, chercheurs ou étudiants (voir bibliographie). Les résultats de ces études sont publiés sous forme de rapports de recherche ou de rapports d'inventaires.

Les rapports les plus récents sont ceux de 2010 :

Holl F.C. Augustin, 2010, *Pays Bassari, Pays Bédik, Recherches sur la genèse des paysages culturels ; prospection archéologique dans le Pays Bassari et la Montagne Bédik*, Direction du patrimoine culturel, Dakar.

Kantoussan Aimé, 2010, *Repérage des sites culturels et naturels de Dindéfello et Itato*, Direction du patrimoine culturel, Dakar.

La collecte de données pour l'élaboration de cette proposition d'inscription a permis de rassembler une riche documentation écrite à la DPC à Dakar. De plus, 1578 images ont été prises sur les sites en 2009-2010 et 148 diapositives d'archive (1967-1978) ont été numérisées. Elles sont conservées en format Jpeg à différents endroits dont la DPC.

### d. Adresse où sont conservés l'inventaire, les dossiers et archives

La **Direction du Patrimoine Culturel** de Dakar, située 3, Rue Galandou Diouf, conserve les éléments suivants :

- Copie des travaux de recherche sous forme électronique. La plupart des références de la bibliographie sont disponibles en version électronique
- Diapositives prises depuis 1967
- Scans de diapositives et photographies numériques prises sur les sites
- Livres
- Base de données de l'inventaire national sur les sites et monuments historiques classés

## e. Bibliographie

- Barrière Catherine, Barrière Olivier, 2005, *Bassari. De l'ocre à la lumière* [Photos Olivier Barrière, Paul Soto et Emmanuel Rousseau], Paris, IRD.
- Boulard Patrick, Benoît Michel *et al.*, 1993, *Au pays tenda, le parc national de Niokolo Koba. Guide à l'usage des visiteurs*, Dakar, UICN, ORSTOM.
- Dujarric Patrick, 1984, *L'habitat traditionnel au Sénégal. Architecture traditionnelle africaine*, Paris, Audecam, 19 + 101 p., 60 diapositives
- Dupuy André R., 1971, *Le Niokolo-Koba. Premier grand Parc National de la République du Sénégal*, Dakar, GIA.
- Dupuy André R., 1973, *Guide touristique du Parc National du Niokolo-Koba et circuits recommandés*, Dakar, Grande Imprimerie Africaine.
- Ferry Marie-Paule, 1966, « Hauts fourneaux du Sénégal oriental », *Notes Africaines*, 109 : 22-25.
- Ferry Marie-Paule, 1967a, *L'alternance consonantique et son utilisation dans la grammaire bedik (Préliminaires à une ethnolinguistique sénégal-guinéenne)*, Paris, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, 197 p.
- Ferry Marie-Paule, 1967b, « Pour une histoire des Bedik », *Cahiers du CRA* [Centre de Recherches Anthropologiques] n° 7, *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, 2, XII<sup>e</sup> série : 125-148.
- Ferry Marie-Paule, 1968a, « Deux langues tenda du Sénégal oriental, Bassari et Bedik », *Bulletin de la SELAF* : 1-62.
- Ferry Marie-Paule, 1968b, « L'alternance consonantique en Bedik », *Journal of West African Languages*, V, 2 : 91-96.
- Ferry Marie-Paule, 1968c, « Note sur les cérémonies septennales du Kamablo », *Journal de la Société des Africanistes*, XXXVIII, 2 : 183-185.
- Ferry Marie-Paule, 1969, « Xylophones-sur-jambes chez les Bedik et les Bassari de Kédougou », *Objets et Mondes*, IX, 3 : 307-312.
- Ferry Marie-Paule, 1971, « Les affixes nominaux et leur rôle grammatical dans la phrase bassari », *Journal of West African Languages*, VIII, 2 : 113-122.
- Ferry Marie-Paule, 1972a, « L'expression du temps chez les Bedik et les Basari du Sénégal oriental », in P.F. Lacroix (éd.), *L'expression du temps dans quelques langues de l'ouest africain*, Paris, SELAF, 29 : 61-69.
- Ferry Marie-Paule, 1972b, « Qui sont les BapEN ? », *Objets et Mondes*, XII, 4 : 353-354.
- Ferry Marie-Paule, 1972c, « Rapports historiques et culturels entre Bedik et Malinké au Sénégal oriental », *Conference on Manding Studies*, Londres, 4 p.
- Ferry Marie-Paule, 1974a, *Ethno-Botanique Tenda*. Documents du CRAMH [Centre de Recherches Anthropologiques du Musée de l'Homme] n° 1, 178 p., polycop.
- Ferry Marie-Paule, 1974b, « A quels critères de classification répondent les classes nominales des végétaux basari ? », *Journal d'Agriculture tropicale et de Botanique Appliquée*, XXI, 4-5-6 : 101-109.
- Ferry Marie-Paule, 1974c, « L'univers végétal dans les contes tenda », in G. Calame-Griaule (éd.), *Le thème de l'arbre dans les contes*, *Bibliothèque de la SELAF*, 42-43 : 21-37.
- Ferry Marie-Paule, 1974d, « Les anthroponymes basari (Sénégal oriental) », *Bibliothèque de la SELAF*, 41 : 74-80.
- Ferry Marie-Paule, 1974e, « Termes de parenté utilisés par les populations du département de Kédougou (Sénégal) », *Bulletin de l'IFAN*, XXXVI, B, 3 : 613-627.
- Ferry Marie-Paule, 1975, « Lexique (ba)pen », in "Deux lexiques tenda", dans *Les langues africaines au Sénégal*, Centre de Linguistique appliquée de Dakar, n° 61 : 80-91.
- Ferry Marie-Paule, 1976, « Pourquoi conter ? », *Cahier de Littérature orale*, 1, POF : 95-113, *Psychopathologie africaine*, XII, 2 : 219-244.
- Ferry Marie-Paule, 1977, « Les noms des hommes et des masques chez les Basari du Sénégal oriental », in G. Calame-Griaule (éd.), *Langage et cultures africaines*, Paris, Maspero : 84-99.
- Ferry Marie-Paule, 1978, « Pour nommer les couleurs il faut fermer les yeux (Tenda, Sénégal) », in S. Tornay (éd.), *Voir et nommer les couleurs*, Nanterre, Labethno : 337-346.
- Ferry Marie-Paule, 1980a, « Des bruits et des mots », in Collectif, *Itinérances ... en pays peul et ailleurs*, Mémoires de la Société des Africanistes, T. I : 165-170.

- Ferry Marie-Paule, 1980b, « Littérature orale des Tenda », *Tenda 1980*, Paris, Société des Africanistes, Mémoire de la Société des Africanistes : 63-72.
- Ferry Marie-Paule, 1980c, « Principaux intervétébrés connus des populations du département de Kédougou », *Bulletin de l'IFAN*, 42, B, 3 : 502-523.
- Ferry Marie-Paule, 1981a, « Le Basari », dans *Les langues dans le monde ancien et moderne*, première partie, Paris, CNRS : 55-63.
- Ferry Marie-Paule, 1981b, « Le sens caché de l'ethnolinguistique », *Ethnolinguistique, contributions théoriques et méthodologiques*, Paris, SELAF : 157-175.
- Ferry Marie-Paule, 1981c, « Les ganles tecesses des Ndèta (Les langues secrètes des Tenda) », *Objets et Mondes*, n° spécial "20 ans de recherches au Sénégal oriental", 21, 4 : 173-176.
- Ferry Marie-Paule, 1983a, « Habitat et linguistique, ou ce qu'habiter veut dire », *Le Courrier du Musée de l'Homme*, juin 1983.
- Ferry Marie-Paule, 1983b, *Les dits de la nuit (Contes tenda du Sénégal)*. Paris, Karthala, 306 p.
- Ferry Marie-Paule, 1984a, *Les dits de la nuit*. Textes des contes, variantes, index analytique, liste des onomatopées, bibliographie, Paris, Institut d'Ethnologie, micro-éditions, 424 p. dactylogr. = 8 micro-fiches, N° 83923360.
- Ferry Marie-Paule, 1984b, « Masques des populations Tenda : Bassari et Bedik », *Objets et Mondes*. Présentation de l'Ethnologie au Musée de l'Homme. Société des Amis du Musée de l'Homme, p. 24.
- Ferry Marie-Paule, 1985a, « Les langues parlées par les populations de Kédougou : les Bedik », dans *Les habitants du Département de Kédougou, Sénégal. Documents du CRAMH*, numéro spécial : 36-44.
- Ferry Marie-Paule, 1985b, « Telling Folktales ... Why ? », Traduction, anglaise de "Pourquoi conter?" par Lee Harring. *Southwest Folklore*, 6, 1 : 1-16, Arizona, Northern Arizona University.
- Ferry Marie-Paule, 1986a, « Mariage des femmes et initiation des hommes », *Journal de la Société des Africanistes*, 55, 1-2 : 75-83.
- Ferry Marie-Paule, 1986b, « Robert Gessain et l'Afrique », *Journal de la Société des Africanistes*, 56, 2 : 125-126.
- Ferry Marie-Paule, 1987a, « Oreille de lièvre ! des injures aux contes chez les Tenda », *Cahier de Littérature Orale*, 22 : 131-145.
- Ferry Marie-Paule, 1987b, « Témoignage : Robert Gessain 1907-1986 », *Gradhiva*, 3 : 67-69.
- Ferry Marie-Paule, 1988a, « Lampa Numu Tamba Sadyakho Agung », *Bulletin de l'AFA, Informateurs et Terrains*. 35 : 43-47.
- Ferry Marie-Paule, 1988b, « Les parties du corps affamées : un conte bassari », Paris, Musée de l'Homme, Muséum National d'Histoire Naturelle : 27-36.
- Ferry Marie-Paule, 1989, « Quand l'arbre est aussi plante rampante », in Collectif, *Graines de parole, pouvoir des mots et tradition orale. Écrits pour Geneviève Calame-Griaule*, Paris, CNRS : 395-401.
- Ferry Marie-Paule, 1990, « La sorcière du champ de mil », Association Française des Anthropologues, *Journal des Anthropologues*, 40-41 : 57-59.
- Ferry Marie-Paule, 1991a, *Thesaurus Tenda, Dictionnaire ethnolinguistique de langues sénégal-guinéennes (bassari, bedik, konyagi)*, tome 1, pp. 1-391 (clichés 1-33 ht), tome 2, pp. 393-807 (clichés 34-68 ht), tome 3, pp. 809-1279, Paris - Louvain, Peeters Press.
- Ferry Marie-Paule, 1991b, « En suivant les racines sémantiques des mots du savoir-faire tenda », in Georges Dupré (éd.), *Savoirs paysans et développement*, Paris, Karthala-Orstom : 195-210.
- Ferry Marie-Paule, 1993, « Voix des masques, voix des esprits », in Nicole Revel et Diana Rey-Hulman (éds.), *Pour une anthropologie des voix*, Paris, L'Harmattan : 329-339.
- Ferry Marie-Paule, 1994, Notice du C-D *Musique tenda : les Bedik*. PS33519. SF300.
- Ferry Marie-Paule, 1995a, « La parenté des lexiques calculées suivant les méthodes de la génétique des populations : un exemple atlantique », in R. Nicolai et F. Rottland (éds.), 5<sup>e</sup> Colloque de Linguistique Nilo-Saharienne, Nice, 24-29 août 1992, éd. (NiloSaharan Vol. 10), Köln, Köppe Verlag : 373-382.
- Ferry Marie-Paule, 1995b, « Les Bedik, ou les mésaventures d'une anthropologue. Apport linguistique à l'histoire d'un peuplement », dans *Le temps et la mémoire du temps*, Paris, L'Harmattan : 83-101.
- Ferry Marie-Paule, 1995c, « Les outils des champs et leurs histoires », *St Petersburg Journal of African Studies*, 4 : 53-61.
- Ferry Marie-Paule, 1997a, « Un apport tenda », *Travaux du cercle linguistique de Nice*, 19 : 5-12.

- Ferry Marie-Paule, 1997b, « Vaut-il mieux avoir du goût qu'être fade ? », in *St Petersburg Journal of African Studies*, 6 : 116-122.
- Ferry Marie-Paule, 1997c, *Bedik, images de leur savoir faire*, Saint-Maur-des-Fossés, Sépia, 47 p., carte, photos.
- Ferry Marie-Paule, 2000a, « Le passé des langues : Tyapi autrefois, Kogoli aujourd'hui », in G. Gaillard (éd.), *Migrations anciennes et peuplement actuel des Côtes guinéennes*, Cahiers lillois d'économie et de sociologie, Paris, L'Harmattan : 343-352.
- Ferry Marie-Paule, 2000b, « Les outils des champs et leurs histoires (Tenda, Sénégal oriental) », in C. Seignobos, Y. Marzouk & F. Sigaut (éds.), *Les outils aratoires en Afrique : innovations, normes et traces*, Paris, Karthala-IRD : 229-235.
- Ferry Marie-Paule, 2001a, « Dialectique du régulier et de l'irrégulier : le système des classes nominales dans le groupe tenda des langues atlantiques », Avec Konstantin Pozdniakov, in R. Nicolai (éd.), *Leçons d'Afrique. Un hommage à Gabriel Manessy*, Louvain-Paris, éd. Peeters : 153-167.
- Ferry Marie-Paule, 2001b, « Le Wagadu où le mythe devient histoire », *Journal des Africanistes*, 71, 1 : 59-62.
- Ferry Marie-Paule, 2003, « Masques, initiation et fête des femmes chez les Bedik du Sénégal oriental », *Journal des Africanistes*, 73, 1 : 110-126. Paris, Société des Africanistes.
- Ferry Marie-Paule, 2006a, *Bedik, People of the Stones*, (version anglaise).
- Ferry Marie-Paule, 2006b, « L'histoire des Bedik au Sénégal oriental », in Olivier Kywels & Marie-Paule Ferry, *Bedik peuple des pierres*, Paris, Editions du Cercle d'Art : 80-100.
- Ferry Marie-Paule, 2009, *Ethnobotanique Tenda*, 172 pages, éditions Ibis press, Paris.
- Ferry Marie-Paule, Gomila J., 1966, « Notes sur l'ethnographie des Bedik », *Journal de la Société des Africanistes*, XXXVI, 2 : 209-249.
- Ferry Marie-Paule, Guignard Eric, 1984, « Tiges de mil, tiges d'igname. Essai sur la parenté chez les Bedik et les Beliyan (Sénégal oriental) », *L'Homme*, XXIV, 3-4 : 35-60.
- Ferry Marie-Paule, Keita Pierre Dagny, 2006, *La vie des Bedik, hier et aujourd'hui*, Paris, Les éditions du Kinkéliba, 79 p. + 48 p. de planches.
- Ferry Marie-Paule, Lestranger Marie-Thérèse de, 1986a, *Bibliographie chronologique et thématique de M. Gessain. Doc. du CRAMH*, numéro spécial, 225 p.
- Ferry Marie-Paule, 1986b, « Quand les mots perdent le sens qu'on voudrait qu'ils aient », *Documents du CRAMH*, numéro spécial : 45-48.
- Ferry Marie-Paule, Thibout Maurice, 1978, « Les mammifères connus des Tenda (populations du département de Kédougou, Sénégal) », *Bulletin de l'IFAN*, 40, 3 : 556-577.
- Gessain Monique, 1967, *Les migrations des Coniagui et Bassari*, Paris, Musée de l'homme.
- Gessain Monique, 1976, *Introduction à la vie matérielle des Bassari* [Extrait de : *Collections bassari, Sénégal et Guinée*, 1976. Supplément au tome XV, 4, *Objets et Mondes*, Revue du Musée de l'Homme], Paris, Musée de l'Homme : 1-100.
- Gessain Monique, 1986, *Bibliographie chronologique & thématique*, Paris.
- Gessain Monique, 2003, *La femme et le masque ou l'éloge de l'équilibre chez les Bassari*. Préface d'Albert Jacquard, Saint-Maur-des-Fossés, Sépia, 272 p.
- Gessain Monique, 2006, *Bassari. Guinée et Sénégal 1927-2002*, Saint-Maur-des-Fossés, Sépia, 80 p.
- Gessain Monique, Ferry Marie-Paule et al., 1978, *I<sup>er</sup> Colloque international de Kédougou 1978*, Paris, CRA - Centre de recherches anthropologiques du Musée de l'homme.
- Gessain Monique, Ferry Marie-Paule et al., 1985, *II<sup>ème</sup> Colloque de Kédougou 1985. Compte-rendu préliminaire*, Paris, CRA - Centre de recherches anthropologiques du Musée de l'homme.
- Gessain Monique, Lestranger Marie-Thérèse (éds.), 1980, *Tenda 1980. Badyaranké, Bassari, Bedik, Boïn, Coniagui*. Mémoires de la société des africanistes Paris, Société des africanistes et centre de recherches anthropologiques du Musée de l'homme, 178 p.
- Girard Jean, 1984, *Les Bassari du Sénégal fils du caméléon. Dynamique d'une culture troglodytique*, Paris, L'Harmattan.
- Gomila Jacques, 1971, *Les Bedik. Sénégal Oriental. Barrières culturelles et hétérogénéité biologique*, Montreal, Presses Université Montreal
- Holl F.C. Augustin, 2010, *Pays Bassari, Pays Bédik, Recherches sur la genèse des paysages culturels ; prospection archéologique dans le Pays Bassari et la Montagne Bédik*, Direction du patrimoine culturel, Dakar.
- Kywels Olivier, Ferry Marie-Paule, 2006, *Bedik peuple des pierres*. Préface de Nicolas Hulot, Paris, Editions du Cercle d'Art, 99 p.

Lestranger Marie-Thérèse de, Gessain Monique, avec la collaboration de Tyandenin Bidyar et Némeraneké Bendya, [1976 ?], *Objets Bassari du Musée de l'Homme, du Département d'Anthropologie de l'Université de Montréal, Canada, de l'I.F.A.N. à Dakar et du C.R.D.S. à Saint-Louis, Sénégal. Catalogue, Collections du Musée de l'Homme (Paris)*, Paris, Musée de l'Homme [Catalogues du Musée de l'Homme. Série C. Afrique noire].

Pison Gilles, Guyavarch Emmanuelle, Sokhna Cheikh, « Chapitre 24. SSD de Bandafassi, Sénégal », in Réseau INDEPETH, *Population et santé dans les pays en développement. Population, santé et survie dans les sites du réseau INDEPETH*, Ottawa, CRDI, INDEPETH, 2003, 356 p. [http://www.idrc.ca/fr/ev-43036-201-1-DO\\_TOPIC.html](http://www.idrc.ca/fr/ev-43036-201-1-DO_TOPIC.html)

Lestranger Monique de, 1955, *Les Coniagui et les Bassari*, Paris, PUF, 86 p., 1 carte h.t.

Ndiaye Paul, 2000, *Le prélèvement des ressources vivantes au Sénégal oriental (Tambacounda et Kolda)*, Dakar, UCAD.

Galat Gérard, Galat-Luong Anh, Pichon Gaston, *Niokolo-Badiar. Guide à l'usage des visiteurs du complexe écologique du Niokolo-Badiar*, Dakar, DPNS, DNFF, ORSTOM, UICN, 20 p.

Rauscher Pierre, Ferry Marie-Paule, 1996, *Bedik. Visages du Sénégal*, Saint-Maur-des-Fossés, Sépia, 72 p.

République du Sénégal, Ministère du tourisme et de l'environnement, 1993, *Le Parc national du Niokolo Koba*, Dakar, Livre Blanc.

Roure G., 1956, *La Haute Gambie et le Parc national de Niokolo Koba*, Dakar, GIA.

Sarr Ibrahima, 2005, « Les Bedik entre passé et présent », *Zénith*, 15 juillet 2005, pp. 45-49, Dakar, Soleil.

Techer H., 1933, « Coutumes des Tendras », *BCEHSAOF*, 16, 4 : 630-666. Dakar, IFAN.



# Coordonnées des autorités responsables

---

## 8



*Photo 137: Collines montagneuses au dessus de la plaine de Bandafassi © Sébastien Moriset*

### a. Responsables de la préparation de la proposition

Cette proposition d'inscription a été préparée sous la responsabilité de la Direction du patrimoine culturel.

Noms des responsables de la préparation de la proposition	Emails
<b>Hamady Bocoum</b> , Directeur, Direction du patrimoine culturel	<a href="mailto:hawab@hotmail.com">hawab@hotmail.com</a>

### b. Institution / agence officielle locale

#### Direction du patrimoine culturel

#### Hamady Bocoum

Directeur,

Direction du patrimoine culturel

3, Rue Galandou Diouf BP. 4001, Dakar-Sénégal.

Dakar, Sénégal

Office Tel : 221 8217 438 Home 820 36 16 Portable : 221 637 0697

Fax : 221 8217 438

Email : [hawab@hotmail.com](mailto:hawab@hotmail.com)

### c. Autres institutions locales

- Région de Kédougou
- Préfecture de Salémata
- Communauté Rurale de Bandafassi
- Communauté Rurale de Dindéfello

### d. Adresse Internet officielle

Seuls les sites des agences touristiques font la promotion de la région. Il n'y a pas encore de site officiel présentant les paysages culturels des montagnes sénégalaises.

# Signature au nom de l'Etat

9



Photo 138: Village Bédik d'Ethiwar, dans les montagnes de Bandafassi © Sébastien Moriset



**Dr. Serigne Mamadou Bousso Leye**

Ministre de la Culture et des Loisirs

République du Sénégal



République du Sénégal

# Pays Bassari

Paysages Culturels Bassari, Peul et Bédik



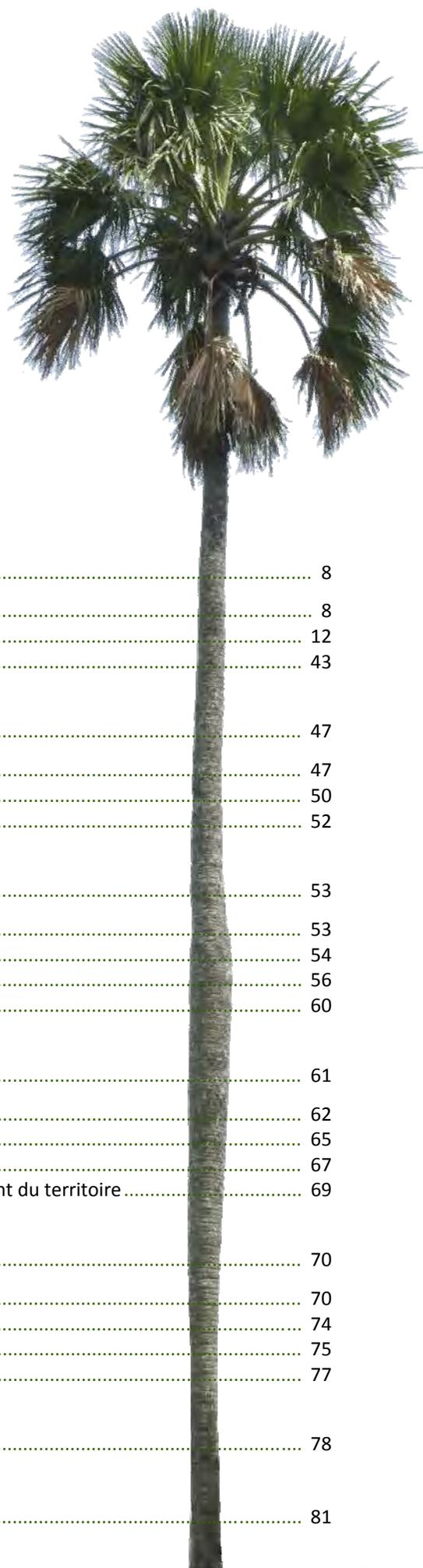
Plan de gestion **2011-2015**

Janvier 2011



# Table des matières

Avant Propos .....	4
Remerciements .....	6
<b>1. Présentation du site .....</b>	<b>8</b>
1.1. Localisation .....	8
1.2. Description .....	12
1.3. Histoire .....	43
<b>2. Etat de conservation .....</b>	<b>47</b>
2.1. Etat actuel de conservation .....	47
2.2. Facteurs affectant le bien .....	50
2.3. Authenticité .....	52
<b>3. Evaluation .....</b>	<b>53</b>
3.1. Déclaration de valeur .....	53
3.2. Critères d'inscription proposés .....	54
3.3. Analyse SWOT .....	56
3.4. Vision pour le Pays Bassari .....	60
<b>4. Plan d'action 2011-2015 .....</b>	<b>61</b>
4.1. Préserver et faire connaître l'originalité des cultures .....	62
4.2. Préserver le patrimoine naturel .....	65
4.3. Améliorer les conditions de vie .....	67
4.4. Impliquer les populations dans la gestion et le développement du territoire .....	69
<b>5. Protection et gestion .....</b>	<b>70</b>
5.1. Acteurs de la gestion .....	70
5.2. Organigramme .....	74
5.3. Statut juridique et protection légale pour le site .....	75
5.4. Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation .....	77
<b>6. Bibliographie .....</b>	<b>78</b>
<b>7. Contacts .....</b>	<b>81</b>



---

Le plan de gestion 2011-2015 vise à coordonner les activités de tous les acteurs impliqués dans la promotion des valeurs sociales et culturelles qui font la richesse du Pays Bassari, valeurs qui pourraient porter ce territoire sur la prestigieuse Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2012.

L'une des préoccupations majeures des rédacteurs a été de concevoir un plan de gestion fédérant toutes les parties prenantes et s'intégrant le mieux possible dans le processus de développement économique, social et culturel souhaité par les Bassari, Peul et Bédik qui font vivre, de manière exemplaire, ces zones montagneuses.

Pour cela, plus de 50 acteurs étatiques et non-étatiques ont été conviés à participer à des ateliers de travail sur place ou à Dakar, et de nombreuses autres personnes ont été concertées lors de missions sur le terrain. Nous souhaitons, ici, vivement les remercier pour l'énergie qu'elles ont déployée afin que les problèmes des communautés soient bien compris et que les activités proposées dans le plan respectent la réalité culturelle de populations qui depuis des siècles défendent farouchement leurs idéaux. Ce plan de gestion est la réponse à cette volonté de fédérer toutes les parties prenantes autour de ce patrimoine unique et c'est ensemble qu'habitants, élus, et techniciens de l'Etat ont œuvré pour imaginer un avenir serein pour le site, et définir une stratégie pour y parvenir.

Ce plan fait référence aux 3 territoires proposés à l'UNESCO pour une inscription sur la Liste du patrimoine mondial, qui sont:

- Le massif montagneux Bédik séparant Bandafassi de Ninéfesha
- Les terres Bassari au sud de Salémata
- Le massif montagneux occupé par les villages Peul au dessus de Dindéfello



# Avant Propos

---

Les personnes impliquées dans le processus reconnaîtront facilement dans ce document les parties sur lesquelles elles ont travaillé lors des ateliers de réflexion :

**Le SWOT**, un outil d'analyse qui a permis de s'entendre sur les faiblesses et les contraintes qui affectent le pays Bassari, mais aussi de lister les forces et les opportunités devant guider son évolution.

**La vision**, un texte proposant une conception idéale à atteindre en 2020.

**Le plan d'action**, qui est un calendrier contenant une série d'actions contribuant à la réalisation de cette vision souhaitée. Ce plan se développe autour de 4 objectifs :

- Préserver et faire connaître l'originalité des cultures
- Préserver le patrimoine naturel
- Améliorer les conditions de vie
- Impliquer les populations dans la gestion et le développement du territoire

Comme tous les plans de gestion, ce document est amené à évoluer au fil des ans en fonction de la vitesse de mise en œuvre des actions, et de l'évolution des problèmes rencontrés sur le terrain. Nous convions tous les acteurs concernés à s'y référer et à œuvrer à sa mise en oeuvre.

La réalisation de ce document a été possible grâce au financements mis à disposition par le projet MDG-F « Culture et Développement » qui est un programme du Système des Nations Unies financé sur les fonds de dépôt espagnols. A travers ce projet toutes les organisations du système des Nation Unies impliquées nous ont apporté leurs concours dans leurs domaines respectifs. Il s'agit du PNUD, de l'UNESCO, du FNUAP, de l'ONUDI et de l'OMT.

**Hamady BOCOUM**  
Directeur du Patrimoine Culturel



# Remerciements

---

L'équipe ayant élaboré ce plan de gestion remercie tous ceux qui ont contribué au bon déroulement de leur travail, et qui œuvrent à la sauvegarde et à la valorisation des richesses du Pays Bassari, en particulier :

- Les populations du Pays Bassari, élus, chefs coutumiers, guides et membres d'associations qui ont activement contribué à l'élaboration du plan de gestion.
- La coopération espagnole, qui finance le programme MDG-F des Nations Unies « promouvoir les initiatives et les industries culturelles au Sénégal : Pays Bassari et Delta du Saloum », programme qui a pris en charge les études initiées pour les besoins du dossier, y compris la mise en place des instruments du plan de gestion.
- Jeanne Seck, Bureau Régional de l'UNESCO à Dakar (BREDA).
- Le personnel de la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) à Dakar.
- Les chercheurs qui travaillent depuis 1960 dans la zone et dont les textes ont fourni matière à ce document.

## Rédaction

Ce plan de gestion a été élaboré sous la Direction de :

- Monsieur Hamady Bocoum, archéologue, Directeur du patrimoine, République du Sénégal
- Abdoul Aziz Guissé, historien, Chef de la Division des Sites et Monuments historiques
- Monsieur Sébastien Moriset, architecte, CRAterre-ENSAG

Avec la participation de :

- Charles Becker, Historien, Sénégal
- Patrick Dujarric, architecte, Sénégal
- Marie-Paule Ferry, ethno-linguiste, France
- Monique Gessain, ethnologue, France
- Abdoul Aziz Guissé, DPC, Sénégal
- Augustin Holl, archéologue, États-Unis
- Aimé Kantoussan, archéologue, Sénégal
- Mamadou Seya Ndiaye, DPC, Sénégal
- Aminata Ndoeye, DPC, Sénégal
- Madiabel Mbaye, ONUDI/MDG-Funds

Nous remercions pour leurs relectures et commentaires :

- Seydou Nourou Kane, Direction du patrimoine culturel
- Amadou Faye, Conservateur du patrimoine, Direction du patrimoine culturel

## Informations complémentaires :

**Direction du patrimoine culturel** 3, Rue Galandou Diouf BP. 4001, Dakar. Téléphone : + 221 33 8217 438



---

De nombreuses personnes ont été sollicitées dans la préparation de cette proposition d'inscription, lors de consultations individuelles ou de réunions de parties prenantes :

- Mamadou Diom, Gouverneur de Kédougou
- Amadou Diop, Adjoint au Gouverneur de Kédougou
- Amadou Diallo, Sénateur, Président Conseil rural de Bandafassi
- Mamadou Yéro Ba, Conseiller Rural de Bandafassi
- Dondo Jacques Keita, Représentant des Bédiks, Bandafassi
- Baba Niakhasso, Président Conseil rural de Madina Baffé
- Balingho Bindia, représentant des Bassari, village d'Ethiolo
- Pierre Gnanga Boubane, Président ADPBS, Adjoint au Maire de Salémata
- Balla Touré, Coordonnateur de l'Association des Minorités Ethniques (AME)
- Karim Kamara, Agence de Presse Sénégalaise Dindéfelo
- Kalidou Cissokho, Agence Régionale de Développement, Kédougou
- Aïssatou Aya Ndiaye, Présidente Groupement Productrices de Fonio Kédougou
- Catherine Mane, Présidente Groupement des femmes de l'AME
- Marufu Touré, Conseiller régional Kédougou
- Fatima Fall, CRDS/Unesco
- Talibé Samoura, Représentant des Dialonké
- Ibrahima Diallo, Responsable CMC Kédougou
- Thomas Pata Bindia, 1er Vice Président ADPBS
- Madiabel Mbaye, CDIEL Pays Bassari ONUDI/MDG-Funds
- Victor Bendia, mission catholique, Salémata
- Augustin Tablé Bindia, adjoint au Président du conseil rural, village de Egangar
- Abbé Théophile Bonang, Curé de Salémata
- Abdoullaye Diédhiou, Chef SDADL, Salémata
- Dominique Bonang, Lucien Bindia, Thiara Biès, Tama Boubane, Thiara Bindia, Thiony Bindia, Tama Bindia, Yéro Banqueche, Thiala Bindia, Matiné Boubane, Village de Ethiolo
- Idrissa Traoré, Guide, Dindéfello
- Adjaratou Oumar Sall, linguiste, chercheur à l'IFAN

### Crédit photographique :

Les photographies illustrant cette proposition d'inscription sont de Mamadou Seya Ndiaye,



# 1. Présentation du site

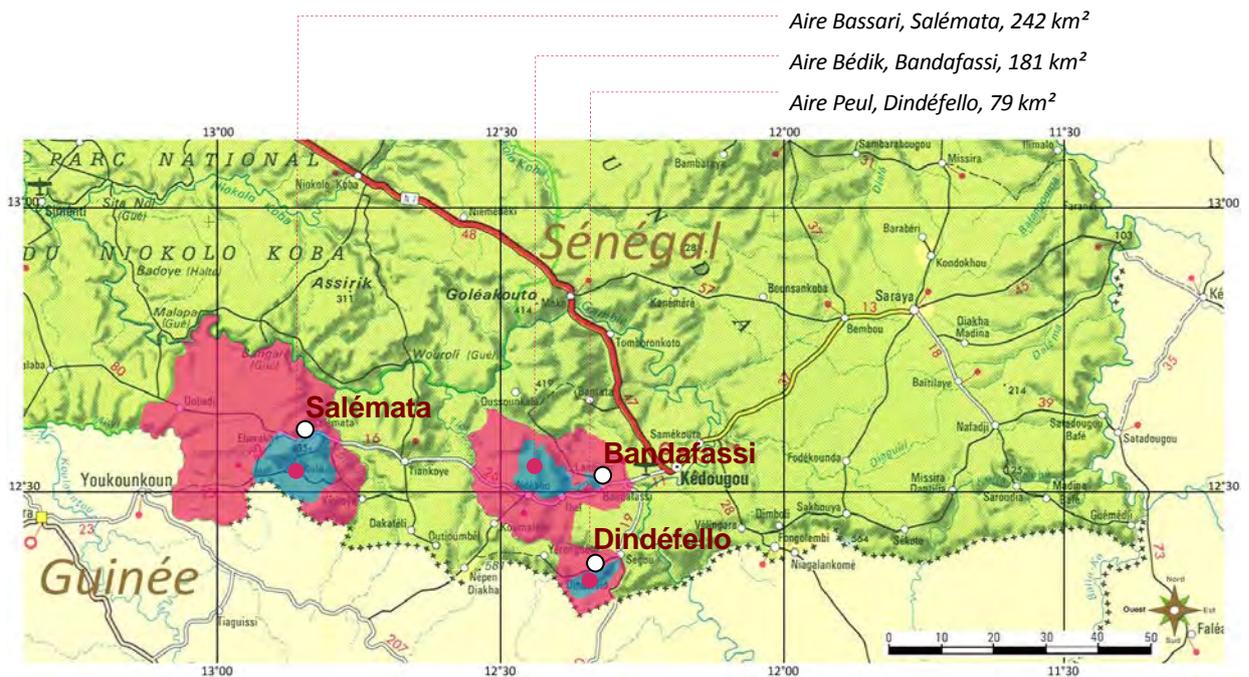
## 1.1. Localisation

Le plan de gestion concerne les 3 aires géographiques proposées à l'inscription au patrimoine mondial. Ces zones se trouvent toutes dans la région de Kédougou.



Localisation des 3 paysages dans le Sénégal.

Carte réalisée d'après la carte au 1/1000000 de l'IGN-Paris / DTGC-Sénégal de 1993



Aire Bassari, Salémata, 242 km<sup>2</sup>

Aire Bédik, Bandafassi, 181 km<sup>2</sup>

Aire Peul, Dindéfello, 79 km<sup>2</sup>

Localisation des 3 paysages proposés pour inscription dans la région de Kédougou

Carte réalisée d'après la carte au 1/1000000 de l'IGN-Paris / DTGC-Sénégal de 1993

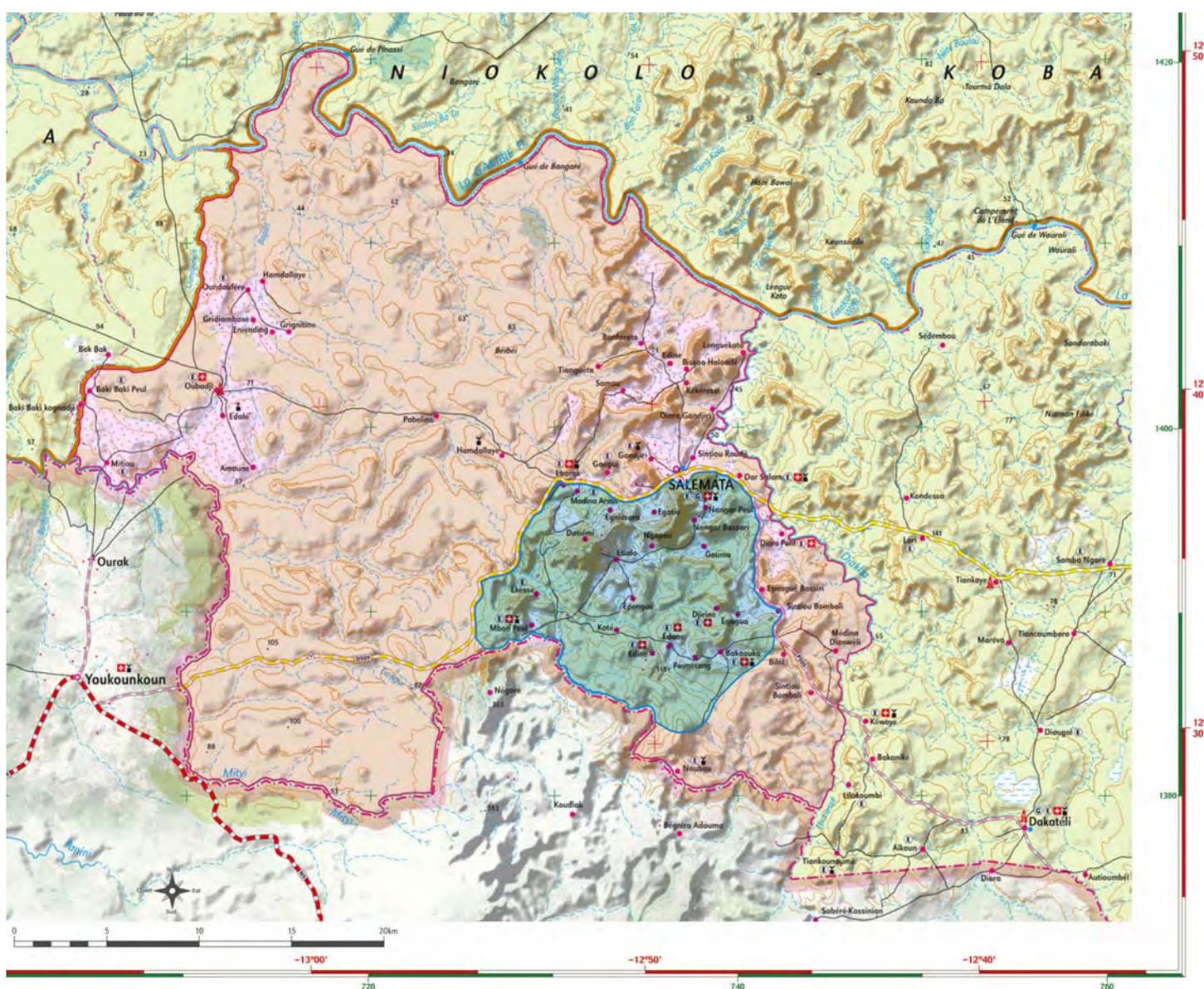
## Zone Salémata

Les limites de cette zone sont définies par :

- Au Nord, par la route Salémata - Oubadji
- Au Sud, par la frontière avec la Guinée
- A l'Ouest, par la piste Ebarak - Youkounkoun
- A l'Est, par la route Dar Salam - Dakatéli

Les limites de la zone tampon sont définies par :

- Au Nord, le fleuve Gambie. Au-delà de ce fleuve se trouve le parc du Niokolo-Koba, site du patrimoine mondial
- Au Sud, par la frontière avec la Guinée
- A l'Ouest, par la rivière Mithiou
- A l'Est, par la rivière Diarra



Localisation et limites du paysage de Salémata et de sa zone tampon

Carte réalisée d'après la carte au 1/200000 de l'IGN-Paris / DTGC-Sénégal de 2005

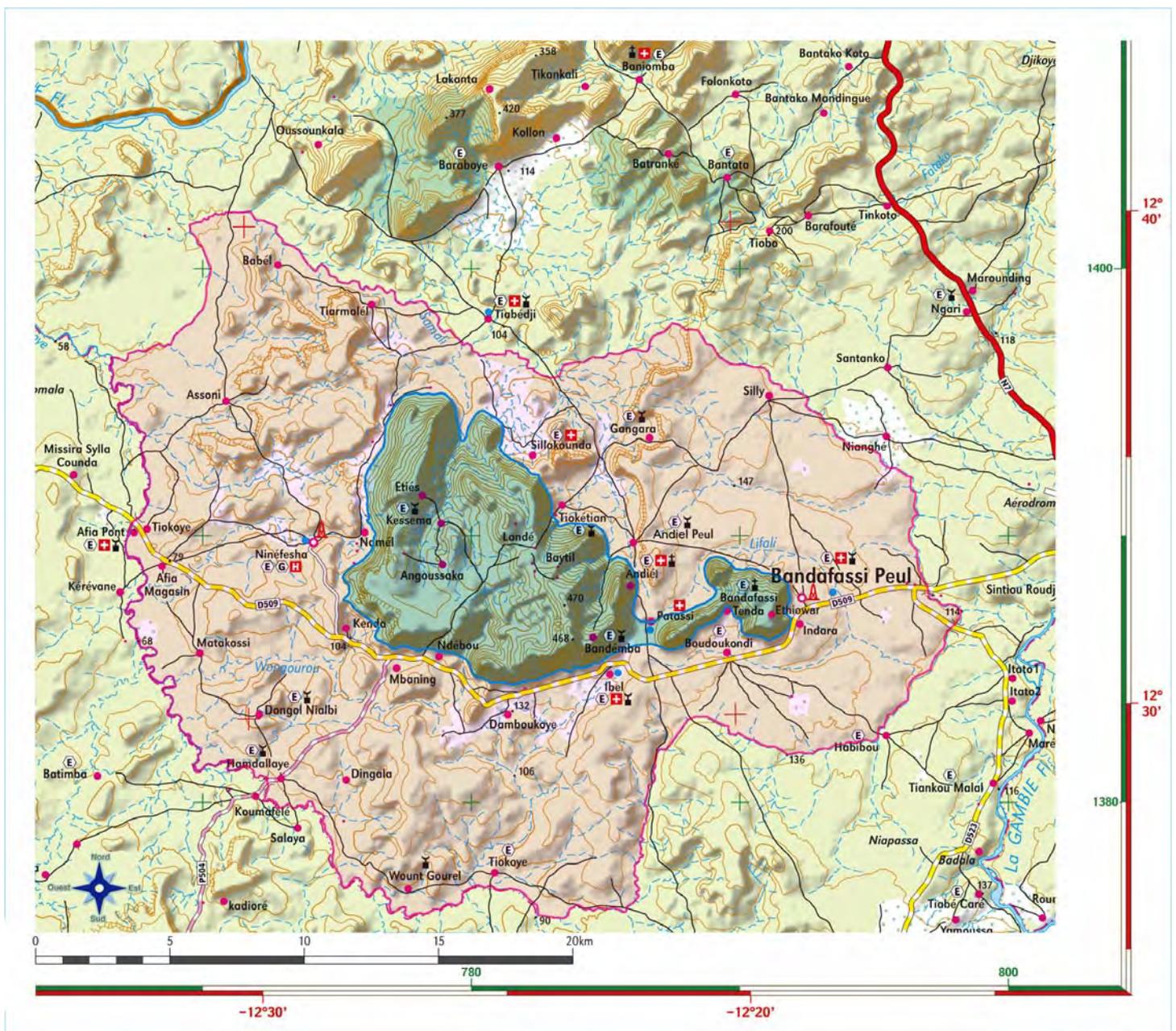
## Zone Bandafassi

Les limites de cette zone sont définies par :

- Les limites de l'ensemble montagneux dans sa totalité, la cassure entre plaine et montagne étant franche dans le paysage

Les limites de la zone tampon sont définies par : Au Nord, par la rivière Samal

- Au Sud, par la rivière coulant au sud de Wountougoure
- A l'Ouest, par la rivière de Thiokoye
- A l'Est, par la rivière de Sily



Localisation et limites du paysage de Bandafassi et de sa zone tampon

Carte réalisée d'après la carte au 1/200000 de l'IGN-Paris / DTGC-Sénégal de 2005

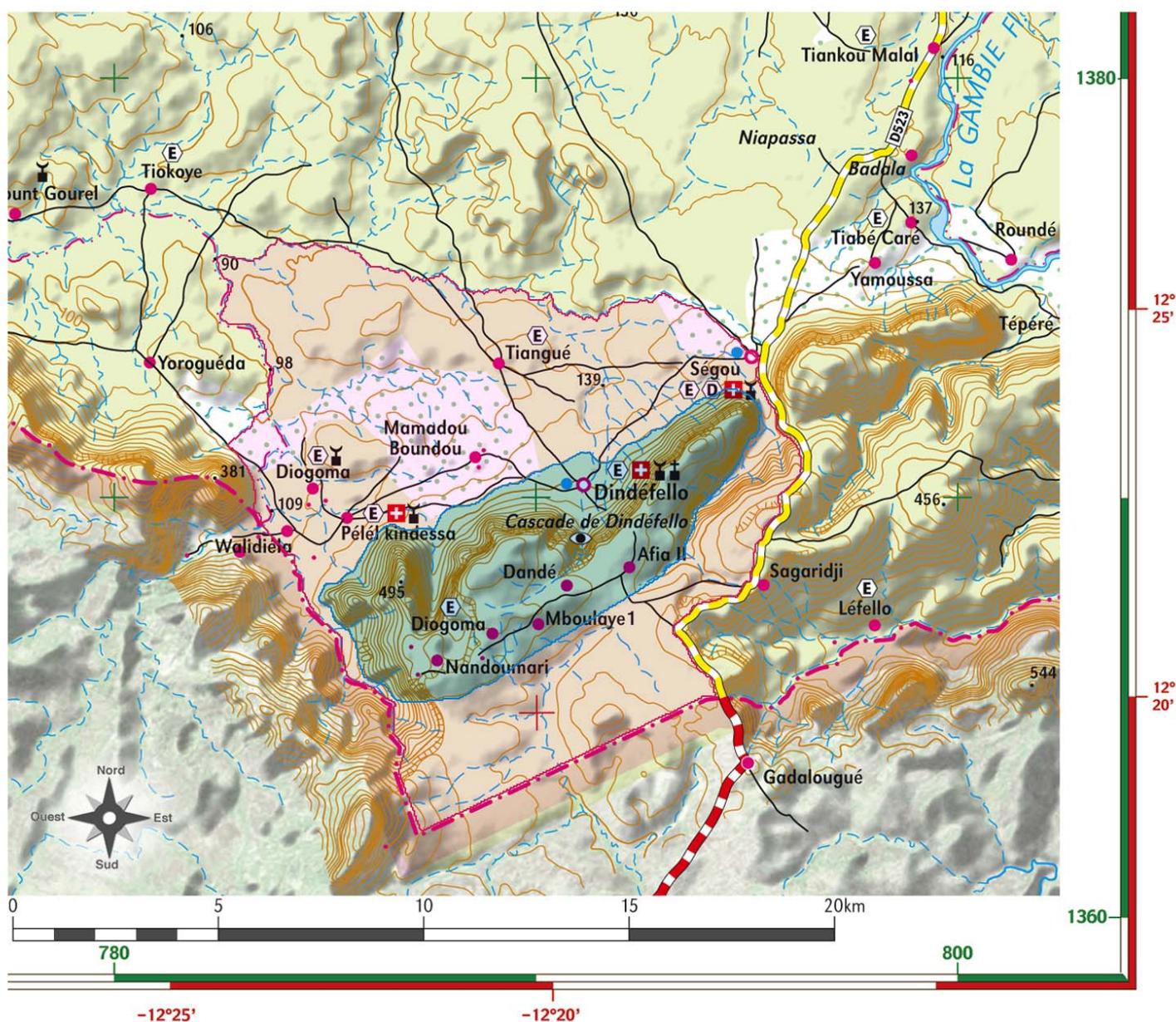
## Zone Dindéfello

### Les limites de cette zone sont définies par :

- Au Nord, par la base de la montagne
- Au Sud-Est, par la rivière qui descend du plateau vers Ségou
- Au Sud, par la limite des zones cultivées par les villages de Nandoumari, Mboulaye, Dandé et Afia
- A l'Ouest, par la base de la montagne
- A l'Est, par la base de la montagne

### Les limites de la zone tampon sont définies par :

- Au Nord, par la rivière qui lie Tiokoye et Ségou
- Au Sud, par la frontière avec la Guinée
- A l'Ouest, par la frontière avec la Guinée
- A l'Est, par la route Ségou - Gadalougué



Localisation et limites du paysage de Dindéfello et de sa zone tampon

Carte réalisée d'après la carte au 1/200000 de l'IGN-Paris / DTGC-Sénégal de 2005

## 1.2. Description

### a1. Description générale

Au Sud du Parc du Niokolo-Koba, classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1980, apparaissent les premiers contreforts du Fouta Djallon, château d'eau de l'Afrique de l'ouest abritant les sources des principaux fleuves (Niger et Sénégal). Ce territoire montagneux, accolé au Mali et à la Guinée, communément appelé Pays Bassari, est aussi connu pour la beauté de ses paysages et la diversité des sociétés dont les cultures originales ont été préservées. Il accueille, en effet, une grande variété de groupes culturels dont les Bassari, les Bédik, les Coniagui, ou encore les Dialonké. Le Pays Bassari abrite aussi une forte communauté de Peul sédentarisés qui ont réussi une remarquable synthèse culturelle articulée à un aménagement paysager basé sur l'adaptation aux contraintes du milieu.

Ces cultures sont connues grâce aux travaux d'administrateurs, de voyageurs, d'ethnologues, d'historiens, de linguistes qui ont réalisé des études et fait des descriptions souvent très précises. Elles rendent compte de l'existence de valeurs spécifiques, profondément ancrées dans les terroirs et qui se sont développées dans des espaces naturels remarquables. Cette osmose se traduit dans un aménagement sophistiqué de l'espace, dans des formes architecturales variées, dans la fonctionnalité des technologies endogènes, dans la richesse des rites et cérémonies qui ponctuent l'année agraire et les étapes de la vie sociale.

Le bien proposé, situé dans la région de Kédougou est une série de 3 aires géographiques couvrant 503 km<sup>2</sup> au total, abritant chacune une culture et un groupe linguistique distinct :

- le paysage culturel Bassari,
- le paysage culturel Bédik,
- le paysage culturel Peul.

### a2. Description de l'aire géographique Bassari

La zone Bassari retenue s'étend sur 242 km<sup>2</sup> au Sud de Salémata. C'est un paysage de collines qui abrite une vingtaine de villages. L'ensemble est protégé par les monts Ané, un arc montagneux d'une vingtaine de kilomètres se développant de la frontière guinéenne au sud-ouest jusqu'à Dar Salam au nord-est. La zone n'est accessible que par des chemins et des pistes difficilement carrossables. Le territoire est cultivé sur 1/10<sup>ème</sup> de sa surface et préserve de grandes zones de forêts qui abritent de nombreux animaux dont d'importantes colonies de singes. La zone est très riche en sites archéologiques.



Panorama surplombant Ethiole et le Paysage Bassari © Sébastien Moriset

### a3. Description de l'aire géographique Bédik

La zone proposée est la montagne Bédik, qui s'étend sur 181 km<sup>2</sup> et émerge de la plaine de Bandafassi. Elle culmine à 470 m, soit 300 m environ au dessus de la plaine. Neuf villages sont installés sur le massif, dans des endroits souvent difficiles d'accès offrant une vue stratégique sur la plaine. Ces villages sont toujours habités malgré les difficultés d'approvisionnement en eau.



Panorama sur le Paysage Bédik, au dessus de Andièl © Sébastien Moriset

### a4. Description de l'aire géographique Peul

La zone retenue est également une montagne, qui émerge de la plaine de Dindéfello et culmine à 495 m, soit 300 m environ au dessus de la plaine. Le sommet de la montagne est un vaste plateau occupé par 5 villages : Sagaridié, Badiari, Afia II, Dandé et Diogoma avec les hameaux de Mboulaye, Mboundou, Doundouké, Noughéré et Nandoumari. L'aire géographique couvre une surface de 79 km<sup>2</sup>.

Le contraste entre la plaine et la montagne est ici saisissant et donne naissance à des paysages fantastiques, marqués par des falaises, des cascades, des vasques creusées par l'eau, des dents de plus de 100 m de haut et des grottes étonnantes. Là aussi, de nombreux sites de refuge ont laissé des traces dans le paysage.



Panorama sur la plaine de Dindéfello © Sébastien Moriset

### a5. Environnement physique

Le paysage est marqué par deux éléments distincts: la plaine alluviale, dont l'altitude oscille autour des 100 mètres, et le socle montagneux, qui domine la plaine. La Haute Gambie est la seule zone montagneuse du Sénégal avec une altitude dépassant les 500 m le long de la frontière guinéenne. L'extrême fragilité des sols latéritiques et dans certains points les fortes pentes ont forcé les populations à des techniques de culture particulièrement évoluées et intéressantes. Ces contreforts du Fouta Djallon renferment de nombreuses grottes ou cavernes. Certaines sont aujourd'hui inutilisées mais présentent des traces d'occupation antérieures. D'autres servent lors des cérémonies d'initiation ou sont habitées par des génies.

La forêt est un lieu important dans cet espace montagneux. Certaines forêts sont interdites à la culture car des rituels y sont pratiqués. C'est dans les endroits boisés de ces plateaux que les Bédik font surgir les masques. Cependant on observe la disparition progressive de ces bois au profit des champs : la démographie, qui reste très faible (moins de 20 habitants/km<sup>2</sup>) est en hausse et les terres cultivables s'appauvrissent.

#### **A6. Faune et flore**

Faune et flore sont celles de la savane soudanienne, savane arborée assez dense et comportant déjà des espèces de forêt vers le Sud. Cette abondance de la faune est à l'origine de l'établissement du Parc National du Niokolo Koba au Nord-Ouest du pays Bassari. La faune est abondante aux abords du parc (buffles, hippopotames, antilopes, élans de Derby, singes, lions, panthères, phacochères, etc.). Sa gestion rationnelle suivant les pratiques traditionnelles a permis la transmission, jusqu'à nos jours, d'une remarquable biodiversité.

Comme au Niokolo, on trouve une savane boisée avec des reliques de forêt sèche, dense, où des futaies de 20 m de haut s'élèvent au-dessus d'un sous-bois de bambous et de combrétacées, savane parfois interrompue par les étendues plates et rocheuses des bowal, par de luxuriantes dépressions rocheuses ou par de larges plaines plus ou moins inondées.

La savane soudanienne est caractérisée par de hautes graminées et des arbres majestueux : karité, caïlcédrat, néré. Il y a de belles bambouseraies. Les palmiers sont nombreux : palmiers à huile en pays Bassari à la frontière guinéenne, rôniers fréquents au bord des rivières, palmiers raphias, palmiers bans. Auprès des villages abondent, au milieu d'espèces résistant au feu, des arbres protégés par les rituels ou la réglementation : fromager, néré, karité, baobab. On trouve encore des acacias, des tamarins et d'autres espèces caractéristiques des pays nord-soudaniens.

#### **a7. Le climat**

Le climat est caractérisé par une saison des pluies unique et une saison sèche longue et rigoureuse. La température moyenne annuelle à Kédougou est de 28° avec un minimum de moyenne mensuelle à 25° en décembre-janvier. Le mois le plus chaud est mai où la température plafonne aux environs de 42°. En mai-juin, l'harmattan entre en conflit avec la mousson du Golfe de Guinée qui apporte l'humidité. C'est l'époque des tornades orageuses puis de la saison des pluies qui s'installe jusqu'en octobre.

La région de Kédougou se situe entre les isohyètes 500 et 1500 mm, ce qui en fait l'une des régions les plus pluvieuses du Sénégal. La pluviométrie se caractérise par une grande variabilité annuelle et mensuelle. Les mois d'août et Septembre sont les plus pluvieux. La saison hivernale dure 4 à 5 mois et son installation s'effectue d'une manière échelonnée du Sud au Nord. La quantité d'eau annuelle en moyenne se situe dans l'ordre de 1 265 mm et le nombre de jours de pluie en moyenne est de 74 par an. L'amplitude des isohyètes offre des opportunités de diversification des cultures et des activités agricoles sous pluies.

#### **a8. Economie et agriculture**

L'économie, surtout rurale, a longtemps été une économie de subsistance, sinon de survie dans une zone refuge qui a fonctionné comme un isolat, notamment durant la période de traite où les ethnies minoritaires vivaient sans grandes organisations militaro-politiques. Dans cette zone essentiellement agricole où la soudure est difficile d'août à novembre, le paysan recherche avant tout l'équilibre alimentaire. Environ 80 % de la production est utilisé pour l'autoconsommation : une certaine quantité d'arachides est cependant vendue. Certaines régions sont plus arrosées et fertiles et les pratiques agricoles varient selon les groupes et les lieux. Les Bassari à la frontière de Guinée étaient connus pour constituer parfois des réserves alimentaires pour deux ou trois ans, alors que leurs voisins peuvent manquer de nourriture en hivernage. Cependant les échanges avec les résidents en ville, souvent salariés, qui se sont considérablement développés, modifient les conditions de vie dans les villages.

Le mil, l'arachide et le fonio sont dans tout le Sénégal Oriental la base de l'alimentation, à laquelle s'ajoutent, selon les régions et les populations, le maïs et le manioc chez les Peul, le pois de terre et un peu de maïs et de haricots chez les Bassari. Les agriculteurs pratiquent ici assolement et fumure.

L'arrivée de la mousson et des premières pluies donnent le signal du moment le plus fort de la saison agricole, mais les travaux de préparation des champs et ceux des récoltes, qui ont lieu en saison sèche, n'en sont pas moins importants. Ces temps forts sont des maillons essentiels du mode opératoire de ce système de production primaire particulièrement adapté à son environnement. Pour faire un champ, on "coupe" en *me-nik* (langue Bédik) et on "barre le passage" en *o-niyan* (langue Bassari), il n'y a pas de propriétés du sol, est usufruitier du champ celui qui le cultive. Les récoltes sont partagées entre le mari et ses femmes : l'homme a le mil, le maïs, et les femmes le pois de terre et l'arachide ; le riz et le fonio sont indivis chez les Beliyan (le vrai nom des Bassari)<sup>1</sup>, mais propriété des femmes chez les Bédik.

Les cultures sont faites collectivement : le propriétaire du champ lance une invitation pour un travail précis et fournit en contrepartie nourriture et boisson, parfois même animation, par des masques qui chantent et entraînent les cultivateurs. Il peut aussi inviter et ne fournir la bière qu'après les récoltes, en saison sèche (voir G. Dupré), ou payer lors de la récolte en vans de mil, un van par jour de travail. L'hydromel est aussi un paiement, il vaut deux fois la bière.

Les cultures se font dans les champs, à proximité des maisons ou près des sources d'eau. Les arbres fruitiers sont soit plantés, soit sauvages dans les champs mais protégés par les cultivateurs du champ où ils se trouvent. Le masque intervient souvent dans le processus pour protéger les cultures et surtout les arbres fruitiers qui arrivent ainsi à maturation par l'interdiction des récoltes précoces. La culture se pratique sur brûlis après désherbage : des trous sont creusés, les graines y sont déposées et la terre est repoussée pour les recouvrir. Après les premières pluies, un ou deux désherbages sont organisés. Ces travaux collectifs permettent aussi de gagner du mil lors des récoltes : les classes d'âge de jeunes hommes ou de femmes s'acquitteront, par ces travaux, des contributions que la coutume leur impose, généralement vis-à-vis des classes plus âgées.

Les masques quitteront les champs lors de la maturité des maïs chez les Bédik : le propriétaire du champ offre des épis de maïs attachés quatre par quatre au *syambumbù* qui comprend qu'il doit partir. Chez les Beliyan, les *gwàngùràn* disparaissent les premiers, à la fin des semis.

La formation des épis de mil entraîne chez les Beliyan un interdit sur le miel qui frappe les jeunes hommes (classe d'âge *Opalong*). L'observance de cet interdit doit assurer de bonnes récoltes. Chez les Bédik l'interdit de consommer du miel s'adresse aux femmes et s'accompagne d'un interdit sur les pois de terre, que partagent avec elles les hommes. Cet interdit est prononcé lors d'un rituel où sont consommées des ignames récoltées en brousse par les hommes, il sera levé l'année qui précède le rituel quadriennal des femmes Bédik. L'agriculture n'est donc pas sans lien avec la brousse, elle est tributaire des récoltes faites en brousse et de nombreux rites de protection font d'ailleurs appel aux esprits ou génies de brousse.

---

<sup>1</sup> Les Bassari sont en réalité des Beliyan, mais l'appellation Bassari s'est aujourd'hui imposée dans tout le Sénégal.



Récolte du Fonio, une céréale très utilisée dans toute la région © Sébastien Moriset



La culture des arachides est pratiquée partout. © Sébastien Moriset



Tiges de mil en pays Bédik © Sébastien Moriset



Tige de mil en pays Bassari © Sébastien Moriset



Champ de riz en Pays Bassari © Sébastien Moriset



Séchage de gombos en pays Bédik © Sébastien Moriset



Culture de maïs en pays Bédik  
© Mamadou Seya Ndiaye



Séchage du maïs en pays Bassari  
© Sébastien Moriset



Maïs pillé à Afia, village Peul  
© Sébastien Moriset



Tomates à Iwol en Pays Bédik © Sébastien Moriset



Fleurs d'hibiscus (Bissap) en Pays Bassari © Sébastien Moriset



Pains de singe à Afia © Sébastien Moriset



Champ de coton à Andiel © Sébastien Moriset

Le sol peut être occupé par des esprits, pour s'en assurer les Béliyan plantent *Canavalia ensiformis* et observent le sens dans lequel il s'enroule, ou si ses feuilles sont attaquées par les insectes. Les Bédik tendent un fil de coton au-dessus du sol le soir, et vont voir le matin s'il a été brisé.

C'est en saison des pluies que commence l'ensemencement des champs préparés en saison sèche. Les travaux de désherbage vont occuper hommes et femmes jusqu'à la récolte.

L'élevage est relativement important. Avec des moutons, des chèvres et des bovins (variété Niokolo de la race Ndama résistant à la trypanosomiase), appartenant pour la plupart aux Peul nomades ou sédentarisés. Mais même les Bassari ont aujourd'hui des bœufs. Les maladies parasitaires sont fréquentes et la commercialisation du bétail est précaire. Les bœufs sont, d'abord, objets de thésaurisation et ne sont le plus souvent immolés qu'en des occasions rituelles : funérailles, cérémonies d'initiation, sacrifices.

### a9. Rites et croyances liés au monde végétal

Le végétal est considéré comme ce qui se développe, ce qui "habite" avec un sujet humain. Il partage avec l'homme et avec tout ce qui vit un principe qu'il est tentant de traduire par âme. C'est un principe qui est responsable du rêve : ce dernier s'explique par le voyage de l'âme qu'on possède en plusieurs exemplaires, généralement trois. Quand une seule âme nous quitte, on rêve, on voit son voyage, mais si deux âmes quittent le corps de l'homme, il tombe malade et meurt quand il perd la dernière. Ces âmes peuvent être dévorées en sorcellerie, de nuit. Un sorcier repentant peut d'ailleurs remplacer l'âme attaquée par celle d'un chien ou d'un autre animal qu'on tue, ou par celle d'un végétal ; ceci provoque chez la victime humaine chez qui on cherche à restituer son âme, des troubles de la personnalité, mais il reste en vie.

Cet échange d'un règne à l'autre est rare, dans la plupart des cas rencontrés il s'agit davantage d'une continuité : un voyant ou un sorcier mort peut renaître dans un grand arbre poussant au milieu des tombes ou en un animal décrit comme un grand singe à longs poils qu'il est très rare de voir, mais qu'on entend crier. Les Bédik précisent que lorsque cet animal crie, les feuilles des arbres tombent. Un autre exemple de continuité est celui des deux insectes décrits comme des termites volants, des éphémères, collés l'un à l'autre qui, morts sous terre, font place à l'igname sauvage ; les Béliyan pensent que c'est dans la tête du termite que se développe cette plante. Une autre igname, plus fibreuse, *sagittifolia*, pousserait dans la tête d'un autre termite. *Ceropegia deightonii* ou *Raphionacme daronii* pousse à l'endroit où est mort un crapaud, preuve en est la sève de ces tubercules qui rappelle les sécrétions du crapaud.

Le végétal n'est donc pas isolé, il est en relation avec l'ensemble des êtres morts ou vivants, naturels ou surnaturels, et il possède une âme. Les grands arbres peuvent être habités par les esprits, les ancêtres. Les tas de pierre, sur lesquels sont aussi déposés bracelets ou objets de laiton, ou d'aluminium aujourd'hui, rassemblés au pied de certains caillécdrats, témoignent des sacrifices offerts à l'habitant surnaturel de cet arbre. L'univers végétal, réel ou virtuel, participant de ce qui vit, renvoie sans cesse aux animaux ou aux hommes : "fructifier", "accoucher", "mettre bas" est traduit par un seul verbe qui est proche du radical "germer" dans les autres langues, ou aussi "habiter, prendre racine". Cette charge rituelle et symbolique, apparaît, avec le recul comme un puissant instrument de protection de la faune et de la flore, dispositif beaucoup plus efficace que certains règlements dont l'observance est rendue difficile par le déficit en personnel de surveillance.

A côté de ces deux groupes nous avons une importante communauté de Peul sédentarisés. Contrairement aux Peul nomades, ils sont devenus agriculteurs et ont gardé d'importants troupeaux de bovins et de caprins. Tous islamisés, ils n'en ont pas moins élaboré un paysage culturel et une économie de subsistance en tous points originaux. Ils pratiquent l'agriculture du mil, du maïs, du fonio à côté d'importants apports en protéines animales (lait et viande) apportés par le troupeau. Ils entretiennent maintenant des relations pacifiées avec les Bassari et les Bédik après avoir été leurs pires prédateurs durant la période de la traite.

### a10. Les villages Bassari

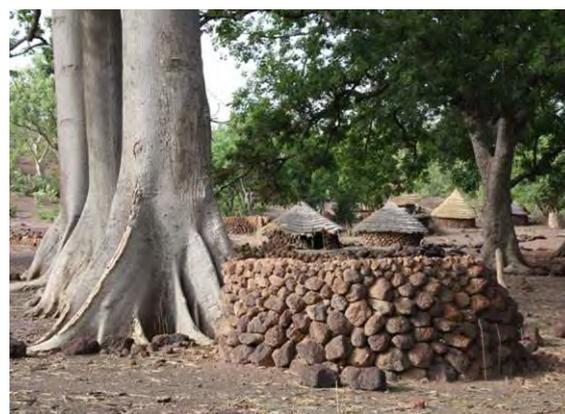
Les villages Bassari du siècle dernier étaient toujours groupés et situés sur une hauteur d'où l'on pouvait surveiller la plaine. Les habitations étaient regroupées en cercle autour d'un espace central qui constituait la place du village. Ce type d'habitat a beaucoup évolué à travers l'histoire avec des adaptations liées aux modifications du contexte socio-politique et sécuritaire. Durant les périodes troubles de la Traite négrière le village était, avant tout, un refuge. Les Bassari et Bédik d'aujourd'hui ont gardé de fortes relations avec ces villages anciens qui sont tous des étapes importantes dans le cycle initiatique qui constitue l'âme des cultures du terroir dans cette région du Sénégal. Aujourd'hui il y a une tendance vers un mouvement pendulaire qui fait que les villages historiques sont investis durant les fêtes et les périodes d'initiation. Hors de ces périodes de fort ressourcement où la communauté resserre ses liens, les familles se redistribuent dans un modèle d'occupation dispersée de l'espace. Les familles sont établies suivant un habitat permanent dispersé sur l'ensemble du territoire, chaque maison cherchant à se rapprocher, au maximum, de ses champs et à les suivre dans leurs déplacements au cours des assolements successifs.

Le village de fête est constitué d'un cercle de cases reproduisant l'implantation du village ancien. Chaque famille y dispose d'une, deux ou trois cases qui lui servent à entreposer la bière de mil et à recevoir les invités lors des fêtes. On y trouve les trois cases (ambofor) qui correspondent aux trois premières classes d'âge. Les garçons et les filles de tout le village viennent y passer la nuit. La maison du chef de village est située à proximité.

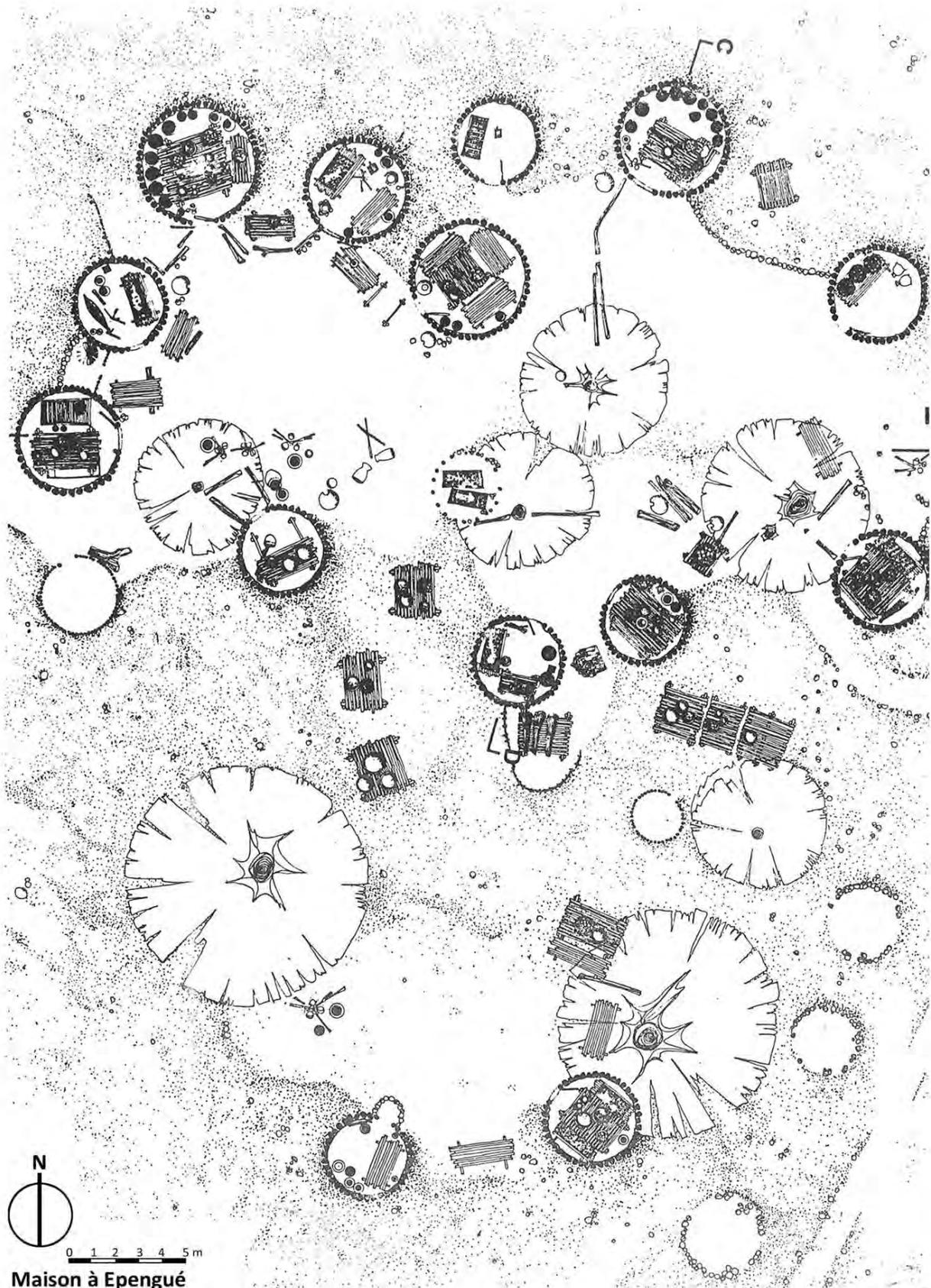
Les maisons dispersées autour de ce centre sociologique, souvent à plusieurs kilomètres, se regroupent par quartiers qui déterminent des groupes de maisons voisines sur une colline ou dans un vallon et qui s'entraident de façon préférentielle pour les travaux agricoles.

La concession, toujours de petite taille, regroupe un homme, ses femmes et ses enfants, parfois quelques femmes âgées. Il y a en principe autant de cases que d'adultes. Il arrive, qu'au début l'homme et la femme partagent la même chambre. Dès qu'il y a une seconde épouse, l'homme construit en plus de la chambre de sa deuxième femme, une case où il peut garder ses affaires.

Les chambres sont situées les unes à la suite des autres sur le pourtour de la cour non clôturée. La cuisine se trouve à l'autre bout, ainsi qu'un abri éventuel, un poulailler et une bergerie. Toutes les portes des cases ouvrent vers le centre de la cour.



Village Bassari de Oubaji, région de Salémata © *Sebastien Moriset*



Maisons et villages Bassari (relevés et dessins Patrick Dujarric)



Coupe transversale



Coupe longitudinale

Maison à Epengué



Coupe transversale



Façade Nord

Village de fête Bassari à Mali



Maisons et villages Bassari (relevés et dessins Patrick Dujarric)

### a11. Les villages Bédik

Le village Bédik se présente de loin comme un ensemble de cases aux toits pointus, serrés entre les éboulis rocheux que l'on découvre sur un plateau après avoir escaladé la montagne. Tous les villages Bédik sont ainsi perchés sur des sites défensifs, alors que les Malinké et les Peul occupent la plaine.

Les Bédik ont un double habitat. Le village (*ikon*) est le lieu où se déroulent les fêtes rituelles, et, chaque famille, quoique habitant une partie de l'année dans un hameau de culture, y occupe une maison où elle s'installe pendant les fêtes rituelles. C'est aussi le lieu où l'on trouve la maison commune des hommes initiés, celle du chef de village et la forge. Un hameau, par définition, ne saurait avoir de chef ni de fonction rituelle et il peut être déplacé souvent pour se rapprocher de nouveaux champs mis en culture, alors que le véritable village ne peut pas être quitté.

Cette opposition s'exprime dans la construction des maisons : au village, les murs sont construits en terre, alors qu'il est interdit par la coutume de le faire dans les hameaux où les murs sont en *krinting* (claire de bambou). À cette première opposition, s'en ajoute une autre à l'intérieur du village qui est divisé en deux sections : haut et bas, entre lesquelles les familles se répartissent. Selon la tradition, cette opposition se concrétise lors des principaux rituels par des échanges de services et de dons, et une famille qui change de village doit obligatoirement s'installer dans la même section que celle qu'elle occupait dans son village d'origine. Ce qui a permis de découvrir les Bapen, « rôniers », étrangers qui ne suivaient pas la règle.

Les habitations sont serrées les unes contre les autres et la circulation s'effectue indifféremment dans toutes les directions en traversant les cours. Chaque village possède sa place de danse (*angwod*) abritée par des grands fromagers, et à proximité, les deux cases d'initiation (*gandyarar*) entre lesquelles se répartissent les classes d'âge des hommes.

La concession (*iyanga*) est constituée par la réunion autour des chefs de famille (*ademar iyanga*) de ses épouses, ses frères, ses fils et leurs fils et l'ensemble de leurs épouses. Elle peut grouper tout un lignage mais lorsqu'elle atteint une taille trop importante, elle se divise, les deux sections pouvant continuer à cohabiter côte à côte, ou se déplacer dans la même section du village. Un fils qui désire la quitter du vivant de son père, ne peut construire dans le même village et doit obligatoirement s'installer dans une section équivalente d'un autre village.

La concession comprend un ensemble de trois à quinze maisons en moyenne, réparties sur le pourtour d'une cour centrale. Les cases de plan circulaire ont les murs en terre au village et en *krinting* (claire de bambous) au hameau. Dans le premier cas, le mur est monté par assises successives de terre modelées à la main. Dans le deuxième cas, le *krinting* est tressé sur les montants de bambou plantés dans le sol et le mur est ensuite enduit de terre sur sa face interne. La charpente est réalisée en bambou et couverte d'assises de paille tressée se chevauchant. Le faitage est souvent protégé par une poterie au fond cassé, enfilée au sommet de la toiture. La plupart des cases sont des chambres, une ou plusieurs cases servent de cuisine et de brasserie. Les greniers sont des plateformes intérieures surélevées aménagées dans les chambres. Une série de paniers y reposent.

Comme les Bassari, les Bédik fonctionnent eux aussi suivant un mouvement pendulaire, mais les charges spirituelles associées au vrai village (*ikon*) par opposition au village de culture sont ici exaspérées. Le village de culture n'a pas la même dignité que le vrai village et il y est même interdit de construire en dur. Les claies en bambous, végétaux facilement dégradables, en raison de la prolifération des termites, sont la norme pour bien indiquer que ce village est une retraite temporaire, le temps d'une campagne agricole.



Village Bedik d'Ethiowar, stratégiquement perché sur les collines de Bandafassi © Sébastien Moriset



Les falaises surplombant le village offrent une vue dégagée sur toute la région © Sébastien Moriset



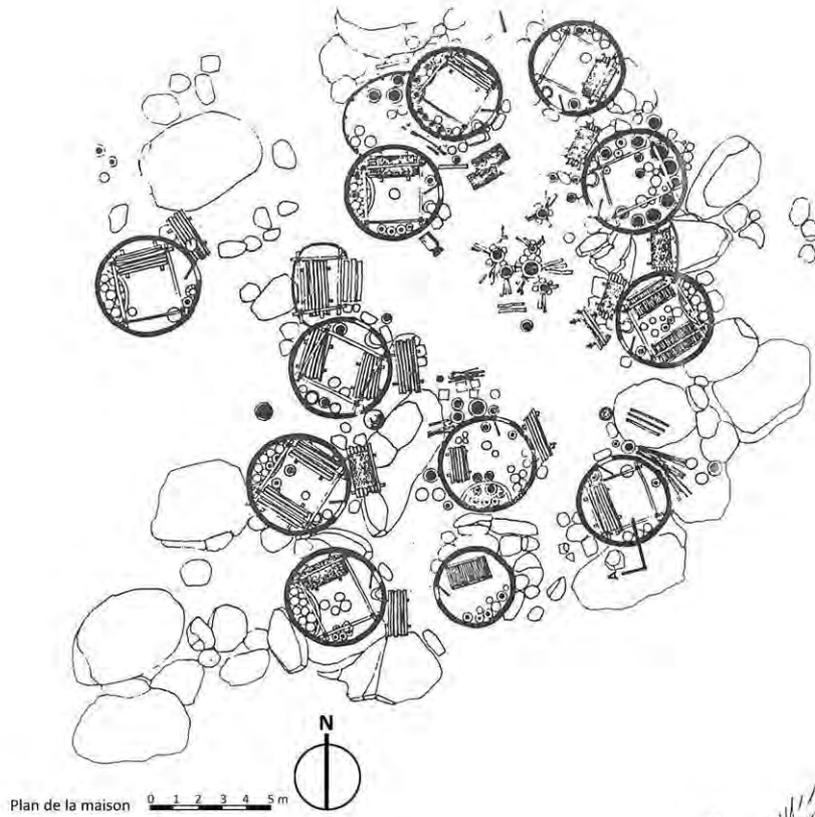
Le village de Bandafassi dans la plaine © Sébastien Moriset

Village d'Ethiowar © Aminata Ndoye



Auvent dans le village d'Ethiowar © Sébastien Moriset

Grenier dans le village d'Ethiowar © Aminata Ndoye



Coupe longitudinale  
**Maison Bedik à Andiel**

Maisons et villages Bedik (relevés et dessins Patrick Dujarric)

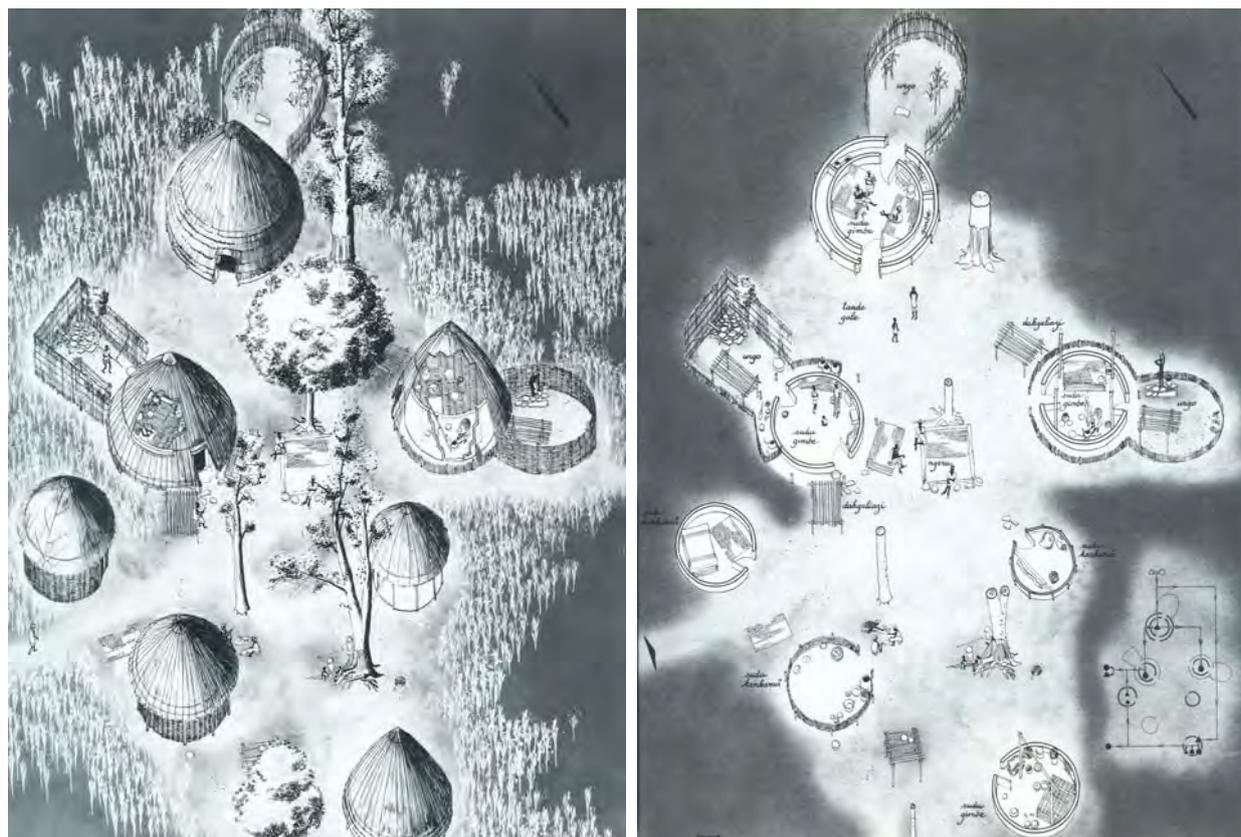
### a12. Les village Peul

Les villages Peul sont répartis dans tout le territoire Bassari et Bédik, principalement dans les plaines où l'espace et les pâturages sont plus abondants. Le village de Dindéfello par exemple s'inscrit dans ce contexte. Situé au pied des contreforts du Fouta Djalon, son nom signifie "au pied de la montagne" en langue peul. Chaque village est composé de plusieurs concessions, plus ou moins dispersées dans la plaine. Les concessions sont clôturées, ce qui permet d'y parquer le bétail. Les clôtures ne s'ouvrent pas mais s'enjambent grâce à un système d'échelle infranchissable par les animaux. Si certains villages semblent éclatés dans le paysage, ils sont en réalité organisés en une seule entité gravitant autour de la mosquée, qui forme le cœur de la vie sociale.

Les villages Peul sont rarement isolés des zones habitées par les autres groupes. Ils s'inscrivent généralement dans des territoires déjà occupés par les Bassari ou les Bédik, avec lesquels ils entretiennent des liens commerciaux. Il n'est pas rare de voir à côté de chaque village Bassari ou Bédik un village voisin Peul, portant le même nom. C'est le cas par exemple de:

- Andiel Peul dans la plaine lié à Andiel, village Bédik sur la montagne
- Nangar Peul dans la plaine, voisin de Nangar, village Bédik

Ce jumelage des villages favorise des échanges entre les Peul et les autres communautés (vente de lait caillé, de beurre de karité...). Dans le cas de Bandafassi, les Bédik sont descendus de la montagne de Éthiowar pour habiter au pied de la colline, là où les Peul s'étaient installés. Le village comprend aujourd'hui deux quartiers séparés par la route, celui habité par les Bédik et celui habité par les Peul.



Concession Peul (relevés et dessins Jean Paul Bourdier)



Village Peul, région de Salémata © Sebastien Moriset



Mosquée du village d' Afia © Sebastien Moriset



Case Peul à Bandafassi © Sebastien Moriset



Village Peul, région de Salémata © Sebastien Moriset

### a13. Les architectures Bassari et Bédik

L'habitat a en commun le toit : il est conique, couvert de paille et déposé sur des murs dont les matériaux varient d'une population à l'autre.

Le toit est généralement construit à même le sol. Comme on a tracé le rayon de la maison ronde en mesurant 12 ou 15 pieds, on va, en écartant suffisamment les quatre premiers arbalétriers noués au sommet, fixer le volume du toit. Quand les arbalétriers de bambou sont installés, on attache les pannes de bambou fendu de chaque côté des arbalétriers, en rangs successifs en partant du haut. Cette charpente porte un nom dont sera dérivé celui des clavicules en *o-niyan* (langue Bassari). Toit et tête sont souvent associés et le faîte du toit de la maison des hommes est tressé en cimier chez les Bassari, alors qu'il est décoré d'éléments symboliques chez les Bédik ; dans ce toit sont rangés les secrets des hommes, l'esprit initiatique y habite, et le *Ningininga* parle quand on le dépose pour le refaire. Chez les Bédik, le toit une fois déposé, les jeunes filles peuvent entrer exceptionnellement dans la maison des hommes et décorer les murs intérieurs de couleurs blanche, noire et rouge. Cette maison est d'ailleurs la seule à être décorée et porte pour nom un dérivé du mot beau. Sa traduction pourrait être « l'embellie » ou « la beauté ».



Cases Bédik



Faîte décoré



case Bassari



case Bassari

La construction des maisons est faite par les hommes : en pierres de latérite superposées (ce qui est traduit par le même verbe pour les oiseaux qui enlacent des brindilles) chez les Beliyen, et en terre façonnée chez les Bédik qui ont eu soin avant, de s'assurer l'accord des génies. On trouve aussi des murs en terre dans les villages Bassari. Les femmes finissent les murs et le sol en l'enduisant d'une pâte gluante faite de terre de termitière, de bouse de vache et de sève de la liane *Cissus populnea*. Ce sont elles qui auront la charge d'entretenir le feu, au milieu de la maison en saison des pluies ou au milieu de la cour en saison sèche. Les maisons sont disposées circulairement dessinant une cour où sont répartis des bancs, ou lits extérieurs, faits de palmiers raphias rangés côte à côte qui reposent sur un cadre. Chaque épouse a sa case où elle dort avec ses enfants. Le mari peut aller d'une maison à l'autre, et il n'est pas rare que lui-même n'ait pas de toit.

Autour de la cour, une construction se distingue des autres chez les Bédik : la cuisine, temple familial où se trouvent les principaux *dialangs* (esprits), ses murs sont en bambou et non en terre. C'est là que fermente la bière de mil et que peut être enterré un patriarche. C'est là aussi qu'on vient boire la bière de mil lors de la fête à l'honneur des ancêtres défunts. Dans ce cas, les femmes n'y pénètrent plus : l'esprit initiatique vient y crier tous les soirs après sa mort s'il était chef coutumier, pendant environ un mois. Entre les maisons, on trouve des plateformes où sont entassées les récoltes et chez les Bédik chaque homme y construit un grenier posé sur une plateforme de pierre qui isole des termites.

Auprès des maisons, sous l'auvent du toit, on trouve les poulaillers faits de poteries renversées. Chez les Beliyen, les poules bénéficient de vraies constructions en paille surélevées, installées dans la cour près des greniers. Les chèvres ont-elles aussi leurs abris, constitués de vieux toits supportés par des pieux rapprochés. Le cheptel fait partie de l'habitat et le récent élevage de vaches chez les Beliyen a fait apparaître autour des maisons des clôtures qu'ils ne connaissaient pas avant. Ces animaux sont présentés dans leur ordre de valeur pour la dot : 5 poules = 1 chèvre, 2 chèvres = 1 mouton, 3 moutons = 1 vache. L'intrusion de la vache au cœur des transactions matrimoniales rend compte de la puissance des liens qui se sont établis entre les Peul (éleveurs de bovins par définition) et les Bassari et Bédik, producteurs agricoles et chasseurs cueilleurs.

L'intérieur des maisons est peu décoré : les Calebasses apportées par la femme lors de son mariage et ses jarres sont, avec les lits, le principal ameublement. On trouve une équivalence entre le ventre et l'intérieur de la maison. La porte en est l'élément essentiel, d'ailleurs moins le battant de porte que l'embrasure : chez les Bédik on ne peut tendre une calebasse de bière à un invité assis face à vous de l'autre côté de la porte, il faut la déposer à terre ; chez les Beliyen le même usage est observé, mais pour un nouveau-né.

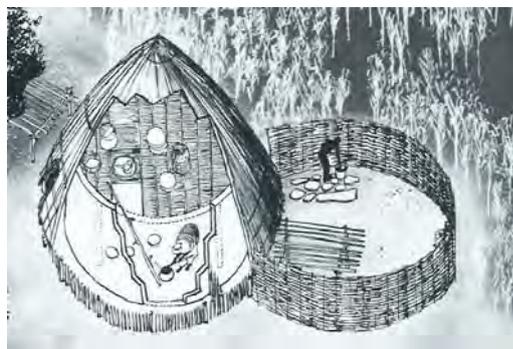
Enfin, des maisons temporaires sont souvent bâties en hâte près des champs Bédik, elles ont alors des murs en bambou. Chez les Beliyen qui habitent, au Sénégal, près de leurs champs, la rotation des cultures entraîne des déplacements où l'on se contente d'emmener les toits qui sont encore en bon état, des ronds de blocs de latérite témoignent alors des anciens murs et de l'occupation du sol.

#### a14. L'architecture Peul

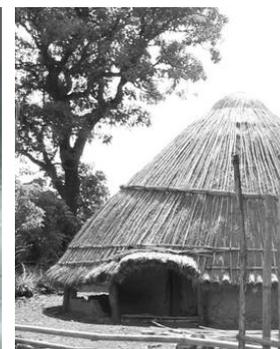
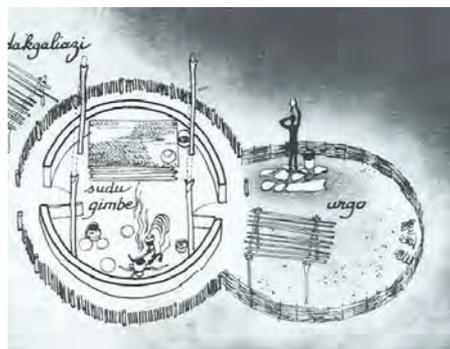
L'habitat Peul obéit à une autre logique d'organisation. Ici les religions du terroir ont très peu d'impact et le cœur du village est la mosquée. Elle est le centre de la vie religieuse et culturelle. Mais les matériaux sont cependant semblables à ceux utilisés par les Bassari et les Bédik. Les Peul habitent aussi des cases rondes en terre couvertes de toits de chaume, généralement disposées les unes faces aux autres, pour délimiter une cour centrale. Les cases peuvent être très grandes, et atteindre les 6 mètres de diamètre. La case Peul comporte deux entrées, l'une frontale depuis la cour de la concession, et l'autre à l'arrière donnant accès à un espace clôturé, servant à la toilette. Chaque entrée est fermée par un voile de tissus, et on trouve toujours un canari (jarre d'eau) près de l'entrée. L'intérieur des cases Peul n'est pas cloisonné, ou l'est par des tissus suspendus, et comporte plusieurs sous-espaces, pour le couchage et la cuisine entre autres. L'espace intérieur se distingue par un grand soin dans la finition. Les murs sont enduits à la terre et peints en blanc (kaolin ou chaux). Le mobilier se limite à des lits et des malles pour le stockage des habits et bien précieux. On trouve aussi des Calebasses et des poteries, suspendues à la charpente, ou posées sur des pieux à trois branches qui les protègent des animaux. Le sol comporte une grande natte pour la réception des hôtes.

Les toitures Peul sont largement débordantes, et reposent sur une rangée de poteaux placés à distance du mur circulaire. Cela permet à la toiture de descendre jusqu'au sol, créant une galerie périphérique protectrice pour les poules et les chèvres quand il pleut. Ce même espace sert aussi de magasin pour le stockage. Les toitures Peul se distinguent de loin par leurs courbes sensuelles (forme en obus), différentes de la forme strictement conique des toitures Bassari et Bédik. Un autre détail caractérise les toitures Peul : la paille est maintenue en place grâce à un faisceau de bambous descendant du faîtage, et retenus par des anneaux végétaux. Ces éléments plaquent la paille contre la structure inférieure, et évitent qu'elle soit arrachée par le vent. Cela permet la construction de toitures plus fines et plus légères, moins consommatrices de paille.

La cour de la concession est également un espace soigneusement aménagé. On y trouve un espace de prière, délimité par un muret de terre, et des espaces de couchage utilisés pendant la saison chaude.



Case Peul (relevés et dessins Jean Paul Bourdier)



Case Peul

Contrairement aux communautés musulmanes environnantes qui ont adopté l'architecture d'inspiration soudano-sahélienne ou des formes d'hybridation dérivées des modèles arabo-berbères, les Peul de Dindéfello mais aussi des autres villages de la région ont conservé un style sobre utilisant les matériaux locaux d'où une remarquable harmonie qui marque positivement le paysage.

### a15. Alimentation

La préparation des aliments est une tâche essentiellement féminine. Les repas consistent en un plat de céréales accompagné ou non d'une sauce. La viande est rare, les Bédik la cuisent généralement dans la sauce. Les sauces sont variées et préparées avec différentes feuilles, elles sont épicées et on y met souvent des cendres (potasse). De nombreux fruits sont cueillis au cours des déplacements et consommés crus. Quelques tubercules sont consommés : taro, igname, manioc, patate douce, coléus et autrefois géocarpe. L'alimentation traditionnelle repose sur le fonio, le maïs, le riz, l'arachide qui sont à la base de plats comme : le « foyo » (couscous de fonio), le « dapa » (plat à base de maïs et lait caillé), le « domi » (plat de mil ou de maïs mélangé à de la poudre de cosses de néré), ... Il y'a un véritable art culinaire chez ces communautés.

Toutes les céréales sont battues, pilées et vannées. Ces travaux incombent aux femmes et occupent la majeure partie de leur journée. Les travaux accomplis dans les champs comportent en particulier le battage et le foulage. Le menu des Bédik est varié et compte une dizaine de plats traditionnels préparés. Leur repas de fête traditionnel est composé de pâte avec de la sauce de feuilles de baobab ou de gombo. Il existe aussi les repas d'honneur tel que le fonio à la sauce de pâte d'arachide.

La cuisine se fait en plein air pendant la saison sèche : le feu est allumé entre trois pierres sur lesquelles est posée la marmite de fonte ou la poterie dans laquelle cuit le repas ; ces pierres sont chez les Bédik situées au centre des maisons de la famille, dans la "cour", ou dans les champs pendant les cultures, devant l'abri bâti près de l'aire de battage. Les Bassari ont une maison spéciale réservée à la fermentation de la bière, où on range le matériel qui sert pour la préparation des aliments, et où est faite la cuisine pendant la saison des pluies. Chez les Bassari rien ne distingue cette maison au mur de pierres des autres, sinon le sol qui n'est pas damé. Chez les Bédik-banapas, par contre, cette maison ne peut avoir des murs d'argile séchée comme les autres maisons d'habitation, le sol n'est également pas damé. On y enterre les hommes de la famille qui vivent très vieux et qui ont rempli des fonctions importantes, notamment qui ont accompli les rites sur l'autel accolé au mur de cette maison, qui est aussi le lieu où fermente la bière.

Chez les Bédik, chaque femme préfère garder dans sa propre chambre paniers, calebasses, pots et mouvettes dont elle se sert pour préparer le repas. Les boissons fermentées, surtout la bière de mil et l'hydromel, sont servies et partagées par un ou deux hommes. Arriver à présenter à chaque groupe, à chaque personne, la calebasse contenant la bière qui lui revient en ayant servi tout le monde, procède d'un grand art.



Préparation de la bière de mil dans un village Bédik © Mamadou Seya Ndiaye

Manger est un acte codifié : il n'est pas bon de manger en public, on mange généralement dans la maison : si on mange dehors on se regroupe autour de la calebasse, entre hommes ou entre femmes. Le petit garçon dès qu'il peut manger seul rejoint le plat réservé aux hommes. Il est mal vu de faire tourner la calebasse en se servant.

Les Bédik doivent respecter des interdits culinaires, concernant le gibier en particulier. Chaque lignage a ses interdits propres comme l'interdiction de tuer des animaux comme le lion, la bitis (vipère à cornes), le singe, l'éland (grande antilope), l'antilope cheval, le buffle, la tortue ou la pintade. Si on ne les mange pas, il s'agit davantage d'une conséquence du premier interdit. Certains végétaux comme les tubercules d'*Amorphophallus* sont également interdits. Avec une gamme aussi étendue d'interdits, les Bédik sont les voisins les plus écologiques du Parc National du Niokolo Koba, aujourd'hui sur la Liste du Patrimoine en péril. Les bonnes pratiques Bédik seront promues dans le cadre du Plan de gestion.

La cueillette des ingrédients est pratiquée par tous mais avec des spécialités : les hommes recherchent les tubercules dans le sol. Les femmes rapportent des feuilles, les enfants des fruits. Ces sorties en brousse permettent aussi à tous de ramener du bois sec pour la cuisine ou pour le feu qui éclairera les maisons.

La récolte du vin de palme est pratiquée au sommet de l'arbre : des bambous creux sont enfoncés à la base des feuilles près du cœur. Le récolteur grimpe les vider dans unealebasse une ou deux fois par jour. La sève récoltée a un pouvoir de fermentation très grand et doit être consommée très rapidement. Le vin de palme est interdit auprès de certains lieux sacrificiels où seuls la bière de mil ou l'hydromel sont autorisés. La cueillette des plantes médicinales est une activité spécifique qui nécessite des connaissances particulières.

La chasse ou la récolte du miel sont des activités plus réglementées, toute grande chasse est précédée de trois jours d'abstinence sexuelle de même que la récolte du miel : avoir un rapport avec une femme compromettrait la chasse ou la récolte et symétriquement, si la femme d'un chasseur le trompe en son absence, celui-ci risque d'être blessé. La consommation du miel est interdite pendant une période en rapport avec le cycle cérémonial Beliyen qui est de six ans : *“Quatre années de suite, les deux dernières d'un cycle et les deux premières du cycle suivant, la consommation de miel est interdite, pendant un peu plus de deux mois, à une classe de jeunes gens et aux femmes mariées (...). Si un jeune homme enfreint cet interdit, il meurt. Si une femme le fait, les abeilles n'auront pas de miel et les récoltes seront “légères” (...). L'interdit commence fin août, au moment où l'on voit se former les épis de mil et où les abeilles butinent les fleurs et se prolonge jusqu'à ce que les épis de mil aient fini de se former”*<sup>2</sup>. Chez les Bédik, l'interdit sur le miel est aussi lié à une période de quatre ans qui est mise en rapport avec le cycle de floraison de *Lepidagathis sericea*, et avec celui de la grande fête quadriennale des femmes. Il intervient la deuxième année du cycle et s'accompagne d'un interdit de consommation des pois de terre, qui frappe aussi les hommes, alors que le miel n'est interdit qu'aux femmes.

Le miel et gros gibier appartiennent au génie de la brousse. On raconte que ce génie pourrait se faire aider des gardes des Eaux et Forêts, qui ont le même souci de protection de la nature... On raconte aussi que certains hommes établissent un pacte avec ce génie pour obtenir le droit de tuer les animaux et que ce pacte peut s'hériter de père en fils.

Les grands chasseurs ont droit à des honneurs qui soulignent le péril couru : chez les Bédik, des coups de feu sont tirés et le crieur public vante les qualités du chasseur, pendant que les femmes lui apportent des cadeaux et que l'on joue d'une petite flûte droite réservée aux sorties de masques. Chez les Beliyen, ce chasseur doit rester chaste jusqu'à une cérémonie de purification qui a lieu à la croisée des chemins la semaine qui suit la mort de l'animal “d'honneur”<sup>3</sup>. Si le chasseur n'observe pas ces rites il risque de se fracturer les os. Par contre, purifié et reconnu, il peut porter les insignes ou attributs de son nouveau statut : piquants de porc épic munis d'un pompon rouge. Ceci lui confère, ainsi qu'à sa femme, le pouvoir d'arrêter la danse d'une certaine classe d'âge, paralysant une assistance dont le mouvement relatait l'ordre du monde.

Les Peul ont adopté la plupart des habitudes culinaires de leurs voisins Bassari et Bédik. Ils consomment toutes les céréales localement cultivées telles que le Fonio, le riz, le maïs et le couscous de mil, qu'ils mangent avec des sauces variées à base d'arachides, de feuilles, de lait accompagnées de viande. Comme dans toutes les communautés Peul d'Afrique, la vache est particulièrement respectée. Elle est même honorée lors d'une fête des vaches qui se tient chaque année en novembre et qui récompense les meilleurs éleveurs, c'est-à-dire ceux qui s'occupent le mieux de leur troupeau. Lors de cette fête, se cuisine le Toumbé, une pâte de maïs cuite avec du lait. D'autres plats de fête sont caractéristiques des Peul, tel que le Ngniri, préparé avec du couscous de mil.

<sup>2</sup> M. Gessain, “Des abeilles et des dieux chez les Bassari du Sénégal Oriental”, *Objets et Mondes*, T. XIV, 3, 1974

<sup>3</sup> M.P. Ferry et M. Thibout, 1978 : “Les mammifères connus des Tenda”, *Bull. de l'IFAN*, T. 40, série B, n° 3

### a15. Savoir-faire et artisanat

En raison de leur mode de vie, essentiellement articulé autour de l'exploitation des ressources du terroir ainsi qu'à la relative faiblesse de l'impact des produits importés, les populations du Pays Bassari ont gardé un important patrimoine artisanal. Ce patrimoine qu'ils ont généralement su préserver malgré les assauts de la modernité peut devenir une valeur économique forte dans le cadre de l'aménagement culturel du Pays Bassari dont le Plan de gestion sera un des maillons forts.

C'est ainsi que les hommes savent généralement encore allumer le feu à la manière traditionnelle. Il s'agit, à l'aide d'un anneau ouvert de fer plat, de frapper sur un morceau de galet de rivière, pour faire jaillir une étincelle avec laquelle on enflamme des fibres *dokhonya*, conservées dans une noix de rônier, ou une corne d'antilope, parfois après les avoir trempées dans de l'eau filtrée sur des cendres amères. Ce briquet était autrefois conservé par chaque homme dans une petite sacoche, de cuir ou un petit sac de tissu de coton. Quelques vieillards se souviennent avoir employé une autre méthode qui consiste à tourner très vite une baguette de bois écorcé, plantée verticalement dans une cupule creusée dans un morceau de bois *atyinityini*, horizontal, de manière à enflammer des parcelles de fibres disposées dans la cupule.

Cette maîtrise du feu trouve son expression la plus achevée dans une pratique artisanale aujourd'hui disparue depuis la fin du siècle dernier, il s'agit de la technique de l'extraction du fer. Les Bassari d'Ethiolo se souviennent du temps où l'on extrayait le fer de la latérite, « la pierre des Bassari ». On trouve, en de nombreux endroits, les vestiges de cette industrie ancienne qui assurait l'approvisionnement en fer avant que ce produit ne soit maintenant accessible à partir de la récupération.

Aujourd'hui seule la métallurgie de transformation est pratiquée par les forgerons. Dans cette société qui n'a pas développé le système des castes, le forgeron, travaille à côté de son carré à l'ombre d'un grand arbre ou plus généralement d'un toit de paille soutenu par quelques poteaux, assisté d'un aide actionnant le soufflet qui comporte deux peaux de chèvres dont les cous sont reliés par une entretoise de bois à deux tuyères de fer conduisant l'air soufflé dans un embout de tuyère en terre cuite, selon un modèle très général en Afrique occidentale. Ses outils sont peu nombreux : une enclume en forme de clou, un marteau, des pinces, un ciseau à métal, une pointe, une herminette et une lime en fer. Les forgerons fabriquent essentiellement des instruments agricoles, des outils à travailler le bois, des clous, des armes, des instruments de musique (cloches et grelots).

Les forgerons sont aussi bijoutiers et fabriquent des anneaux, bracelets et plaques. Les anneaux se placent aux mains, aux pieds, ou sont attachés à la ceinture, les plaques de cuivre s'attachent à même la ceinture ou contre la peau de chèvre dont les femmes se servent pour porter leur nourrisson.



Bracelet et anneaux en aluminium et étain © Mamadou Seya Ndiaye

Les forgerons fabriquent les manches aussi bien que les lames des outils, il n'y a pas d'artisans spécialisés dans le travail du bois ; les forgerons feront à l'occasion des portes de maison en bois ou des tabourets, taillés dans un tronc de fromager ou un bois plus dur, en forme de sablier (comportant parfois comme les sièges peul une ou deux anses taillées dans la masse), ou bien larges et bas comportant un pied large (et parfois une poignée sur le côté comme certains sièges diakhanké). Les sièges en raphia sont également fréquents.

Les activités du forgeron-bijoutier-menuisier sont saisonnières ; en hivernage, il fait des hoes, en saison sèche il fabrique des bracelets ou taille des portes. Agriculteur, le forgeron a peu de temps à consacrer à son champ en hivernage, car c'est l'époque où tous ont des outils agricoles à faire réparer. Aussi, par le passé, le payait-on souvent, non pas en argent, mais en journées de travail dans son champ, ou en nature : grains, poulets, etc. Le chasseur donne une part du gibier à celui qui a forgé ses balles. Maintenant, les moyens de paiement se font surtout en monnaie (argent).



Les forgerons à l'œuvre, et quelques exemples de leur production :  
houes, harnais, éléments de mobilier en rafia © Madiabel Mbaye

Le travail du métal est aujourd'hui tributaire des échanges commerciaux puisque fer, cuivre, barrettes d'aluminium sont importés. Le rôle rituel des forgerons paraît moins important que chez les populations voisines.

Pour s'éclairer la nuit dans les maisons, en plus de la lueur du foyer, on peut utiliser des torches de tiges sèches de mil (longues de 1 m ou 1,20 m) ou de graminée sauvage *anawen* (en morceaux de 30 à 40 cm de long) conservées à cet effet sous le toit des maisons.

L'artisanat du bois est également un aspect très important de la production primaire en pays Bassari. Tous les hommes abattent, coupent et taillent le bois. Certains peuvent être particulièrement habiles à fabriquer un mortier par exemple dans un tronc de manguier sauvage. Le pilon peut être fait d'un segment de bambou (c'est le cas vers Segeko où le bambou est très abondant), il est le plus généralement fait de bois dur et souvent orné de dessins géométriques, gravés au feu de la manière suivante : une corde est enroulée de manière à dessiner des croix sur toute la longueur du pilon puis brûlée. Il y a des pilons de poids, de taille et de longueur différents selon les femmes qui les emploient et les usages auxquels ils sont destinés. Dans chaque carré, un, deux ou trois (parfois plus) grands mortiers servent à séparer les céréales de leur enveloppe, à écraser les grains en semoule et en farine. De petits mortiers sont utilisés pour piler le tabac par les hommes assis par terre, le mortier entre les jambes. Aujourd'hui, chez les seuls Bédik, des hommes pilent des pierres pour en extraire l'or.

Dans le domaine de la tannerie, les Bassari ont la réputation d'être habiles à préparer les peaux pour en faire par exemple des contenants à grains. Les hommes en préparent pour eux-mêmes et quelquefois pour en vendre. Grattée, séchée, la peau est tannée avec des cendres amères de bambou, ou de coques de pois de terre ou d'un mélange de bois et de fruits de fromager et de lianes. Si l'on veut garder la peau avec les poils, on frottera seulement le côté cuir avec ces cendres. Si l'on veut au contraire épiler la peau, on la trempe dans de l'eau additionnée de ces cendres : au bout de quelques jours les poils se détachent. Puis, avant d'être tout à fait sèche, la peau est soigneusement assouplie en la frottant entre les mains et en l'étirant dans tous les sens et parfois en la frottant avec du tourteau de noix ou de l'huile de palme. Les peaux (de chèvre, mouton, antilope ou divers petits mammifères sauvages) servent essentiellement à fabriquer des sacoches, des carquois à flèches, des sacs à provisions de bouche pour la journée, des sacoches pour récolter le miel, des porte-bébé, des ceintures triangulaires de peau qui, des fourreaux, des ornements de danse et des chasse-mouches.

La vannerie est une autre spécialité des Bassari. Leurs nattes et leurs paniers en bambou sont d'une exécution remarquable. Les meilleurs ouvriers sont ceux qui tressent les grands paniers, dits Bassari. Les vanniers sont toujours des hommes, sans qu'il semble interdit aux femmes de faire de la vannerie.



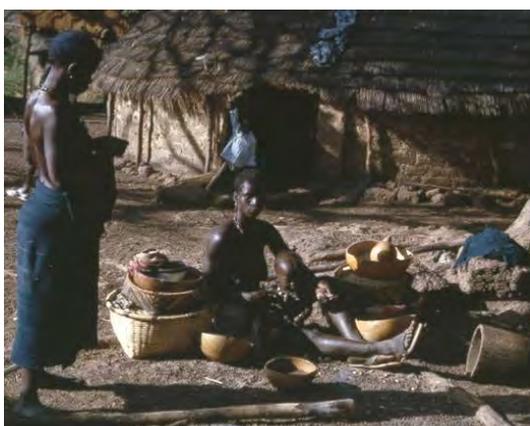
Cimier Conyagui  
© Mamadou Seya Ndiaye



Paniers, Village de Bak-bak  
© Mamadou Seya Ndiaye

La durée de chaque vannerie est variable : les nattes de rônier doivent être remplacées presque chaque année, alors que celles de bambou peuvent durer beaucoup plus. Les légers paniers de rônier peuvent durer quatre ou cinq ans, mais ceux en bambou dix ans, les plus grands, épais et peu mobiles étant les plus durables... si les termites ne les détruisent pas.

Laalebasse est également un objet très utilisé. Sa préparation demande beaucoup d'habileté. Les grandesalebasses sont coupées en deux parties lorsqu'elles sont encore fraîches. Lesalebasses plus petites sont vidées et utilisées telles quelles, comme récipients pour les liquides. Le fruit frais est alors percé d'un trou et mis dans l'eau pendant environ une semaine pour faire pourrir chair et graines. Cela enlève en même temps l'aigreur, on n'a donc pas besoin de les faire bouillir.



Grandesalebasses, louche et gourde dealebasse en pays Bassari © Mamadou Seya Ndiaye

Autrefois, c'est avec desalebasses et des gourdes qu'on allait chercher l'eau au puits. Aujourd'hui les chasseurs et les voyageurs emportent de l'eau dans une gourde portée à l'épaule gauche et les récolteurs de vin de palme en utilisent pour transporter le vin dans des portoirs contenant trois gourdes depuis la palmeraie jusqu'au marché ou chez le client, à qui il est généralement livré par le récolteur.

Bien qu'omniprésente, la poterie n'est pratiquée que par un petit nombre de femmes; ces femmes, souvent âgées, appartiennent à n'importe quelle lignée et peuvent épouser n'importe quel homme. Il n'y a donc aucune forme de discrimination pouvant rappeler le système des castes. Elles héritent fréquemment leur technique de leurs mères, sans qu'il n'y ait là rien d'obligatoire. Certaines ont appris le métier en regardant faire une femme qui ne leur est pas apparentée, tandis que de nombreuses filles de potières n'adoptent pas le métier de leur mère. Le façonnage de la terre n'est qu'une activité accessoire pratiquée en saison sèche, de janvier (après avoir rentré les récoltes) à mai (début des pluies).



Pots à Ethiowar © Mamadou Seya Ndiaye



Poupées © Sébastien Moriset

La terre de termitière crue est également utilisée dans le modelage de lits, paravents, pots à conserver les graines, sièges bas, supports à poterie ou Calebasses et greniers-pots à couvercle. Ces aménagements intérieurs sont généralement fabriqués avant la pose du toit d'une maison neuve. Avec le même matériau cru et séché, les femmes Bassari façonnent aussi des poupées jouets (photo 77 ci-dessus) ; enfin les seins en terre de termitière, modelés par les jeunes filles lorsqu'elles construisent le mur d'un ambofor (case commune des adolescents) ou de la maison d'un jeune homme, relèvent de la même technique.

Les arts de la parure et de la vêtue occupent une place essentielle chez les populations du pays Bassari en raison de la fréquence et de l'importance des rituels durant tous les cycles de la vie. La coiffure en fines tresses ou une crête sagittale requiert des heures de patience. Chaque classe d'âge est marquée par une manière de s'habiller et par des ornements particuliers. Les bijoux, aujourd'hui en aluminium, autrefois en cuivre ou en laiton, sont plutôt féminins et gardés dans un panier dont on hérite de mère en fille. Cependant, suivant les rituels, suivant le type de danse et surtout quand il est jeune, l'homme aura recours à sa mère ou à sa sœur pour se parer.



Danses de réjouissance Bassari à Salémata © Mamadou Seya Ndiaye



Bijoux © Madiabel Mbaye



Coiffure d'un garçon avant son initiation à Ethiowar © Mamadou Seya Ndiaye

### a16. Les temps de la vie - Le rythme des saisons et des fêtes

L'initiation est une rupture avec le monde féminin auquel sont associés les enfants pour un temps donné. L'initiation c'est aussi un passage de l'adolescence à la vie adulte qui dure 5 années. Les hommes préparent arcs, carquois et sabres, armes de chasse, et le sac de brousse où chacun rangera ce qu'il a de plus précieux. Les oncles utérins, c'est-à-dire les frères de la mère, vont aussi s'activer, car ils sont les protecteurs de leur neveu.

L'initiation est appelée " sortie "; on peut penser qu'il s'agit de sortir en brousse le futur homme, car il devra une fois " sorti ", initié, suivre un camp de brousse qui le mènera de chasse en chasse, de camp en camp, jusqu'à des sites historiques où on peut encore voir des fortifications datant de la fin du 19<sup>e</sup> siècle, vestiges des guerres provoquées par les musulmans. Les Bédik résistèrent farouchement à l'Islam en n'abandonnant jamais le droit de boire la bière de mil, substance vivifiante, qui à l'analyse des scientifiques s'est révélée un complément nutritif important. Sur ces sites, on retrouve aussi des bas-fourneaux élevés par les Malinké voisins où étaient fondues les loupes de fer. Cette école de brousse est également le temps de l'apprentissage des chants et des langues secrètes, des paroles d'hommes et des secrets de masques. Chaque village de groupe Biwol ou Banapas a son lieu d'initiation propre dont le nom est prononcé associé à celui d'*usyil*, le mystère, dans les jurons. Mais " sortie " peut aussi être synonyme de dysenterie, l'initiation serait alors quelque chose qui vous vide, en rapport avec le réapprentissage de la vie qui suit.

Les nouveaux initiés n'entreront à la petite maison des hommes, auprès des classes d'âge des hommes âgés, qu'en septembre à la fête du " commencement ", et devront attendre la fête de *meresy* pour avoir des rapports sexuels. Il faudra encore cinq ans maximum avant d'être admis à la grande maison des hommes et devenir père de famille : le changement de classe est quinquennal et indépendant de l'initiation.

Les fêtes marquent toutes les étapes chronologiques que rencontre un homme ou une femme au cours de sa vie en société, le mariage étant traité avec la parenté, ainsi que l'héritage. Les classes d'âge Bédik illustrent superbement cette conception de la vie : parti de la petite maison des hommes, après un stage de cinq ans une fois initié, on y revient vieux pour terminer sa vie au conseil des anciens. On y retrouve ses petits-fils, qui sont eux-mêmes des réincarnations d'ancêtres : une petite fille peut être la réincarnation du père de la mère de son père, ceci est surtout vrai pendant l'enfance et n'est évoqué que pour souligner certains traits de caractères ; devenus adultes, ces réincarnés devront seulement veiller à la bonne tenue des autels ancestraux. Les fêtes qui ponctuent l'année Bédik forment elles aussi les maillons d'une chaîne fermée dont chacune prépare la suivante. Il est convenu qu'aucune dispute ne doit troubler le temps de la fête, même entre mari et femme, ces jours sont une parenthèse.

Chez les Béliyan il existe une relation particulière entre classe alternée : les membres de ces deux classes se désignent par un terme de parenté : grand père (mère) / petit fils (fille). Jeux, insultes, plaisanteries et moqueries sont favorisés, alors que deux classes qui se suivent sont marquées par le respect des plus jeunes vis à vis des plus âgées. Cette relation donne lieu à de vraies scénettes, elle est appelée *Athiathiandra* : plaisanterie entre les classes.

Un rite important a lieu la troisième année du cycle des classes d'âge qui dure 6 ans, pendant la saison des pluies, les femmes passent la nuit sur la montagne au lieu de sacrifice où elles retrouveront des camarades d'autres villages. Ce rite nécessite de la bière et des travaux collectifs exécutés lorsqu'elles étaient dans la classe précédente. Certaines seront désignées comme *o-nemà* pour veiller sur la coutume. En descendant de la montagne, elles sont femmes accomplies et n'ont plus de corvées imposées, hormis quelques amendes infligées par les vieilles. Elles participent avec les femmes plus âgées à la préparation des bières bues chez le chef. Elles pourront danser en tournant ce qui peut symboliser leur accession à l'espace-temps, ayant par leurs enfants assuré la succession des générations.



Fête d'initiation des garçons Bassari à Nangar © Mamadou Seya Ndiaye

### a17. Les masques

Il existe une très grande diversité de masques, chacun ayant sa signification et son rôle. Chaque masque sort à des occasions très précises (initiation, période de semis, circoncision, changement de classe d'âge), et anime un esprit spécifique. Le masque se reconnaît pas sa composition, mais aussi pas sa danse, et par les armes qu'il porte. Les Bassari et les Bédik utilisent la présence de ces êtres possédés par l'esprit pour se protéger des sorciers ou des puissances néfastes. Les masques peuvent s'exhiber au village ou dans les cultures pendant la saison des pluies. Ces êtres surnaturels animés par l'esprit initiatique, ne peuvent ressembler aux hommes : ils sont fébriles, leurs gestes sont saccadés, ils vibrent comme leur voix transformée dans le grave ou dans l'aigu. Ils ne se grattent, ni ne toussent. Ils sont généralement revêtus de feuilles et de fibres, de tissus d'écorce, mais peuvent être invisibles, n'être qu'un son.

Pour les Bédik, les masques sont une famille : on s'adresse à eux en les appelant " grand-père ", ils se composent d'une cagoule et d'un vêtement sans manche de tissu d'écorce, qui marquent l'agressivité, et un rouleau de feuilles au niveau de la poitrine. Leurs membres sont noircis ou rougis, ils portent aux chevilles des bouquets de feuilles qu'ils font bruisser en se dandinant. Des feuilles blanches de bourgeon de rônier sont enroulées autour de leurs jambes, ils tiennent un sabre à la main droite et des fouets de la main gauche ; ils chantent d'une voix profonde et éraillée. Certains détails de leur coiffure permettent de les rattacher à certaines lignées Keita qui ont pour origine le Mali.

Le masque "*lukuta*" est "grand-mère", elle aurait autrefois apporté aux hommes les grains de mil en dansant avec une tige encore munie de son épi. Les femmes l'appellent "l'interdit". Elle est vêtue de feuilles de karité, véritable buisson ambulante d'où surgit une voix suraiguë à laquelle répond le cœur des jeunes filles ou des jeunes femmes. Elle est féminine dans cette société patrilinéaire des Bédik, alors que chez les Beliyan, matrilineaires, "*lukuta*" est un homme incarnant toute la force virile pour ceux qu'il forme à l'initiation : la jeune promotion d'initiés. Ce masque est remarquable par son chapeau de feuilles blanches de bourgeon de rônier qui est orné avec raffinement. Il porte un costume d'écorce blanche un rouleau de feuilles à la poitrine. Il chante d'une voix grave et vibrante et frappe une cloche en fer avec son pouce droit qui porte un anneau, et tient une haute canne garnie de sonnaillles.

*Pena* est un petit masque muet et effacé aux seins en fruits de *Gardenia triacantha* cachés sous l'habit de tissu d'écorce. Masque sautillant et menu, il est associé aux jeunes mariées et à la fertilité.

Il y'a aussi d'autres masques tels que le *Niatioma* qui représente une fille démunie qui ne prend que les parures des autres masques qui rentrent, et qui est un peu sotté puisqu'elle ne peut pas danser et s'attelle à faire rire les gens.

Pour clore cette présentation de la famille des masques, il nous faut nommer *Gindam*, l'esprit initiatique, père des hommes, dont la voix s'exprime par quatre tambours secrets, comme chez les Beliyan, où ce père-caméléon peut aussi parler d'une voix vibrante et disharmonique. Les femmes appellent ce masque *sangadiya*, car il leur est interdit de le nommer par son nom. A côté de *Gindam* qui est présent à l'initiation des jeunes hommes et lors de la grande fête de fécondité à la fin de la saison sèche, existent d'autres masques auditifs : *Ningi-ninga*, *Ninkinanka* des Malinké, le fameux *Niki-Nanka* des Peul, grand serpent du mythe de *Koumen* ; et *Nyandemém*, le rhombe, l'esclave de *Gindam*, au vrombissement qui terrifie les femmes qui s'enferment dans leurs maisons dont il n'hésite pas à secouer le toit sauvagement. *Ningi-ninga*, chez les Bédik, s'exprime par des tambours à friction constitués d'une calebasse décalottée, vidée, dont l'orifice est bouché par une peau de varan, percée en son centre d'un trou où passent des poils de phacochère. Ces poils frottés entre les doigts, ou plutôt lissés par des doigts humides, vont transmettre à la peau leurs vibrations dont le crissement sera amplifié par la calebasse, pour émettre de véritables cris viscéraux. Ces tambours sont en nombre et figurent une mère et ses enfants. *Ningi-ninga* se fait entendre pour la pose du toit de la grande maison secrète des hommes et pour l'entrée dans cette maison d'une promotion d'initiés au statut spécial. Ayant déjà accompli cinq ans dans la petite maison des hommes et effectué les corvées qui leur incombent, les initiés arborent l'année du changement de classe un comportement mi-homme, mi-femme ; astreints à une abstinence sexuelle d'août à février, ils exhibent des parures de femmes et sont coiffés avec une tresse sagittale où ils piquent, les jours de fête, plumes et piquants de porc-épic.



Danses de réjouissance avec le masque caméléon, maître de tous les masques © Mamadou Seya Ndiaye

Tous ces masques, auditifs ou végétaux sont des “esprits” rejoints par certains morts. Les masques n’existent, dit-on, que depuis que les morts ont cessé de revenir au village. Lors de leurs visites, les femmes, reconnaissant leurs morts, pleuraient, et les hommes ont décidé d’utiliser les masques pour qu’elles ne les voient plus.

On dit aussi qu’autrefois les femmes conservaient les petits tambours mais, quand il pleuvait, elles se contentaient de les recouvrir de leurs pagnes et ils se mouillaient. Un jeune garçon courageux trouva les petits tambours sous les pagnes. Il construisit un abri avec un toit et dit aux femmes d’y faire rentrer les tambours. Depuis ce jour-là, le *Gindam* s’est confié aux hommes, plus spécialement aux jeunes initiés qui gardent ces tambours dans la petite maison des hommes où les femmes ne doivent pas pénétrer. La société des femmes, qui participe à l’initiation en préparant quantité de nourriture et de bière, va bénéficier le mois suivant d’une fête d’une semaine, durant laquelle apparaîtront successivement tous les masques et qui leur permettra de danser abondamment. C’est la seule fête où surgissent autant de masques.



Masques Bédik rouges et blanc venus chercher les initiés pour les conduire vers le bois sacré © Mamadou Seya Ndiaye



Masque de combat Bassari © Mamadou Seya Ndiaye

### a18. Les religions

Si les Peul sont des musulmans qui pratiquent une religion monothéiste bien codifiée, il en est autrement des Bassari et des Bédik qui baignent dans une ambiance métaphysique radicalement différente.

En réalité « religion » au sens courant du terme n'est pas appropriée pour traduire l'attitude des populations vis-à-vis de Dieu, créateur et maître absolu de la destinée. Il est si proche et si lointain à la fois. On peut presque dialoguer et négocier avec lui par le biais des incarnations. Pour eux, Dieu est le ciel, ce qui sépare les couches de terre superposées dans la représentation de l'univers Bédik, ce qui a été éloigné de la terre par un malencontreux coup de pilon donné par une femme, deuxième fille de sa mère. Dieu est loin des hommes, alors qu'est présent dans les grands arbres, dans les forêts dans les cavernes un Esprit, qui peut désigner les "morts" ressuscités et invisibles. Cet Esprit va prendre des manifestations multiples avec lesquelles les hommes vont tenter d'établir divers échanges.

Chez les Bédik ces rapports sont organisés sous le mode du secret et du mystère : le nom du chef religieux Bédik est "le propriétaire, le responsable du secret", cet homme doit être d'un lignage *ma-nyêrâ*, du clan *sadyâkho*, il est maître de l'initiation des hommes.

Chez les Beliyan ce titre n'existe pas et les fonctions sont partagées entre plusieurs hommes qui en héritent par voie matrilineaire. À Ethiolo on peut remarquer le lignage *bo-nàng* qui officie sur les autels les plus importants, alors que le maître de l'initiation est *be-yâxèndy* mais peut aussi être du précédent lignage. Les morts de ce lignage rejoignent dit-on les esprits qui siègent sur la montagne de Paté.

L'Esprit peut accepter de se laisser manipuler dans une pierre que l'on aura vue se déplacer toute seule, cette pierre, est après différents rites où on s'assure de son accord, posée pour fonder un autel. Tout le monde peut s'adresser directement aux différents autels faits de quelques pierres rassemblées en déposant un morceau de fer en formulant une demande. Lorsque cette prière est accordée, un animal domestique est apporté en remerciements, c'est alors le propriétaire de l'autel qui seul peut sacrifier l'animal, généralement un lundi. Sacrificateur, il est aussi médiateur car il se charge de faire aboutir la parole par cet acte qui donne son nom aux autels sacrificiels, ou sanctuaires. À ce dernier on demande de protéger le village et de favoriser fécondité, fertilité et chasse. Les autels où l'on s'adresse à l'Esprit sont plus divers, celui-ci peut être bon ou mauvais, comme les hommes ; les sanctuaires vont donc réagir en fonction des intentions exprimées par les hommes lorsqu'ils formulent une demande, ils peuvent se venger des attaques subies, et on passe insensiblement des demandes de protection à celles d'agression.

On observe la même ambivalence avec celui qui est "homme" chez les Bédik, c'est-à-dire "voyant" : il a des pouvoirs qui lui permettent d'identifier les sorciers, mais il peut aussi le devenir très facilement, parfois à son insu. Il suffit d'avoir mangé "la viande de la nuit". Cette dévoration nocturne, qui entraîne maladies et mort chez la victime dont l'âme est manipulée, se produit entre sorciers, et la participation à cette société secrète implique une dette de "viande" dont le paiement ne peut aboutir qu'au prix d'une personne sacrifiée. Les termes utilisés pour en parler sont ceux des transactions du mariage : on "prend" une âme comme on "paye" la dot et on "rembourse" ou fait remplacer en substituant à l'âme humaine celle d'un végétal ou d'un animal ; pour éviter la mort subite de la victime et donc la vengeance de sa famille : "ils ont remplacé (l'âme) par celle d'un chien". Le commerce des âmes a aussi cours pour obtenir de l'Esprit ou du génie de brousse une meilleure récolte, comme on améliore un instrument de musique ou comme on trempe le fer. Les Bédik disent : "il a amélioré son mil (sous entendu) il a donné une âme au mauvais esprit. On peut demander aux sanctuaires de malmener celui qui a pris l'âme d'un parent, on peut les prier de venger la mort.

Quand on souffre d'un mal on a recours à des divinations simples pour savoir quelle en est la cause, ou on va trouver un devin qui interprétera la réponse. Le plus souvent il faut sacrifier un animal domestique sur l'autel qui le réclame. Dans les cas de sorcellerie on n'est libéré, "laissé", que si le sorcier passe aux aveux ce qui advient généralement sur son lit de mort ; mais un enfant peut être sorcier car il aura obéi à des adultes, sa confession le sauve alors. Certains autels sacrificiels et les puissances qu'ils représentent sont oubliés pendant des années, ils réveillent alors la mémoire des hommes en leur infligeant des maladies ou la sécheresse.

La religion n'existe pas au seul niveau de ces recours où on cherche protection et guérison auprès des puissances occultes, elle constitue un système de pensées, une représentation du monde que l'on retrouve, avec difficulté car il faut souvent raisonner en deux dimensions, mais que l'observation de leur mode de vie et l'étymologie des termes qu'ils utilisent permet d'esquisser.

Dans ce monde de croyances, la relation aux sorciers est la plus pesante, elle entache tout rapport, toute relation. D'un homme qui réussit, qui devient riche, on ne dira pas qu'il a de la chance, on craindra qu'il ait commercé avec l'esprit de brousse qui peut en échange d'une âme vous apporter la richesse. L'initiation souligne chez les hommes leur participation, leur appartenance : un futur initié peut refuser de boire la bière "interdite" s'il n'est pas sûr de n'avoir jamais consommé de cette viande de la nuit : la société initiatique teste les hommes et va s'efforcer de maintenir un groupe capable de lutter contre ces puissances occultes en utilisant pour le bien commun la voyance de ses membres. Elle permet enfin, grâce aux masques, de vivre joyeusement par les chants et les danses qu'ils suscitent, un monde de menaces où les âmes sont convoitées.

"L'âme pour les uns comme pour les autres est ce principe qui rejoint Dieu à la mort mais qui peut revenir habiter un nouveau-né de la famille assurant ce cycle, cette "marche du soleil", dans lequel la mort apporte une "coupure" depuis que le ciel ne communique plus directement avec les hommes.

Les Bédik sont enterrés en "coupant la marche du soleil", c'est-à-dire nord-sud avec la tête au sud. Le visage de l'homme est tourné à l'Est vers le jour et celui de la femme à l'Ouest vers la nuit. Les "morts" autrefois revenaient et les femmes les reconnaissant pleuraient ; c'est depuis que l'Esprit proposa aux hommes les masques, pour que les femmes ne pleurent pas.

### **a19. Trésors linguistiques**

Les travaux linguistiques, réalisés durant les quarante dernières années, ont permis la sauvegarde des trésors des langues et ont abouti à la publication de livres qui ont permis la reconnaissance, en 2004, du Bédik (*mënik*) et du Bassari (*o-niyan*) comme langues codifiées au Sénégal. La langue Peul (*poular*), a été codifiée depuis les années 1980.

Les langues Bassari et Bédik constituent un ensemble à peu près homogène dans le groupe des langues de la famille atlantique. La variété des langues exprime la diversité et la richesse des cultures des sociétés habitant dans les collines ou dans les plaines au pied du Fouta-Djalou.

Les recherches linguistiques ont donné lieu à la découverte d'une autre langue, le Bapen, aujourd'hui morte. Les trois derniers locuteurs ont permis de recueillir les informations ultimes de ce trésor.

## 1.3. Histoire

Les populations Bassari et Bédik se trouvent dans les régions du Sénégal oriental, réparties sur une aire à cheval sur la frontière sénégal-guinéenne pour les premiers et confine à la falaise de Bandafassi pour les seconds. Ces populations à l'histoire complexe, ont considérablement modifié leur environnement et développé des paysages culturels originaux au fil des siècles. Ces paysages, produits de l'histoire mouvementée de ces peuples, intègrent tous les éléments naturels dans une vision du monde cohérente et harmonieuse. *“Les lieux de culte sont innombrables... Les esprits sont liés au relief, à l'eau, à la végétation”* (M. Gessain 1965: 67). Les rivières, les vallées, les grottes, les mares, les collines, les animaux, les villages, s'intègrent dans un tout, constamment réactualisé par des pratiques rituelles plus ou moins complexes selon les cas. L'authenticité pure, au sens de la déclaration de Nara trouve ici sa pleine expression avec une histoire cycliquement recomposée.

### b1. Histoire des Bassari

D'après R. Gessain (1963: 17), Francisco de Lemos Coelho mentionnait déjà les Bassari dans leur habitat actuel, dans sa description de la Côte de Guinée en 1684. Ils sont décrits comme ayant été en guerre permanente avec leurs voisins et les envahisseurs successifs. Pour le Dr. A. Rançon (19<sup>ème</sup> siècle), le pays Bassari était un territoire très peuplé, qui s'est vidé de sa population au fil du temps. Il a estimé que cette population pouvait être évaluée autrefois à 6 à 8000 individus mais qu'elle se chiffrait à pas plus de 2000 individus en 1891-92. *“Cela tient à ce que, continuellement en guerre avec leurs voisins du Fouta Djallon, ils ont vu détruire la plus grande partie de leurs villages, et la population emmenée en captivité”* (Rançon 1894).

Ch. Béart (1947 a et b) présente différentes facettes des pratiques culturelles Bassari qui, à son avis, semblent avoir autrefois occupé la totalité du cercle de Haute Gambie. Il présente les premiers éléments de la structure en classe d'âge de la société Bassari : *“Les enfants dès l'âge de six ans sont retirés à leur mère et vivent, garçons et filles, mêlés dans des ambovar où ils s'organisent eux-mêmes”* (Béart 1947a: 26).

Il fini par souhaiter que les Bassari puissent garder leur originalité, caractérisée par : *“leur compréhension de la nature, dans leur respect de la femme, dans leur courage à la chasse, et au travail des champs, dans leur amitié pour tout et tous, dans leur bonne humeur”* (Béart 1947b: 7).

La caractéristique principale de l'habitat Bassari actuel est sa dispersion. Les villages Bassari peuvent être très instables. Les mésententes ainsi que la recherche de nouvelles terres agricoles peuvent aboutir à des scissions et à la création de nouveaux villages. Cette dispersion est considérée par certains comme récente et se serait en quelque sorte généralisée pendant la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle. La chronique Peul datée du 19<sup>ème</sup> siècle et recueillie par B. de Lestrangle (1969: 29) montre cependant que les choses ne sont pas aussi simples : *“Au nord, au sud, et au centre, nous brûlâmes 17 villages parmi les petits villages des Tenda<sup>4</sup> (un village Tenda ne compte que quelques cases) et nous pourchassâmes les habitants jusqu'au bord de la Dimma (Gambie)”*.

L'histoire des Bassari telle qu'elle est connue aujourd'hui est celle d'un peuple en lutte constante pour la survie des individus et du groupe. P. Charet (1969) indique que les Bassari auraient subi les conséquences d'une première migration Peul vers le Fouta Djallon au 11<sup>ème</sup> siècle. Quand les premiers Mandingues arrivèrent dans la région deux siècles plus tard, il y avait des groupes Bassari dans le Bélédougou (centre de l'actuel Mali). Les Malinkés refoulent alors progressivement les Bassari dans les contreforts nord du Fouta Djallon, où ils gagnent leur habitat actuel. L'invasion de Koli Tenguéla du 16<sup>ème</sup> siècle affecte durement les populations Bassari. Ceux-ci n'eurent en fait que des épisodes de paix provisoires. Ils furent constamment les cibles des incursions qui s'étaient poursuivies jusqu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle (Charet 1969, R. Gessain 1963, Girard 1984, B. de Lestrangle 1969, Maupoil 1954, Mungo Park 2000). Les Bassari s'étaient créés des refuges en grotte dans les collines latéritiques ou certains ont été traqués par les détachements Peul.

<sup>4</sup> Tenda : l'appellation Tenda, “incroyant” en Poular a été donnée par les Peul aux populations non musulmanes des montagnes, c'est-à-dire les Bassari, Bedik et autres ethnies minoritaires. Cette appellation n'est pas appréciée de ces populations.

Maupoil (1954: 379) donne une description poignante de la tragédie des Bassari à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle: *“..pourchassés comme des bêtes fauves, c’est l’expression et la mimique que j’ai recueillies de la bouche même des vieux existant encore. Ils ont été dispersés ou pris, réduits en captivité, vendus de tous les côtés soit par Mouso Molo, Tierno Ibrahima, ou Alfa Yaya qui se sont partagés la curée de ce peuple, ce qui fait que l’on trouve les Bassari dans tous les pays commandés par ces chefs”*.

Le paysage culturel Bassari que l’on peut parcourir aujourd’hui est le produit d’une résistance constante et héroïque, une célébration de la force de la créativité culturelle. Les rites, hauts en couleurs, magnifient la vie. L’habitat dispersé, et la création d’un ambofor (case commune des adolescents) pour tous les enfants non mariés sont probablement des formes dérivées de cette résistance séculaire.

## **b2. Histoire des Bédik**

Les Bédik font partie du sous groupe Tenda composé des 4 ethnies suivantes : les Bandiaranké, les Bassari (béliyan), les bédik et les Coniagui. Cette grande famille est originaire de la Guinée ou du Mali. La patronymie des Bédik ressemble d’ailleurs à celle des Malinkés. Les noms de famille sont Keita, Kamara, Samoura, Kanté et Sadiakhou. Selon l’expression de R. Gessain (1953: 53), les Bédik *“sont des Keyta (Mandingue) parlant Bassari”*. L’existence d’une langue Bédik a été établie plus tard par M.-P. Ferry. Les Bédik constituent une petite population résidant essentiellement dans la falaise de Bandafassi. Leur origine remonterait aux premières phases de l’expansion Malinké. *“Les Malinkés, représentés par la personne de Sane Kalli Keita, se seraient métissés aux Bassari pour former l’ethnie actuelle des Bédik. Ce qui expliquerait le fait que les Bédik portent, selon leurs fonctions sociales des noms de clans équivalents à ceux des Malinkés voisins. Keita pour les chefs de village; Sadiakho pour les chefs religieux; Samura et Kante pour les forgerons”* (Charet 1969: 105).

Suite à la politique d’expansion islamique opérée par le guinéen Alpha Yaya Diallo, ces groupes ethniques se sont enfuit pour échapper au massacre. C’est ainsi que les Badiaranké moins résistants, sont restés en Guinée et se retrouvent dans les localités de Badiar, Koundara. Les Bassari et les Coniagui se retrouvent de part et d’autre de la frontière Sénégal-Guinéenne. Quant aux Bédik plus résistants et farouches défenseurs de leurs traditions et coutumes ancestrales, ils vinrent se réfugier dans les montagnes de Bandafassi. Leur implantation dans cette zone remonte vers la fin du 13<sup>ème</sup> siècle et le début 14<sup>ème</sup> siècle. Les deux villages Bédik les plus anciens seraient Etiola et Iwo. Cependant, il existait, avant Ethiowar, un autre village (disparu) du nom d’Ifaafël, habité par les Camara. Dans leurs récits, ils disent qu’ils ont quitté Ifaafël, au sommet du massif, pour vivre en communauté avec les Keïta. Ces derniers étaient venus se réfugier au pied des massifs de Bandafassi, lors de la guerre entre Soumaoro Kanté et Soundjata Keïta. Lorsque les Camara et les Keïta se sont rencontrés, ils ont décidé de vivre en communauté et ont quitté leur village d’origine (les premiers au sommet de la montagne et les seconds au pied de la montagne pour créer un nouveau village, Ethiowar, au milieu du massif de Bandafassi. Les Keïta sont devenus et sont restés les chefs de village. C’est un honneur qui leur a été offert par les Camara qui, eux, sont et demeurent les chefs de coutume.

Plusieurs autres villages Bédik se sont créés maintenant, au pied des massifs, autour de Ethiowar et de Iwol. Dans le Bandafassi, sous le massif d’Ethiowar, Indaar qui était un espace de culture est devenu un espace d’habitation à cause du manque d’eau à Ethiowar, il en est de même pour Bañang. Près du massif de Bangomba se situent les villages de Bandata et Thiobo, dont les habitants seraient originaires d’Ethiowar. Autour du massif de Bademba, se situent d’autres villages Bédik Iwol, Eces haut, Eces bas, Andiel, et de villages plus récents, habités à l’origine par des Bédik venant d’Iwol : Mangama, Dambukoy, Ninderfecha (actuel Ninéfesha) et enfin Oussoukala, Kurungoto, Madaces, Sinthouroudji à proximité de la Guinée.

## **b3. Histoire des Peul**

Selon P. Charet (1969) la première migration Peul vers le Fouta Djallon remonterait au 11<sup>ème</sup> siècle. Les vagues de migration se poursuivent régulièrement jusqu’à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Elles entraînent de grands mouvements de population, mais aussi des épisodes de famine décrits au 18<sup>ème</sup> siècle, les cultivateurs étant chassés de leurs lieux de production. La vague d’invasion Peul la plus connue est celle des dernières années du 19<sup>ème</sup> siècle, décrites par Maupoil (1954: 379). La région aurait perdu les 2/3 de ses habitants pendant ces guerres menées par Mouso Molo, Tierno Ibrahima, et surtout Alfa Yaya, qui dirige la politique d’expansion islamique. Il faudra attendre le milieu du 20<sup>ème</sup> siècle seulement pour voir s’apaiser les relations entre Peul, Bassari et Bédik.

Le paradoxe et peut-être aussi le miracle du Pays Bassari aujourd'hui, c'est la cristallisation dans le paysage et la coexistence pacifique d'entités dont l'histoire des relations est marquée par une violence récurrente. Musulmans et surtout esclavagistes, les Peul ont longtemps été les ennemis jurés de Bassari et Bédik péjorativement désignés sous le vocable de Tenda (étrangers), étrangers sur leurs propres terres devrions nous dire. Les Peul s'imposèrent par la force en prenant la place des Dialonké, anciens conquérants qu'ils ont traqués et chassés vers le nord-est. Éleveurs et agriculteurs, ils sont descendus du Fouta Djallon voisin pour inventer une véritable hybridation culturelle faite d'un subtil mélange entre les traditions pastorales dont ils sont les héritiers et celle d'agriculteurs cueilleurs qu'ils ont adopté sous l'influence de de leurs désormais anciens ennemis. Les Peul habitent aujourd'hui 57 villages dispersés le long de la frontière guinéenne. Tous ces villages sont postérieurs aux guerres qu'Alpha Yaya a menées à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle dans la région.

#### **b4. Un potentiel archéologique en devenir**

Longtemps éclipsés des paysages culturels vivant du pays Bassari, les vestiges archéologiques sont restés en marge des préoccupations des chercheurs plutôt attirés par l'ethnologie.

Il y a eu peu de recherches archéologiques effectuées dans le sud du Sénégal oriental et dans les régions habitées aujourd'hui par les populations Bassari, Bédik et Peul. En 1947, Jean Joire a publié une note sur la découverte d'un gisement de microlithes, qu'il a attribué à la période néolithique, dans la vallée de la Mitji, aujourd'hui en Guinée Conakry (Joire 1947). Cette région, qui se trouve dans l'aire d'extension de l'occupation Bassari dans sa portion guinéenne, aurait donc connu un peuplement préhistorique datant de ce qu'il est convenu d'appeler l'Age de la Pierre. Ce travail pionnier n'a malheureusement pas eu de suite.

A l'invitation de Robert Gessain, Raymond Mauny a effectué une mission de prospection archéologique dans la région de Kédougou (Mauny 1963). Dans son rapport, il annonce la découverte de plusieurs sites néolithiques : *"trouvés, tant sur les basses terrasses exondées des bords mêmes de la Gambie que sur le rebord du plateau latéritique enserrant la vallée"* (Mauny 1963: 113). Les sites découverts lors de cette prospection ont été répartis en deux catégories, les sites préhistoriques et protohistoriques.

Les sites dits "préhistoriques" contiennent essentiellement des pièces lithiques variées. Des outils en pierre sont trouvés en surface dans le site de Kédougou - Nouvelle Résidence. Des disques, nucleus et éclats en quartz sont trouvés à 3 km au SE de la ville de Kédougou. Un biface est trouvé à Kédougou - Camp militaire. Des disques et éclats en quartz sont trouvés en surface à Fatika - Sud-Est; et des pièces lithiques non précisées ont été mises à jour à Angueniapissa et Samékouta.

Les vestiges des sites dits "protohistoriques" relèvent de trois principales catégories. Des pierres sonnantes [lithophones] trouvées à Iwol-haut et Iwol-Aperg, des dossiers de siège en pierre à Iwol-haut, et finalement, les ruines d'un tata à redoute de 100 x 100 m à Yourou-Moussa à une vingtaine de kilomètres au NNO de Kédougou (Mauny 1963: 119-121).

En ce qui concerne les vestiges archéologiques, Monique de l'Estrange a publié une note à propos d'une terre cuite Bassari en 1947. Celle-ci a été découverte à Itiu, dans la subdivision de Youkounkoun en Guinée en Juillet 1946. L'objet en question se trouvait dans un champ, au pied d'un fromager mort. La terre cuite représente un portrait de femme, de 12 cm de hauteur, creux, avec au sommet une orifice circulaire. L'emplacement fouillé a révélé des tessons de poterie Coniagui et Bassari. Ceci s'expliquerait *"par le fait que les femmes Coniagui ont l'habitude de jeter leurs pots cassés et autres débris au creux des arbres morts"* (de Lestrangle 1947: 4). L'argile utilisée pour la confection de la terre cuite en question n'est pas d'origine locale. Les raisons de la présence de cette terre cuite là où elle a été trouvée sont demeurées mystérieuses, aussi bien pour les Bassari que les Coniagui qui ont été interviewés. Pour de Lestrangle (1947: 4), il faudrait chercher l'explication du côté de la forte présence des Bassari dans la région d'Itiu. *"Les Bassari descendent fréquemment chez leurs parents Coniagui. De plus, au cours des guerres entre les deux peuples, de nombreux Bassari ont été ramenés comme prisonniers à Itiu, actuellement peuplé d'anciens Bassari ou de leurs descendants"* (de Lestrangle 1947: 4).

Ces exemples montrent que des prospections systématiques peuvent apporter des données nouvelles sur l'histoire du peuplement des régions Bassari et Bédik.

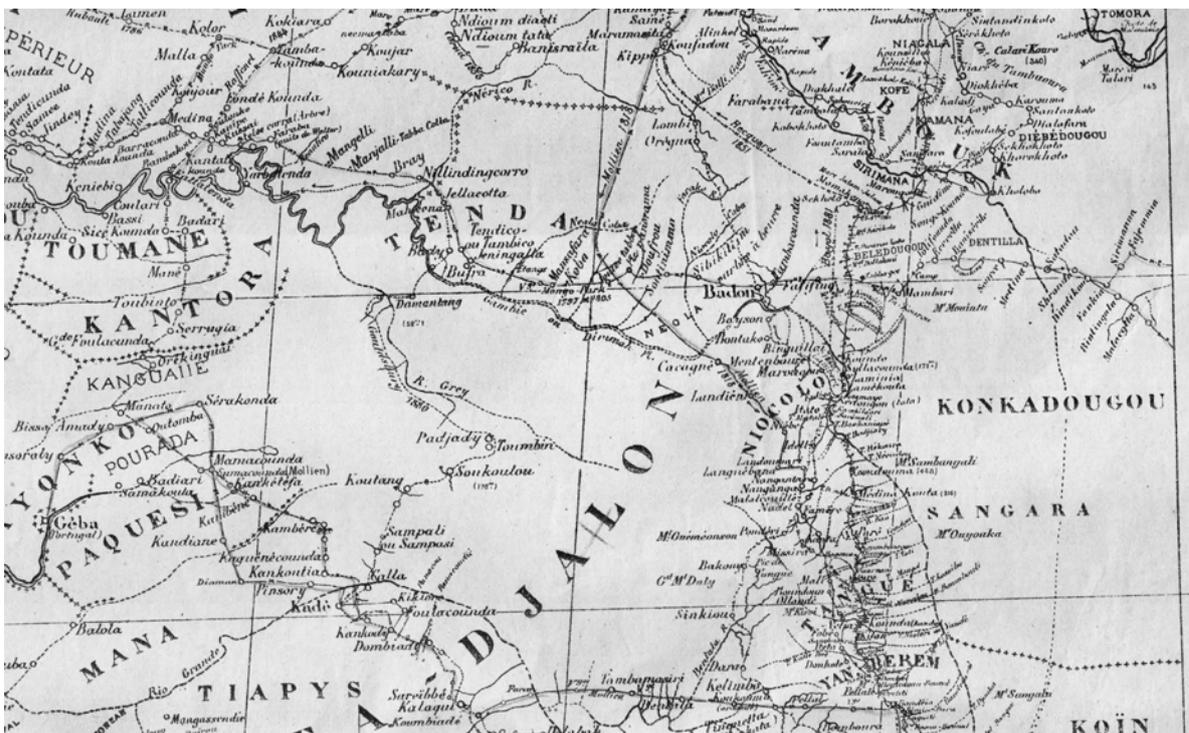
Plusieurs gisements néolithiques ont été trouvés, tant sur les basses terrasses exondées des bords même de la Gambie que sur le rebord des plateaux latéritiques enserrant la vallée. À proximité des placers d'or de la haute Falémé qui ont livré haches polies, sphères de quartz et pierres percées, les sites découverts aux environs de Kédougou ont commencé à livrer un matériel divers : pebble-tools, disques, nucléus, pièces et éclats en quartz et

grès quartzite taillés, “enclume” à cupules opposées, biface roulé, haches polies, fragments de poteries. Depuis les premières prospections, les découvertes de sites livrant des hachettes en hématite se sont multipliées.

Aux environs de Kédougou, l’outillage présente une certaine unité de l’ensemble oriental par la présence de petites haches polies en hématite, signalées dans 120 localités dont une vingtaine autour de Kédougou. Elles sont traditionnellement considérées comme tombées du ciel au moment des orages et sont supposées protéger leur détenteur. On les appelle *sanyendo* (pierres du ciel) en malinké, *diambel Allah* (hachette de Dieu) ou *diambel iwondé* (hachette de la tornade) en *poular* et *syaxa x oxèn* (hache du ciel) en Belian. Le développement de prospections pourrait révéler de nouvelles traces d’occupation humaine ancienne et des vestiges de cultures lithiques variées, non seulement néolithiques, confirmant les données fournies par les premières prospections.



carte 10. Carte de Régnaud de Lannoy de Bissy de 1882



carte 11. Carte historique de Frédéric Rieimbau, datant de 1904

## 2. Etat de conservation

### 2.1. Etat actuel de conservation

L'intégration remarquable de l'homme dans son environnement est toujours visible aujourd'hui. Les anthropologues qui étudient la région depuis la première moitié du siècle dernier ont décrit ces sociétés comme des isolats, en référence à l'originalité de leurs cultures qui, malgré les contacts et parfois les agressions multiples ont su conserver leurs valeurs les plus essentielles.

#### Conservation du patrimoine immatériel

Le pays Bassari est connu dans tout le Sénégal pour la richesse et la bonne conservation de ses traditions. Cette région témoigne d'une originalité et d'une diversité culturelle remarquable que les sociétés gardent toujours vivantes. Les influences extérieures qui ont dénaturé de nombreuses régions du Sénégal tant sur le plan naturel que culturel sont ici absentes. Malgré les conditions de vie difficiles, les populations de la zone défendent avec fierté leurs traditions, ce qui fait que l'architecture, la gestion des ressources naturelles et les pratiques culturelles sont respectées. Les habitants des villages vivent en réelle harmonie avec l'environnement qui les entoure, dont ils connaissent chacun des éléments, et marquent chaque étape de la vie par des festivités et des cérémonies parfaitement réglées.

La comparaison des photos des paysages et des manifestations initiatiques prises en 1971 et en 2009 montrent que les paysages, les masques, les coiffures, les costumes et toutes les autres manifestations physiques de ces pratiques culturelles n'ont pas changé en 40 années. Cette permanence, illustrée par la similarité des deux séquences diachroniques, est remarquable dans un monde globalisé qui bouge si vite. Ni l'Islam, présent depuis des siècles, ni le prosélytisme des missionnaires ne sont venus à bout des croyances des Bassari et des Bédik, tandis que leurs voisins Peul, islamisés de longue date en sont arrivés à l'acceptation de la Coexistence des croyances.



Masque lukuta en 1971 © Mamadou Seya Ndiaye



Masque lukuta en 2009 © Mamadou Seya Ndiaye

De même si les langues des ethnies minoritaires sont difficiles à conserver, et que certaines comme la langue bapen ont disparu, la codification du Bassari et du Bédik ainsi que les efforts faits dans l'alphabétisation leur donnent un nouveau souffle.



Descente des masques en 1971  
© Mamadou Seya Ndiaye



Descente des masques en 2009  
© Mamadou Seya Ndiaye



Autel ancestral en 1971 © Mamadou Seya Ndiaye



Autel ancestral en 2009 © Mamadou Seya Ndiaye



Communautés et populations extérieures mélangées lors d'une cérémonie d'initiation en 1971 et en 2009  
© Mamadou Seya Ndiaye

Il est, par ailleurs, remarquable de relever que d'autres groupes minoritaires, plus présents dans la Guinée voisine, partagent avec les Bassari et les Bédik, la conscience d'appartenir à des catégories spécifiques dans un environnement qui peut être potentiellement envahissant. Il s'agit des Coniagui et des Dialonké. Cette conscience d'un destin commun est aujourd'hui transformée en avantage. Elle a permis d'initier un Festival des ethnies minoritaires qui est devenu un moment incontournable de l'Agenda culturel du Sénégal. Ce moment fort permet à ces ethnies d'assumer et de faire accepter la diversité de leurs expressions culturelles et en font une valeur positive opposable à celles véhiculées par les cultures voisines qui n'ont jamais réussi ni à canaliser, ni à endiguer les croyances, pratiques et modes de vie des populations du pays Bassari.

### Conservation du patrimoine matériel

L'éloignement de la région par rapport aux grands centres urbains, et les communications difficiles vers les villages ont également contribué à préserver la zone d'une urbanisation incontrôlée. L'enclavement et l'accès difficile aux sites de refuge en hauteur constituent d'autre part un atout pour la préservation des valeurs culturelles et architecturales.

Les rares exemples de constructions inappropriées sont les écoles et structures administratives construites par l'état. L'amélioration du réseau routier pourrait accélérer la construction de telles structures. C'est pourquoi le plan de gestion prévoit l'élaboration d'une charte paysagère qui comprendrait une réflexion sur l'architecture, afin que les futurs bâtiments administratifs prennent plus en compte la culture architecturale locale et les ressources naturelles disponibles.



*Les constructions de ce type sont rares : école de Ebarak, en Pays Bassari © Sébastien Moriset*

On note également des problèmes de conservation de certaines ressources naturelles comme le Karité et le vin de palme qui ont été surexploités, même si certains interdits ont fortement contribué à ralentir les pratiques négatives comme les récoltes précoces.

	état de conservation				
	-- très dégradé	- abîmé	+/- moyen	+ bon	++ excellent
Mode d'utilisation du territoire					
Rituels et respect des sites sacrés					
Architecture					
Festivités et cérémonies traditionnelles					
Richesses culinaires					
Médecine traditionnelle					
Langues					
Flore					
Faune					

## 2.2. Facteurs affectant le bien

### Pressions dues au développement

L'exploitation de diverses ressources géologiques et minières affecte tout le Sud-est du Sénégal. Les mines d'or, de marbre, de fer et de cuivre laissent des traces visibles dans le paysage. La zone proposée ne comporte pas de carrière. La seule carrière se trouve dans la zone tampon, à Ibel, mais elle est abandonnée.

L'organisation des fêtes nécessite de grandes quantités de bière de mil. Le mil ou le maïs n'est pas toujours disponible en quantités suffisantes et on voit apparaître une boisson alcoolisée préparée avec du sucre qui remplace la bière rituelle.

### Contraintes liées à l'environnement

Les reliefs accidentés de la région rendent certains sites difficilement accessibles, en particulier pendant la saison des pluies. La vie rude des villages de montagne, où l'eau n'est pas disponible, est parfois vécue comme une contrainte par les habitants eux-mêmes. Ces contraintes qui impactent directement sur la qualité de la vie font partie, depuis longtemps, du mode de vie des populations du pays Bassari. Toutefois, en raison de l'attrait touristique de la région, lequel pouvant être considérablement amplifié dans la perspective d'une inscription au patrimoine mondial, il est évident que des solutions techniques, respectueuses de la préservation des valeurs du pays Bassari devront être mises au point. C'est l'une des ambitions du village d'interprétation prévu à Bandafassi.

De même, la demande de certaines ressources sur le marché local et international crée également des pressions sur des espèces parfois protégées comme le karité, le Bambou ou le rônier.

Les feux de brousse constituent, pour leur part, une menace réelle à la préservation de l'environnement humain, écologique et animal. Une action en profondeur doit être menée dans ce domaine. En effet, si suivant certaines traditions agricoles et pastorales, les feux maîtrisés participent de la régénérescence des sols et des pâturages et sont des composantes du patrimoine rural, il en est autrement des feux spontanés, particulièrement fréquents et parfois dévastateurs. Là où le feu provoqué et maîtrisé est une opportunité, le feu involontaire ou criminel devient une véritable calamité. Des vies humaines, du bétail, des villages, des récoltes et les effets dévastateurs sur la faune et la flore sont des réalités avec lesquelles il faut compter. Des actions préventives doivent être menées et de nouvelles pratiques promues. C'est dans ces domaines que les centres multimédia communautaires et le village d'interprétation devront donner toute leur mesure. Les émissions éducatives et interactives serviront, avec l'usage des langues locales de relais et de centres d'alerte pour non seulement prévenir, par la sensibilisation, mais organiser les interventions en cas de sinistres.

La réalisation des coupes feux et brûlis préventifs dans les zones sensibles devra aussi faire l'objet de formations.

### Dépeuplement

Si les agriculteurs Bassari et Bédik récoltent en hivernage de quoi se nourrir pendant toute l'année, en saison sèche, il leur faut gagner de l'argent pour payer l'impôt et acheter des tissus. Les Bédik, excellents artisans, fabriquent des vanneries de bambou et de raphia que l'on vient acheter chez eux. Au contraire, les Bassari émigrent. Depuis longtemps, ils ont pris l'habitude, imitant en cela les Coniagui leurs voisins, d'aller vers les centres urbains du Sénégal faire des karta, c'est-à-dire des claies de bambou fendu qui servent de palissades et de murs. Aujourd'hui ils se placent dans les villes, les hommes comme manœuvres, les femmes comme domestiques. Ces migrations vers Kédougou, Tambacounda, Dakar, etc..., deviennent chaque année plus importantes mais il s'agit jusque là d'exode saisonnier.

### Contraintes dues aux visiteurs / au tourisme

La fréquentation touristique est encore trop faible pour représenter une menace pour la région. L'éloignement de la zone et le relief accidenté évitent qu'un tourisme de masse se développe. Les touristes se rendant dans la zone sont attirés par les richesses naturelles et culturelles de la zone, et par l'authenticité de la vie des villages. Il n'en

demeure pas moins que ce tourisme, même s'il n'a pas pour le moment un impact paysager important présente des menaces qui doivent être prises en considération dans deux domaines.

Le premier, moins visible, mais potentiellement dévastateur est l'acquisition, contre de modiques sommes, d'objets ethnographiques de valeur qui au lieu d'enrichir les collections locales se retrouvent dans les fonds privés spéculatifs. C'est un trafic illicite au sens où ces objets ne sont jamais déclarés à la sortie du territoire national contrairement aux dispositions de la Loi 71-12 du 25 janvier 1971 relative à la protection du patrimoine et à l'organisation des fouilles archéologiques.

Le second, mais qui lui, peut avoir un effet paysager important est le développement, prévisible, des réceptacles touristiques qui ne manqueront d'accompagner une éventuelle inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans cette perspective, le village d'interprétation est une réponse pragmatique, mais le plan de gestion sera plus précis et proposera une **charte paysagère** contraignante au niveau de la production architecturale.

### **Influences extérieures**

L'expansion des religions du livre (Islam et Christianisme) ne transforme les pratiques culturelles des personnes converties qu'en surface, pour ce qui est des Bassari et des Bédik en général. En effet si les Peul du Dindéfello sont convertis à l'Islam de longue date, ni cette religion, ni le Christianisme, pourtant très actif, n'ont réussi à pénétrer le cœur des cultures Bassari et Bédik qui sont restées authentiques dans leurs expressions les plus essentielles. Les rites, les initiations, les modes de vie, etc., n'ont pas été sublimées par les religions nouvelles qui sont restées sur les marges.

Des influences sont cependant visibles sur ce qui touche à la modernité, notamment dans le domaine de la vêtue et de la parure. Cependant l'intégrité des paysages culturels est encore exceptionnelle, car même l'architecture, maillon faible des paysages culturels anciens est restée ici, particulièrement conservatrice et bien adaptée.

## 2.3. Authenticité

Considérant ...

- La continuité culturelle qui caractérise les populations du pays Bassari, qui depuis des siècles entretiennent et défendent leur culture,
- Les liens de profond respect qu'entretient l'homme avec son environnement, qui permet aux ressources animales et végétales de se régénérer,
- La très grande qualité des architectures, entièrement constituées de ressources naturelles renouvelables localement prélevées,
- La qualité de l'artisanat et l'originalité des manifestations artistiques

... nous pouvons considérer que le Pays Bassari connaît à tous les niveaux un niveau d'intégrité et d'authenticité exceptionnel.

### **Continuité culturelle**

Les travaux anthropologiques menés depuis plus d'un siècle ont décrit ces sociétés comme des isolats, en référence à l'originalité de ces cultures et à leur conservation remarquable. Les formes d'organisation sociale et les cérémonies traditionnelles sont connues pour leur originalité et peuvent être qualifiées d'unique dans l'espace ouest africain.

Les enquêtes développées depuis plus de 80 ans ont eu pour effet de faire prendre conscience aux populations de l'originalité et de la valeur de leur culture et de renforcer leur volonté à s'organiser pour conserver ce patrimoine et préserver l'harmonie sociale qui fait leur force.

### **Liens homme - environnement**

Respecter l'intégrité de la nature est un grand principe qui guide toute action des populations. Chaque constituant de la nature étant habité d'esprits avec lesquels il faut composer, il n'est pas imaginable de transformer ou de détruire des espaces naturels sans mettre sa propre vie ou celle de sa communauté en danger. Ces grands principes de respect mutuel entre l'homme, les plantes et les animaux sont une garantie à long terme du maintien de l'intégrité et de l'authenticité des paysages.

### **Qualité des expressions culturelles**

L'observation des architectures révèle une grande maîtrise des matériaux naturels disponibles, résultant de siècles d'expérimentation. Il en est de même pour la poterie, l'outillage, la bijouterie, les instruments de musique, et les manifestations artistiques. Tous les gestes de l'homme sont le fruit d'un grand savoir-faire technique qui ne semble aucunement menacé. Malgré le nombre croissant de visiteurs extérieurs lors des festivals, les costumes, les danses, les masques et les pratiques sacrées ont maintenu toute leur originalité et n'ont rien perdu de leur authenticité.

## 3. Evaluation

### 3.1. Déclaration de valeur

#### **Un paysage multiculturel extrêmement bien conservé**

Le bien se caractérise par la beauté de ses paysages naturels, mais surtout par la diversité des cultures originales que les sociétés ont gardé vivantes. Ces sociétés, qui ont largement fait connaître leurs traditions culturelles, sont soucieuses de préserver leur patrimoine et ont su, mieux que dans bien d'autres régions du Sénégal et d'Afrique, résister aux influences extérieures qui auraient pu déstabiliser leur organisation sociale et politique unique.

#### **Une grande culture de la résistance pacifique**

Les Bassari et les Bédik ont dû créer dans leur aires géographiques respectives des conditions leur permettant de vivre à l'abri des raids esclavagistes et religieux. Les Bédik se sont installés sur le replat de la falaise de Bandafassi, créant des villages, nichés au creux des éboulis de dolérite. Les Bassari quant à eux, ont creusé des grottes avec galeries et chambres souterraines dans les talus latéritiques de leurs collines et se sont dispersés en petits hameaux familiaux dans leurs terroirs. Chaque élément de la nature a ainsi acquis une double signification, empirique et objective d'une part, symbolique et culturelle d'autre part. L'exubérance rituelle des Bassari et des Bédik est une célébration du triomphe de la vie et une réactualisation, à chaque fois renouvelée, des siècles de résistance. Leur harmonie découle d'une organisation équilibrée des travaux tant dans les champs que dans l'unité de résidence.

Les paysages culturels témoignent de la résistance à l'asservissement des ces peuples. La succession de puissants envahisseurs n'aura fait qu'exacerber leur farouche volonté d'être, et de choisir leur mode de vie. Ils ont opposé des résistances multiformes, changeant les structures de leurs villages, creusant des grottes refuges, et dans certaines circonstances, émigrant temporairement quand les pressions étaient insupportables. Les Peul, anciens ennemis, ont fini par se fondre dans le paysage, en adoptant de nombreux éléments culturels des populations qu'ils souhaitaient autrefois chasser et asservir. La cohabitation entre les Peul et les autres communautés est maintenant pacifique. Ils se respectent mutuellement, mais poursuivent la résistance aux influences extérieures, pour défendre leurs valeurs culturelles respectives. Ces cultures qui se sont affrontées pendant des siècles ont fini par s'accepter comme différentes pour cultiver la complémentarité.

#### **Une adaptation subtile de l'homme dans l'environnement**

Quelque soit le groupe culturel auquel elles appartiennent, les populations des montagnes sénégalaises entretiennent un rapport fusionnel avec la nature dont ils font partie intégrante. Chaque activité est une célébration de la nature, qui leur offre vie et protection. L'homme n'a pas ici tenté de dompter les éléments pour mieux les exploiter, il a au contraire développé une approche environnementale basée sur une compréhension maximale de la nature conjuguée à des prélèvements raisonnés. Tout prélèvement répond à des besoins incontournables, et la notion d'exploitation commerciale n'existe pas. Les plantes et les animaux, comme les hommes, les montagnes et les éléments sont ici habités d'esprits qu'il convient de respecter si l'on veut être soi-même protégé par la nature. Tout prélèvement sur l'environnement est réfléchi et assumé, et répond à un dialogue subtil entre les esprits de la nature et celui des hommes. Là où les ressources sont précieuses et rares, des interdits garantissent leur protection. C'est le cas pour certaines plantes, pour de nombreux animaux ou pour le miel par exemple, qui est interdit à certaines classes d'âge. Par leur mode de vie, les populations du pays Bassari nous rappellent qu'il existe d'autres façons de concevoir les rapports entre l'homme et la nature.

#### **Un système d'éducation qui responsabilise les individus à un très jeune âge**

Avec le système des classes d'âge, qui marque la vie des Bédik et des Bassari, chaque membre forge rapidement sa place dans le groupe social et endosse des responsabilités qui donnent un sens très fort à sa vie. C'est lors des initiations ou des travaux communautaires que les classes d'âge apprennent à se connaître et définissent ce que chaque individu deviendra, en fonction de ses aptitudes. Très tôt, les enfants apprennent à comprendre l'environnement qui les entoure, et forgent cet esprit d'initiative et d'autonomie qui les rend très forts, en leur permettant de se débrouiller en toute circonstance.

## 3.2. Critères d'inscription proposés

L'UNESCO propose dix critères possibles pour inscrire un site sur la Liste du patrimoine mondial<sup>5</sup>. Un seul critère peut suffire à l'inscription. Les trois critères suivants ont été retenus pour proposer l'inscription du pays Bassari.

### Critère iii

*Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue.*

Les populations du pays Bassari apportent un témoignage exceptionnel sur un ensemble de traditions culturelles vivantes, dont certaines sont menacées de disparition. Les Bassari et les Bédik ont en effet développé un fond culturel exceptionnel tout entier tourné vers la célébration de la nature et de la vie dans leurs aspects les plus déterminants. Les thèmes récurrents des agendas culturels Bassari gravitent autour de l'initiation, du mariage, de la naissance, de la mort, mais aussi des semailles, de la moisson et des rites de fécondité et de fertilité. En somme, le pays Bassari est un concentré de patrimoines qui renforce toutes les dimensions sociales de l'humain. Les fêtes organisées lors des récoltes sont une démonstration de travail dans la joie et renforcent la solidarité du groupe. Cette harmonie sociale leur a permis de survivre aux guerres et aux traques dont ils ont été victimes pendant des siècles, et garantit la conservation de leurs traditions culturelles jusqu'à aujourd'hui. Les autres groupes qui se sont installés dans l'aire Bassari (les vagues successives Peul puis les Mandingues devenus Bédik) ont fini par intégrer leur rythme de vie et ont adopté de nombreux traits culturels Bassari. Les Bassari, grâce à la force de leurs traditions culturelles, ont ainsi pu échapper à la déstructuration née des guerres de religion puis de la traite atlantique pour préserver l'essentiel de leurs valeurs pendant la colonisation et après les indépendances. Leur mode de vie, repris en très grande partie par les Peul et les Bédik, constitue un exemple réussi d'adaptation de l'homme à son milieu, et représente un témoignage exceptionnel sur une civilisation bien vivante.

### Critère v

*Être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible.*

Le pays Bassari est un exemple éminent d'établissement humain et d'utilisation traditionnelle du territoire par son mode d'agriculture et d'occupation de l'espace, et par son mode d'utilisation des ressources, respectueux de la vulnérabilité de l'environnement. Les Bassari ont su développer une stratégie remarquable d'intégration dans le paysage naturel dans laquelle l'homme n'est qu'un élément fragile qui doit en permanence négocier sa place. Contrairement à la plupart des autres civilisations de ce monde, l'homme ne doit pas ici dompter par la force la nature, ni marquer d'une empreinte forte sa présence, il interagit et dialogue subtilement avec elle. Plantes, animaux, montagnes, eau, ... tous ces éléments qui constituent le paysage Bassari sont vivants et possèdent des esprits avec lesquels il faut composer pour vivre en harmonie avec son environnement. Dès leur plus jeune âge, les enfants Bassari, Peul ou Bédik, par des phases d'initiation spécifiques à chaque groupe, apprennent à comprendre chaque élément de cet environnement, et intègrent graduellement l'ensemble des règles à respecter pour s'épanouir librement sans déranger la nature, source de vie. Bassari et Bédik sont particulièrement soumis à des interdits précis, sur le gibier, le miel, les plantes... qui montrent tout le respect qu'ils ont développé pour cet environnement vulnérable. Les festivals sont un hommage appuyé à cette nature vivante, et un processus récurrent de rappel des lois traditionnelles qui régissent ces paysages culturels.

<sup>5</sup> Pour connaître les 10 critères de sélection des sites du patrimoine mondial, voir <http://whc.unesco.org/fr/criteres/>

**Critère vi**

*Être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des oeuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.*

La notoriété du pays Bassari est due à la conception du monde remarquable que les Bassari et les Bédik ont édifié, plus qu'à la beauté de ces paysages qu'ils partagent avec les Peul. Les plaines, collines, et les empilements rocheux étonnants font tout d'abord référence à un mode de vie exemplaire que des civilisations, sans cesse menacées, ont forgé au fil des siècles, pour ne pas se laisser envahir par d'autres cultures, mais également pour ne pas envahir le paysage. Dans cet environnement difficile, peu fertile où les ressources étaient rares, les Bassari ont développé une culture du respect et de la solidarité, qui s'applique aux membres du groupe, mais aussi à tous les éléments du paysage qui les accueillent. De cette approche, qui considère l'homme comme le simple constituant d'un paysage complexe, découlent un ensemble de règles et d'idées, véhiculées par des expressions culturelles diverses : contes, chants, masques, festivals, cérémonies d'initiations ... Chaque enfant des communautés Bassari et Bédik intègre graduellement cette conception du monde en transitant d'une classe d'âge à une autre, et se retrouve associé, très tôt, à la transmission des idées et à la création artistique. Il en résulte une connaissance profonde de la nature et un sens très développé de sa propre responsabilité dans l'évolution de son environnement et le bonheur de sa communauté.

La richesse des traditions et des arts Bassari, Bédik et Peul s'expriment lors des nombreuses danses et rituels où les costumes de chaque classe d'âge présentent une panoplie de bijoux et de vêtements appropriés. La qualité de leurs musiques est reconnue dans toute la région, mais également par les musicologues étrangers fascinés par la richesse rythmique et vocale. Les nombreux festivals organisés par chaque groupe rythment la vie des paysages culturels proposés à l'inscription et attirent des milliers de visiteurs du monde entier, témoignant de la richesse d'une civilisation forte et bien vivante.

### 3.3. Analyse SWOT

Le SWOT est une matrice d'analyse qui distingue les qualités propres au site (ses forces et ses faiblesses) ainsi que les paramètres extérieurs pouvant influencer sur le site : opportunités et menaces.

SWOT est l'abréviation en anglais de Strengths, Weaknesses, Opportunities et Threats.

		<b>Bénéfique</b>	<b>Néfaste</b>
<b>Interne</b>	+	Forces <b>S</b>	Faiblesses <b>W</b>
	-		
<b>Externe</b>	+	Opportunités <b>O</b>	Contraintes <b>T</b>
	-		

#### FORCES

<b>Patrimoine culturel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Richesse et diversité des expressions culturelles (pas seulement chez les Bassari)</li> <li>- Pratiques culturelles et rituels encore vivaces (initiations, fête des jeunes filles, fête de la fécondité, ...)</li> <li>- Richesse exceptionnelle d'un patrimoine immatériel préservé (mythes, rites et croyances de « Sociétés-isolats »)</li> <li>- Existence d'une multitude de sites et lieux de mémoire sacrés peu et pas connus (grottes d'initiation, le Baobab sacré du Mont Iwol, les vestiges archéologiques, le site de regroupement des esclaves de Itato, etc.....)</li> <li>- Nombreuses grottes à Dandé pouvant faire l'objet de visites (plateau de la cascade de Dindéfello)</li> <li>- Authenticité des paysages et des chemins de brousse</li> <li>- Ancien foyer de brassage multiethnique et de continuités historiques et culturelles transfrontalières</li> <li>- organisation sociale remarquable avec code de conduite respectée : exemple : les 07 noms prédéterminés pour tous les Bassari : Bindia, Bidiar, Boubane, Bianquèche, ...</li> <li>- Prénoms d'ordre</li> <li>- Maîtrise d'un savoir traditionnel architectural presque labellisé par les complexes touristiques du Sénégal (ex. : la toiture en paille Bassari)</li> <li>- L'enclavement et l'accès difficile aux sites de refuge en hauteur constituent un atout pour la préservation des valeurs culturelles</li> </ul>
<b>Patrimoine naturel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de magnifiques paysages naturels : cascades (Dindéfelo, Inguili...), forêts galeries,</li> <li>- Proximité du Parc Niokolo Koba, site du Patrimoine mondial de l'UNESCO</li> <li>- Existence d'observatoires des Chimpanzés et des hippopotames,</li> <li>- Aménagement harmonieux de l'espace avec l'implantation de l'habitat en hauteur et des cultures dans les bas-fonds</li> <li>- Attachement du Bassari à la nature avec l'existence d'interdits de coupe de certains arbres et de fétiches les protégeant (ex. : masque protégeant le Raphia)</li> </ul>
<b>gestion et valorisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un mode d'organisation sociale remarquable résultant d'un processus décisionnel inviolable (classification verticale)</li> <li>- Communautés bien organisées et structures sociales stables</li> <li>- Nombreuses associations culturelles ou socio-économiques impliquées dans des initiatives de développement du terroir</li> <li>- Décentralisation (compétences transférées aux collectivités locales)</li> <li>- Présence de nombreuses ONG pour l'appui aux initiatives de développement à la base</li> <li>- Organisation régulière de journées culturelles et du « Festival des ethnies minoritaires »</li> <li>- Un Eco musée en cours de construction à Bandafassi</li> <li>- Présence de personnes dépositaires du mode de lègue des règles et us coutumiers de générations à générations</li> <li>- Une offre touristique de grande qualité avec un agenda culturel traditionnel bien maîtrisé (cérémonies annuelles d'initiation)</li> <li>- Existence de petits campements villageois et d'autres plus confortables à Kédougou ou dans le Parc</li> </ul>

## FAIBLESSES

Patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déformation de l'histoire du Pays Bassari par des guides non formés et fantaisistes</li> <li>- profanation ou folklorisation de rites culturels pour des intérêts touristiques</li> <li>- absence de guides de sites locaux formés pour une bonne gestion des visiteurs</li> <li>- accès difficile aux sites culturels perchés sur les falaises ou les collines</li> <li>- Absence d'une politique de promotion du site (ex. : agenda culturel non publié)</li> <li>- Le problème des droits d'auteur se pose avec les touristes « chasseurs d'images »</li> <li>- Le port d'habits non traditionnels dénature les cérémonies</li> <li>- Les procédures d'appel d'offre ne permettent pas aux entreprises locales et architectures locales de s'imposer</li> </ul>
Patrimoine naturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploitation abusive des ressources forestières notamment l'arbre produisant le « Karité »</li> <li>- Récolte incontrôlée du vin de rônier qui joue un rôle déterminant dans les cérémonies rituelles ou de réjouissance</li> <li>- Accès difficile à l'eau potable pour les villages en hauteur</li> <li>- Feux de brousse dévastateurs</li> <li>- Coupes de bois abusives</li> </ul>
gestion et valorisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de projets d'appui pour la plantation d'arbres pour le karité, le charbon de bois, la construction ...</li> <li>- Enclavement de la zone, réseau routier presque inexistant</li> <li>- Inexistence d'un plan de gestion intégré autour d'une vision de développement du terroir</li> <li>- La pratique persistante d'un élevage de transhumance dans le parc national et aux abords des zones de culture malgré les lois l'interdisant</li> <li>- L'agriculture itinérante sur brûlis fait des ravages</li> <li>- Pas de PRDI spécifique</li> <li>- Fort taux de mortalité infantile</li> <li>- La pauvreté touche les femmes en particulier</li> <li>- 89% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté</li> </ul>

## OPPORTUNITES

Patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Initiatives de valorisation et promotion des manifestations traditionnelles (diverses cérémonies) et contemporaines (journées culturelles et festival)</li> <li>- Existence d'un calendrier annuel régulier des manifestations culturelles</li> <li>- Mise en place d'un projet « Culture et Développement » par le Système des Nations Unies autour de l'UNESCO et de la DPC du Sénégal</li> <li>- Le projet de tourisme solidaire développé entre Tambacounda et Kédougou contribue à la promotion des formes de tourisme adaptées à la zone</li> <li>- Les autorités et artistes ont été formés à la question du droit d'auteur et droit voisin</li> <li>- Les manifestations culturelles sont des occasions d'entretenir sa culture et de la diffuser</li> <li>- Sensibiliser les acteurs de l'état aux valeurs architecturales et paysagères de la zone</li> <li>- Impliquer les membres des communautés à la conception et la construction des bâtiments publics</li> <li>- Reconnaître le savoir-faire des artisans et constructeurs traditionnels</li> <li>- Préparer des chartes paysagères</li> </ul>
Patrimoine naturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopération avec le Parc national du Niokolo pour l'élaboration du plan de gestion</li> <li>- Le projet « Culture et Développement » a un volet environnement</li> <li>- Existence de réserves naturelles communautaires (au niveau de Salémata et Dindéfello)</li> <li>- Mieux informer les gens aux questions de l'environnement</li> </ul>
gestion et valorisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- fort potentiel touristique</li> <li>- une promotion de l'écotourisme intégré peut aider à choisir le type de touristes (tourisme non agressif)</li> <li>- opportunités de labellisation du savoir traditionnel artisanal Bassari</li> <li>- la disponibilité des associations pour le développement local</li> <li>- la concertation entre les miniers et les parcs nationaux a commencé</li> <li>- la construction de la route Kédougou-Salémata va contribuer au désenclavement de la zone</li> <li>- la promotion des productions locales peut contribuer au développement économique (Karité, Fonio et Mad)</li> <li>- mise en place d'un observatoire économique, qui peut servir à la mise en œuvre du plan de gestion</li> <li>- existence du PRDI</li> <li>- les plans locaux de développement de chaque communauté rurale existent</li> <li>- formation des touristes aux règles de bonne conduite (au niveau des logements, lors de leur passage à Bandafassi, etc...)</li> <li>- impliquer les populations dans la formulation des cahiers des charges et appels d'offre pour la construction de cases, écoles, centres de santé</li> </ul>

## MENACES

Patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Banalisation et profanation de certaines valeurs culturelles</li> <li>- Déperdition de certaines pratiques culturelles</li> <li>- Disparition progressive de certaines langues et autres trésors humains</li> <li>- Taux de scolarisation faible, particulièrement chez les filles</li> <li>- Construction de bâtiments inadaptés</li> </ul>
Patrimoine naturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploitation abusive des ressources forestières</li> <li>- Floraison d'industries minières dans la région</li> <li>- L'exploitation du Karité menace les arbres, dont les feuilles sont utilisées dans certaines pratiques culturelles</li> <li>- La divagation des troupeaux en transhumance affecte la nature</li> </ul>
gestion et valorisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exode rural massif des jeunes</li> <li>- Tourisme incontrôlé</li> <li>- Absence d'un cadre de concertation pour une politique de préservation des ressources naturelles et culturelles pour un développement durable</li> <li>- La construction de nouvelles routes peut affecter le patrimoine</li> <li>- Les manifestations culturelles permettent aux différentes communautés de dialoguer</li> <li>- L'inscription au patrimoine mondial pourrait désresponsabiliser les acteurs locaux</li> </ul>

## 3.4. Vision pour le Pays Bassari

### En 2025 ...

#### Patrimoine culturel

- Le Pays Bassari est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO
- Le patrimoine culturel du Pays Bassari est sauvegardé et mis en valeur au service d'un développement durable du terroir
- Le tourisme culturel et l'écotourisme se développent autour des sites culturels et naturels
- Le musée de Bandafassi et le village communautaire est ouvert et actif
- Un agenda culturel est disponible
- Une charte paysagère illustrée est disponible et largement diffusée
- Des circuits pédestres et cyclistes sont balisés et cartographiés
- Des dépliants et cartes présentant les circuits et les lieux d'intérêt culturel sont disponibles
- Les tenues traditionnelles lors des cérémonies sont respectées

#### Patrimoine naturel

- Les interdits traditionnels sont renforcés par un dispositif juridique pour une meilleure gestion des ressources forestières
- Des forêts ont été plantées pour fournir du « karité », du « madd », du pain de singe, du tamarin, bois de chauffe et du bois d'œuvre
- Les activités de chasse restreintes et contrôlées par une réglementation plus rigoureuse
- Les études d'impact pour les industries minières prenant systématiquement en compte les aspects du patrimoine culturel

#### Social/économique

- Les acteurs culturels, les élus, les femmes et les jeunes du mouvement associatif sont mieux formés et aptes à assurer une gestion durable du site
- Les industries culturelles sont développées notamment le savoir faire artisanal qui aboutit à la consécration du label Bassari
- Le Pays Bassari devient une destination prisée pour le tourisme culturel et l'écotourisme à travers ses randonnées cyclistes « le tour des collines »,
- Les infrastructures socio-économiques désenclavent la zone et favorisent l'accès à l'eau potable aux populations des villages en hauteur
- Les inégalités de genre sont réduites et la santé des populations améliorée
- Les filières Fonio, Karité, Pain de singe et Madd sont labellisées
- La gastronomie du terroir et les aliments bios sont valorisés/labellisés
- Les filières artisanales sont promues par le village communautaire de Bandafassi
- Secteurs économiques sont répertoriés
- La création d'activité génératrice de revenus freine l'exode rural

#### Politique/gestion

- Les acteurs dépositaires des valeurs culturelles sont responsables de la mise en œuvre du plan de gestion adopté
- Le comité de gestion est fonctionnel et toutes les parties prenantes y sont impliquées avec des rôles et responsabilités clairement définis et bien partagés.
- Les populations locales bénéficiant d'activités socio-économiques génératrices richesses et sont plus engagées dans la conservation.

## 4. Plan d'action

**Le plan d'action se décline autour des 4 objectifs suivants :**

1. Préserver et faire connaître l'originalité des cultures
2. Préserver le patrimoine naturel
3. Améliorer les conditions de vie
4. Impliquer les populations dans la gestion et le développement du territoire

### **Acronymes utilisés dans le plan d'action :**

DEEC .....	Direction de l'environnement et des établissements classés
ANAT .....	Agence Nationale de l'aménagement du territoire
DGC .....	Direction Générale de la construction
DLL .....	Direction du Livre et de la Lecture
CL .....	Communautés locales
PP .....	Parties Prenantes
AME .....	Association des Minorités ethniques
IA .....	Inspection d'Académie (service régional de l'Alphabétisation)
IRES .....	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
DTGC .....	Direction des Travaux Géographiques et Cartographiques
ITA .....	Institut de Technologie Alimentaire
BSDA .....	Bureau Sénégalais des Droits d'Auteur
BD .....	Bande dessinée

## 4.1. Préserver et faire connaître l'originalité des cultures

### Objectif 1/Action 1 : Préserver la qualité architecturale et la richesse des paysages

2011	Responsables	Partenaires
Identifier les acteurs de l'aménagement du territoire et de la construction.....	DPC Région Kédougou	PCR / ANAT / DGC
Monter un projet pour développer la charte paysagère et .....	MDG-F+DPC	DEEC
Dans le cadre du village d'interprétation, construire des bâtiments de démonstration proposant une architecture contemporaine respectueuse de la culture constructive .....	MDG-F+DPC	artisans locaux
Aider les artisans locaux à s'organiser en GIE .....	MDG-F+DPC	artisans locaux
2012	Responsables	Partenaires
Organiser des séminaires sur « l'architecture en devenir au Pays Bassari » impliquant des maçons, des architectes, des entrepreneurs, des architectes traditionnels, décideurs .....	MDG-F+DPC	Région Kédougou
Organiser un atelier sur les études d'impact .....	MDG-F+DPC	Région Kédougou
Trouver des mesures d'atténuation (plantation d'arbres ou toits chaume) pour réduire l'impact visuel des bâtiments construits ces dernières années (écoles, logements de fonctionnaires, etc.) .....	MDG-F+DPC	IRES
Faire circuler la Charte paysagère pour avis et observations .....	DPC, DEEC	Région Kédougou
Organiser un concours récompensant les bâtiments nouveaux les plus respectueux de la culture locale .....	DPC, DEEC	Ordre des Architectes
2013	Responsables	Partenaires
Valider la Charte paysagère et prendre des arrêtés .....	Région Kédougou	DPC, DEEC
Dupliquer et vulgariser la Charte paysagère en la distribuant.....	Région Kédougou	DPC, DEEC
2014	Responsables	Partenaires
Exiger les études d'impact pour tous les projets de constructions d'infrastructures publiques (écoles, dispensaires, routes, etc.) .....	DPC/ DEEC	Région Kédougou
2015	Responsables	Partenaires
Séminaire d'évaluation de la mise en œuvre de la charte.....	Région Kédougou	DPC, DEEC
2011 - 2015 (actions continues)	Responsables	Partenaires
Favoriser les recherches universitaires sur l'architecture et les cultures constructives.....	UCAD IFAN	DPC
Organiser des fouilles archéologiques régulières pour mieux cerner les vestiges des grottes .....	UCAD IFAN	DPC
Encourager la publication de livres et articles sur les architectures traditionnelles et les valeurs immatérielles qui leur sont attachées .....	UCAD IFAN	DPC

**Objectif 1/Action 2 : Préserver la richesse et la diversité des expressions culturelles**

<b>2011</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>
Créer des comités de concertation/réflexion pour gérer les conflits Intergénérationnels (avec les sages) .....	Com. locales /PP .....	DPC
Interdire le port de vêtements proscrits par les gardiens de la tradition (T-shirts de football) lors des cérémonies.....	Com. locales /PP .....	Chefs coutumiers
Collecter des contes, proverbes, devinettes, Bassari, Bédik, Peul et leurs voisins.....	MDG-F+DPCPP/SRA	
<b>2012</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>
Encourager un programme d'alphabétisation dans les langues locales codifiées de leurs valeurs culturelles .....	MDG-F+DPC .....	IA, CMC
Créer un centre de ressources au village communautaire de Bandafassi dans lequel on peut trouver des copies des publications et rapports écrits sur la région, ainsi qu'un fond iconographique .....	MDG-F+DPC .....	AME
<b>2013</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>
Poursuivre la collecte des contes, proverbes, devinettes, Bassari, Bédik, Peulh .....	MDG-F+DPC .....	PP/SRA
Chercher des financements pour la publication des contes, proverbes, devinettes, Bassari, Bédik, Peulh .....	DPC.....	DLL
Publier un recueil de contes, devinettes, proverbes et autres récits Bassari, Bédik ; Peul et les mettre sous format DVD ou BD .....	DPC/IA de Kédougou.....	DLL
<b>2014</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>
Organiser des camps de vacance pour permettre aux jeunes de se ré imprégner .....	Région de Kédougou/CL	DPC
<b>2015</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>
Séminaire de suivi évaluation .....	Région Kédougou, DPC .	DEEC
<b>2011 - 2015 (actions continues)</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>
Poursuivre les recherches linguistiques .....	UCAD IFAN .....	DPC

**Objectif 1/Action 3 : Promouvoir le patrimoine culturel**

<b>2011</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>
Etablir une carte des sites (villages, grottes, chutes d'eau, sites archéologiques, lieux de festivals) .....	DPC/ Région Kédougou	
Elaborer un agenda culturel du terroir .....	MDG-F+DPC .....	DTGC
Elaborer une plaquette pour la promotion d'un tourisme culturel local responsable .....	MDG-F+DPC .....	Tourisme
Terminer le village communautaire de Bandafassi (centre d'accueil + musée + ateliers d'artisanat + centre multimédia communautaire).....	MDG-F+DPC .....	Région Kédougou
<b>2012</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>
Publier l'agenda culturel et la plaquette de promotion sur le tourisme culturel local.....	MDG-F+DPC .....	DLL
Terminer le village communautaire de Bandafassi (centre d'accueil + musée + ateliers d'artisanat + centre multimédia communautaire).....	MDG-F+DPC .....	Région Kédougou
Inscrire le site sur la Liste du patrimoine mondial .....	DPC.....	UNESCO
<b>2013</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>
Produire des livrets, cartes postales, DVD et BD à mettre en vente dans le village communautaire de Bandafassi .....	MDGF + DPC .....	AME
Aménager les sites majeurs ne risquant pas d'être désacralisés par le tourisme (panneaux + signalétique discrète sur les sites) .....	DPC/Région Kédougou	UNESCO + FPMA
<b>2014</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>
Travailler avec les enseignants pour une meilleure prise en compte des valeurs culturelles dans leurs enseignements nationale.....	DPC.....	Min. Education
<b>2015</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>
Séminaire de suivi évaluation .....	DPC/Région Kédougou..	UNESCO

## 4.2. Préserver le patrimoine naturel

### Objectif 2/Action 1 : Préserver la flore et la faune

2011	Responsables	Partenaires
Faire faire des études sur les outils juridiques renforçant les lois coutumières et la protection naturelle .....	DPC Région Kédougou ..	PCR / ANAT / DGC
Organiser un atelier de sensibilisation sur les coupes abusives des arbres, les feux de brousse et la chasse .....	MDG-F+DPC .....	DEEC
Former des écogardes.....	MDG-F+DPC .....	DPN
Organiser un atelier sur les techniques de cueillette des produits Forestiers.....	MDG-F+DPC .....	ITA, UCAD (Mme Wade)
2012	Responsables	Partenaires
Mettre en place des outils juridiques renforçant les lois coutumières et la protection naturelle .....	DPC/Région Kédougou..	DEEC
Mettre en place un programme de lutte contre les feux de brousse .....	DEEC + DPC .....	Région Kédougou
Interdire les coupes abusives des arbres et l'implantation de scieries....	DEEC/Région Kédougou	IRES
Renforcer la réglementation de la chasse en zones classées.....	DEEC/Région Kédougou	DPN
2013	Responsables	Partenaires
Recenser les espèces médicinales et liturgiques pour une protection spécifique .....	DEEC+ Com. locales .....	IRES, BSDA
Développer des pépinières .....	DEEC+DPC .....	IRES
2014	Responsables	Partenaires
Mettre en place un programme de reboisement .....	Région Kédougou .....	DPC+ DEEC
2015	Responsables	Partenaires
Séminaire de suivi évaluation des actions .....	Région Kédougou .....	DPC,DEEC

**Objectif 2/Action 2 : Encourager l'écotourisme**

<b>2011</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>
Identifier et documenter les étapes pour les circuits pédestres (villages, grottes, chutes d'eau, lieux de festivals, campements etc.) .....	MDGF+DPC.....	Min. Tourisme
Baliser les pistes cyclables .....	MDGF+ DPC.....	Min. Tourisme
<b>2012</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>
Elaborer une carte des circuits pédestres indiquant, les sites à visiter, les campements, les centres de santé ...).....	MDGF+ DPC.....	DTGC
Aider à la mise en place de locations de vélos dans les campements villageois.....	MDGF + DPC	
<b>2013</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>
Editer et publier la carte des circuits pédestres indiquant, les sites à visiter, les campements, les centres de santé ...).....	MDGF+ DPC.....	Min. Tourisme, DTGC
Organiser des randonnées pédestres lors des journées culturelles et des courses cyclistes le « Tour des collines ».....	DPC/ Com. Locales.....	Région Kédougou
<b>2014</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>
Publier et vulgariser la Charte paysagère.....	Région +DPC.....	DEEC
<b>2015</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>
Séminaire de suivi évaluation des actions .....	Région Kédougou, DPC, DEEC	

### 4.3. Améliorer les conditions de vie

#### Objectif 3/Action 1 : Renforcer les filières locales de production

2011	Responsables	Partenaires
Former les producteurs au marketing (conditionnement des produits et gestion des ventes) et au contrôle de qualité (respect des normes sanitaires) .....	MDGF/DPC.....	Région Kédougou
Former les acteurs, en priorité les gestionnaires du village Communautaire, au montage et à la gestion de projets .....	MDG-F+DPC .....	Région Kédougou
Former au montage et à la gestion de coopératives paysannes.....	MDG-F+DPC .....	Région Kédougou
Etudier les possibilités de création d'une mutuelle au profit de l'AME.....	MDG-F+DPC .....	Région Kédougou
2012	Responsables	Partenaires
Mettre en place un programme d'appui à la création de coopératives de producteurs et de mutuelles.....	MDGF+ DPC .....	Région Kédougou
Etudier les possibilités de distribution d'eau dans les lieux dépourvus de sources d'eau potable (puits, bornes-fontaines, captage de sources.....)	MDGF+ DPC .....	Région Kédougou
Garantir l'accès aux prêts auprès des banques ou caisses d'épargne existantes .....	MDGF+ DPC .....	Région Kédougou
2013	Responsables	Partenaires
Créer un label « fabriqué au pays Bassari, Peul et Bedik » .....	MDGF+ DPC .....	Région Kédougou.
Améliorer les conditions des routes et aménager des pistes de production pour permettre l'exportation des productions locales (mangues, madd, karité, pains de singes...) vers Kédougou et Tambacounda .....	Région Kédougou.....	ANAT
2014	Responsables	Partenaires
Réaliser un programme de distribution d'eau potable aux villages en hauteur .....	Région Kédougou.....	Direction Hydraulique rurale
2015	Responsables	Partenaires
Séminaire de suivi évaluation des actions .....	Région Kédougou, DPC, DEEC	
2011 - 2015 (actions continues)	Responsables	Partenaires
Organiser des formations annuelles de guides touristiques.....	MDGF, DPC, Région	Min. Tourisme
Répertorier les secteurs économiques à intervalles réguliers .....	MDGF, DPC, .....	Région Kédougou

**Objectif 3/Action 2 : Promouvoir le tourisme responsable**

<b>2011</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>
Renforcer les capacités des acteurs dans les métiers du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des guides .....	MDGF/DPC .....	Min. Tourisme
Recenser et valider les circuits touristiques.....	MDGF/DPC .....	Min. Tourisme
<b>2012</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>
Concevoir un code d'éthique local de bonnes pratiques.....	MDGF/DPC .....	Min. Tourisme
Elaborer un plan d'aménagement et de gestion éco touristique.....	MDGF+ DPC .....	Région Kédougou
Garantir l'accès aux prêts auprès des banques ou caisses d'épargne existantes .....	MDGF+ DPC .....	Région Kédougou
Faciliter l'accès à des frigos à gaz et des panneaux solaires aux campements communautaires.....	MDGF+ DPC .....	Région Kédougou
Création d'un bureau d'informations touristiques dans le village communautaire de Bandafassi.....	MDGF+ DPC .....	Région Kédougou
<b>2013</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>
Aménager des circuits éco touristiques (balisage des pistes, aires de repos, toilettes, buvettes, etc).....	DPC/Région Kédougou ...	Min. Tourisme
Editer et diffuser le code d'éthique local de bonnes pratiques .....	DPC/ Région Kédougou ..	Min. Tourisme
Labelliser et mettre en vente les produits artisanaux et gastronomiques dans le centre de Bandafassi .....	DPC/ Région Kédougou ..	Min. Tourisme
Faciliter l'acquisition de vélos tous terrains aux campements Communautaires .....	DPC/ Région Kédougou ..	Min. Tourisme
<b>2014</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>
Suivi et renforcement des actions en cours d'exécution .....	DPC/ Région Kédougou ..	Min. Tourisme
<b>2015</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>
Séminaire de suivi évaluation des actions .....	Région Kédougou, DPC, DEEC	
<b>2011 - 2015 (actions continues)</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>
Organiser des formations annuelles de guides touristiques.....	MDGF, DPC, Région Kédougou	Min. Tourisme

## 4.4. Impliquer les populations dans la gestion et le développement du territoire

### Objectif 4/Action 1 : Mettre en place une structure de gestion opérationnelle

2011	Responsables	Partenaires
Identifier les membres du comité de gestion .....	MDGF/DPC .....	Région Kédougou
Définir les prérogatives du comité de gestion .....	MDG-F+DPC.....	Région Kédougou
Former les membres du comité à la gestion de sites du patrimoine culturel et naturel.....	MDG-F+DPC.....	Région Kédougou
2012	Responsables	Partenaires
Installer un service de conservation et de promotion des paysages culturels classés sous le contrôle du comité de gestion (pour contrôler les évolutions du site, mettre en œuvre le plan de gestion, encourager les partenariats et accompagner les porteurs de projets) .....	MDGF+ DPC.....	Région Kédougou
Prendre un arrêté reconnaissant l'existence de ce service .....	DPC .....	Région Kédougou
Nommer un responsable, issu du comité de gestion et imprégné des questions de patrimoine, à la tête de ce service .....	MDGF+ DPC.....	Région Kédougou
Organiser des réunions régulières du comité de gestion.....	DPC .....	Région Kédougou
2013	Responsables	Partenaires
Inscrire le service dans le budget de l'état (collectivités locales et Ministère de la culture).....	DPC .....	Région Kédougou.
Organiser un atelier de capitalisation des expériences de gestion similaires à l'intention des membres du comité de gestion .....	DPC .....	Région Kédougou.
2014	Responsables	Partenaires
Organiser des visites / échanges avec d'autres gestionnaires de paysages culturels (exemple : mission culturelle de Bandiagara) .....	DPC .....	Région Kédougou.
2015	Responsables	Partenaires
Séminaire de suivi évaluation des actions .....	Région Kédougou, DPC, DEEC	
2011 - 2015 (actions continues)	Responsables	Partenaires
Impliquer régulièrement les chefs coutumiers et religieux dans les prises de décision .....	DPC .....	Région Kédougou
Mettre en place un système régulier de réunions du comité de gestion ...	DPC .....	Région Kédougou

## 5. Protection et gestion

### 5.1. Acteurs de la gestion

La protection des valeurs culturelles et naturelles du grand territoire proposé pour Inscription au patrimoine mondial est garantie par la population et ses structures sociales traditionnelles, mais aussi par un ensemble de services administratifs, d'organisations internationales et nationales, d'ONG et d'individus. Les rôles et actions des principaux acteurs sont décrits ci-dessous.

#### Communautés locales

Les communautés sont bien organisées et leurs structures sociales sont stables depuis des siècles. Les croyances et interdits sont d'excellents moyens de protection des sites. Ils ont fait leurs preuves et garantissent la bonne conservation des sites jusqu'à ce jour. Préservant leurs rites, interdisant l'entrée des femmes dans certaines maisons où sont gardés les secrets initiatiques des hommes, ces populations ont de tout temps su préserver ce qui leur fournit leur raison de vivre. Dans chaque classe d'âge, auxquelles tout homme appartient, il y a un chef. C'est sur cet homme que repose la bonne marche du système. Il doit veiller à ce que chaque personne remplisse ses devoirs et paye les amendes que lui ont infligé les aînés.

Les règles sont nombreuses et spécifiques à chaque village. Elles régulent autant les comportements, le travail des champs, les relations entre individus, classes d'âge ou sexes, ou que la relation avec la nature. La coupe de certains arbres par exemple est interdite, les arbres pouvant être habités par certains génies.

#### Chefs de villages

Chaque village est représenté par un chef choisi par le conseil des anciens. Son rôle n'est pas qu'honorifique et nombreux sont ceux qui refusent de l'assumer. La charge est lourde et les privilèges sont rares : quelques journées de travail lui sont dues par les villageois, mais c'est peu comparé à tous les repas dont il doit régaler les villageois. C'est lui qui servira d'interlocuteur à l'administration sénégalaise, celui qui récoltera l'impôt, celui qui arbitrera les conflits, les divorces, etc.<sup>6</sup> Il contrôle également la distribution des semences.

#### Chefs coutumiers

Les Chefs coutumiers sont les gardiens de la tradition et veillent au respect des règles et des mystères de la coutume. Ce sont eux qui décident des dates des festivités, et les communiquent à l'administration. Ils ont leur propre système de gestion, et se rencontrent chaque mois.

#### Direction du Patrimoine Culturel (DPC)

La Direction du patrimoine culturel (DPC) est l'institution en charge du patrimoine au niveau national, mais elle ne possède pas de représentants sur le terrain. Le rôle de la Direction est d'apporter son soutien aux initiatives locales destinées à conserver et valoriser les multiples formes culturelles de la région. C'est ainsi que la DPC apporte son soutien à de nombreux projets tels que la mise en place du village communautaire de Bandafassi qui doit comprendre un centre d'accueil, un musée, des ateliers d'artisanat et un centre multimédia communautaire.

---

<sup>6</sup> Ferry Marie-Paule, Keita Pierre Dagny, 2006, *La vie des Bedik, hier et aujourd'hui*, Paris, Les éditions du Kinkéliba

### **Association des Minorités Ethniques (AME)**

L'association existe depuis 2006. L'association sensibilise les populations sur les valeurs culturelles de la région et œuvrent à la valorisation de ces cultures.

Les festivals jusque là réalisés dans la zone ont concerné les ethnies dites minoritaires. Ils ont été initiés par le conseil régional de Tambacounda dans le cadre de son partenariat avec le Conseil Général de l'Isère. Progressivement les ethnies sont organisées et responsabilisées à travers d'abord le GIE des ethnies minoritaires devenu Association des Minorités ethniques (AME).

L'association existe depuis 2006. L'association sensibilise les populations sur les valeurs culturelles de la région et œuvrent à la valorisation de ces cultures.

En dehors des festivals, chaque communauté organise en fonction de ses us et coutumes soit des journées culturelles, soit des cérémonies d'initiation.

### **Association pour le Développement du Pays Bassari (ADPBS)**

L'Association pour le Développement du pays Bassari au Sénégal (ADPBS) a été créée le 13 janvier 2008 à Salémata (région de Kédougou) et vise à :

- Renforcer la solidarité, l'entente, la concertation et l'entraide de ses membres ;
- Participer à la formation civique, citoyenne et artistique de la population ;
- Contribuer à la promotion socio-économique et culturelle de la localité par la création d'activités génératrices de revenus.

Les réalisations :

- Dès sa création en 2008, l'ADPBS a institué ses journées culturelles et initié un tournoi de l'association doté d'un trophée ;
- Dans le domaine de la formation, l'ADPBS en partenariat avec la FKA a organisé deux séminaires à l'intention des GPF sur « le leadership féminin » et « l'économie sociale de marché ». Dans le même registre, il est prévu un autre module sur « l'éducation aux droits humains et la tolérance » ;
- Dans l'éducation, nous intervenons au niveau des centres d'accueil pour améliorer les conditions de travail des élèves ;
- Sur le plan culturel, des rencontres ont eu lieu avec les chefs coutumiers et les responsables ;

L'association a aussi élaboré son plan d'action (2008-2013).

### **Région de Kédougou, Départements de Salémata et Kédougou**

Depuis la promulgation de la loi du 10 septembre 2008, Kédougou est devenue une région à part entière. Le nouveau découpage administratif donne plus de pouvoir à la région, et doit permettre un meilleur contrôle du développement de la région, grâce entre autres à la création de nouvelles communes rurales, dont Ethiolo, Dar Salam et Ninéféscha qui concernent la zone proposée à l'inscription.

### **Les services déconcentrés de l'Etat :**

Les structures d'appui de la région sont très engagées. Les femmes sont appuyées dans leurs actions par les services déconcentrés de l'administration, selon leurs domaines de compétences. Les SDA participent aux activités d'information, d'animation et de mobilisation des populations et donnent leur avis technique pour assurer que les actions menées sont cohérentes avec la politique du gouvernement dans le secteur et ne viennent en duplication avec les projets sectoriels en cours, les investissements prévus dans la zone.

Les structures suivantes sont bien représentées dans ces zones ciblées :

- SRADL : Service Régional d'Appui au Développement Local
- IREF : Inspection Régionale des Eaux et Forêts
- Le Service de l'Environnement qui vient d'être installé dans la zone
- SDDR : Service Départemental du Développement Rural
- SRDC : Service Régional du Développement Communautaire
- Antenne de Kédougou de la Chambre des métiers

### Les Collectivités locales

Outre les compétences générales liées à la promotion du développement économique, social, culturel, sanitaire, éducatif, scientifique et d'amélioration du cadre de vie des populations ; les CL ont bénéficié de neuf (09) domaines de compétences transférés. Il s'agit de :

- Des domaines
- Environnement et gestion des ressources naturelles (GRN)
- Santé, population et action sociale
- Jeunesse, sports et loisirs
- Culture
- Education, alphabétisation et promotion des langues nationales
- Planification
- Aménagement du territoire
- Urbanisme et habitat

Au regard de toutes ces compétences, il ressort que les communautés rurales sont indispensables dans la gestion du patrimoine culturel et naturel de leur terroir.

### Les communautés rurales de Dindéfello, Ethiolo et Dar Salam

Les communautés rurales jouent un rôle majeur dans le développement des territoires. Il s'agit d'une entité composée d'un certain nombre de villages appartenant au même territoire dotée de l'autonomie financière et des compétences suivantes: Education, santé, environnement, aménagement du territoire. Les communautés rurales sont compétentes pour l'exécution et la mise en œuvre des plans locaux de développement. En matière d'aménagement du territoire, la communauté rurale émet un avis sur le projet de schéma régional d'aménagement du territoire avant son approbation par l'Etat.

Le budget de la communauté rurale est alimenté par des recettes ordinaires (taxe rurale et pour une faible part de certains impôts locaux) et des recettes extraordinaires constituées par les fonds de concours de l'Etat (fonds de dotation).

Les communautés rurales sont administrées par des représentants des populations élus à partir des élections locales (régionale, communale et rurale), qui se tiennent une fois tous les 5 ans. La dernière élection au Sénégal est intervenue le 22 mars 2009. Les Présidents des Communautés rurales sont chargés de l'administration de la collectivité et ordonnateurs du budget.

### Radio communautaire

La radio communautaire de Kédougou joue un rôle relais très important pour diffuser l'information. Ce média est exploité par l'ensemble des institutions œuvrant pour la valorisation des cultures de la région.

Le projet MDG-F prévoit la mise en place d'une radio communautaire rurale à Salémata. La création de cette radio fournira un outil encore plus efficace de promotion et valorisation des expressions culturelles Bassari. L'association « Culture d'ailleurs » de Grenoble en partenariat avec la radio communautaire de Kédougou travaille à la production et à la promotion d'artistes locaux.

### Bureau régional de l'UNESCO à Dakar ([www.dakar.unesco.org](http://www.dakar.unesco.org))

Le bureau de l'UNESCO à Dakar et Bureau régional pour l'éducation en Afrique, plus connu sous le sigle BREDA, est le plus grand bureau de l'UNESCO en Afrique. Un double mandat lui est dévolu. Le BREDA a joué un rôle clé dans la préparation de cette proposition d'inscription et continuera à s'intéresser de prêt à l'évolution des Paysages culturels Bassari, Peul et Bédik en tant que bien culturel exceptionnel.

### Les partenaires d'appui au développement

Les partenaires au développement se situent à deux niveaux. D'une part, il y'a l'ARD en tant que structure pérenne chargée d'impulser le développement local au niveau des structures décentralisés. Elle est chargée de mettre en œuvre le programme national du développement local (PNDL) en appuyant à la réalisation d'infrastructures socio-économiques de base, à la mise en œuvre des plans de formation. L'ARD, depuis la réforme de 2006, reste l'unique réceptacle des actions de développement au niveau local. D'autre part, les projets, programmes et ONG dont :

- **L'Association KEOH :**

Elle assure un programme intégré qui va de l'éducation au genre et à la santé de reproduction en passant par la sécurité alimentaire et l'hydraulique. Ses principales cibles sont les collectivités locales, le tissu associatif local surtout les GPF. Sa zone d'intervention s'étend, outre la commune de Kédougou, Tombroukoto, Bandafassi et Dimboli.

- **World Vision**

La prise en charge de la sécurité alimentaire, la réalisation et l'équipement d'infrastructures à caractère social de base, le parrainage des enfants, les activités génératrices de revenus constituent en majorité ses axes d'intervention dans tout le Département de Kédougou.

- **Wula Nafaa :**

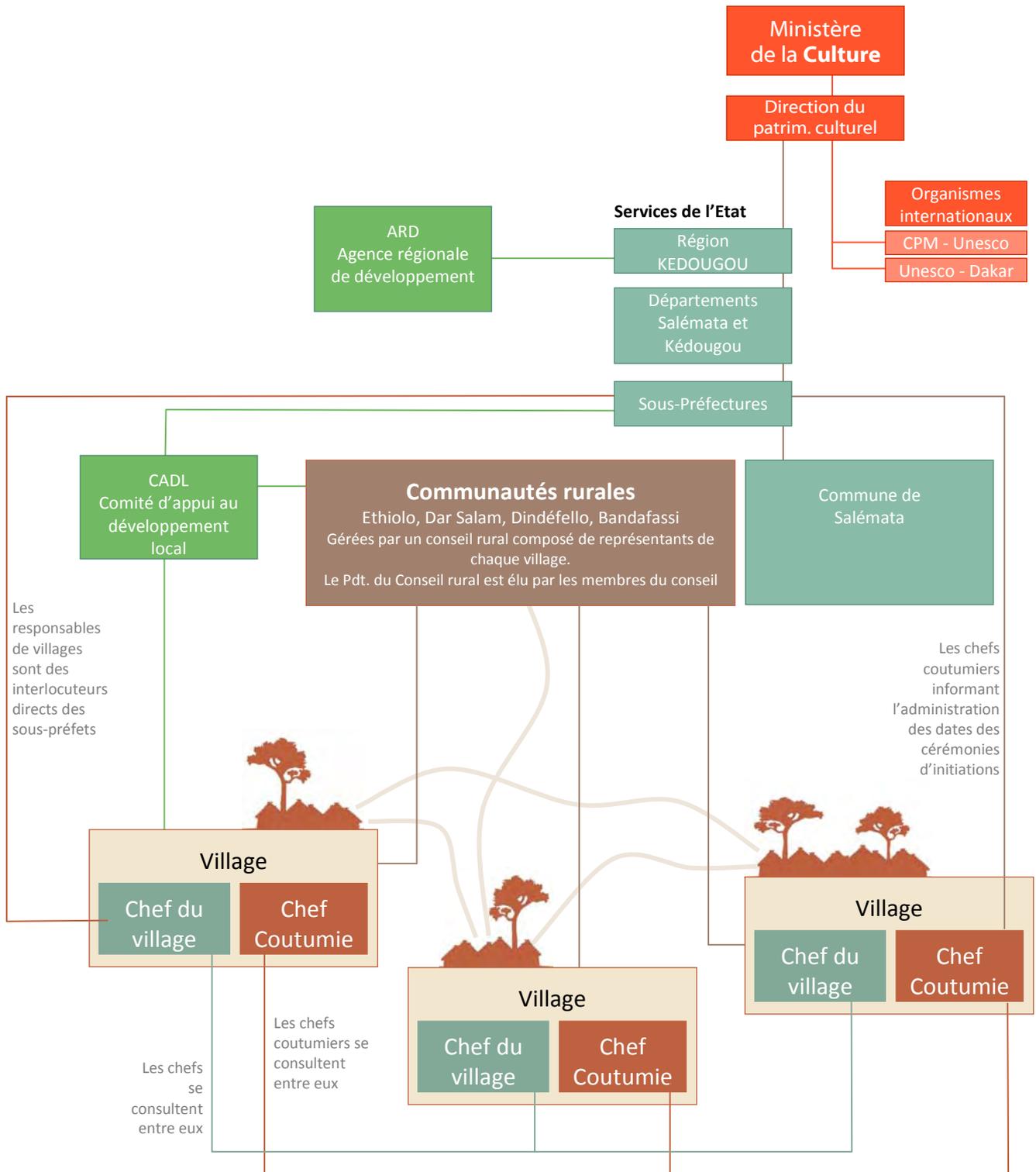
Cette structure de l'USAID a un programme quinquennal (2008 – 2012). Elle intervient dans l'environnement et la gestion des ressources naturelles, à la biodiversité, à la bonne gouvernance, au plaidoyer et au réseautage. Elle est présente au niveau de Kédougou Département et de Salémata et travaille étroitement avec les collectivités locales et les GPF.

Le Wula Nafaa œuvre pour la mise en place de réserves communautaires qui sont gérées par les populations. La nouvelle communauté rurale de Dindéfello est en train de bénéficier de l'appui technique et financier du projet par la création d'une réserve naturelle communautaire. De manière générale, les populations à travers les organisations de producteurs sont aussi encadrées et financées pour une gestion rationnelle des richesses de leur environnement

- **ONG La Lumière :**

C'est une ONG de développement communautaire qui intervient dans la lutte contre la pauvreté en facilitant l'appui organisationnel des populations et faciliter l'épargne individuelle. Elle couvre toute la région de Kédougou et travaille surtout avec les groupements de femmes (GPF).

## 5.2. Organigramme



### 5.3. Statut juridique et protection légale pour les sites

Les trois zones proposées pour inscription sont des monuments historiques classés depuis 2006. Cela signifie que leur transformation est soumise à une concertation permanente avec le Ministère chargé de la Culture et du Patrimoine historique classé lequel peut faire appel, pour l'exercice de cette mission, aux autorités municipales et locales concernées.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

--

MINISTRE DE LA CULTURE ET DU  
PATRIMOINE HISTORIQUE CLASSE

---

DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

12.09.2007-008836

N°...../MCPHC/DPC

**ARRÊTE N° 05.2006 \* 002711/MCPHC/DPC  
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE**

**DES SITES ET MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES**

**Le Ministre de la Culture et du Patrimoine Historique Classé,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 71-12 du 25 janvier 1971 fixant le régime des monuments historiques et celui des fouilles et découvertes ;
- Vu le décret n° 73-746 du 8 août 1973 portant application de la loi n° 71-12 du 25 janvier 1971 ;
- Vu le décret n° 77-900 du 19 octobre 1977 abrogeant et remplaçant l'article 1er du décret n° 73-746 du 8 août 1973 ;
- Vu le décret n° 2004-561 du 21 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2004-590 du 30 avril 2004 portant attributions du Ministre de la Culture et du Patrimoine Historique Classé ;
- Vu l'avis de la Commission Supérieure des Monuments historiques en sa séance du 09 janvier 2006 ;
- Vu le décret n° 2006-243 du 17 mars 2006, nommant de nouveaux Ministres et fixant la composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2006-267 du 23 mars 2006 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

**ARRETE :**

**Article premier :** Conformément aux dispositions de l'article 1er alinéa II de la loi n° 71-12 du 25 janvier 1971 fixant le régime des Monuments historiques ainsi que celui des fouilles et découvertes, les biens culturels ci-après sont inscrits sur la liste des monuments historiques.

(.../...)

**Département de Kédougou**

1. Tata de Bademba en pays Tenda
2. Chutes de Dindéfelo, site naturel
3. Site de Iwol à Bandafassi, sur la montagne, "Lieu de silence"
4. Monts Assirik dans le Parc National du Niokolo Koba
5. Pays Bassari

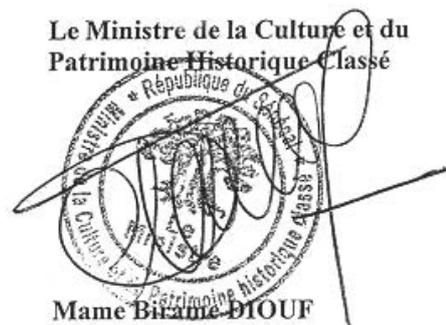
(.../...)

**Article 2 :** Toute intervention (restauration, rénovation, destruction) sur un bien inscrit sur la liste des monuments historiques par le présent Arrêté est soumise à autorisation préalable du Ministère chargé de la Culture et du Patrimoine historique classé.

**Article 3 :** Le suivi et la conservation des biens inscrits par le présent Arrêté incombent au Ministre chargé de la Culture et du Patrimoine historique classé lequel peut faire appel, pour l'exercice de cette mission, aux autorités municipales et locales concernées.

**Article 4 :** Le présent Arrêté sera publié au *Journal Officiel* de la République du Sénégal.

Le Ministre de la Culture et du  
Patrimoine Historique Classé



Mame Biame DIOUF

## 5.4. Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation

**Les indicateurs clés permettant de mesurer l'état de conservation sont le suivants :**

Environnement:

- Niveau de boisement
- Respect des interdictions concernant la coupe de certains arbres
- Disponibilité des plantes médicinales
- Disponibilité des essences d'arbres traditionnellement utilisées
- Gestion
- Propreté des sites (pas de zones polluées par des sacs plastiques ou autres déchets de l'industrie)
- Produits cultivés
- Absence de carrières

Savoir-faire :

- Fabrication des masques
- Matériaux utilisés en architecture
- Forme des bâtiments
- Détails de construction
- Vannerie
- Poterie
- Travail des Calebasses
- Quantité d'outils importés

Traditions et patrimoine immatériel :

- Respect des codes de conduite et de l'organisation sociale
- Respect de la parole des chefs coutumiers
- Fréquence des cérémonies
- Respect des phases d'initiation
- Respect des types de masques
- Respect des prières, pratiques sacrées et sacrifices lors de la construction ou de l'entretien de bâtiments
- Sacralité des sites sacrés
- Danses, chants et instruments de musique utilisés

## 6. Bibliographie

- Barrière Catherine, Barrière Olivier, 2005, *Bassari. De l'ocre à la lumière* [Photos Olivier Barrière, Paul Soto et Emmanuel Rousseau], Paris, IRD.
- Boulard Patrick, Benoît Michel *et al.*, 1993, *Au pays tenda, le parc national de Niokolo Koba. Guide à l'usage des visiteurs*, Dakar, UICN, ORSTOM.
- Dujarric Patrick, 1984, *L'habitat traditionnel au Sénégal. Architecture traditionnelle africaine*, Paris, Audecam, 19 + 101 p., 60 diapositives
- Dupuy André R., 1971, *Le Niokolo-Koba. Premier grand Parc National de la République du Sénégal*, Dakar, GIA.
- Dupuy André R., 1973, *Guide touristique du Parc National du Niokolo-Koba et circuits recommandés*, Dakar, Grande Imprimerie Africaine.
- Ferry Marie-Paule, 1966, « Hauts fourneaux du Sénégal oriental », *Notes Africaines*, 109 : 22-25.
- Ferry Marie-Paule, 1967a, *L'alternance consonantique et son utilisation dans la grammaire bedik (Préliminaires à une ethnolinguistique sénégal-guinéenne)*, Paris, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, 197 p.
- Ferry Marie-Paule, 1967b, « Pour une histoire des Bedik », *Cahiers du CRA* [Centre de Recherches Anthropologiques] n° 7, *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, 2, XII<sup>e</sup> série : 125-148.
- Ferry Marie-Paule, 1968a, « Deux langues tenda du Sénégal oriental, Bassari et Bedik », *Bulletin de la SELAF* : 1-62.
- Ferry Marie-Paule, 1968b, « L'alternance consonantique en Bedik », *Journal of West African Languages*, V, 2 : 91-96.
- Ferry Marie-Paule, 1968c, « Note sur les cérémonies septennales du Kamablo », *Journal de la Société des Africanistes*, XXXVIII, 2 : 183-185.
- Ferry Marie-Paule, 1969, « Xylophones-sur-jambes chez les Bedik et les Bassari de Kédougou », *Objets et Mondes*, IX, 3 : 307-312.
- Ferry Marie-Paule, 1971, « Les affixes nominaux et leur rôle grammatical dans la phrase bassari », *Journal of West African Languages*, VIII, 2 : 113-122.
- Ferry Marie-Paule, 1972a, « L'expression du temps chez les Bedik et les Basari du Sénégal oriental », in P.F. Lacroix (éd.), *L'expression du temps dans quelques langues de l'ouest africain*, Paris, SELAF, 29 : 61-69.
- Ferry Marie-Paule, 1972b, « Qui sont les BapEN ? », *Objets et Mondes*, XII, 4 : 353-354.
- Ferry Marie-Paule, 1972c, « Rapports historiques et culturels entre Bedik et Malinké au Sénégal oriental », *Conference on Manding Studies*, Londres, 4 p.
- Ferry Marie-Paule, 1974a, *Ethno-Botanique Tenda*. Documents du CRAMH [Centre de Recherches Anthropologiques du Musée de l'Homme] n° 1, 178 p., polycop.
- Ferry Marie-Paule, 1974b, « A quels critères de classification répondent les classes nominales des végétaux basari ? », *Journal d'Agriculture tropicale et de Botanique Appliquée*, XXI, 4-5-6 : 101-109.
- Ferry Marie-Paule, 1974c, « L'univers végétal dans les contes tenda », in G. Calame-Griaule (éd.), *Le thème de l'arbre dans les contes*, *Bibliothèque de la SELAF*, 42-43 : 21-37.
- Ferry Marie-Paule, 1974d, « Les anthroponymes basari (Sénégal oriental) », *Bibliothèque de la SELAF*, 41 : 74-80.
- Ferry Marie-Paule, 1974e, « Termes de parenté utilisés par les populations du département de Kédougou (Sénégal) », *Bulletin de l'IFAN*, XXXVI, B, 3 : 613-627.
- Ferry Marie-Paule, 1975, « Lexique (ba)pen », in "Deux lexiques tenda", dans *Les langues africaines au Sénégal*, Centre de Linguistique appliquée de Dakar, n° 61 : 80-91.
- Ferry Marie-Paule, 1976, « Pourquoi conter ? », *Cahier de Littérature orale*, 1, POF : 95-113, *Psychopathologie africaine*, XII, 2 : 219-244.
- Ferry Marie-Paule, 1977, « Les noms des hommes et des masques chez les Basari du Sénégal oriental », in G. Calame-Griaule (éd.), *Langage et cultures africaines*, Paris, Maspero : 84-99.
- Ferry Marie-Paule, 1978, « Pour nommer les couleurs il faut fermer les yeux (Tenda, Sénégal) », in S. Tornay (éd.), *Voir et nommer les couleurs*, Nanterre, Labethno : 337-346.
- Ferry Marie-Paule, 1980a, « Des bruits et des mots », in Collectif, *Itinérances ... en pays peul et ailleurs*, Mémoires de la Société des Africanistes, T. I : 165-170.
- Ferry Marie-Paule, 1980b, « Littérature orale des Tenda », *Tenda 1980*, Paris, Société des Africanistes, Mémoire de la Société des Africanistes : 63-72.
- Ferry Marie-Paule, 1980c, « Principaux invertébrés connus des populations du département de Kédougou », *Bulletin de l'IFAN*, 42, B, 3 : 502-523.

- Ferry Marie-Paule, 1981a, « Le Basari », dans *Les langues dans le monde ancien et moderne*, première partie, Paris, CNRS : 55-63.
- Ferry Marie-Paule, 1981b, « Le sens caché de l'ethnolinguistique », *Ethnolinguistique, contributions théoriques et méthodologiques*, Paris, SELAF : 157-175.
- Ferry Marie-Paule, 1981c, « Les ganles tecesses des Ndèta (Les langues secrètes des Tenda) », *Objets et Mondes*, n° spécial "20 ans de recherches au Sénégal oriental", 21, 4 : 173-176.
- Ferry Marie-Paule, 1983a, « Habitat et linguistique, ou ce qu'habiter veut dire », *Le Courrier du Musée de l'Homme*, juin 1983.
- Ferry Marie-Paule, 1983b, *Les dits de la nuit (Contes tenda du Sénégal)*. Paris, Karthala, 306 p.
- Ferry Marie-Paule, 1984a, *Les dits de la nuit*. Textes des contes, variantes, index analytique, liste des onomatopées, bibliographie, Paris, Institut d'Ethnologie, micro-éditions, 424 p. dactylogr. = 8 micro-fiches, N° 83923360.
- Ferry Marie-Paule, 1984b, « Masques des populations Tenda : Bassari et Bedik », *Objets et Mondes*. Présentation de l'Ethnologie au Musée de l'Homme. Société des Amis du Musée de l'Homme, p. 24.
- Ferry Marie-Paule, 1985a, « Les langues parlées par les populations de Kédougou : les Bedik », dans *Les habitants du Département de Kédougou, Sénégal. Documents du CRAMH*, numéro spécial : 36-44.
- Ferry Marie-Paule, 1985b, « Telling Folktales ... Why ? », Traduction, anglaise de "Pourquoi conter?" par Lee Harring. *Southwest Folklore*, 6, 1 : 1-16, Arizona, Northern Arizona University.
- Ferry Marie-Paule, 1986a, « Mariage des femmes et initiation des hommes », *Journal de la Société des Africanistes*, 55, 1-2 : 75-83.
- Ferry Marie-Paule, 1986b, « Robert Gessain et l'Afrique », *Journal de la Société des Africanistes*, 56, 2 : 125-126.
- Ferry Marie-Paule, 1987a, « Oreille de lièvre ! des injures aux contes chez les Tenda », *Cahier de Littérature Orale*, 22 : 131-145.
- Ferry Marie-Paule, 1987b, « Témoignage : Robert Gessain 1907-1986 », *Gradhiva*, 3 : 67-69.
- Ferry Marie-Paule, 1988a, « Lampa Numu Tamba Sadyakho Agung », *Bulletin de l'AFA, Informateurs et Terrains*. 35 : 43-47.
- Ferry Marie-Paule, 1988b, « Les parties du corps affamées : un conte bassari », Paris, Muséum National d'Histoire Naturelle : 27-36.
- Ferry Marie-Paule, 1989, « Quand l'arbre est aussi plante rampante », in Collectif, *Graines de parole, pouvoir des mots et tradition orale. Écrits pour Geneviève Calame-Griaule*, Paris, CNRS : 395-401.
- Ferry Marie-Paule, 1990, « La sorcière du champ de mil », Association Française des Anthropologues, *Journal des Anthropologues*, 40-41 : 57-59.
- Ferry Marie-Paule, 1991a, *Thesaurus Tenda, Dictionnaire ethnolinguistique de langues sénégal-guinéennes (bassari, bedik, konyagi)*, tome 1, pp. 1-391 (clichés 1-33 ht), tome 2, pp. 393-807 (clichés 34-68 ht), tome 3, pp. 809-1279, Paris - Louvain, Peeters Press.
- Ferry Marie-Paule, 1991b, « En suivant les racines sémantiques des mots du savoir-faire tenda », in Georges Dupré (éd.), *Savoirs paysans et développement*, Paris, Karthala-Orstom : 195-210.
- Ferry Marie-Paule, 1993, « Voix des masques, voix des esprits », in Nicole Revel et Diana Rey-Hulman (éds.), *Pour une anthropologie des voix*, Paris, L'Harmattan : 329-339.
- Ferry Marie-Paule, 1994, Notice du C-D *Musique tenda : les Bedik*. PS33519. SF300.
- Ferry Marie-Paule, 1995a, « La parenté des lexiques calculées suivant les méthodes de la génétique des populations : un exemple atlantique », in R. Nicolai et F. Rottland (éds.), *5<sup>e</sup> Colloque de Linguistique Nilo-Saharienne, Nice, 24-29 août 1992*, éd. (Nilo-Saharan Vol. 10), Köln, Köppe Verlag : 373-382.
- Ferry Marie-Paule, 1995b, « Les Bedik, ou les mésaventures d'une anthropologue. Apport linguistique à l'histoire d'un peuplement », dans *Le temps et la mémoire du temps*, Paris, L'Harmattan : 83-101.
- Ferry Marie-Paule, 1995c, « Les outils des champs et leurs histoires », *St Petersburg Journal of African Studies*, 4 : 53-61.
- Ferry Marie-Paule, 1997a, « Un apport tenda », *Travaux du cercle linguistique de Nice*, 19 : 5-12.
- Ferry Marie-Paule, 1997b, « Vaut-il mieux avoir du goût qu'être fade ? », in *St Petersburg Journal of African Studies*, 6 : 116-122.
- Ferry Marie-Paule, 1997c, *Bedik, images de leur savoir faire*, Saint-Maur-des-Fossés, Sépia, 47 p., carte, photos.
- Ferry Marie-Paule, 2000a, « Le passé des langues : Tyapi autrefois, Kogoli aujourd'hui », in G. Gaillard (éd.), *Migrations anciennes et peuplement actuel des Côtes guinéennes*, Cahiers lillois d'économie et de sociologie, Paris, L'Harmattan : 343-352.
- Ferry Marie-Paule, 2000b, « Les outils des champs et leurs histoires (Tenda, Sénégal oriental) », in C. Seignobos, Y. Marzouk & F. Sigaut (éds.), *Les outils aratoires en Afrique : innovations, normes et traces*, Paris, Karthala-IRD : 229-235.
- Ferry Marie-Paule, 2001a, « Dialectique du régulier et de l'irrégulier : le système des classes nominales dans le groupe tenda des langues atlantiques », Avec Konstantin Pozdniakov, in R. Nicolai (éd.), *Leçons d'Afrique. Un hommage à Gabriel Manessy*, Louvain-Paris, éd. Peeters : 153-167.
- Ferry Marie-Paule, 2001b, « Le Wagadu où le mythe devient histoire », *Journal des Africanistes*, 71, 1 : 59-62.

- Ferry Marie-Paule, 2003, « Masques, initiation et fête des femmes chez les Bedik du Sénégal oriental », *Journal des Africanistes*, 73, 1 : 110-126. Paris, Société des Africanistes.
- Ferry Marie-Paule, 2006a, *Bedik, People of the Stones*, (version anglaise).
- Ferry Marie-Paule, 2006b, « L'histoire des Bedik au Sénégal oriental », in Olivier Kywels & Marie-Paule Ferry, *Bedik peuple des pierres*, Paris, Editions du Cercle d'Art : 80-100.
- Ferry Marie-Paule, 2009, *Ethnobotanique Tenda*, 172 pages, éditions Ibis press, Paris.
- Ferry Marie-Paule, Guignard Eric, 1984, « Tiges de mil, tiges d'igname. Essai sur la parenté chez les Bedik et les Béliyan (Sénégal oriental) », *L'Homme*, XXIV, 3-4 : 35-60.
- Ferry Marie-Paule, Keita Pierre Dagny, 2006, *La vie des Bedik, hier et aujourd'hui*, Paris, Les éditions du Kinkéliba, 79 p. + 48 p. de planches.
- Ferry Marie-Paule, Lestranger Marie-Thérèse de, 1986a, *Bibliographie chronologique et thématique de M. Gessain. Doc. du CRAMH*, numéro spécial, 225 p.
- Ferry Marie-Paule, 1986b, « Quand les mots perdent le sens qu'on voudrait qu'ils aient », *Documents du CRAMH*, numéro: 45-48.
- Ferry Marie-Paule, Thibout Maurice, 1978, « Les mammifères connus des Tenda (populations du département de Kédougou, Sénégal) », *Bulletin de l'IFAN*, 40, 3 : 556-577.
- Gessain Monique, 1967, *Les migrations des Coniagui et Bassari*, Paris, Musée de l'homme.
- Gessain Monique, 1976, *Introduction à la vie matérielle des Bassari* [Extrait de : *Collections bassari, Sénégal et Guinée*, 1976. Supplément au tome XV, 4, *Objets et Mondes*, Revue du Musée de l'Homme], Paris, Musée de l'Homme : 1-100.
- Gessain Monique, 1986, *Bibliographie chronologique & thématique*, Paris.
- Gessain Monique, 2003, *La femme et le masque ou l'éloge de l'équilibre chez les Bassari*. Préface d'Albert Jacquard, Saint-Maur-des-Fossés, Sépia, 272 p.
- Gessain Monique, 2006, *Bassari. Guinée et Sénégal 1927-2002*, Saint-Maur-des-Fossés, Sépia, 80 p.
- Gessain Monique, Ferry Marie-Paule et al., 1978, *1<sup>er</sup> Colloque international de Kédougou 1978*, Paris, CRA - Centre de recherches anthropologiques du Musée de l'homme.
- Gessain Monique, Ferry Marie-Paule et al., 1985, *1<sup>ère</sup> Colloque de Kédougou 1985. Compte-rendu préliminaire*, Paris, CRA - Centre de recherches anthropologiques du Musée de l'homme.
- Gessain Monique, Lestranger Marie-Thérèse (éds.), 1980, *Tenda 1980. Badyaranké, Bassari, Bedik, Boïn, Coniagui*. Mémoires de la société des africanistes Paris, Société des africanistes et centre de recherches anthropologiques du Musée de l'homme, 178 p.
- Girard Jean, 1984, *Les Bassari du Sénégal fils du caméléon. Dynamique d'une culture troglodytique*, Paris, L'Harmattan.
- Gomila Jacques, 1971, *Les Bedik. Sénégal Oriental. Barrières culturelles et hétérogénéité biologique*, Presses Université Montreal
- Holl F.C. Augustin, 2010, *Pays Bassari, Pays Bédik, Recherches sur la genèse des paysages culturels ; prospection archéologique dans le Pays Bassari et la Montagne Bédik*, Direction du patrimoine culturel, Dakar.
- Kywels Olivier, Ferry Marie-Paule, 2006, *Bedik peuple des pierres*. Préface de Nicolas Hulot, Paris, Editions du Cercle d'Art, 99 p.
- Lestranger Marie-Thérèse de, Gessain Monique, avec la collaboration de Tyandenin Bidyar et Némeraneké Bendya, [1976 ?], *Objets Bassari du Musée de l'Homme, du Département d'Anthropologie de l'Université de Montréal, Canada, de l'I.F.A.N. à Dakar et du C.R.D.S. à Saint-Louis, Sénégal. Catalogue, Collections du Musée de l'Homme (Paris)*, Paris, Musée de l'Homme [Catalogues du Musée de l'Homme. Série C. Afrique noire].
- Pison Gilles, Guyavarch Emmanuelle, Sokhna Cheikh, « Chapitre 24. SSD de Bandafassi, Sénégal », in Réseau INDEPTH, *Population et santé dans les pays en développement. Population, santé et survie dans les sites du réseau INDEPTH*, Ottawa, CRDI, INDEPTH, 2003, 356 p. [http://www.idrc.ca/fr/ev-43036-201-1-DO\\_TOPIC.html](http://www.idrc.ca/fr/ev-43036-201-1-DO_TOPIC.html)
- Lestranger Monique de, 1955, *Les Coniagui et les Bassari*, Paris, PUF, 86 p., 1 carte h.t.
- Ndiaye Paul, 2000, *Le prélèvement des ressources vivantes au Sénégal oriental (Tambacounda et Kolda)*, Dakar, UCAD.
- Galat Gérard, Galat-Luong Anh, Pichon Gaston, *Niokolo-Badiar. Guide à l'usage des visiteurs du complexe écologique du Niokolo-Badiar*, Dakar, DPNS, DNFF, ORSTOM, UICN, 20 p.
- Rauscher Pierre, Ferry Marie-Paule, 1996, *Bedik. Visages du Sénégal*, Saint-Maur-des-Fossés, Sépia, 72 p.
- République du Sénégal, Ministère du tourisme et de l'environnement, 1993, *Le Parc national du Niokolo Koba*, Dakar, Livre Blanc.
- Sarr Ibrahima, 2005, « Les Bedik entre passé et présent », *Zénith*, 15 juillet 2005, pp. 45-49, Dakar, Soleil.
- Techer H., 1933, « Coutumes des Tendas », *BCEHSAOF*, 16, 4 : 630-666. Dakar, IFAN.

## 7. Contacts

NOM	PRENOM	FONCTION	TELEPHONE / EMAIL
<b>SALEMATA</b>			
	Jean Paul	Abbé, Mission Catholique de Salémata	77 566 39 03
Bindia	Balingho	Représentant des Bassari, village d'Ethiolo	77 146 81 39
Bindia	Tablé	Vice-Président CR Dar Salam	77 215 17 32
Bonang	Théophile	Abbé, Mission Catholique de Salémata	77 562 97 54 / 33 985 50 03
Bonang	Jean Thionta	Président CR Oubadji	77 578 11 13
Boubane	Pierre Gnanga	Pdt. ADPBS, Adjoint Maire de Salémata	776151406 <a href="mailto:paysbassariadpbs@yahoo.fr">paysbassariadpbs@yahoo.fr</a>
Boubane	Gabriel Thiara	Président CR Ethiolo	77 414 12 49
Dia	Saïd	Préfet de Salémata	77 529 05 72 / 77 544 61 71 / 33 985 18 65 / 33 933 20 09 (Fax)
Diédhiou	Abdoullaye	Chef de service, CADL Salémata	33 985 10 73 / 77 919 8856
Gassama	Ndane	Président CR Dar Salam	77 107 37 47
<b>DINDEFELLO</b>			
Camara	Carim	Président Association jeunes de Dindéfello	77 409 32 85
Diallo	Kikala	Président Conseil Rural	77 301 19 95
Diallo	Mouctar	Président (Guide Touristique) TADECK	77 552 38 31
Touré	Balla	Coordonnateur Festival ethnies minoritaires, AME	77 658 87 07
Traoré	Idrissa	Guide, Dindéfello	77 730 3583 / <a href="mailto:Mbamy.46@traore">Mbamy.46@traore</a>
<b>KEDOUGOU</b>			
Ba	Mamadou	AGF/Kédougou USAID WULA NAFAA	77 611 50 06
Cissokho	Kalidou	Chef d'Antenne Ag. Régionale de Développement	77 534 57 63 / 77 744 5763
Dembele	Famakhan	Directeur Radio CMC Kédougou	77 424 15 62
Diallo	Abdoulaye	Chef de service SRADL	33 985 10 68 / 77 356 18 01
Diallo	Ibrahima	Vice-Président CMC Kédougou	77 560 63 01
Diom	Mamadou	Gouverneur	77 529 05 15
Diop	Amadou	Adjoint Gouverneur, chargé du Développement	77 529 06 13
Dram	Madické	Adjoint au Gouverneur, chargé de l'administration	77 529 06 12
Konaté	Fodé Boubou	Coordonnateur ONG LA LUMIERE	77 655 51 57
Mane	Simon	Chef de base World Vision KDG	77 539 13 87
Mbaye	Madiabel	CDIEL ONUDI/MDG-Fund	77 548 98 12 <a href="mailto:madiabelzo@hotmail.com">madiabelzo@hotmail.com</a>
Ndiaye	Mère Aya	Présidente Fédération des GPF de Kédougou	77 510 80 37
Niakhasso	Baba	Président CR Médina Baffé	77 544 52 64
Samoura	Talibé	Président AME	77 241 93 79
Sylla	Moustapha	Coordonnateur Association KEOH	77 545 50 24
Touré	Maroufa	Premier Vice-président Conseil Régional Kédougou	77 542 21 43
Traore	Moustapha «Kamissa»	Président Chambre des métiers de Kédougou	77 572 14 20
<b>BANDAFASSI</b>			
Mbow	Malick	Sous-Préfet de Bandafassi	77 529 07 04 // 33 985 40 01
Diallo	Amadou	PCR, Sénateur CR Bandafassi	77 513 69 57 // 33 985 28 03
Ba	Mamadou Yéro	Vice-Président Conseiller Rural de Bandafassi	77 723 71 62
Keita	Jacques	Représentant communauté Bédik	77 408 13 14
Keita	Jean-Baptiste	Village de Andiel	77 457 5519
Keita	Léontine	Gérant Campement Le Bédik	77 554 99 15
<b>DAKAR</b>			
Bocoum	Hamady	Directeur du Patrimoine Culturel	637 0697 / <a href="mailto:hawab@hotmail.com">hawab@hotmail.com</a>
Seck	Jeanne	UNESCO	77 849 2346 / <a href="mailto:j.seck@unesco.org">j.seck@unesco.org</a>
Guissé	Aziz	Direction du patrimoine culturel	77 5544246/ <a href="mailto:azigui8@hotmail.com">azigui8@hotmail.com</a>

## Etat partie



République du Sénégal

## Etat, province ou région

Le bien proposé est un bien en série comprenant 3 aires géographiques. Les 3 aires géographiques proposées à l'inscription se trouvent dans la région de Kédougou, qui comprend 3 départements : Kédougou, Salémata et Saraya.



Zones proposées à l'inscription	Département	Arrondissement	Communes
Zone Bassari - Salémata	Salémata	Dar Salam	Dar Salam + Ethiolo
Zone Bédik - Bandafassi	Kédougou	Bandafassi	Bandafassi + Ninéfesha
Zone Peul - Dindéfello	Kédougou	Bandafassi	Dindéfello

## Nom du bien

Pays Bassari : Paysages Culturels Bassari, Peul et Bédik

## Coordonnées géographiques à la seconde près

Limites Nord-Sud-Est-Ouest de chaque aire géographique				
	Nord	Sud	Est	Ouest
Zone Bassari - Salémata	12°38'08.42"N	12°29'27.55"N	12°46'04.82"O	12°55'29.65"O
Zone Bédik - Bandafassi	12°36'38.88"N	12°30'40.02"N	12°18'56.52"O	12°27'43.58"O
Zone Peul - Dindéfello	12°24'10.45"N	12°19'19.41"N	12°17'03.43"O	12°22'45.77"O

Des coordonnées géographiques supplémentaires sont disponibles dans le dossier.

## Description textuelle des limites du bien proposé pour inscription

Le bien proposé est une série de trois aires géographiques de la zone montagneuse de l'est du Sénégal. Ces aires sont comparables du point de vue morphologique puisqu'elles sont chacune constituée d'un massif montagneux émergeant de la plaine. Elles se distinguent par contre sur le plan culturel car elles sont chacune occupée par un groupe ethnique différent.

Ces 3 massifs, retenus pour leur haut niveau d'intégrité et d'authenticité sont:

- La montagne et les plaines situées au sud de Bandafassi, occupée par les Bassari
- La montagne surplombant Salémata, occupée par les Bédiks
- Les contreforts du Fouta Djallon, surplombant Dindéfello, occupés majoritairement par des Peul

Des descriptions textuelles plus détaillées sont disponibles dans le dossier.

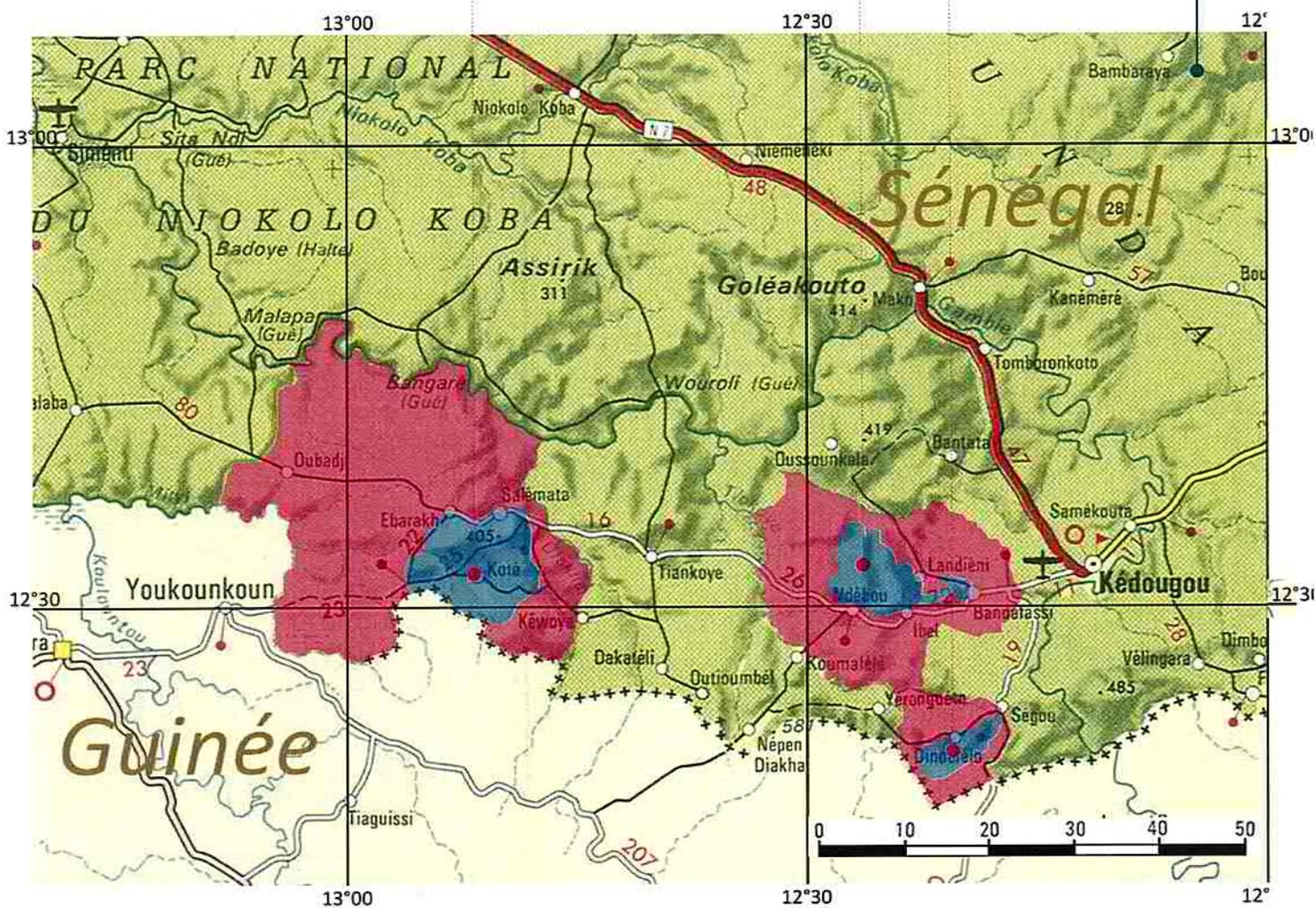
## Cartes des 3 aires géographiques du bien proposé, montrant les limites et la zone tampon

### 3 ZONES



Localisation des 3 paysages proposés.  
Carte réalisée d'après la carte de l'IGN-Paris / DTGC-Sénégal de 1993

- Paysage de Dindéfello
- Paysage de Bandafassi
- Paysage de Salémata



Localisation des 3 paysages proposés pour inscription dans la région de Kédougou.  
Carte réalisée d'après la carte au 1/1000000 de l'IGN-Paris / DTGC-Sénégal de 1993

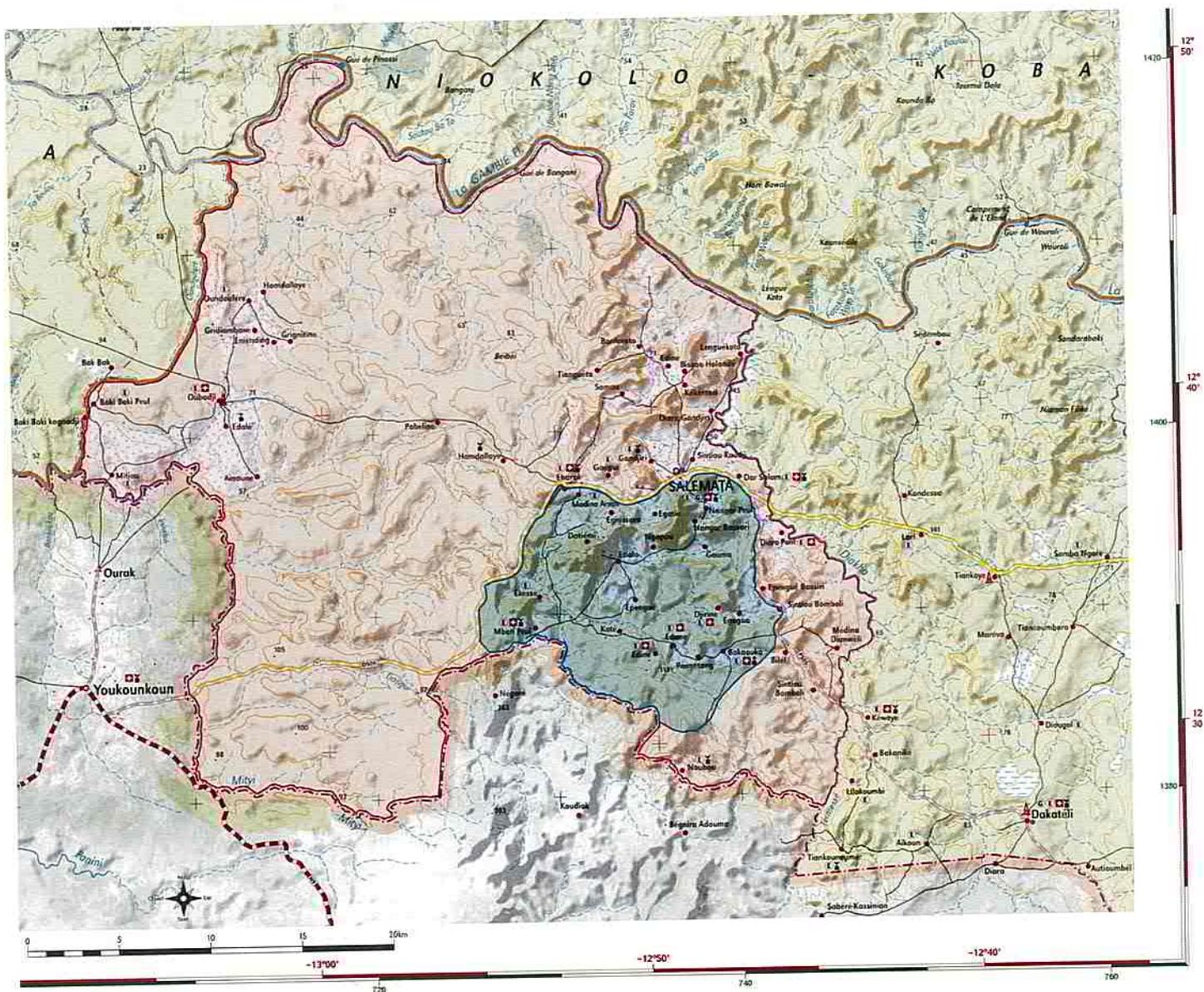
## ZONE SALEMATA / Bassari

Les limites de cette zone sont définies par :

- Au Nord, par la route Salémata - Oubadji
- Au Sud, par la frontière avec la Guinée
- A l'Ouest, par la piste Ebarak - Youkounkoun
- A l'Est, par la route Dar Salam - Dakatéli

Les limites de la zone tampon sont définies par :

- Au Nord, le fleuve Gambie. Au-delà de ce fleuve se trouve le parc du Niokolo-Koba, site du patrimoine mondial
- Au Sud, par la frontière avec la Guinée
- A l'Ouest, par la rivière Mithiou
- A l'Est, par la rivière Diarra



Localisation et limites du paysage de Salémata et de sa zone tampon  
Carte réalisée d'après la carte au 1/200000 de l'IGN-Paris / DTGC-Sénégal de 2005

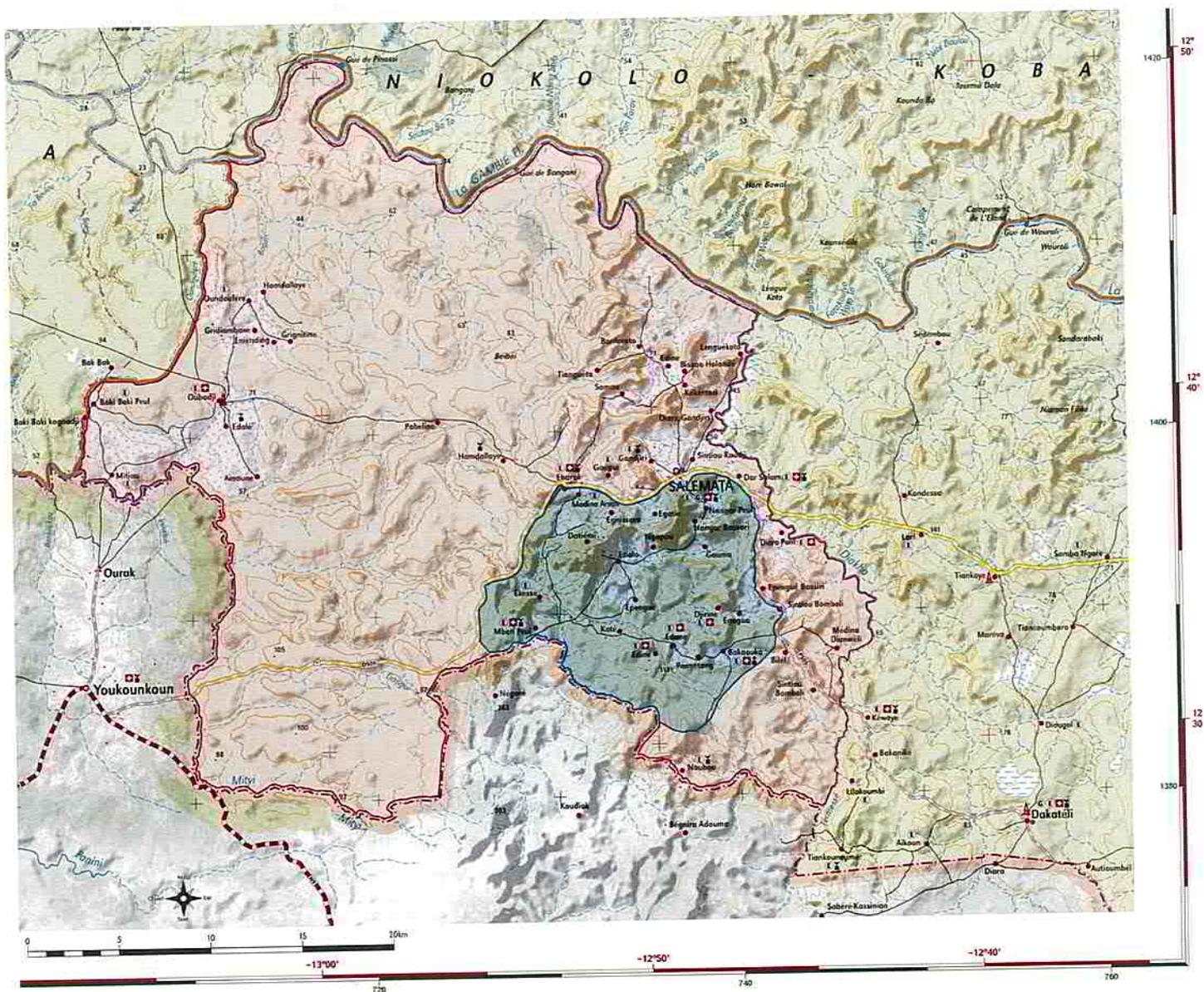
## ZONE SALEMATA / Bassari

Les limites de cette zone sont définies par :

- Au Nord, par la route Salémata - Oubadji
- Au Sud, par la frontière avec la Guinée
- A l'Ouest, par la piste Ebarak - Youkounkoun
- A l'Est, par la route Dar Salam - Dakatéli

Les limites de la zone tampon sont définies par :

- Au Nord, le fleuve Gambie. Au-delà de ce fleuve se trouve le parc du Niokolo-Koba, site du patrimoine mondial
- Au Sud, par la frontière avec la Guinée
- A l'Ouest, par la rivière Mithiou
- A l'Est, par la rivière Diarra



Localisation et limites du paysage de Salémata et de sa zone tampon  
Carte réalisée d'après la carte au 1/200000 de l'IGN-Paris / DTGC-Sénégal de 2005

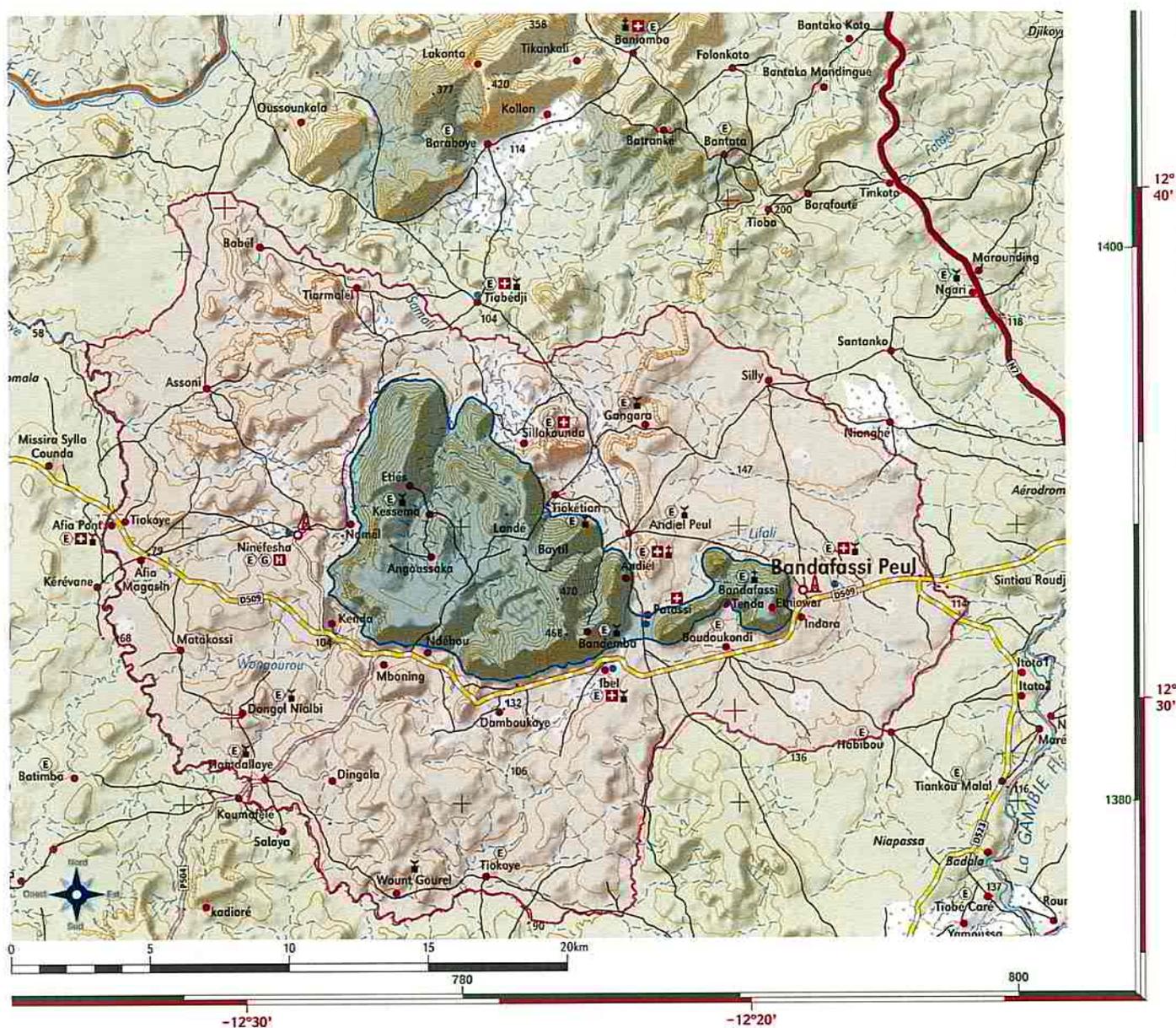
## ZONE BANDAFASSI / Bédik

Les limites de cette zone sont définies par :

- Les limites de l'ensemble montagneux dans sa totalité, la cassure entre plaine et montagne étant franche dans le paysage

Les limites de la zone tampon sont définies par : Au Nord, par la rivière Samal

- Au Sud, par la rivière coulant au sud de Wountougoure
- A l'Ouest, par la rivière de Thiokoye
- A l'Est, par la rivière de Sily



Localisation et limites du paysage de Bandafassi et de sa zone tampon  
Carte réalisée d'après la carte au 1/200000 de l'IGN-Paris / DTGC-Sénégal de 2005

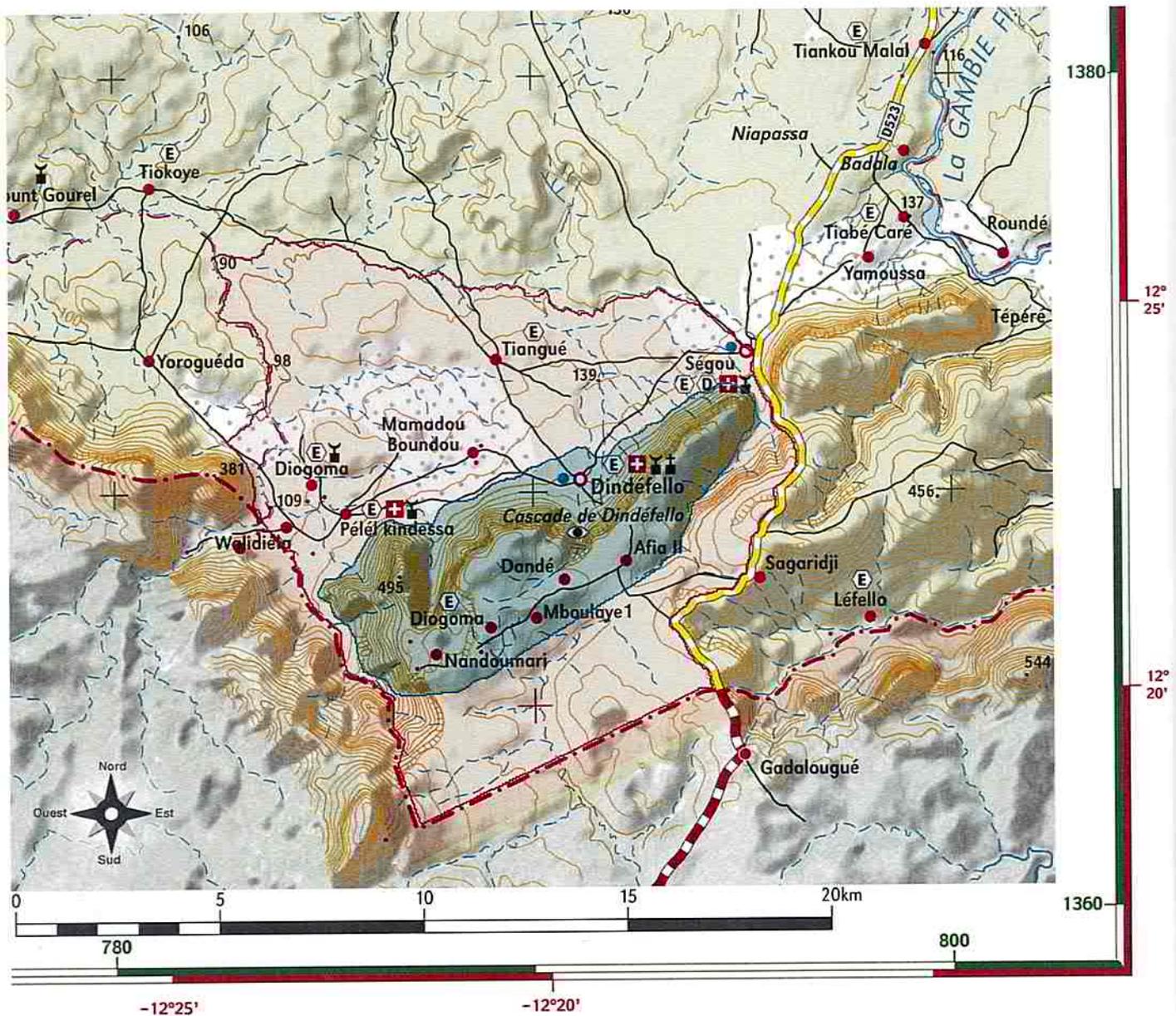
## ZONE DINDEFELLO / Peul

Les limites de cette zone sont définies par :

- Au Nord, par la base de la montagne
- Au Sud-Est, par la rivière qui descend du plateau vers Ségou
- Au Sud, par la limite des zones cultivées par les villages de Nandoumari, Mboulaye, Dandé et Afia
- A l'Ouest, par la base de la montagne
- A l'Est, par la base de la montagne

Les limites de la zone tampon sont définies par :

- Au Nord, par la rivière qui lie Tiokoye et Ségou
- Au Sud, par la frontière avec la Guinée
- A l'Ouest, par la frontière avec la Guinée
- A l'Est, par la route Ségou - Gadalougué



Localisation et limites du paysage de Dindéfello et de sa zone tampon  
Carte réalisée d'après la carte au 1/200000 de l'IGN-Paris / DTGC-Sénégal de 2005

## **Projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle justifiant l'inscription**

### **Un paysage multiculturel extrêmement bien conservé**

Le bien se caractérise par la beauté de ses paysages naturels, mais surtout par la diversité des cultures originales que les sociétés ont gardé vivantes. Ces sociétés, qui ont largement fait connaître leurs traditions culturelles, sont soucieuses de préserver leur patrimoine et ont su, mieux que dans bien d'autres régions du Sénégal et d'Afrique, résister aux influences extérieures qui auraient pu déstabiliser leur organisation sociale et politique unique.

### **Une grande culture de la résistance pacifique**

Les Bassari et les Bédik ont dû créer dans leur aires géographiques respectives des conditions leur permettant de vivre à l'abri des raids esclavagistes et religieux. Les Bédik se sont installés sur le replat de la falaise de Bandafassi, créant des villages, nichés au creux des éboulis de dolérite. Les Bassari quant à eux, ont creusé des grottes avec galeries et chambres souterraines dans les talus latéritiques de leurs collines et se sont dispersés en petits hameaux familiaux dans leurs terroirs. Chaque élément de la nature a ainsi acquis une double signification, empirique et objective d'une part, symbolique et culturelle d'autre part. L'exubérance rituelle des Bassari et des Bédik est une célébration du triomphe de la vie et une réactualisation, à chaque fois renouvelée, des siècles de résistance. Leur harmonie découle d'une organisation équilibrée des travaux tant dans les champs que dans l'unité de résidence.

Les paysages culturels témoignent de la résistance à l'asservissement des ces peuples. La succession de puissants envahisseurs n'aura fait qu'exacerber leur farouche volonté d'être, et de choisir leur mode de vie. Ils ont opposé des résistances multiformes, changeant les structures de leurs villages, creusant des grottes refuges, et dans certaines circonstances, émigrant temporairement quand les pressions étaient insupportables. Les Peul, anciens ennemis, ont fini par se fondre dans le paysage, en adoptant de nombreux éléments culturels des populations qu'ils souhaitaient autrefois chasser et asservir. La cohabitation entre les Peul et les autres communautés est maintenant pacifique. Ils se respectent mutuellement, mais poursuivent la résistance aux influences extérieures, pour défendre leurs valeurs culturelles respectives. Ces cultures qui se sont affrontées pendant des siècles ont fini par s'accepter comme différentes pour cultiver la complémentarité.

### **Une adaptation subtile de l'homme dans l'environnement**

Quelque soit le groupe culturel auquel elles appartiennent, les populations des montagnes sénégalaises entretiennent un rapport fusionnel avec la nature dont ils font partie intégrante. Chaque activité est une célébration de la nature, qui leur offre vie et protection. L'homme n'a pas ici tenté de dompter les éléments pour mieux les exploiter, il a au contraire développé une approche environnementale basée sur une compréhension maximale de la nature conjuguée à des prélèvements raisonnés. Tout prélèvement répond à des besoins incontournables, et la notion d'exploitation commerciale n'existe pas. Les plantes et les animaux, comme les hommes, les montagnes et les éléments sont ici habités d'esprits qu'il convient de respecter si l'on veut être soi-même protégé par la nature.

Tout prélèvement sur l'environnement est réfléchi et assumé, et répond à un dialogue subtil entre les esprits de la nature et celui des hommes. Là où les ressources sont précieuses et rares, des interdits garantissent leur protection. C'est le cas pour certaines plantes, pour de nombreux animaux ou pour le miel par exemple, qui est interdit à certaines classes d'âge. Par leur mode de vie, les populations du pays Bassari nous rappellent qu'il existe d'autres façons de concevoir les rapports entre l'homme et la nature.

### **Un système d'éducation qui responsabilise les individus à un très jeune âge**

Avec le système des classes d'âge, qui marque la vie des Bédik et des Bassari, chaque membre forge rapidement sa place dans le groupe social et endosse des responsabilités qui donnent un sens très fort à sa vie. C'est lors des initiations ou des travaux communautaires que les classes d'âge apprennent à se connaître et définissent ce que chaque individu deviendra, en fonction de ses aptitudes. Très tôt, les enfants apprennent à comprendre l'environnement qui les entoure, et forgent cet esprit d'initiative et d'autonomie qui les rend très forts, en leur permettant de se débrouiller en toute circonstance.



## Critères selon lesquels le bien est proposé pour inscription

### Critère iii

*Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue.*

Les populations du pays Bassari apportent un témoignage exceptionnel sur un ensemble de traditions culturelles vivantes, dont certaines sont menacées de disparition. Les Bassari et les Bédik ont en effet développé un fond culturel exceptionnel tout entier tourné vers la célébration de la nature et de la vie dans leurs aspects les plus déterminants. Les thèmes récurrents des agendas culturels Bassari gravitent autour de l'initiation, du mariage, de la naissance, de la mort, mais aussi des semailles, de la moisson et des rites de fécondité et de fertilité. En somme, le pays Bassari est un concentré de patrimoines qui renforce toutes les dimensions sociales de l'humain. Les fêtes organisées lors des récoltes sont une démonstration de travail dans la joie et renforcent la solidarité du groupe. Cette harmonie sociale leur a permis de survivre aux guerres et aux traques dont ils ont été victimes pendant des siècles, et garantit la conservation de leurs traditions culturelles jusqu'à aujourd'hui. Les autres groupes qui se sont installés dans l'aire Bassari (les vagues successives Peul puis les Mandingues devenus Bédik) ont fini par intégrer leur rythme de vie et ont adopté de nombreux traits culturels Bassari. Les Bassari, grâce à la force de leurs traditions culturelles, ont ainsi pu échapper à la déstructuration née des guerres de religion puis de la traite atlantique pour préserver l'essentiel de leurs valeurs pendant la colonisation et après les indépendances. Leur mode de vie, repris en très grande partie par les Peul et les Bédik, constitue un exemple réussi d'adaptation de l'homme à son milieu, et représente un témoignage exceptionnel sur une civilisation bien vivante.

## **Critère v**

*Être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible.*

Le pays Bassari est un exemple éminent d'établissement humain et d'utilisation traditionnelle du territoire par son mode d'agriculture et d'occupation de l'espace, et par son mode d'utilisation des ressources, respectueux de la vulnérabilité de l'environnement. Les Bassari ont su développer une stratégie remarquable d'intégration dans le paysage naturel dans laquelle l'homme n'est qu'un élément fragile qui doit en permanence négocier sa place. Contrairement à la plupart des autres civilisations de ce monde, l'homme ne doit pas ici dompter par la force la nature, ni marquer d'une empreinte forte sa présence, il interagit et dialogue subtilement avec elle.

Plantes, animaux, montagnes, eau, ... tous ces éléments qui constituent le paysage Bassari sont vivants et possèdent des esprits avec lesquels il faut composer pour vivre en harmonie avec son environnement. Dès leur plus jeune âge, les enfants Bassari, Peul ou Bédik, par des phases d'initiation spécifiques à chaque groupe, apprennent à comprendre chaque élément de cet environnement, et intègrent graduellement l'ensemble des règles à respecter pour s'épanouir librement sans déranger la nature, source de vie. Bassari et Bédik sont particulièrement soumis à des interdits précis, sur le gibier, le miel, les plantes... qui montrent tout le respect qu'ils ont développé pour cet environnement vulnérable. Les festivals sont un hommage appuyé à cette nature vivante, et un processus récurrent de rappel des lois traditionnelles qui régissent ces paysages culturels.

## Critère vi

*Être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des oeuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.*

La notoriété du pays Bassari est due à la conception du monde remarquable que les Bassari et les Bédik ont édifié, plus qu'à la beauté de ces paysages qu'ils partagent avec les Peul. Les plaines, collines, et les empilements rocheux étonnants font tout d'abord référence à un mode de vie exemplaire que des civilisations, sans cesse menacées, ont forgé au fil des siècles, pour ne pas se laisser envahir par d'autres cultures, mais également pour ne pas envahir le paysage. Dans cet environnement difficile, peu fertile où les ressources étaient rares, les Bassari ont développé une culture du respect et de la solidarité, qui s'applique aux membres du groupe, mais aussi à tous les éléments du paysage qui les accueillent. De cette approche, qui considère l'homme comme le simple constituant d'un paysage complexe, découlent un ensemble de règles et d'idées, véhiculées par des expressions culturelles diverses : contes, chants, masques, festivals, cérémonies d'initiations, interdits...

Chaque enfant des communautés Bassari et Bédik intègre graduellement cette conception du monde en transitant d'une classe d'âge à une autre, et se retrouve associé, très tôt, à la transmission des idées et à la création artistique. Il en résulte une connaissance profonde de la nature et un sens très développé de sa propre responsabilité dans l'évolution de son environnement et le bonheur de sa communauté.

La richesse des traditions et des arts Bassari, Bédik et Peul s'expriment lors des nombreuses danses et rituels où les costumes de chaque classe d'âge présentent une panoplie de bijoux et de vêtements appropriés. La qualité de leurs musiques est reconnue dans toute la région, mais également par les musicologues étrangers fascinés par la richesse rythmique et vocale. Les nombreux festivals organisés par chaque groupe rythment la vie des paysages culturels proposés à l'inscription et attirent des milliers de visiteurs du monde entier, témoignant de la richesse d'une civilisation forte et bien vivante.

## Nom et coordonnées pour les contacts de l'institution / agence locale officielle

### Direction du patrimoine culturel

#### **Hamady Bocoum**

Directeur,

Direction du patrimoine culturel

3, Rue Galandou Diouf BP. 4001, Dakar-Sénégal.

Dakar, Sénégal

Office Tel : 221 8217 438 Home 820 36 16 Portable : 221 637 0697

Fax : 221 8217 438

Email : [hawab@hotmail.com](mailto:hawab@hotmail.com)

















































# ICOMOS

INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES  
CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES  
CONSEJO INTERNACIONAL DE MONUMENTOS Y SITIOS  
МЕЖДУНАРОДНЫЙ СОВЕТ ПО ВОПРОСАМ ПАМЯТНИКОВ И ДОСТОПРИМЕЧАТЕЛЬНЫХ МЕСТ

S. Exc. Monsieur Papa Momar DIOP  
Ambassadeur  
Délégation permanente du Sénégal auprès  
de l'UNESCO  
Maison de l'UNESCO  
Bureau MS2.46  
1, rue Miollis  
75732 PARIS CEDEX 15

Nos Réf. GB/2011/C 1407

Paris, le 12 décembre 2011

**Objet : Liste du Patrimoine mondial 2012, Pays Bassari : paysages culturels Bassari, Peul et Bédik – Sénégal - Demande d'information complémentaire**

Monsieur l'Ambassadeur,

L'ICOMOS est en train d'examiner la proposition d'inscription des « Pays Bassari, Paysages culturels Bassari, Peul, et Bédik » sur la Liste du Patrimoine mondial et nous vous remercions pour la documentation complémentaire que vous nous avez fait parvenir le 24 octobre 2011.

Dans le cadre du processus d'évaluation, la Commission de l'ICOMOS pour le patrimoine mondial a examiné cette proposition d'inscription et identifié certains points pour lesquels des informations complémentaires sont nécessaires.

Nous vous serions gré de bien vouloir apporter des informations sur les questions suivantes :

1. Confirmer que tous les biens composant la série (paysage culturel Bassari, paysage culturel Peul et paysage culturel Bédik) sont classés comme monuments historiques et pas uniquement le pays Bassari ;
2. Fournir un calendrier sur la mise en place du service de conservation et de promotion des paysages culturels classés et confirmer la mise en œuvre effective du plan de gestion ;
3. Mettre en place des mesures assurant l'interdiction de l'exploitation minière sur le bien et ses zones tampons.

Nous attendons de recevoir les réponses à ces questions qui nous aideront dans le processus d'évaluation du bien.

L'ICOMOS n'est pas dans l'obligation de contacter les États parties durant le processus d'évaluation. Cependant, dans un souci de transparence, l'ICOMOS a décidé d'approcher les États parties dans certains cas spécifiques. Cela ne préjuge en rien de la recommandation de l'ICOMOS sur la proposition d'inscription, il s'agit simplement d'une demande d'information préliminaire. Cela ne préjuge en rien non plus de la décision du Comité du patrimoine mondial.

Nous vous serions gré de bien vouloir fournir ces informations à l'ICOMOS et au Centre du patrimoine mondial le **Mardi 28 Février 2011** au plus tard.

En vous remerciant par avance de votre aimable attention, je vous prie de croire, Monsieur l'Ambassadeur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Regina Durighello  
Directeur  
Unité patrimoine mondial

Copie à : M. Hamady Bocoum, Directeur du patrimoine culturel  
UNESCO, Centre du Patrimoine Mondial

-----  
**MINISTERE DE LA CULTURE  
DU GENRE ET DU CADRE DE VIE**  
-----  
**DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL**

**Objet** : Liste du patrimoine mondial 2012, Pays Bassari : paysages culturels Bassari, Peul et Bédik-Sénégal- Demande d'information complémentaire formulée par l'ICOMOS

**Réf.** : GB/2011/C 1407

Suite à la demande de l'ICOMOS, relative à la fourniture d'informations complémentaires sur le dossier d'inscription du Pays Bassari sur le Liste du patrimoine mondial, l'Etat partie du Sénégal, a l'honneur d'apporter les réponses, ci-après, dans l'ordre où les questions sont posées dans le document cité en référence.

## **1. Localisation / identification / description**

### **1.1 Afin de mieux cerner les attributs de chaque aire (Bassari, Bédik, Peul), l'Etat partie pourrait-il fournir une brève description des attributs majeurs par aire et dans la mesure du possible des cartes historiques représentant les aires géographiques Bassari, Peul et Bédik, permettant la comparaison de ces aires avec celles proposées pour inscription.**

La proposition d'inscription repose sur un certain nombre de lignes de cohérence qui fondent des attributs qui eux même définissent la personnalité du Pays Bassari et influent sur la configuration des Paysages culturels Bassari, Bedik et Peul.

La cohérence géographique et paysagère: elle s'organise autour du relief qui joue un rôle déterminant. Il faut prendre en considération le fait que le point culminant du Sénégal ne fait que 101 m dans toute la partie nord, ouest et centre. En conséquence, le territoire définit comme Pays Bassari est une zone relativement haute et escarpée pour les Sahéliens habitués aux basses plaines sablonneuses. Ces altitudes relatives ont été des facteurs favorables à l'intégration des variables altitudes dans la configuration des isolats défensifs, notamment en terroirs Bassari et Bedick traditionnels. Ces constantes sont valables pour les trois ensembles proposés. Les aires d'extension des trois groupes sont naturellement bien plus grandes. Les Peul sont présents partout, dans cette région alors que les Bassari et les Bedik se retrouvent, dans une aire plus restreinte, à cheval entre le Sénégal et la Guinée. La carte Ethno-démographique de l'Afrique de l'ouest (**Figure 1**), montre à quel point cette imbrication est forte.



Figure 1 : localisation du Pays Bassari

Les cohérences culturelles : les choix portés sur Salémata, Bandafassi et Dindéfelo ne reposent donc pas sur des spécificités des « aires géographiques » car celles-ci sont largement partagées. Ils reposent sur une représentativité culturelle. Les choix portés sur Dindéfelo, Salémata et Bandafassi reposent sur cette vision. L'exploitation de la (Figure 2), est révélatrice de ce point de vue et explique que le terrain dicte certains choix. Les Koniagui sont régulièrement signalés dans le Pays Bassari, mais leur centre de polarisation principal se trouve actuellement en Guinée. Il en est de même des Dialonké qui se concentrent plutôt à l'est de Kédougou.

Les cohérences administratives et opérationnelles : l'Etat partie a appliqué ici le même principe que celui mis en œuvre dans la préparation du dossier de nomination des Mégalithes, paysage culturel révélé par l'archéologie. Cette vaste aire couvre plus de 36 000 Km<sup>2</sup> avec plus de 1987 stations mégalithiques. Mais pour des raisons de cohérence et de commodité de

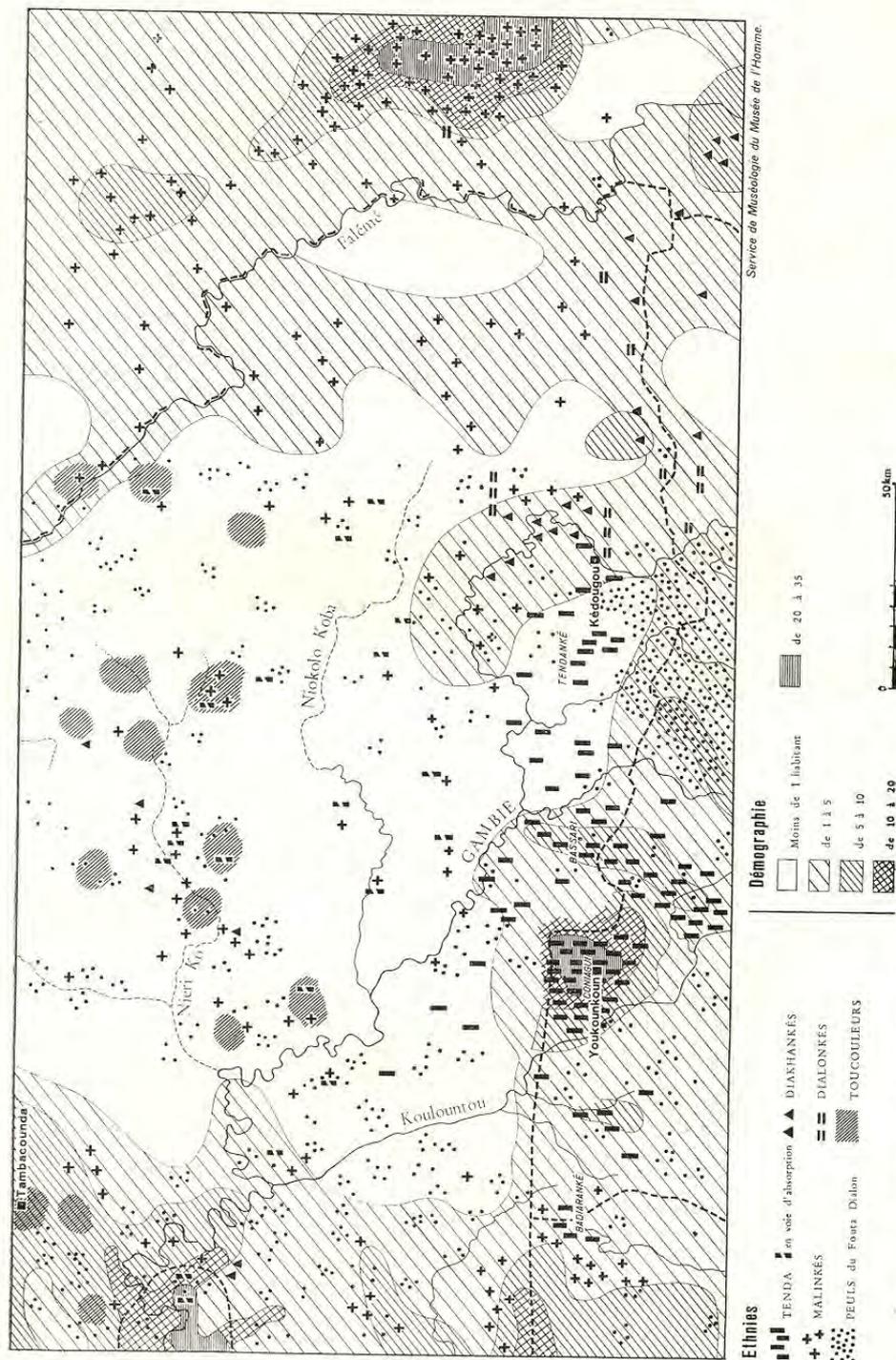
gestion seuls quatre sites ont été proposés à l'inscription. Les mégalithes figurent cependant toujours sur la Liste indicative du Sénégal dans la perspective de l'extension du classement à d'autres ensembles cohérents. Le même principe peut être appliqué ici, notamment en collaboration avec la Guinée.

### **1.2 L'Etat partie pourrait-il clarifier la raison pour laquelle les aires associées aux Coniagui et Dialonké (composantes au même titre que les Bassari et Bédik du sous groupe Tenda) n'ont pas été incluses dans le bien en série ?**

La volonté première de l'Etat partie du Sénégal était, comme le montre la Liste indicative déposée auprès du Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 2006, d'inscrire sous l'appellation générique de Pays Bassari, les paysages culturels associés aux Bassari, Bedik, Cogniagui et Dialoncke. Nous avons aussi, dès le début, suite à une enquête préliminaire auprès des groupes concernés, renoncé à l'appellation générique communément utilisée de groupe « Tenda ». Cette appellation est en effet une péjoration utilisée par les Peul qui désignent ainsi l'ensemble de ces groupes minoritaires avec un certain mépris.

La décision de ne pas inclure les Dialonké et les Cogniagui dans le dossier de nomination, par contre, nous a été imposée par la réalité du terrain. En effet, autant il était possible, sur la totalité de l'aire géographique concernée, au Sénégal, de localiser des paysages typiquement Bassari, Bedik ou Peul, autant il nous a été impossible de fixer, **dans le paysage**, une aire culturelle typiquement Coniagui ou Dialonké. Les Cogniagui et les Dialonké sont certes culturellement présents, mais cette présence culturelle ne se traduit pas par des aménagements significatifs. Ils sont par contre très fortement implantés en République de Guinée qui est une continuation naturelle du Pays Bassari.

La **Figure2** montre clairement que les Koniagui sont polarisés en Guinée et les Diallonké à l'Est de Kédougou. La discontinuité territoriale (Koniagui en Guinée) et la césure que constitue l'axe Tambacouda-Kédougou (Dialonke au Sénégal) nous ont convaincu, pour des raisons de cohérence et de faisabilité, qu'il fallait organiser l'argumentaire autour des paysages réels dans l'espace communément appelé Pays Bassari. L'existence de l'axe, toujours plus actif, Kédougou-Tambacouda, qui a déjà causé des dommages importants au Niokola-Koba, site malheureusement maintenant sur la Liste du patrimoine en péril, milite fortement en faveur du choix opéré.



CARTE N° III. — Ethnies et densités de population au Sénégal Oriental (d'après les cartes ethno-démographiques de l'Afrique Occidentale, I.F.A.N., 1952).

Figure 2 : distribution des ethnies minoritaires

### **1.3 Le dossier de proposition d'inscription évoque des prospections archéologiques effectuées à Ethiollo (pays Bassari) et à Ethiowar (pays Bédik), est-il possible d'avoir des précisions quant aux résultats de ces recherches ?**

Ces prospections ont été faites et ont donné des résultats encourageants. Les sites localisés et dont certains étaient connus des populations, ont fait l'objet de relevés et positionnés au GPS. Le rapport ci-joint, rend compte des découvertes. Les archéologues de l'IFAN Ch. A. Diop seront sollicités pour approfondir les recherches et enrichir les circuits de visite dans le cadre du Plan de gestion.

Le pays Bassari présente d'excellentes potentialités archéologiques dont de nombreuses grottes naturelles et artificielles que nous commençons à positionner sur des cartes vectorisées afin de mieux cerner leur relation avec les restes des villages abandonnés. En théorie, chaque grand village semble avoir disposé de grottes qui servaient de lieux de refuge pendant les périodes de trouble. La culture Bassari semble s'être forgée dans la résistance à l'asservissement et à l'esclavage. Les prospections archéologiques ont permis la mise au jour de régularités intéressantes dans la localisation topographique des grands villages. Par extension, il est tout à fait plausible qu'il y ait eu des formes d'organisation sociale et politique très différentes de celles que connaissent les Bassari aujourd'hui.

Les paysages culturels du secteur d'Ethiollo et d'Ethiowar qui ont fait l'objet d'une prospection archéologique témoignent de la résistance à l'asservissement des ces peuples. La succession de puissants envahisseurs (Peul, Malinké) n'aura fait qu'exacerber leur farouche volonté d'être. Elles ont opposé des résistances multiformes, changeant les structures de leurs villages, creusant des grottes refuges, et dans certaines circonstances, émigrant quant les pressions étaient insupportables. Ce vécu a laissé des marques fortes dans le paysage. Les recherches menées, et qui se poursuivront, ont établi un très fort potentiel archéologique dont :

- Les grottes naturelles de Toro 1 et de Toro 2, qui sont susceptibles de fournir des données nouvelles sur l'histoire du peuplement du Pays Bassari. Un programme de fouille archéologique sera monté sur ce site ;
- La grotte d'Ohel qui est un abri sous roche fortifié. Aucun site de cette nature n'est connu au Sénégal ;
- Les grands villages abandonnés qui se trouvent sur tous les flancs des collines autour d'Ethiollo qui seront inclus dans les programmes de visite et découverte. Le rapport ci-joint rend compte de cette richesse exceptionnelle.

En raison des résultats très prometteurs de cette prospection préliminaire, les opérations de prospections archéologiques vont s'étendre à la totalité du Pays Bassari. Des fouilles vont aussi être organisées pour renforcer les valeurs culturelles et mettre en perspective tout le potentiel scientifique et culturel de la zone.

## **2. Justification et analyse comparative**

**Selon l'Etat partie, les éléments constitutifs du bien en série appartiennent à une même catégorie de biens, caractéristiques d'une zone géographique.**

**2.1 Il serait utile de développer la spécificité des paysages culturels Bassari, Bédik et Peul dans cette zone géographique.**

### Ce développement pourrait

- d'une part aborder le fait que les Bassari et les Bédik représentent une minorité ethnique culturelle du Sénégal voire dans l'ensemble du continent ;

Le mënik (Bédik) et l'oniyan (Bassari) sont parlés dans la région de Kédougou (Département de Kédougou et de Salémata). Elles sont classées dans la famille Ouest Atlantique, du groupe Niger-Congo et du sous-groupe Tenda et sont considérées comme des langues en danger parce que parlées et pratiquées par des minorités ethniques.

Nous avons fourni dans le dossier de nomination (Page 77) des données précises qui montrent que ces groupes sont dans une position démographique critique et qu'il y a lieu d'agir en urgence. Pour les Bédik, ils sont 6392 dont 3177 dans la zone proposée au classement. Pour les Bassari ils sont 14844 dont 8856 pour la zone de classement. La petite communauté Peul de Dindéfelo est dans la même situation. Ils sont 4011 dont 2226 dans la zone de classement. Il s'agit donc de groupes réduits dans des espaces escarpés où seule une gestion traditionnelle, particulièrement bien adaptée, permet de maintenir l'équilibre de l'environnement global.

### Informations les plus récentes sur les deux langues minoritaires Bassari et Bedick sont les suivantes :

**Mënik (Bedick) :** C'est la langue qui est nommée mënik, la culture et le peuple sont nommés Bédik. Les peuls, avec lesquels vivent les Bédik, les appellent Tenda. La langue est parlée par environ 3500 locuteurs d'après la SIL (Lewis, M. P. (ed.), 2009. *Ethnologue: Languages of the World*, Sixteenth edition. Dallas, Tex.: SIL International. Online version: <http://www.ethnologue.com/>).

Ils vivent dans les communautés rurales de Bandafassi, de Ninefecha, et de Tomborokoto, dans le Kédougou. Les villages bédiks sont :

- *Communauté rurale de Bandafassi* : Bantata, Damboukoye, Bandafassi (Indar, Baniang, Ehiouwar) : où est parlé le dialecte *banapas*. Ils y cohabitent avec les peuls et les malinkés
- *Communauté rurale de Ninefecha* : Ethiess, Ninderfecha, Mamakono, Dap Dapas, Termassou, Niapouvar, Kinda, Inéré, Iwol, Apeñ, Andiel, mangama ect. où est parlé le dialecte *biwol*. Ils y sont en contact seulement avec les peuls.
- *Communauté rurale de Tomborokoto* : Oussoukala, Mandathiess, Soukouta, Kurungoto, Sinturuji, où est parlé le dialecte *ññolo* Ils y vivent à côté des malinkés.

On observe une bonne intercompréhension entre ces dialectes.

**Oniyan (Bassari):** appelé aussi biyan, ayan, wo. Le peuple se dit Beliyan et appelle leur langue oniyan. Le nom Bassari viendrait des Peul. La langue est parlée par environ 18000 locuteurs (source idem).

Ils vivent principalement dans le département de Salémata. Les villages les plus importants se concentrent autour des communautés rurales de Ethiolo, Oubadji et Dar Salam. Mais on retrouve également d'autres villages historiques comme Badon et Niéménéké dans la

communauté rurale de Tomboronkoto (arrondissement de Bandafassi) et aussi dans le Kewoy, (communauté rurale de Dakatély).

En terme de comparaison, il faut relever un certain nombre de constantes qui structurent les paysages culturels de la région.

- Bedik et Bassari ne vivent pas dans les mêmes villages et ne sont pas en voisinage constant. Les Bedik vivent avec les Malinké d'une part et les Peul d'autre part. Les Bassari vivent en voisinage avec les Konyagi (ethnie et langue minoritaire également) d'une part et les Peul de l'autre.

- Sur le plan linguistique, on note quelques notions qu'ils nomment avec les mêmes mots. Il existe aussi beaucoup de faux amis, des mots qui se prononcent de la même façon mais qui dénotent des notions différentes.

Les Bedik comprennent généralement le Bassari alors qu'il existe très peu de Bassari qui parlent mënik. La langue de communication entre les deux ethnies est communément le Pulaar. Le pulaar est, en fait, la langue de synthèse parlée par toutes les minorités ethniques qui se trouvent dans la zone. Les Bedik et les Bassari empruntent ainsi beaucoup de mots aux Peul.

- Sur le plan coutumier, les fêtes traditionnelles des Bédik sont différentes des fêtes des Bassari aussi bien du point de vue de l'habillement que de l'organisation mais ils ont tous les deux un masque qui participe aux travaux champêtres appelé Lener chez les Bassari et Chamboubou chez les Bédik. De plus, ils (Bedik comme Bassari) ont deux cases sacrées, la seule différence est que chez les Bedik, les cases sacrées sont occupées par les hommes, de différentes classes d'âges (il n'y a pas de case pour les femmes) alors que chez les Bassari, les deux cases sont destinées pour les femmes et pour les hommes (une pour les femmes et une pour les hommes).

- Les architectures Bedik et Bassari se ressemblent également. Il s'agit d'une case ronde faite en terre de latérite ou de dolérite avec une toiture en paille. La différence est que la case des Bassari a une grande fenêtre alors que celle des bedik est fermée et n'a pas de fenêtre.

Ces spécificités propres aux Bassari et aux Bedik sont circonscrites à un territoire très limité et concernent de petits groupes au sud du Sénégal et au nord de la Guinée dans la zone communément appelée derniers contreforts du Fuuta Jaloon. C'est pour cette raison que la sauvegarde des langues minoritaires est un des objectifs essentiels du Plan de gestion. L'initiative prendra la forme d'un Centre Multimédia Communautaire qui sera géré par les communautés qui pourront y parler leurs langues, échanger sur les questions de gestion diffuser les bonnes pratiques, promouvoir les différents agendas culturels et culturels ; pour autant que ceux-ci soient de l'ordre de l'exotérique. Des possibilités de connexions à internet seront également offertes à travers ces CMC.

- **et d'autre part clarifier les points suivant :**
  - **l'Etat partie dans la justification du critère (iii) énonce que « leur mode de vie (celui des Bassari), (est) repris en très grande partie par les Peul et les Bédik ». Merci d'approfondir la description de ces influences.**

- **l'Etat partie dans la justification du critère (iii) suggère que le bien apporte un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition vivante. Merci d'approfondir cet aspect pour l'aire Peul.**
- **l'Etat partie dans la justification du critère (v) indique que « les enfants Peul apprennent à comprendre l'environnement par des phases d'initiation spécifiques à chaque groupe » et que « les lois traditionnelles régissent les paysages culturels ». Merci d'approfondir la description de ces traditions et initiations en aire Peul et notamment sur leurs caractères spécifiques/uniques.**

### **Critère III.**

- Sur l'influence des Bassari sur les modes de vie des Bedik et des Peul : cette influence tire ses racines dans la primauté de l'implantation des Bassari, dès le XIII<sup>e</sup> siècle sans doute. Les Malinké arrivés dans la mouvance manding et les persécutions des Peul conduits par Alpha Yaya se sont, comme les Bassari, d'implantés dans des zones refuge, difficiles d'accès. Ils ont, par la suite, comme les Bassari, développé des spécificités religieuses dans des isolats relatifs.
- Quant aux Peuls, la lecture des influences est beaucoup plus complexe car on oublie souvent que tous les Peuls n'étaient pas des chasseurs d'esclaves et qu'il y avait des esclaves parmi eux. Ce sont principalement ceux-ci qui contactaient mariage avec des femmes Bassari et se sédentarisèrent, développant progressivement une forme de syncrétisme même s'ils sont restés musulmans. Dans la zone de Dindéfélo, comme nous le verrons dans le traitement du Critère V, ils ont développé une culture spécifique qui jure d'avec les pratiques habituellement observées chez les Peul. En effet, qu'ils soient en transhumance ou fixés, la culture du bétail est un acte permanent de prédation, ils ont des pratiques comme l'abatage des arbustes et l'élagage systématique des arbres pour nourrir le troupeau qui posent des problèmes sérieux de protection de l'environnement partout en Afrique avec de nombreux conflits avec les sédentaires. Or les Peul de Dindéfélo sont dans une logique totalement inverse. Ils sont devenus, à force de s'inspirer des pratiques Bassari, d'excellents défenseurs de la nature et parfois plus que les Bassari. C'est ainsi que si les Bassari d'Ethiolo, par exemple, manifestent une certaine crainte quant à la perspective de classement de la montagne pour protéger les Chimpanzés en raison de la présence d'autels des ancêtres dans la montagne, les Peul de Dindéfélo ont, quant à eux, pris l'initiative d'instaurer une forêt classée communautaire pour protéger les chimpanzé dans leur localité et ce, malgré l'existence de lieux sacrés pour eux comme la grotte de Dandé.
- **Critère V.**  
Dans le Dendifélo, on observe le développement de rites initiatiques spécifiques que l'on ne retrouve pas chez les autres Peuls. Dans tous les villages Peul autour de Dindéfélo, les cycles d'initiation jumelés à la circoncision sont organisés à l'intention des jeunes garçons pour permettre le changement de classes d'âge.

L'initiation qui dure environ un mois se tient souvent après les premières récoltes entre la fin octobre et la fin décembre. Dans chaque village un site de retraite est choisi par les vieux dans les forêts galeries et est considéré comme un lieu sacré. Au village de Dindéfelo, ce site d'initiation est niché dans une forêt galerie au pied de la falaise et s'appelle « Hounsiré ».

Les initiés passent ainsi leurs journées dans cette forêt sacrée où ils découvrent les secrets de la nature : les plantes médicinales, les espèces liturgiques, les animaux-totem, les interdits etc.

La nuit, ils regagnent la case des circoncis et place aux veillées nocturnes avec le rite du « Kori » qui, à travers les devinettes, les proverbes et les contes, leur enseigne les règles de la vie en société entre autres, le respect des anciens et de la nature.

Enfin, les chants et danses qui accompagnent la sortie des masques « Lougouta » sous les feuilles de palmier lors des fêtes de la récolte, célèbrent et rendent grâce à la nature. Il s'agit ici d'une tradition vivante par définition et dont les spécificités sont très souvent malheureusement noyées dans une vision « romancée » du Peul nomade adepte de la razzia et de la captivité.

## **2.2 Approfondir l'analyse comparative concernant la « culture de la résistance pacifique », « les architectures et le mode d'occupation de l'espace » et « les modes de vie et d'organisation sociale » en comparant le bien proposé pour inscription avec d'autres de région.**

La culture de la résistance pacifique n'est pas propre aux seules populations du Pays Bassari. On retrouve cette réaction dans de nombreuses autres contrées africaines. Nous avons présenté une analyse comparative dans le dossier de nomination. Elle fait le point sur les cas étudiés que nous connaissons. Vous trouverez quelques développements dans le dossier archéologique joint à la présente note (pages 35-36). L'Etat partie sera très attentif aux suggestions que pourrait lui faire l'ICOMOS pour améliorer son analyse sur cette question, notamment dans la perspective d'une gestion appropriée du bien. Le Pays Dogon (Mali), voici le plus proche du Pays Bassari qui a accumulé une longue expérience dans la gestion des paysages culturels, est une expérience que l'Etat partie observe avec intérêt, notamment dans la perspective de la construction du Centre d'interprétation de Bandafassi.

## **2.3 Déterminer si les différentes composantes du bien ont un lien entre elles (culturels, sociaux, historiques et fonctionnels) ; dans l'affirmative, nous vous serions gré de bien vouloir le développer.**

Il est établi que les composantes du dossier ont des liens importants qui ont tendance à se renforcer en raison de l'ouverture du Pays bassari. On retrouve des synergies de plus en plus fortes sur dans les quatre domaines que l'ICOMOS a bien voulu porter à l'attention de l'Etat partie.

- Liens culturels : les cultures Bassari, Bedik et Peul sont certes différentes en de nombreux points, mais le partage d'un environnement commun a créé des liens. Le lien culturel le plus important, même s'il peut paraître paradoxal, c'est le respect de la diversité culturelle, car on ne respecte pas une culture quand on n'a pas appris à la

connaître, voire la pratiquer. Dans le Pays Bassari aujourd'hui les cultures se côtoient s'influencent nécessairement mais surtout s'acceptent différentes ce qui engendre une certaine complicité. L'expression la plus forte de cette complicité dans la différence est l'institutionnalisation du Festival des Ethnies Minoritaires auquel participent tous les groupes y compris les Peul, présents par leur langue qui sert de lien entre les différents groupes.

- Les liens sociaux : ils se développent avec la multiplication des échanges matrimoniaux entre les différents groupes. Ces échanges entraînent des dons et contre-dons ainsi l'absorption de certaines de valeurs. Le bovin est par exemple entré dans l'échelle des valeurs chez les Bassari, alors que les Peul, musulmans, participent activement à certaines réjouissance, y compris dans le partage, très prisé, des tournées de bière de mil ou d'hydromel.
- Liens historiques : ils sont à rechercher dans l'histoire du peuplement les premiers venus, les Bassari, ainsi que les Bedik qui ont suivi ont historiquement entretenu des relations pacifiques qui leur ont permis de développer, chacune, sa stratégie de résistance. Les anciens villages aujourd'hui abandonnés, et qui étaient plus explicitement défensifs, appartiennent aujourd'hui à l'histoire collective et font parfois l'objet de cérémonies sacrificielles. Le rapport archéologique, ci-joint, a permis d'identifier et de documenter certaines de ces localités.

Les Peul, très nombreux dans toute la région, ont leurs propres localités, mais vivent aussi à côté des Bassari et des Bedik de la plaine. Dindéfelo est un paysage Peul exceptionnel qui rompt d'avec les autres implantations où n'ont pas été notées le développement de lieux mémoriels liés à l'initiation.

- Liens fonctionnels : ils se renforcent tous les jours avec le développement des infrastructures communautaires qui sont en partage. A Salémata, grand centre en Pays Bassari, chaque village construit et entretient sa case d'accueil pour les villageois qui viennent se soigner. Le programme en cours renforcera ces relations fonctionnelles par la réalisation du Centre d'interprétation de Bandafassi qui comprendra plusieurs modules. Dans l'écomusée, tous les groupes seront représentés, y compris le Cogniagui et le Dialloké qui ne sont pas pris en compte par le dossier de nomination. L'idée est que la logique paysagère n'éclipse pas la réalité culturelle. Il en sera de même pour l'espace artisanal, de la restauration-hôtellerie et du Centre Multimédia Communautaire qui prendront en compte la diversité culturelle du Pays Bassari. Toutes ses commodités devront venir renforcer les fonctionnalités existantes dans l'acceptation ancienne de la diversité des expressions culturelles qui est vécue ici comme une opportunité, d'assurer ensemble, la défense de communautés minoritaires.

### **3. Etat de conservation et suivi**

#### **3.1 Préciser les dispositions prises pour mesurer l'évolution et l'état de conservation des attributs matériels (sites sacrés, bois, plantes médicinales, essences d'arbres traditionnellement utilisés) et des attributs immatériels et éléments associés (savoir-faire, cérémonies, phases d'initiation, pratiques traditionnelles à la construction, danses et instruments de musique, etc.)**

Nous sommes en présence de traditions culturelles vivantes qui fonctionnent depuis la nuit des temps selon leurs mécanismes propres. Dans ce contexte, prendre des « dispositions » pour leur protection et gestion peut être interprété comme une volonté des autorités à dire aux chefs coutumiers qu'ils ne sont plus responsables de leur territoire que d'autres sont là pour s'occuper de leurs traditions.

Dans les faits, la conservation des attributs matériels et immatériels est, depuis toujours, assurée par les chefs de coutumes et leurs assesseurs (classes d'âge des initiés) qui se réunissent conformément aux agendas initiatiques et culturels, pour fixer, par exemple, le cycle des initiations, les sites choisis et définissent la durée et les règles pour chaque année.

Ils réagissent lorsque certaines évolutions, leur semblant incompatibles avec les valeurs traditionnelles apparaissent, comme ce fut les cas du port, par les initiés, de teeshirts sportifs ou cuissards modernes qu'ils ont formellement interdit.

Il en est de même pour les sites sacrés (sanctuaires des fétiches, autels, etc.), les plantes médicinales ou espèces liturgiques liées aux rituels qui sont confiés à des clans qui en assurent la protection et règlement leur utilisation, exemple : le rônier qui produit un vin utilisé lors des cérémonies est protégé par un masque qui lui est dédié.

Ils se concertent, à chaque fois que de besoin, entre eux comme dans des sociétés secrètes et prennent les dispositions appropriées pour faire respecter les règles de la communauté.

L'Etat, à travers la Direction du patrimoine culturel, observe de l'extérieur l'évolution du système mais n'intervient pas dans cet exercice permanent d'évaluation dont la responsabilité est dévolue traditionnellement aux chefs de coutumes et évite de déstabiliser un système qui fonctionne depuis des siècles.

En revanche, il incombe à l'Etat de s'assurer que ces chefs ne sont pas dérangés dans l'exercice de leurs fonctions traditionnelles, et qu'ils parviennent à conserver leur territoire. Cela se fait en échangeant régulièrement avec eux. La mise en place d'un comité local de gestion, les missions régulières de visites de sites et le système de communication entre ces gardiens de la coutume, les chefs de village et les présidents des conseils ruraux permet de rendre compte à l'Etat de certains problèmes qu'ils ne parviennent pas à résoudre par le biais du Sous Préfet qui, à son tour alerte la Direction du Patrimoine Culturel.

Tous ces acteurs se connaissent bien et se respectent. Le processus de préparation du dossier d'inscription a resserré leurs liens et les réunions régulières du comité de gestion vont permettre la poursuite de cette collaboration. Un agent de liaison assure, depuis plus de deux, l'interface entre les différents intervenants pour s'assurer de la cohérence de l'ensemble dans le respect des communautés.

### **3.2 Fournir un complément d'information sur les outils de mesures de l'effectivité de la protection, de la conservation et de la gestion notamment pour le suivi du bien dans le futur.**

La présence régulière des équipes de la DPC sur le terrain et les échanges permanents entre la DPC et les personnes ressources (compte rendus de réunion, téléphone portable...) permettront de vérifier l'évolution du site sur la base des indicateurs clés définis dans la proposition

d'inscription. Ces indicateurs ont d'ailleurs été élaborés lors des réunions et ateliers de travail avec les parties prenantes.

Quelques outils de mesure :

- ✓ Visite régulières de sites, pour la mise en œuvre d'actions inscrites dans le plan de gestion ;
- ✓ Rapports de missions de terrain ;
- ✓ Echange d'informations avec les présidents des conseils ruraux et autres personnes clés dans la sauvegarde du patrimoine ;
- ✓ Présence lors des cérémonies annuelles d'initiations et du festival des ethnies minoritaires pour couvrir les événements (reportages photos et enregistrements sonores).

L'ensemble de ce dispositif sera mis en incubation dans le Centre d'interprétation de Bandafassi qui sera un espace où toutes les questions devront être discutées afin de ne pas transposer, dans les communautés des décisions qui n'ont pas fait l'objet d'un consensus. Ce centre, où toutes les communautés seront représentées et où elles auront l'opportunité d'échanger avec les autres partenaires (administration, professionnels du tourisme, services publics, etc.) va fonctionner comme un hub, un point de passage obligé pour aller à découverte du Pays Bassari. Même des guides ont été formés à cet effet afin que les visiteurs s'en tiennent à des circuits prédéfinis et ne s'immiscent pas dans la vie des communautés.

Telles sont les réponses que l'Etat partie apporte aux questions posées par l'ICOMOS, la remercie d'avoir bien voulu attirer son attention sur ces interrogations et reste à sa disposition pour toute question nouvelle induite par le processus d'évaluation du dossier d'inscription du pays Bassari au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Fait à Dakar le 20 octobre 2011

Pour l'Etat partie du Sénégal  
  
Directeur du patrimoine culturel

**Pièces jointes :**

- Figure 1 : localisation du Pays Bassari
- Figure 2 : distribution des ethnies minoritaires
- Rapport de prospections archéologiques

**Pays Bassari, Pays Bedik:  
Recherches sur la Genese des Paysages Culturels  
Prospection archeologique dans le Pays Bassari  
et la Montagne Bedik  
(Fevrier 2010)**

Rapport final

Augustin F.C. Holl

Contract N°: 4500091293



Habitation Bassari



Village Bedik d'Ethiowar

**Sommaire**

**Liste des figures**

## **INTRODUCTION**

### **I – LES POPULATIONS BASSARI ET BEDIK: PRESENTATION**

**Les Bassari**

**Les Bedik**

**Conclusion**

### **II - LES PROSPECTIONS ARCHEOLOGIQUES**

**Introduction**

#### **1 - Prospections archeologiques en Pays Bassari**

*1 - Grotte d'Ohel*

*2 – Grotte de Toro I*

*3 – Grotte de Toro 2*

*4 – Le hameau d' Ekes*

*5 – Le camp de Kote*

*6 – Le village d'Epengue-Bassari*

*7 – Le village de Goumou*

*8 – Le village de Thioudjeni*

*9 – Le hameau de Tadirim*

*10 – Le village d'Ethiollo Ancien*

*11 – Le hameau du forgeron d'Ethiollo Ancien*

#### **2 - Prospection archeologique dans le pays Bedik, village d'Ethiowar**

*1 - Le village des premiers Camara*

*2 – Le Premier village d'Ethiowar*

*3 – Le deuxième village d’Ethiowar*

*4 – Le troisième village d’Ethiowar*

*5 – L’actuel village d’Ethiowar*

*6 – Cavite naturelle*

### **III – REFUGE ET RESISTANCE: QUELQUES EXEMPLES**

**1 - Refuge et Resistance dans le plateau du Tinguelin, Nord-Cameroun**

**2 - Refuge et Resistance dans le massif du Mandara, Nord Cameroun**

**3 - Refuge et Resistance dans la “Montagne Nuba”, Soudan Occidental**

### **CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

#### **Bibliographie**

## Liste des figures

Figure 1: Vue de l'intérieur de la grotte d'Ohel

Figure 2: Vue de l'entrée de la grotte de Toro 1

Figure 3: Vue de la grotte naturelle de Toro 2

Figure 4: Vue de l'intérieur de la grotte de Toro 2

Figure 5: Vue du mur en pierre du hameau d'Ekes

Figure 6: Vue du point d'eau au pied de l'escarpement de Kote

Figure 7: Vue partielle des ruines d'Epengue-Bassari

Figure 8: Vue du baobab de la structure 10, case du tam-tam d'initiation

Figure 9: Vue partielle des ruines de Goumou

Figure 10: Vue de la zone des foyers de plein-air

Figure 11: Vue de la case à l'autel sacré

Figure 12: Vue des ruines de Thioudjeni et de la cuvette d'Ethiollo

Figure 13: Vue du hameau de Tadirim

Figure 14: Vue partielle des ruines d'Ethiollo Ancien

Figure 15: Vue de Bandafassi Peul dans la plaine du haut de la falaise

Figure 16: Vue de la plaine à partir du dôme doléritique d'Ethiowar

## **INTRODUCTION**

Les populations Bassari et Bedik se trouvent dans les régions du Sénégal oriental, réparties sur une aire à cheval sur la frontière Sénégal-Guinéenne pour les premiers et confine à la falaise de Bandafassi pour les seconds. Ces populations à l'histoire complexe, et dans l'ensemble mal connues, ont considérablement modifié leur environnement et développé au fil des siècles des paysages culturels originaux. Ces paysages, produits de l'histoire mouvementée de ces peuples, intègrent tous les éléments naturels dans une vision du monde cohérente et harmonieuse. "Les lieux de culte sont innombrables... Les esprits sont liés au relief, à l'eau, à la végétation" (M. Gessain 1965: 67). Les rivières, les vallées, les grottes, les mares, les collines, les animaux, les villages, s'intègrent dans un tout constamment réactualisé par des pratiques rituelles plus ou moins complexes selon les cas. Ce travail n'est qu'une première exploration de la genèse des paysages culturels focalisée sur le secteur d'Ethiollo en pays Bassari et celui d'Ethiowar en pays Bedik.

## **I – LES POPULATIONS BASSARI ET BEDIK: PRESENTATION**

### **Les Bassari**

D'après R. Gessain (1963: 17), Francisco de Lemos a mentionné les Bassari dans leur habitat actuel au XVII<sup>e</sup> siècle. Ils sont décrits comme ayant été en guerre permanente avec leurs voisins et les envahisseurs successifs. Pour Dr. A. Rancon, le pays Bassari était autrefois un pays très peuplé, qui „s'est vidé de sa population au fil du temps. Il a estimé que cette population pouvait être évaluée autrefois à 6 – 8000 individus mais qu'elle se chiffrait à pas plus de 2000 individus en 1891-92. "Cela tient à ce que, continuellement en guerre avec leurs voisins du Fouta Djallon, ils ont vu détruire la plus grande partie de leurs villages, et la population emmenée en captivité" (Rancon 1894).

Les premières observations faites par les agents de l'administration coloniale reflètent d'intéressantes variations entre observateurs. Pour A. Belan (1946), l'impression générale est condescendante et négative. Il „s'est surtout intéressé à leur mode vestimentaire. Les hommes "sont nus". Ils portent un étui pénien de 3 ou 4 cm en fibre de rônier tressée.

“L’un tres simple sert pour les jours ordinaires, l’autre agremente de pompons rouges sert pour les jours de fete ou de venue au cercle” (Belan 1946: 13). Quant aux femmes, “elles ont pour tout “vetement” des bracelets de cuivre representant leur dot; les unes en ont les avant-bras couverts, d’autres les deux bras... Une ceinture en cuivre, lourde, sorte de corset; un collier de coquillage entre les jambs complete leur “costume”, c’est tout” (Belan 1946: 13). L’habitation Bassari est decrite selon les termes suivants: “c’est une case ronde en pierre faite sans aucune industrie; le mur a 1,80 m de haut, le toit est conique, et en paille. Le mur a une breche, il n y a pas de porte”. Belan (1946: 13-4) se prononce finalement sur les moeurs des Bassari. “Celui-ci [Le Bassari] couche sur la terre, sans natte, il ne se fait meme pas un lit de feuilles”. Enfin de compte, il les trouve rustres, avec des gouts analogues a la rudesse de leurs moeurs.

Ch. Beart (1947a et b) qui publie deux notes une annee plus tard a une experience totalement differente. Il presente differentes facettes des pratiques culturelles Bassari qui, a son avis, semblent avoir autrefois occupe la totalite du cercle de Haute Gambie. Il presente les premiers elements de la structure en classe d’age de la societe Bassari (*lak* ou *oduk*, *odugok*, *opatak*, *odometak*, pour la jeune fille *paluk*, puis *diarak*). “Les enfants des l’age de six ans sont retires a leur mere et vivent, garcons et filles, meles dans des *ambovar* ou ils s’organisent eux-memes” (Beart 1947a: 26). Il fait ensuite allusion a la religion Bassari, en rapportant que “le grand maître de la religion Bassari d’Etiolo est une pretresse qui habite une caverne sur la plus haute montagne des environs” (Beart 1947b: 2). Il decrit ensuite ses entretiens avec les Bassari qui lui “parlent de leur vie”, de ses visites dans leurs cases de pierres rondes ou il observe des reserves de cereales et “au fond, le lit de feuilles sechees recouvertes d’une peau, quelque fois une sorte de tara –lit en bamboo-“ (Beart 1947b: 6). Beart fini par souhaiter que les Bassari puissent garder leur originalite, caracterisee par “leur comprehension de la nature, dans leur respect de la femme, dans leur courage a la chasse, et au travail des champs, dans leur amitie pour tout et tous, dans leur bonne humeur” (Beart 1947b: 7).

La societe Bassari est matrilineaire, a classes d’age, et organisee en lignages exogames – *anonko* chez les Coniagui et *anongo* chez les Bassari -. Femme et enfants appartiennent au meme lignage qui est toujours different de celui du mari. L’étude socio-demographique du mariage menee chez les Coniagui et Bassari par M. Gessain (1963)

montre que ceux-ci “peuvent être considérés comme deux groupes endogames, ayant un très faible pourcentage de mariage exogamique” (M. Gessain 1963: 130).

Les villages Bassari peuvent être très instables. Les mesententes ainsi que la recherche de nouvelles terres agricoles peuvent aboutir à des scissions et à la création de nouveaux villages. L’ensemble du pays Bassari est une région au relief accidenté située dans les prolongements septentrionaux du Fouta Djallon (Albenque 1965, Dupre 1965, M. Gessain 1963, R. Gessain 1963, Girard 1984). Les altitudes sont supérieures à 200 m en général. Elles varient de “350 m à Pate, 330 m à Olembar, 247-267 m à Mbam. Les dénivellations peuvent atteindre 200 m et donner lieu à des pentes très fortes” (Dupre 1965: 78). L’habitat de ce groupe s’étale du nord au sud sur un territoire de 97 km de long et 15 km de large. Le village Bassari le plus septentrional se trouve à peu près à 100 kilomètres du plus méridional (M. Gessain 1963: 194).

La caractéristique principale de l’habitat Bassari actuel est sa dispersion. Cette dispersion est considérée par certains comme récente et se serait en quelque sorte généralisée pendant la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle. La chronique Peul datée du XIX<sup>e</sup> siècle et recueillie par B. de Lestrangé (1969: 29) montre cependant que les choses ne sont pas aussi simples. “Au nord, au sud, et au centre, nous brûlons 17 villages parmi les petits villages des Tendras (un village Tendra ne compte que quelques cases) et nous pourchassons les habitants jusqu’au bord de la Dimma (Gambie)”. Les petits villages Tendras faisaient déjà partie du paysage à cette époque. Le phénomène se serait probablement généralisé après la conquête coloniale.

Les familles sont réparties en “carres”, comprenant chacun 5 à 6 cases construites autour d’une petite place – *yangana* – à proximité des champs. 46 carres se partagent les 25 km<sup>2</sup> du terroir d’Etyollo (13° 30’ – 13° 40’ N / 12° 50’ – 13° W), le village Bassari le mieux étudié par les chercheurs en sciences sociales (Albenque 1965, Dupre 1965a, b, M. Gessain 1965). Le carré se compose d’une famille étendue, avec un homme, ses femmes, et ses enfants. Les carres sont répartis en 4 *andyana*, groupements d’entraide des cultivateurs, aussi appelés quartiers. Lors du recensement de 1962, l’*andyana Akwol* comptait 8 carres, *Opeb* 8 carres également, *Ebo* en avait 6, et *Atamar* en comptait 11. Dans l’ensemble, “chaque *andyana* correspond à un petit bassin fluvial; ses limites suivent de près exactement les lignes de partage des eaux” (Albenque 1965: 57).

L'*ambofor*, constitue par les cases ou garçons et filles non-mariées viennent passer la nuit, est le véritable "centre social du village". Il est toujours situé à proximité de la demeure du chef du village. Ces agriculteurs ingénieux cultivent du fonio, du mil, des pois de terre, du riz, et de l'arachide.

Les Bassari et Coniagui sont des populations autochtones qui ont subi les assauts des vagues successives d'envahisseurs et conquérants. Les premiers travaux de séro-anthropologie effectués sur les Coniagui, Bassari, et Bedik (R. Gessain *et al* 1965, R. Gessain *et al* 1965) donnent quelques indications sur les différences génétiques entre ces populations. Le groupe ABO différencie clairement Bassari et Bedik, présente peu de différence entre Coniagui et Bedik, et des différences "très douteuses" entre Coniagui et Bassari. Le groupe MN différencie très nettement Bassari et Bedik, confond Bassari et Coniagui, et présente des différences ininterprétables entre Coniagui et Bedik. Finalement, le Rh standard ne montre aucune différence entre ces trois populations. Ces données présentent une répartition clinale de ces populations dites Tenda, avec les Coniagui à l'extrémité sud-ouest, les Bedik à l'extrémité nord-est, et les Bassari dans l'espace intermédiaire.

L'histoire des Bassari telle qu'elle est connue aujourd'hui est celle d'une lutte constante pour la survie des individus et du groupe. P. Charet (1969) indique que les Bassari auraient subi les conséquences d'une première migration Peul vers le Fouta Djallon au XI<sup>e</sup> siècle. Quand les premiers Mandingues arrivèrent dans la région deux siècles plus tard, il y avait des groupes Bassari dans le Beledougou. Les Malinkes refoulent progressivement les Bassari dans les contreforts nord du Fouta Djallon, leur habitat actuel. L'invasion de Koli Tenguela du XVI<sup>e</sup> siècle affecte durement les populations Bassari. Ceux-ci n'eurent en fait que des épisodes de paix provisoires. Ils furent constamment les cibles des incursions qui s'étaient poursuivies jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle (Charet 1969, R. Gessain 1963, Girard 1984, B. de Lestrangé 1969, Maupoil 1954, Mungo Park 2000). Les Bassari s'étaient créés des refuges en grotte dans les collines lateritiques ou certains ont été traqués par les détachements Peul. Maupoil (1954: 379) donne une description poignante de la tragédie des Bassari à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle:

"..pourchassés comme des bêtes fauves, c'est l'expression et la mimique que j'ai

recueillis de la bouche meme des vieux existant encore. Ils ont ete disperses ou pris, reduits en captivite, vendus de tous les cotes soit par Mouso Molo, Tierno Ibrahima, et l'Alfa Yaya qui se sont partages la curee de ce peuple, ce qui fait que l'on trouve les Bassari dans tous les pays commandes par ces chefs".

Le paysage culturel Bassari que l'on peut parcourir aujourd'hui est le produit d'une resistance constante et heroique, une celebration de la force de la creativite culturelle. Les rites, haut en couleurs, magnifient la vie. L'habitat disperse, et la creation d'un *ambofor* pour tous les enfants non-marries sont probablement des formes derives de cette resistance seculaire.

### **Les Bedik**

Selon l'expression de R. Gessain (1953: 53), les Bedik "sont des Keyta (Mandingue) parlant Bassari". L'existence d'une langue Bedik a ete etablie plus tard par M.-P. Ferry. Les Bedik constituent une petite population resident essentiellement dans la falaise de Bandafassi. Leur origine remonterait aux premieres phases de l'expansion Malinke. "Les Malinkes, representes par la personne de Sane Kalli Keita, se seraient metises aux Bassari pour former l'ethnie actuelle des Bedik ou Tendanke. Ce qui expliquerait le fait que les Bedik portent, selon leurs fonctions sociales des noms de clan equivalents a ceux des Malinkes voisins. Keita pour les chefs de village; Sadiakho pour les chefs religieux; Samura et Kante pour les forgerons" (Charet 1969: 105). Autrefois, les Bedik occupaient des territoires beaucoup plus etendus allant jusqu'au Mali et en Guinee. Ils se sont refugies dans la falaise de Bandafassi, vraisemblablement a partir du XVI<sup>e</sup> siecle pour echapper aux raids Peul et a l'Islam.

Les Bedik ont une langue propre. Ils habitent 6 villages dont Iwol est le plus important, et sont divises en deux factions, les Banapas et les Biwol (Ferry 1967, 1969, 1971, 1997, Gomila 1969, 1971). Au recensement de 1964, la population Bedik se montait a 1473 individus, 388 Banapas et 1085 Biwol. Celle-ci approcherai 2000 ames aujourd'hui. La societe Bedik est patrilineaire, a residence post-maritale virilocale, avec famille etendue.

## **Conclusion**

Les Bassari et les Bedik ont du cree dans leur aires goographiques respectives des conditions leur permettant d'être a l'abri des raids esclavagistes. Les bedik se sont installees sur le replat de la falaise de Bandafassi, creant des villages niches au creux des eboulis de dolerite. Les Bassari quant a eux, ont creuses des grottes avec galeries et chambres souterraines dans les talus lateritiques de leurs collines et se sont disperses en petits hameaux familiaux dans leurs terroirs. Chaque element de la nature a ainsi acquis une double signification, empirique et objective d'une part, symbolique et culturelle d'autre part. L'exuberance rituelle des Bassari et des Bedik est une celebration du triomphe de la vie et une re-actualisation a chaque fois renouvellee des siècles de resistance. C'est la "traduction" de cette resistance que nous avons tenter de retrouver lors des prospections archeologiques dans les zones bien circonscrites du terroir d'Ethiollo en pays Bassari et d'Ethiowar dans la "montagne" Bedik de Bandafassi.

## II - LES PROSPECTIONS ARCHEOLOGIQUES

### Introduction

Il y a eu très peu de recherches archéologiques effectuées dans le sud du Sénégal oriental et dans les régions habitées aujourd'hui par les populations Bassari et Bedik. En 1947, Joire a publié une note sur la découverte d'un gisement de microlithes, qu'il a attribué à la période néolithique, dans la vallée de la Mitji, aujourd'hui en Guinée-Conakry (Joire 1947). Cette région, qui se trouve dans l'aire d'extension de l'occupation Bassari dans sa portion guinéenne, aurait donc connu un peuplement préhistorique datant de ce qu'il est convenu d'appeler l'Âge de la Pierre. Ce travail pionnier n'a malheureusement pas eu de suite.

À l'invitation de R. Gessain, Raymond Mauny a effectué une mission de prospection archéologique dans la région de Kedougou (Mauny 1963). Dans son rapport, il annonce la découverte de plusieurs sites néolithiques "trouvés, tant sur les basses terrasses exondées des bords même de la Gambie que sur le rebord du plateau lateritique enserrant la vallée" (Mauny 1963: 113). Les sites découverts lors de cette prospection ont été répartis en deux catégories, les sites préhistoriques et protohistoriques.

Les sites dits "préhistoriques" contiennent essentiellement des pièces lithiques variées. Des outils en pierre sont trouvés en surface dans le site de Kedougou-Nouvelle Residence. Des disques, nucléus et éclats en quartz sont trouvés à Kedougou-Sud-Est, à 3 km au SE de la ville de Kedougou. Un biface est trouvé à Kedougou-Camp militaire. Des disques et éclats en quartz sont trouvés en surface à Fatika-Sud-Est; et des pièces lithiques non précisées ont été mises au jour à Angueniapissa et Samekouta.

Les vestiges des sites dits "protohistoriques" relèvent de trois principales catégories. Des pierres sonnantes [lithophones] trouvées à Iwol-haut et Iwol-Aperg, des dossiers de siège en pierre à Iwol-haut, et finalement, les ruines d'un tata à redoute de 100 x 100 m à Yourou-Moussa à une vingtaine de kilomètres au NNO de Kedougou (Mauny 1963: 119-121).

En ce qui concerne les vestiges archéologiques, Monique de l'Étrange a publié une note à propos d'une terre cuite Bassari en 1947. Celle-ci a été découverte à Itiu, dans la subdivision de Youkounkoun en Guinée en Juillet 1946. L'objet en question se trouvait

dans un champ, au pied d'un fromager mort. La terre cuite represente un portrait de femme, de 12 cm de hauteur, creux, avec au sommet une orifice circulaire. Ce vestige etait a peine enfouie dans le sol, recouvert par quelques centimetres de sediment. L'emplacement fouille a revele des tessons de poterie Coniagui et Bassari. Ceci s'expliquerait "par le fait que les femmes Coniagui ont l'habitude de jeter leurs pots casses et autres debris au creux des arbres morts" (de Lestrangle 1947: 4). L'argile utilisee pour la confection de la terre cuite en question n'est pas d'origine locale. Les raisons de la presence de cette terre cuite la ou elle a ete trouvee sont demeurees mysterieuses, aussi bien pour les Bassari que les Coniagui qui ont ete interviewes. Pour de Lestrangle (1947: 4), il faudrait chercher l'explication du cote de la forte presence des Bassari dans le region d'Itiu. "Les Bassari descendent frequemment chez leurs parents Coniagui. De plus, au cours des geurres entre les deux peuples, de nombreux Bassari ont ete rammenes, comme prisonniers – a Iltiu, actuellement peuple d'anciens Bassari ou de leur descendants" (de Lestrangle 1947: 4).

Ces trois exemples montrent que des prospections sytematiques peuvent apporter des donnees nouvelles sur l'histoire du peuplement des regions Bassari et Bedik. Les premieres esquisses d'un tel projet sont presentees dans ce document. Le travail de terrain s'est effectue dans des secteurs restreints et bien delimite, la cuvette d'Ethiollo d'une part, et l'extermite orientale de la falaise de Bandafassi d'autre part.

## **1 - Prospections archeologiques en Pays Bassari**

### ***1 - Grotte d'Ohel***

Coordonnees: 12° 34'' 254 N / 12° 52'' 433 W	point S
12° 34'' 247 N / 12° 52'' 436 W	point N
12° 34'' 223 N / 12° 52'' 449 W	fenetre sur le cote

Altitude: 138, 9 m

Longueur: 20 m

Largeur: 6 – 8 m

Hauteur max: 2,80 m

Il s'agit d'un abri sous roche fortifie. L'espace de la grotte est compartimente

avec des murs en pierre seche construits avec des blocs de laterite. L'espace Est mesure 9 m de long et 5-7,5 m de large donnant acces a l'entrée d'un tunnel. Les murs delimitent un espace rectangulaire avec un couloir d'entrée d'environ 1 m de large (figure 1).



Figure 1: Vue de l'intérieur de la grotte d'Ohel

L'espace central, lui aussi delimité par des murs, mesure 7 m de long et 5 m de large. Une termitière s'est développée sur son flanc Est. Les blocs des murs sont beaucoup plus grands.

Deux petites niches se trouvent à l'extrémité Ouest avec des restes de murs fortement perturbés.

## **2 – Grotte de Toro I**

Coordonnées: 12° 35'' 070 N / 12° 49'' 813 W	Point NE
12° 35'' 078 N / 12° 49'' 827 W	Point SW
12° 35'' 075 N / 12° 49'' 797 W	Entrée 1
12° 35'' 077 N / 12° 49'' 821 W	Entrée 2
12° 35'' 058 N / 12° 49'' 803 W	Fenêtre

Altitude 109,5 m

Longueur: 22 m

Largeur: 7 – 10 m

Hauteur Max: 2,50 m

La grotte de Toro I est un vaste abri-sous roche fortifié organisé en trois espaces délimités par des murs en pierre sèche fait de blocs de laterite. L'abri est orienté NE-SW s'ouvrant ainsi sur le Nord-ouest.

L'espace NE mesure 7 m dans son axe nord-sud et 5 m sur l'axe longitudinal de l'abri. La pièce centrale mesure 10 m de long et 5 m de large, donnant accès à un tunnel donc l'entrée se trouve dans le flanc sud. La troisième et dernière pièce, située à l'extrémité SW donne elle aussi accès à un tunnel percé sur son flanc sud. Elle mesure 7 m de long et 7 m de profondeur (figure 2).



Figure 2: Vue de l'entrée de la grotte de Toro 1

### ***3 – Grotte de Toro 2***

Coordonnées: 12° 35' 061 N / 12° 49' 783 W

Point Est

12° 35'' 058 N / 12° 49'' 790 W      Point central  
12° 35'' 055 N / 12° 49'' 791 W      Point Ouest

Altitude: 110 m

Longueur: 14, 50 m

Largeur: 14 m

Hauteur: 2 m

Toro 2 est une impressionnante grotte naturelle ouvrant sur le sud. Elle a certainement une longue sequence d'occupation (figure 3). Des restes de structures sont visibles en surface. La poterie est abondante dans un sediment poudreux jaune/rouge. Une petite hache polie a ete trouvee en surface. La fouille de ce site pourrait fournir des donnees surprenantes sur l'anciennete du peuplement des collines de la region Bassari d'Ethiollo (figure 4).



Figure 3: Vue de la grotte naturelle de Toro 2

Jean Girard apporte un éclairage intéressant sur l'histoire de la grotte de Toro 1 qui communiquerai par passage souterrain avec une autre grotte, Nep-Nep 1. Selon la tradition orale rapportée par Girard (1984: 917), cette grotte aurait servi de refuge pendant l'invasion Peul, les pierres ayant été entassées sur le porche pour se défendre des assaillants. Il y a une autre version de l'histoire de la grotte qu'il rapporte également, mais qui est difficilement compatible avec la version de refuge précédente. Selon cette autre version "l'appellation de Toro signifie "fatigue" car les chasseurs de porcs-épics



Figure 4: Vue de l'intérieur de la grotte de Toro 2

doivent patienter longtemps à sa porte avant de voir apparaître le gibier. On conte que le vieux chasseur Dinilibi Bendya s'y mit à l'affût avec le denomme Tyaxarin. Ils s'installèrent chacun à l'une des entrées de la grotte et guetterent. Tard dans la nuit, Dinilibi apercut un homme se dirigeant vers lui. Il crut avoir affaire à un deuxième compagnon à l'affût comme eux et, s'apprêta à le saluer quand, brusquement, l'homme disparut à ses yeux. Un instant plus tard, Dinilibi se sentit saisi par la peau du cou. Il cria de terreur et Tyaxarin accouru à son secours, eut le temps de voir son ami se tenir le cou en pleurant avant de s'écrouler à terre. Lorsqu'il reprit connaissance, Tyaxarin l'interrogea: que t'arrive-t-il Dinilibi? Je ne sais pas, mais quelqu'un m'a attrapé par le

cou! Il s'agissait du biyil gardien des porcs-epics qui exigeait le depart des chasseurs. Ceux-ci s'eloignerent et ne revinrent plus" (Girard 1984: 917-8).

Il existe donc deux versions sur l'usage de la grotte de Toro 1 et aucune sur celle de Toro 2.

#### **4 – Le hameau d'Ekés**

Coordonnees	12° 33" 386 N / 12° 52" 043 W	Point NO
	12° 33" 414 N / 12° 52" 043 W	Point NE
	12° 33" 396 N / 12° 52" 016 W	Point SE
	12° 33" 363 N / 12° 52" 038 W	Point SO
	12° 33" 390 N / 12° 52" 037 W	Case central

Altitude: 116,3 m

Longueur: 72 m

Largeur: 54 m



Figure 5: Vue du mur effondre du hameau d'Ekés

L'ancien Ekés est un enclos familial de forme rectangulaire aux angles arrondis delimité par des murs en pierre seche. L'ensemble mesure 72 m de long (N-S) et 54 m de large (O-E). Les restes du mur d'une habitation circulaire en blocs de laterite ont été

trouve dans la partie centre-Est de l'enclos (figure 5). Le mur d'enceinte dont la hauteur initiale est inconnue mesure 2,80 m d'épaisseur.

Une petite vallée sèche sépare l'ancien hameau d'Ekes de celui de Kote. Les habitants d'Ekes ont fondé un nouveau village [Ekes actuel] beaucoup plus loin à l'ouest. Ceux de Kote, se sont re-installés plus loin à l'Est, abandonnant un forage en parfait état de marche.

### ***5 – Le camp de Kote***

Coordonnées	12° 33' 399 N / 12° 51' 958 W	Point NW
	12° 38' 388 N / 12° 51' 383 W	Point SE
	12° 33' 465 N / 12° 51' 920 W	Point courbe NS
	12° 33' 457 N / 12° 51' 945 W	Mur sur point d'eau
	12° 33' 468 N / 12° 61' 937 W	Deux cases rondes

Altitude: 125.1 m

Le site comprend un mur d'enceinte en forme de fer à cheval surplombant un point d'eau (figure 6). Les deux restes de cases mis au jour sur le flanc sud du mur d'enceinte mesurent chacun 4 m de diamètre. La base du mur d'enceinte mesure 1,70 m d'épaisseur.



Figure 6: Point d'eau au pied de l'escarpement de Kote Ancien

D'après les traditions orales recueillies de J. Girard (1984: 910), Kote, était un village Beliyen, qui a servi de lieu de refuge dans un premier temps, puis de "camp de concentration". La muraille de pierres, construite tout autour de la dépression, délimite une aire de plus de 100 m de diamètre. Celle-ci aurait été "élevée par les peul afin d'enfermer les Bassari qu'ils capturaient dans les localités d'Oubadji, Enyisara, Ekes, Malile, Kewoye et Andima". Les prisonniers libérés après la guerre auraient fondé le village nouveau d'Ekes.

### **6 – Le village d'Epengue-Bassari**

Coordonnées 12° 34' 070 N / 12° 50' 834 W Point EW

12° 34' 058 N / 12° 50' 772 W Point NS

Longueur: 350 m

Largeur: 10-30 m

Nombre d'habitations: 76

Le village d'Epengue-Bassari se trouve sur le flanc nord d'une colline. C'est une écharpe de 76 cases rondes en forme d'arc de cercle ouvert au nord. La bande d'habitation mesure entre 10 à 30 m de largeur et 350 m de longueur Ouest-Est. Des groupes correspondant probablement à des unités domestiques peuvent aisément être reconstitués.

- Toutes les habitations sont circulaires et mesurent entre 2,60 et 5 m de diamètre. Elles sont construites avec des blocs de latérite insérés dans un mortier de banco (figure 7). L'unité domestique 1 se trouve à l'extrémité Ouest du village et compte cinq habitations 1, 2, 3, au nord, 4 et 5 au sud.
- L'unité 2 compte cinq cases, 6, 8, 9, 11 et 12, toutes alignées sur le flanc sud. Deux cases, 7 et 10, se trouvent dans la portion nord mais semblent avoir été des installations publiques et collectives. Notre informateur nous a en effet expliqué que la structure 10, dans laquelle un énorme baobab a poussé, n'était pas une habitation mais la case du "tam-tam" d'initiation (figure 8)



Figure 7: Vue partielle des ruines d'Epengue-Bassari



Figure 8: Vue du baobab de la structure 10, case du tam-tam d'initiation

- L'unité 3 comporte les cases 13, 14, 15 et 16
- L'unité 4 se compose des cases 17, 18, et 19
- L'unité 5: les cases 20, 21, 22.
- L'unité 6: les cases 23, 24, et 25 au nord, et 26, 27, et 28 au sud.
- L'unité 7: les cases 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36.
- L'unité 8: les cases 38, 39, 40, 41. Trois des cases sont reliées par un mur en pierre servant à détourner les eaux de ruissellement venant du flanc de la colline.
- L'unité 9: les cases 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, et 49.
- L'unité 10: les cases 50, 52, 54, 56, et 58.
- L'unité 11: les cases 51, 53, 55, 57, et 59.
- L'unité 12: les cases 60, 61, 62, 63, 64, et 65.
- L'unité 13: les cases 66, 68, 70, et 72.
- L'unité 14: les cases 67, 69, 71, et 73.

Il y a quatre cases relativement isolées et batties à l'écart. La case 37 est située approximativement au centre du village. La case 76 se trouve à environ 50 m à l'ouest de la précédente. Et les cases 74 et 75, à l'extrémité Est du village, se trouvent à près de 70 m de la case 76. Ces édifices ont pu être, à l'instar de la structure 10, des bâtiments d'intérêt collectif. Elles ont pu être des cases dans lesquelles les enfants passaient la nuit, si cette pratique existait à l'époque de l'occupation d'Épengue-Bassari.

### ***7 – Le grand village de Goumou***

Coordonnées	12° 34' 481" N / 12° 50' 357" W
	12° 34' 466" N / 12° 50' 383" W
	12° 34' 422" N / 12° 50' 382" W
	12° 34' 463" N / 12° 50' 338" W
	12° 34' 493" N / 12° 50' 345" W

Longueur: 210 m

Largeur: 150 m

Nombre d'habitations: 167

Goumou est un très grand village comptant 166 cases réparties sur une espace de 210 m Est-Ouest et 150 m Nord-Sud. La répartition des habitations a la forme d'un Y, orienté Est-Ouest et ouvert à l'Ouest. Il se trouve sur un replat dominant la cuvette d'Ethiollo au nord (figure 9).



Figure 9: Vue partielle des ruines de Goumou

Les cases sont réparties en aggrégats beaucoup plus importants que des simples unités domestiques. En fait, les unités d'habitation semblent se regrouper autour de certaines grandes cases.

- Le groupe oriental s'articule autour de la grande case 14 et compte 33 cases. Celles-ci sont arrangées en unités de taille variable comptant 2 à 6 cases.
  - L'unité 1 comprend les cases 1 et 2
  - L'unité 2 inclut les cases 3, 4, 5, 6, 7, et 8
  - L'unité 3 avec les cases 9, 10, et 12
  - L'unité 4 avec les cases 11, 13, 15, 16, et 17

- L'unité 5 avec les cases 18, 25, et 26
  - L'unité 6 avec les cases 19, 20, 21, 22, 23, 24
  - L'unité 7 avec les cases 69, 70, et 71
  - L'unité 8 avec les cases 72, 73, 74, 75, et 76.
- Le groupe centre-oriental s'organise autour de la grande case 32 et compte 31 cases. Elles se répartissent en unités de 2 à 12 cases.
- L'unité 1 sur le flanc ouest de la grande case comprend les cases 27, 28, 29, 30, et 31
  - L'unité 2 comprend les cases 33 et 34
  - L'unité 3 les cases 35 et 36
  - L'unité 4 les cases 37 et 38
  - L'unité 5 les cases 39, 40, 41, 42, et 43
  - L'unité 6 les cases 77, 78, et 79
  - L'unité 7 les cases 80 et 81
  - L'unité 8 les cases 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, et 91.
- Le groupe ouest se déploie sur le flanc nord de la grande case 68. Il compte 28 cases en unités de 2 à 6. La case 67 est relativement à l'écart, à une vingtaine de mètres à l'ouest de la case 68.
- L'unité 1 comprend les cases 44 et 45
  - L'unité 2 les cases 44, 46, et 48
  - L'unité 3 les cases 49 et 50
  - L'unité 4 les cases 51 et 52
  - L'unité 5 les cases 53 et 54
  - L'unité 6 les cases 55, 56, 57, 58, 59, 60, et 61
  - L'unité 7 les cases 62, 63, 64, 65, et 66
  - L'unité 8 les cases 68, 69, et 70.
- Le groupe central se déploie sur le flanc Est de la grande case 117. Il comporte 20 cases organisées en unités de 2 à 8.

- L'unité 1 comprend les cases 92, 93, 94, et 95
- L'unité 2 les cases 96, 97, et 98
- L'unité 3 les cases 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, et 108.
- L'unité 4 les cases 109, 110, et 111.

La grande case 117 se trouve à une quinzaine de mètres à l'ouest. La case 101 sur le flanc Nord de l'unité 3 présente des caractéristiques particulières. Elle se trouve à proximité d'une série de foyers de plein-air, chacun construit avec trois blocs de laterite (figure 10).



Figure 10: vue de la zone des foyers de plein-air

L'intérieur de la case 101 comprend trois grandes poteries retournées disposées en triangle. Il s'agit d'un lieu culturel important, "sacré" selon les termes de notre guide et informateur (figure 11). Cette installation est encore utilisée de nos jours pour des rites secrets.



Figure 11: vue de la case a l'autel sacre

- Le groupe centre-sud se trouve a l'ouest de la grande case 116. Il compte 15 cases reparties en unites de 2 a 6.
  - o L'unite 1 comprend les cases 113, 114, 115, 118, et 119
  - o L'unite 2 les cases 120, 124, et 125
  - o L'unite 3 les cases 121, 122, 123, 126, 127, et 128.
  - o La case 112 est quant a elle, relativement isolee au nord-est du groupe.
  
- Le groupe sud-est s'organise autour de la grande case 141. Il compte 17 cases en unite de 4 a 8.
  - o L'unite 1 comprend les cases 129, 130, 131, 132, et 167.
  - o L'unite 2 les cases 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140.
  - o L'unite 3 les cases 144, 145, 146, 147.
  
- Le groupe sud-ouest se deploie sur le flanc ouest de la grande case 142. Il compte 20 cases reparties en unites de 4 a 6 avec le cas de la case 143 qui se trouve a quelque metres au sud de la grande case.

- L'unité 1 comprend les cases 148, 149, 150, 151, 152, et 153
- L'unité 2 les cases 154, 155, 156, 157, et 158.
- L'unité 3 les cases 159, 160, 161, et 162.
- L'unité 4 les cases 163, 164, 165, et 166.

La structure de l'organisation spatiale des habitations mises au jour dans le village de Goumou est identique à celle d'Épengue-Bassari. Les habitations sont regroupées autour des grandes cases. Chacun des groupes mis en évidence pourrait correspondre à une famille élargie multi-générationnelle. La grande case aurait alors servi de "maison des enfants", où ceux-ci passaient la nuit; en quelque sorte un *Ambofor* familial qui aurait été la norme avant la période d'établissement de l'habitat dispersé qui est caractéristique de la région Bassari aujourd'hui.

### **8 – Village de Thioudjeni**

Coordonnées: 12° 35' 020" N / 12° 50' 596" W

12° 35' 510" N / 12° 50' 585" W      Point Nord-est

12° 35' 056" N / 12° 50' 584" W      Point Ouest

12° 35' 022" N / 12° 50' 617" W

12° 35' 008" N / 12° 50' 598" W

Altitude: 195,5 - 200 m

Nombre d'habitation: 60

Thioudjeni est un village de taille moyenne, construit sur une forte pente et dominant la cuvette d'Éthiollo. Il comprend une soixantaine de cases réparties en groupes s'égrenant sur la pente, le sommet tabulaire de la colline étant dépourvu de constructions. Le site n'a été relevé faute de temps. Il a cependant été visité et photographié (figure 12).



Figure 12: vue des ruines de Thioudjeni et de la cuvette d'Ethiollo

### ***9 – Le hameau de Tadirim***

Coordonnees: 12° 35' 382" N / 12° 50' 671" W

Altitude: 156,9 m



Figure 13: Vue du hameau de Tadirim

Tadirirm est un petit hameau contenant les restes de cinq cases, donc une en brique crue (figure 13). Les cases sont espacées de 5 à 10 m et se retrouvent dans une aire d'environ 25 m de diamètre. L'une des cases, située au nord-est, contient une construction en pierre en forme de fourneau dont la fonction est inconnue.

### ***10 – Le village d'Ethiollo Ancien***

Coordonnées: 12° 35' 383" N / 12° 51' 954" W

12° 35' 330" N / 12° 51' 932" W      Point NE

12° 35' 336" N / 12° 51' 962" W      Point SO

12° 35' 384" N / 12° 51' 979" W      Point NO

12° 35' 400" N / 12° 51' 902" W      Point SE

Altitude: 303,7 m

L'ancien village d'Ethiollo se trouve sur les flancs nord, ouest, et sud de la montagne Pate. Il est associé avec la grotte de A-Nikilikax qui joue un rôle important dans l'histoire de Bassari d'Ethiollo. Ce village est un vaste complexe qui s'étale sur plusieurs kilomètres. Le relevé des structures s'est effectué dans un petit secteur à l'extrémité nord du village, mesurant 90 m Est-Ouest et 50 m Nord-Sud (figure 14).

- L'aire relevée compte 20 cases organisées en unités de 4 à 9. Le flanc nord du secteur à forte pente est marqué par un mur en pierre qui a servi de dispositif anti-érosion.
  - L'unité 1 compte huit cases, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, et 10. Elles sont en général de petite dimension et se situent à une vingtaine de mètres à l'ouest d'une grande case (case 2)
  - L'unité 2 comprend les cases 11, 12, 13, 14, 15, et 16
  - L'unité 3 les cases 17, 18, 19, et 20.

La case 1 est relativement isolée, mais aurait pu faire partie de l'unité 1.



Figure 14: Vue des ruines a l'extremite nord de l'Ancien Village d'Ethiollo

### ***11 – Le hameau du forgeron d'Ethiollo Ancien***

Coordonnees: 12° 35' 399" N / 12° 51' 824" W

Altitude: 329,1 m

Le hameau du forgeron se trouve en hauteur, sur l'amorce du flanc ouest de la montagne. Il est forme d'un groupe de 8 cases rondes, dont une, la case 8, peut etre consideree comme la grande case.

La grotte de A-Nikilikax a servi de refuge pendant l'invasion Peul d'Alpha Yaya au 19<sup>e</sup> siècle. Les traditions orales rapportees par J. Girard (1984: 915) decrivent les tactiques mises au point par les Bassari pour soutenir le siege et survivre quand les vivres venaient a manquer. Les jeunes guerriers avaient pour mission d'approvisionner les assieges en vivres. Pour ce faire, "la journee, ils sortaient camouffles de feuilles de ronier, porteurs de peaux claires de lion ou le corps recouverts de coquillages blancs censés evoker le costume blanc des Peul. Par la suite, ils devinrent des hommes du jour, complementaires des hommes du matin (ou de la nuit) qui, eux, le corps ceint d'une peau de leopard avaient des activites de ravitaillement et de guerre nocturnes. Cette division

se generalisa dans l'ensemble des grotte-refuges Beliyan bane pratiquant actuellement l'initiation Kore" (Girard 1984: 915).

Le pays Bassari presente d'excellentes potentialities archeologiques. Il serait important de situer toutes les grottes, naturelles et artificielles sur les cartes, afin de mieux cerner leur relation avec les restes des villages abandonnes. En theorie, chaque grand village semble avoir dispose de grottes qui servaient des lieux de refuge pendant les periodes de trouble. La culture Bassari semble s'etre forgee dans la resistance a l'asservissement et a l'exclavage. Les prospections archeologiques mettent au jour des regularites interessantes dans la localisation topographique des grands villages. Par extension, il est tout a fait plausible qu'il y ait eu des formes d'organisation sociale et politique tres differentes de celles que connaissent les Bassari aujourd'hui.

## 2 - Prospection archeologique dans le pays Bedik, village d'Ethiowar

Les operations de prospection se sont concentrees sur l'extremite orientale de la falaise de Bandafassi autour du village d'Ethiowar. Le frere du chef de village, notre guide, nous a montre les anciens sites tout en les situant dans une chronologie relative.

La falaise de Bandafassi semble avoir servi de zone refuge aux ancetres des Bedik (figure 15). Ces evenements semblent avoir ete declenches par les invasions Peul du XVIe siecle. Les tessons de poterie sont nombreux et presents dans tous les sites.



Figure 15: Vue du replat de la falaise de Bandafassi

### *1 - Le village des premiers Camara:*

Coordonnees: 12° 32' 382" N / 12° 19' 447" W

Il s'agit essentiellement de multiples concentrations de blocs de laterite et de nombreux tessons de poterie.

**2 – Le premier village d’Ethiowar:**

Coordonnees: 12° 31′ 808″ N / 12° 19′ 326″ W

12° 31′ 928″ N / 12° 19′ 326″ W

C’est une vaste etendue de blocs de laterite avec d’abondants tessons de poterie.

**3 – Le deuxieme village d’Ethiowar:**

Coordonnees: 12° 32′ 258″ N / 12° 19′ 338″ W

Ce site comprend des series de blocs de laterite, dont un support de grenier, avec d’abondants tessons de poterie.

**4 – Le troisieme village d’Ethiowar:**

Coordonnees: 12° 31′ 784″ N / 12° 19′ 330″ W

12° 31′ 752″ N / 12° 19′ 354″ W      La place publique

Des blocs de laterite et de nombreux tessons de poterie.

**5 – L’actuel village d’Ethiowar:**

Coordonnees: 12° 31′ 727″ N / 12° 19′ 203″ W

Altitude:      321,6 m

**6 – Cavite naturelle**

Coordonnees: 12° 31′ 727″ N / 12° 19′ 139″ W

Altitude: 337,9 m

Cette cavite naturelle, situee au centre du dome doleritique, a ete creee par le jeu des diaclases dans cette roche metamorphique. La descente est difficile car le passage est etroit (figure 16). Aucune trace de culture materielle n’a ete trouvee a l’interieur de la cavite.



Figure 16: Vue de la plaine a partir du sommet du dome doleritique

Il serait important de completer la prospection de la totalite de la falaise Bedik avant de tirer des conclusion solides sur son potentiel archeologique. Au terme de la prospection du secteur d'Ethiowar, la totalite des sites repertories releve des 4 derniers siècles, a partir des invasions de Koli Tenguela.

### III – REFUGE ET RESISTANCE: QUELQUES EXEMPLES

#### 1 - Refuge et Resistance dans le plateau du Tinguelin, Nord-Cameroun.

La region du plateau du Tinguelin sur le flanc nord de la vallee de la Benoue a servi de refuge a des populations d'origine variee chasses de la plaine de la Benoue par les envahisseurs Fulbe. Ces populations se sont refugiees par vagues successives dans la montagne afin d'echapper a l'islamisation et aux raids des esclavagistes Fulbe. Elles se sont constituees en petites collectivites de quelques centaines a 1000 habitants, installees dans des positions defensives ou elles ont construit des villages fortifies. Ces populations se sont progressivement forgees une identite culturelle, - Fali - nee de la resistance aux raids esclavagistes et a la domination. Les Fali de Goutchoumi ont fait l'objet des plusieurs missions de recherche par l'ethnologue J.G. Gauthier qui leur a consacre un ouvrage publie en 1969. Goutchoumi est un de ces villages fortifies, dont les murailles s'ecroulent faute d'entretien. La menace Fulbe n'existe plus. Ces Fali ont oppose une resistance farouche aux colonisateurs allemands qui ont eu recours au massacre sans discrimination. J.G. Gauthier (1969) presente les multiples facettes de la genese de cette culture de resistance, s'appuyant en partie sur les recherches archeologiques et l'observation ethnographique participante.

#### 2 - Refuge et Resistance dans le massif du Mandara, Nord Cameroun

Des faits comparables se sont deroules dans la chaine du Mandara, toujours au Nord Cameroun. Cette region connait une diversite linguistique sans equivalent en Afrique. Des groupes de locuteurs de langues tchadiques, autrefois repandues dans la plaine du Diamare, se sont refugies par vagues successives dans la montagne sous la pousse des guerriers Fulbe. Ces populations opposees a l'islamisation ont ete designees par le terme derogatif de "*Kirdi*" – incroyants – par les envahisseurs Fulbe. Cette appellation a ete largement diffusee et utilisee pendant la periode coloniale. La dispersion des petits groupes dans les paysages accidentes du plateau du Mandara permettait d'echapper a la cavalerie Fulbe qui avait conquis les plaines environnantes. L'evolution politique de certaines de ces collectivites a abouti a l'emergence de petites principautes au

territoire restreint qui ont fait l'objet de l'étude minutieuse de Jeanne Françoise Vincent (1991).

### **3 - Refuge et Résistance dans la “Montagne Nuba”, Soudan Occidental**

Le plateau (Montagne) Nuba dans le Kordofan – Darfur – se trouve dans le centre-est de la République du Soudan. Cette région a servi dans un premier temps de zone de refuge, puis de cible de pillage et de raids esclavagistes, et plus récemment a connu des tragiques tentatives génocidaires (Niemeyer et Richardson 2006). La “Montagne Nuba” culmine de 500 à 1500 m d'altitude; elle couvre un territoire de 150 kilomètres de long et 65 kilomètres de large. C'est un paysage rocailleux au relief accidenté avec des vallées encaissées, mais une région luxuriante et fertile. Les sols sont riches, l'agriculture prospère et les pâturages abondants. Dès la conquête de l'Égypte au milieu du VII<sup>e</sup> siècle, les tribus Arabes ont entrepris de multiples raids sur les royaumes de Nubie. Ces royaumes s'effondrent et les Nubiens remontent la vallée du Nil et/ou migrent vers l'ouest dans le Kordofan. Ils s'installent dans le plateau qui deviendra “la Montagne Nuba” mais la paix aura été de courte durée. De l'effondrement des royaumes Nubiens à nos jours, les Arabes égyptiens, les Mahdistes et les Arabes Baggara soudanais ont lancé des raids pour la capture des esclaves dans les montagnes Nuba. Chacun des cinquante groupes Nuba habitant la montagne parle un dialecte différent. Ces petites communautés autonomes et dispersées n'ont pas pu résister à la pression des populations Arabes environnantes. Après des siècles de raids esclavagistes, c'est la totalité de la montagne Nuba qui est convoitée aujourd'hui donnant lieu aux tentatives génocidaires au cœur de la crise du Darfour.

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les paysages culturels du secteur d'Ethiollo et d'Ethiowar qui ont fait l'objet d'une prospection archéologique témoignent de la résistance à l'asservissement de ces peuples. La succession de puissants envahisseurs n'aura fait qu'exacerber leur farouche volonté d'être. Elles ont opposé des résistances multifformes, changeant les structures de leurs villages, creusant des grottes refuges, et dans certaines circonstances, émigrant quand les pressions étaient insupportables.

La Région d'Ethiollo présente un très fort potentiel archéologique

1 – La grotte naturelle de Toro 2 est susceptible de fournir des données nouvelles sur l'histoire du peuplement du pays Bassari. Nous recommandons un programme de fouille archéologique.

2 - Les grands villages abandonnés qui se trouvent sur tous les flancs des collines autour d'Ethiollo devraient faire l'objet d'un programme d'entretien; débroussaillage périodique en épargnant les arbustes.

3 – Il est souhaitable de monter des projets de collecte systématiques des traditions orales relatives aux grottes et villages abandonnés.

4 – Le relevé des villages abandonnés de secteur d'Ethiollo devrait se poursuivre en parallèle avec un programme de positionnement GPS de toutes les grottes répertoriées.

5 – Des circuits de visite intégrant chaque site de village et la/les grotte(s) qui lui est/sont associée(s) donneraient une meilleure compréhension de la dynamique de l'habitat Bassari du passé.

6 – Les opérations de prospections archéologiques doivent s'étendre à la totalité de la falaise de Bandafassi

## Bibliographie

- Albenque, A. 1965 Cartes du Terroir d'Etyolo, Village Bassari. *Cahiers de Centre de Recherche Anthropologique 3; Bulletin et Memoire de la Societe Anthropologique de Paris 8 XI<sup>e</sup> serie*: 45-74.
- Albenque, A. 1970 Les Marches hebdomadaires de la Region de Kedougou (Senegal Oriental). *Bulletin de l'IFAN XXXII serie B 1*: 558-587.
- Aubert, A. 1923 Legendes Historiques et traditions orales recueillies en Haute Gambie. *Bulletin du Comite d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'AOF. VII*: 384-428.
- Beart, C. 1947 Sur les Bassari du Cercle de Haute Gambie (Senegal). *Notes Africaines 34*: 24-26.
- Beart, C. 1947 Sur les Bassari du Cercle de Haute Gambie (Senegal). *Notes Africaines 35*: 1-6.
- Belan, A. 1946 Le Pays Bassari (Cercle de Kedougou, Senegal). *Notes Africaines 31*: 13-14.
- Charest, P. 1972 L'Agriculture chez les Bassari et chez les Malinke: Quelques points de comparaison. *Objets et Mondes XII (4)*:393-398.
- Chataignier, A. 1963 Les populations du cercle de Kedougou. *Cahiers de Centre de Recherche Anthropologique 1; Bulletin et Memoire de la Societe Anthropologique de Paris 5 XI<sup>e</sup> serie*: 87-111.
- Clavier, J.-L. 1952 Coutumier Coniagui. *Bulletin de l'IFAN XIV(1)*: 321-336.
- Delacour, A. 1912 Les Tenda (Koniagui, Bassari, Badyaranke) de la Guinee Francaise. *Revue d'Ethnographie et de Sociologie pp 287-296 et 370-381*.
- Delacour, A. 1913 Les Tenda (Koniagui, Bassari, Badyaranke) de la Guinee Francaise. *Revue d'Ethnographie et de Sociologie pp: 31-52 et 105-153*.
- Delacour, A. 1947 Societes secretes chez les Tenda. *Etudes Guineennes II*: 37-52.
- Delacour, A. La Propriete et ses modes de transmissions chez les Coniagui et les Bassari. *Etudes Guineennes II*: 53-56.
- Dupre, G. 1965 Technologie et Sociologie de l'Agriculture: Aspects techniques et sociaux de l'agriculture en pays Bassari. *Cahiers de Centre de Recherche Anthropologique 3; Bulletin et Memoire de la Societe Anthropologique de Paris 8, XI<sup>e</sup> serie*: 70-159.

- Perry, M.-P. 1967 Pour une Histoire des Bedik. *Cahiers de Centre de Recherche Anthropologique 7; Bulletin et Memoire de la Societe Anthropologique de Paris 2*, XII<sup>e</sup> serie: 125-148.
- Ferry, M.-P. 1969 Xylophones sur jambes chez le Bedik et Bassari de Kedougou. *Objets et Mondes IX(3)*: 307-312.
- Ferry, M.-P. 1971 Les affixes nominaux et leur role dans la phrase Bassari. *The Journal of West African languages* pp: 113-122.
- Ferry, M.-P. 1997 *Bedik: Images de leur savoir faire*. Paris; Editions Sepia.
- Gauthier, J.G. 1969 *Les Fali de Goutchoumi, Montagnards du Nord Cameroun*. Oosterhout; Pays Bas
- Gessain, M. 1963 Etude socio-demographique du mariage chez les Coniagui et les Bassari. *Cahiers de Centre de Recherche Anthropologique 2; Bulletin et Memoire de la Societe Anthropologique de Paris 5*, XI<sup>e</sup> serie: pp: 124-222.
- Gessain, M. 1964 A propos de l'evolution actuelle des femmes Coniagui et Bassari. *Journal de la Societe des Africanistes 34(2)*: 255-276.
- Gessain, M. 1967 *Les Migrations des Coniagui et Bassari*. Paris; Memoire de la Societe des Africanistes.
- Gessain, M. 1971 Les Classes d'Age chez les Bassari d'Etyolo (Senegal Oriental). In D. Paulme, ed. *Classes et associations d'age en Afrique de l'Ouest*. Pp. 157-184. Paris; Plon.
- Gessain, M. 1972 Le Malinke des chants des chasseurs Bassari. *Objets et Mondes XII (4)*: 355-360.
- Gessain, M. 1974 Plantes sauvages et cultivees dans l'alimentation des Bassari (Senegal Oriental), evolution recente. In *Hommage a G. Dieterlen* Paris; Hermann.
- Gessain, R. 1963 Introduction a l'etude du Senegal Oriental (Cercle de Kedougou). *Cahiers de Centre de Recherche Anthropologique 1; Bulletin et Memoire de la Societe Anthropologique de Paris 5*, XI<sup>e</sup> serie: 5-85.
- Gessain, R. 1968 Senegal Oriental 1967, A propos des guis. *Objets et Mondes VIII(2)*: 145-158.
- Gessain, R., J. Ruffie, Y. et O. Kane, R. Cabannes, et J. Gomila 1965 Note sur la seroanthropologie de 3 populations de Guinee et du Senegal: Coniagui, Bassari, et

- Bedik (Groupes ABO, MN, Rh, Kell, Gm et hemoglobines). *Cahiers de Centre de Recherche Anthropologique 3; Bulletin et Memoire de la Societe Anthropologique de Paris 8*, XI<sup>e</sup> serie: 5-18.
- Girard, J. 1984 *Les Bassari du Senegal, Fils du Cameleon: Dynamique d'une culture troglodytique*. Paris; L'Harmattan.
- Gomila, J. 1969 Note sur la Polygamie et la fecondite respective des Hommes et des Femmes chez les Bedik (Senegal Oriental). *Bulletin et Memoire de la Societe d'Anthropologie de Paris Tome 5* (XII<sup>e</sup> serie): 5-16.
- Gomila, J. 1971 *Les Bedik (Senegal Oriental), barrieres culturelles et heterogeneite biologique*. Montreal; Presses de l'Universite de Montreal.
- Gomila, J. et M.P. Ferry 1966 Notes sur l'ethnographie des Bedik (Senegal Oriental). *Journal de la Societe des Africanistes 36*: 209-249.
- Greenberg, J.H. 1949 Studies in African linguistic Classification: I. The Niger-Congo family. *Southwestern journal of Anthropology V*(2): 79-100
- Grivot, R. 1945 Cognagui, Lobi, et Somba sont-ils de meme origine? *Notes Africaines 26*: 22.
- Joire, J. 1947 Sur un gisement de microlithes neolithiques de la vallee de la Mitji (Guinee Francaise). *Actas de conferencia internacional dos africanistas occidentais em Bissau*, vol IV, 1a parte, pp: 369-373. Lisboa.
- Kerharo, J. Et J.C. Adam 1964 Notes sur quelque plantes medecinales des Bassari et des Tendanke. *Bulletin de l'IFAN*, serie A, 26(2).
- Kroch, A. et M. 1972 Egnissara: Demographic sketch of a Bassari village. *Objets et Mondes XII*(4): 383-388.
- Lestrangle, B. de 1965a Etablissement d'une carte ethniques des villages du departement de Kezdoglou (Senegal Oriental). *Cahiers de Centre de Recherche Anthropologique 7; Bulletin et Memoire de la Societe Anthropologique de Paris 2*, XII<sup>e</sup> serie: 115-124.
- Lestrangle, B. de 1965b La piste Etyolo-Seguekho; document pour servir a l'histoire des Bassari. *Cahiers de Centre de Recherche Anthropologique 7; Bulletin et Memoire de la Societe Anthropologique de Paris 2*, XII<sup>e</sup> serie: 176-181.
- Lestrangle, B. de 1969 Etude demographique et sociale d'un groupe polyethnique de

- villages du Senegal Oriental (department de Kedougou): Sibikilling, Seguekho et Niemeniki. *Cahiers de Centre de Recherche Anthropologique* 9-10; *Bulletin et Memoire de la Societe Anthropologique de Paris* 5, XII<sup>e</sup> serie: 17-99.
- Lestrangle, B. de 1972 La prefecture de Kezdoglou a la fin du XIXe siecle: donnees demographiques. *Objets et Mondes* XII(4): 361-364.
- Lestrangle, M. de 1947 A propos d'une terre cuite Bassari. *Notes Africaines* 36: 4-5.
- Lestrangle, M. de 1948 *Coniagui: Ligue maritime et coloniale*.
- Lestrangle, M. de et N. Diakhite 1949 Contribution a l'etude de l'Anthropologie des noirs d'A.O.F. I: Physiologie et pathologie des Coniagui, Bassari, Badyaranke et Peul de la region de Youkuokoun, Guinee Francaise. *Bulletin de la Societe d'Anthropologie de Paris* X (9<sup>e</sup> serie): 156-165.
- Lestrangle, M. de 1950 Contribution a l'etude de l'anthropologie des noirs d'A.O.F. II: Anthropometrie de 1023 Coniagui, Bassari, Badyaranke, et Fulakunda de Guinee Francaise. *Bulletin de la Societe d'Anthropologie de Paris* 1 (10<sup>e</sup> serie): 99-136.
- Lestrangle, M. de 1951 Pour une methode socio-demographique (etude du mariage chez les Coniagui et les Bassari). *Journal de la Societe des Africanistes* 21: 97-109.
- Lestrangle, M. de 1952a Genies de l'eau et de la brousse chez les Bassari de Guinee Francaise. *Notes Africaines* 53: 21-22.
- Lestrangle, M. de 1952b A propos des petites poteries: Petites poteries percees des devins Coniagui et Bassari. *Notes Africaines* 54: 48-49.
- Lestrangle, M. de 1955 *Les Coniagui et les Bassari*. Paris; monographies ethnologiques; Presses Universitaires de France. (Nouvelle edition en 1965)
- Lestrangle, M. de 1956a Les Devins Noirs, la prediction de l'avenir chez les Coniagui et Bassari de Guinee. *Revue des Sciences Medicales* 26.
- Lestrangle, M. de 1956b Les Koniagui et les Bassari, parmi les autres populations de Haute Gambie. In G. Roure ed. *La Haute Gambie et le Parc National du Niokolo-Koba*. Dakar, G.I.A. : pp. 131-144.
- Lestrangle, M. de 1956c Ceinture Bassari en feuille de roniers pirograve. *Notes Africaines* 72: 112-113.
- Lestrangle, M. -Th. de 1972 Tendances demographiques des differentes ethnies de la region de Kedougou. *Objets et Mondes* XII(4): 389-392.

- Lestranger, M.-Th. de , Tyandenin Bidyar, et Nemeraneke Bendya 1974 Collection Bassari. Introduction a la vie materielle des Bassari. *Objets et Mondes* .....
- Maclaud, Dr. 1906 etude sur la distribution des races sur la cote occidentale d'Afrique de la Gambie a la Mella-Coree. Comite des travaux Historiques et Scientifiques. *Bulletin de Geographie Historique et descriptive* XXI (1): 82-119.
- Mauny, R. 1961 *Tableau Geographique de l'Afrique de l'Ouest au Moyen-Age*. Dakar; Memoires de l'IFAN.
- Mauny, R. 1963 Contribution a la prehistoire et a la protohistoire de la region de Kedougou (Senegal Oriental). *Cahiers de Centre de Recherche Anthropologique 1-10; Bulletin et Memoire de la Societe Anthropologique de Paris* 5, XI<sup>e</sup> serie: 113-122.
- Maupoil, B. 1954 Notes concernant l'histoire des Coniagui-Bassari et en particulier l'occupation de leur pays par les francais. *Bulletin de l'IFAN*, serie B XVI(3-4): 378-389.
- Molien, G. 1822 *Voyage a l'interieur de l'Afrique aux sources du Senegal et de la Gambie, fait en 1818, par ordre du Gouvernement francais*. Paris; Arthus Bertrand.
- Mungo-Park, M. 1815 *The Journal of a mission to the interior of Africa in the year 1805*. London; John Murray.
- Mungo-Park, M. 2000 *Travels in the Interior Districts of Africa*. Edited with an introduction by Kate Ferguson Marsters. Durham/London; Duke University Press.
- Neveux, Dr. 1909 Sur les Bassari. *Bulletin et Memoire de la Societe d'Anthropologie de Paris* 10, V<sup>e</sup> serie: 35-36.
- Niemeyer, L. et B. Richardson 2006 *The Holocausts of Rwanda and Sudan*. Albuquerque; University of New Mexico Press.
- Rancon, Dr. A. 1894 *Dans la Haute Gambie. Voyage d'exploration scientifique 1891-1892*. *Annales de l'Institut Colonial de Marseille*, Societe d'Editions Scientifiques.
- Roure, G. Ed. 1956 *La Haute Gambie et le Parc National du Niokolo-Koba*. Dakar; Editions G.I.A.
- Saint-Seine, J. de 1956 Scene de la vie des Bassari. Illustrations. In G. Roure, ed. *La Haute Gambie et le Parc national du Niokolo-Koba*. Dakar, Editions G.I.A.
- Sarr, M. 1954 Les Bassari. *L'Education Africaine* 22: 83-92.

- Smith, P. 1971 Les echelons d'age dans l'organisation et rituelle des Bedik (Senegal Oriental). In D. Paulme ed. *Classes et Associations d'age en Afrique de l'Ouest*. Pp. 185-204, Paris; Plon.
- Sy Savane, M. 1967 La Haute Gambie et ses homes. Le peuplement Bassari. *Cahiers du Centre de Recherche Anthropologique 7; Bulletin et Memoire de la Societe Anthropologique de Paris 2*, XII serie: 171-174.
- Techer, H. 1933 Coutumes des Tenda. *Bulletin du Comite d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'A.O.F.* XVI: 630-666.
- Villiers, A. 1955 Chez les Bassari de Haute Gambie. *Science et Nature* 12: 3-8.
- Vincent, J.-F. 1991 *Prince Montagnards du nord-Cameroun: Les Mofu-Diamare et le pouvoir politique*. Paris; L'Harmattan.

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple - Un But - Une Foi

000 22  
N°...../MCGCV/DPC

MINISTRE DE LA CULTURE  
DU GENRE ET DU CADRE DE VIE

14 FEV 2012

Direction du Patrimoine Culturel

*Le Directeur*

**Objet :** Liste du Patrimoine mondial 2012 : paysages culturels Bassari, Peul et Bedick-  
Sénégal- Réponse à la demande d'information complémentaire soumise par l'ICOMOS.

**Références :** GB/2011/C 1407

**A la Haute attention de Régina Durighello**  
**Directeur**  
**Unité patrimoine mondial**

Dans le cadre de la préparation du dossier de nomination du Pays Bassari sur la Liste du patrimoine, l'ICOMOS a bien voulu demander à l'Etat partie de lui fournir une série d'informations complémentaires ce qui a été fait par courrier en date du 24 octobre 2011. Nous remercions l'ICOMOS pour ces questions qui ont permis à l'Etat partie de renforcer son argumentaire. Concernant les trois nouvelles questions, l'Etat partie du Sénégal a l'honneur de porter à la connaissance de l'ICOMOS les éléments de réponse ci-après :

**Question 1 :** Confirmer que tous les biens composant la série (paysage culturel Bassari, paysage culturel Peul et paysage culturel Bédick) sont classés monuments historiques et pas uniquement le pays Bassari.

**Réponse 1 :** Tous les biens composant la série (paysage culturel Bassari, paysage culturel Peul et paysage culturel Bédick) sont classés monuments historiques conformément aux dispositions de l'Arrêté n° 003395 MC/DPC/DIR en date du 29 mars 2011 dont vous trouverez copie ci-jointe (Annexe I).

**Question 2 :** Fournir un calendrier sur la mise en place du service de conservation et de promotion des paysages culturels classés et confirmer la mise en œuvre effective du Plan de gestion.

**Réponse 2 :** Le service de conservation sera implanté à Bandafassi où est prévue la construction d'un village d'interprétation. Le budget de cette infrastructure est déjà disponible auprès de l'agence dakaroise du PNUD. Les plans d'architecture ont été agréés, les appels d'offres lancés, le dépouillement et l'attribution provisoire ont été effectués le 7 février 2012 dans les services du PNUD en présence de tous les partenaires du projet. Les travaux devraient démarrer en mars 2012 pour une réception prévue en septembre 2012. Le complexe comportera un Centre multimédia communautaire, un Ecomusée, un Espace

Les travaux devraient démarrer en mars 2012 pour une réception prévue en septembre 2012. Le complexe comportera un Centre multimédia communautaire, un Ecomusée, un Espace artisanal, une Case infirmerie et des cases d'hôtes. Le rétro-planning élaboré entre les parties prenantes sous la coordination du PNUD est en copie (**Annexe 2**).

L'Arrêté instituant le Comité de gestion et de sauvegarde des paysages culturels du Pays Bassari a été signé et enregistré sous le n° 000717 du 27/01/2012 (**Annexe 3**). Son installation est prévue dans les semaines à venir.

**Question 3 :** Mettre en place des mesures assurant l'interdiction de l'exploitation minière sur le bien et ses zones tampons.

**Réponse 3 :** les dispositions de l'article 7 de la loi 71 /12/ du 25 janvier 1971 portant fixation du régime des monuments historiques et celui des fouilles et découvertes permet en principe de satisfaire cette condition (**Annexe 4**).

Article. 7.— « Aucune construction nouvelle ne peut être édifiée sur un terrain classé ni adossée à un immeuble classé, aucune servitude conventionnelle ne peut être établie à la charge d'un immeuble classé, sans l'autorisation expresse de l'autorité administrative compétente.

Les servitudes légales de nature à dégrader des immeubles ne sont pas applicables aux monuments classés.

Sous les sanctions pénales et administratives prévues par l'article 5 de la loi n° 64-51 du 10 juillet 1964, l'apposition d'affiches ou l'installation de dispositifs de publicité sont interdites sur les monuments classés et éventuellement dans une zone de voisinage délimitée par voie réglementaire dans chaque cas d'espèce.

Tout terrain classé inclus dans un plan d'urbanisation constitue obligatoirement une zone *non edificandi*. »

L'Etat partie prendra, si l'ICOMOS l'estime nécessaire, des mesures plus restrictives. Le cas échéant l'Etat partie sollicitera l'expertise de l'ICOMOS pour s'assurer que les leçons apprises sur d'autres sites du patrimoine mondial seront convenablement prises en compte par les nouvelles mesures à édicter.

L'Etat partie remercie l'ICOMOS pour l'attention accordée à l'étude de son dossier de nomination et reste attentif à toute suggestion de nature à l'aider à sauvegarder et à gérer les Paysages culturels Bassari, Peol et Bedick.



MINISTRE DE LA CULTURE  
ET DES LOISIRS

Analyse : Arrêté portant publication de la liste  
des sites et monuments historiques classés

LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

- Vu la Constitution ;  
Vu la loi n° 71-12 du 25 janvier 1971 fixant le régime des monuments historiques et celui des fouilles et découvertes ;  
Vu le décret n° 73-746 du 8 août 1973 portant application de la loi n° 71-12 du 25 janvier 1971 ;  
Vu le décret n° 77-900 du 19 octobre 1977 abrogeant et remplaçant l'article premier du décret n° 73-746 du 8 août 1973 ;  
Vu le décret n° 2009-451 du 30 avril 2009 portant nomination du Premier Ministre ;  
Vu le décret n° 2010-925 du 8 juillet 2010 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères, modifié ;  
Vu le décret n° 2011-80 du 18 janvier 2011 relatif à la composition du Gouvernement ;

ARRETE

Article premier: Les biens culturels, ci-après désignés par région et par département, sont déclarés inscrits sur la liste des monuments historiques :

REGION DE DAKAR

Département de Dakar

1. Ile de Gorée (Site du Patrimoine mondial de l'UNESCO)
2. Cap Manuel, site préhistorique et géologique
3. Secteur nord de la Pointe des Almadies, site préhistorique et protohistorique
4. Les Mamelles, site géologique
5. Falaise de Foutaoup Riya à Yoff, site géologique
6. Ile des Madeleines, site préhistorique et réserve ornithologique
7. Ile de Ngor

## **REGION DE KEDOUGOU**

### **Département de Kédougou**

1. Paysage culturel Bédick: villages historiques, grottes et lieux sacrés
2. Paysage culturel de Dindifélo : chutes d'eau, grottes et lieux sacrés
3. Site sacré de la « Dame de Marougou » (Fongolembi)
4. Rochers sacrés de Magnafé (Fongolembi)

### **Département de Salémata**

1. Paysage culturel Bassari : villages historiques, grottes et lieux sacrés

### **Département de Saraya**

1. La « Pierre sacrée de Kourou Gniengué-gniengué »

## **REGION DE KOLDA**

Tous les monuments mégalithiques suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la Sénégambie (annexe)

### **Département de Kolda**

1. Tata de Moussa Molo Baldé à Ndorna, Arrondissement de Médina Yoro Fulah
2. Tombe de Coumba Oudé à Soulabaly, Arrondissement de Médina Yoro Fulah
3. Hamdallahi, site historique, Arrondissement de Médina Yoro Fulah
4. Bâtiment abritant la Préfecture

### **Département de Vélingara**

1. Village de Payoungou, site historique, Arrondissement de Pakour

## **REGION DE LOUGA**

Tous les tumulus suivant l'Inventaire des sites protohistoriques de la Sénégambie (annexe)

### **Département de Louga**

1. Ancienne Caserne de l'Artillerie, Commune de Louga
2. Bâtiment abritant La Poste, Commune de Louga
3. Gare ferroviaire de Louga

6. Ternitière Nankoray à Dfildoune, lieu de culte des prêtresses animistes

**Département d'Oussouyé**

1. Karabane, centre historique, Arrondissement de Loudia Ouoloff
2. Bâtiment abritant la résidence du Préfet
3. Fromagers centenaires de Kagnout
4. Puits d'El Hadj Omar, à Elinkine, Arrondissement de Loudia Ouoloff
5. Maisons à étage de Mlomp

**Article 2** : Toute intervention (restauration, rénovation, destruction) sur un bien inscrit par le présent arrêté sur la liste des sites et monuments historiques soumise à autorisation préalable du ministre chargé de la Culture.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel.

Le Ministre de la Culture et des loisirs



Serigne Mamadou Bousso LEYE



**MDGIF**  
MDG ACHIEVEMENT FUND  
Culture et Développement

Promouvoir les Initiatives et les Industries Culturelles au Sénégal  
Pays Bassari et Delta du Saloum

## **COMPTE RENDU DE L'ATELIER DU COMITE TECHNIQUE DU 17 au 21 janvier 2012**

**Lieu** : Kédougou

**Dates** : 17-21 janvier 2012

**Participants** : Liste des participants (voir Annexe)

### **Agenda** :

**17 janvier** : arrivée à Kédougou en fin d'après-midi

**18 janvier** : visites de terrain

**19 janvier** : Atelier avec les autorités locales et les représentants des populations locales

- ✓ Village Communautaire de Bandafassi (Etat d'avancement du processus piloté par le PNUD, présentation des plans architecturaux redimensionnés par l'architecte-conseil du PNUD, stratégie de pérennisation...)
- ✓ Présentation des activités développées par chaque agence dans le Pays Bassari devant les autorités
- ✓ Première représentation officielle du Grand Ballet Bassari

**20 janvier** : Réunion du Comité technique du projet

- ✓ Participation à la restitution de l'étude d'impact environnemental menée par la Direction de l'Environnement/PNUD
- ✓ Travail sur les activités par agence du prochain plan de travail semestriel et sur le rapport de suivi semestriel du projet (Synergie, revue/validation du contenu)

**21 janvier** : retour sur Dakar

## **DEROULEMENT DE L'ATELIER**

### **Mercredi 18 janvier : Visite de Terrain**

Cette journée a été consacrée à la visite de quelques localités bénéficiaires du projet MDG-F 'Culture et Développement' :

- Ninfécha : La délégation a pu visiter l'hôpital de Ninfécha et échanger avec son directeur et les populations de la localité.
- Bandafassi : Visite du site d'implantation du Village Communautaire avec des explications fournies par l'architecte conseil du PNUD et par le technicien de la DPC. Visite de Courtoisie au sous-préfet de Bandafassi qui a renouvelé ses vœux de voir se réaliser au plus vite le village communautaire et qui a réitéré toute sa disponibilité et son engagement pour la concrétisation de ce projet.
- Dindéfello : Déjeuner dans le campement local et visite des chutes de Dindéfello

## **Jeudi 19 janvier : Atelier avec les autorités et représentants des populations locales.**

La cérémonie d'ouverture officielle de l'atelier a été présidée par le représentant du Gouverneur de la région de Kédougou, M. Mamadou Gueye, Adjoint au Gouverneur, en présence du représentant du Conseil Régional, du représentant du Système des Nations Unies et du Coordonnateur du Projet MDG-F 'Culture & développement'.

Le représentant du Système des Nations Unies (l'UNESCO) a rappelé les deux principaux objectifs du projet : contribuer au développement socio-économique et culturel de la région à travers la porte d'entrée de la culture mais aussi encourager les agences du Système des Nations Unies à travailler ensemble 'unies dans l'action' dans le cadre de la réforme des Nations Unies. Il a également souligné l'objectif spécifique principal de la rencontre qui consistait à faire le point sur la Village communautaire de Bandafassi.

Il exprimé les remerciements des Agences du SNU aux autorités et aux représentants des populations pour leur patience et leur compréhension concernant le retard accusé dans la réalisation du Village communautaire et a réitéré notre engagement à accélérer le processus.

Le représentant du Conseil Régional s'est pour sa part félicité de la tenue de cette rencontre et a rappelé que la Culture étant une compétence transférée dans le cadre de la décentralisation, aucun effort ne serait ménagé pour accompagner le projet.

Le Coordonnateur du projet a ensuite présenté l'agenda de la journée qui a été adopté.

L'adjoint au Gouverneur, dans son discours de bienvenue a salué la tenue du Comité technique à Kédougou et a déclaré que la création du Grand Ballet Bassari était source de fierté pour toute la région.

### **Village Communautaire de Bandafassi.**

**Etat d'avancement du processus :** Le représentant du PNUD a donné les informations suivantes : Suite à la publication de plusieurs avis d'appels d'offres, peu d'offres ont été reçues par le PNUD. De plus, celles-ci dépassaient largement le montant disponible dans le panier commun. Le projet a donc dû être redimensionné et un nouvel avis publié dans les journaux les 18 et 19 janvier avec une date de clôture pour la réception des offres fixée au 06 février 2012. Il a ensuite déclaré que le processus global pour la sélection de l'entreprise prendrait environ un mois avec une ouverture des plis dès le 07 février en présence de la coordination du projet et de la DPC. Les travaux devraient ensuite commencer la première quinzaine du mois de mars. Cela a permis d'édifier l'ensemble des parties prenantes locales qui ont souhaité obtenir des réponses claires et concrètes au sujet de ce projet dont il est question depuis plusieurs années mais qui tarde à se réaliser.

**Présentation des plans architecturaux redimensionnés:** L'architecte conseil a présenté les plans architecturaux qui ont été placardés sur les murs de la salle. Les différentes installations prévues ont été expliquées aux participants : Centre artisanal, Ecomusée avec les cases d'exposition des différentes ethnies, cases d'hébergement touristiques, salle multimédia, Case d'accueil principale et les différentes annexes. Ensuite, les représentants de la DPC ont apporté des précisions sur le contenu culturel et sur la philosophie du Village Communautaire en refaisant l'historique du processus pour sa création.

**Stratégie de pérennisation et mise en place d'un Comité de suivi du chantier :** Une présentation powerpoint sur la mise en place d'un comité de suivi des travaux du Village Communautaire a été faite par le représentant de l'ONUDI. Il a également proposé que le Comité de suivi des travaux soit reconnu officiellement par un arrêté pris par la sous-préfecture de Bandafassi. Plusieurs structures/institutions ont manifesté leur intérêt à être membres de ce comité de suivi. Cependant, il a été retenu que ce Comité de suivi devrait surtout prendre en compte la dimension régionale du Village communautaire ; la dimension genre devra également être prise en compte ; et des membres disposant de réelles compétences techniques pointues en BTP pour le contrôle efficient des travaux devront en faire partie. L'ARD qui dispose d'une division d'appui à la maîtrise d'ouvrage pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée par l'Association des Ethnies Minoritaires qui ne possède pas des compétences techniques requises. Il a également été retenu que la composition des membres du Comité de Suivi des travaux devra être décidée par le Comité technique du Projet MDG-F.

La Direction du Patrimoine Culturel a précisé que dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature pour l'inscription du Pays Bassari sur la liste du Patrimoine Mondial, un plan de gestion avait été élaboré et que le village communautaire constitue le noyau dur du site proposé au classement. Le représentant de la DPC a également informé l'assistance qu'un arrêté élaboré par le Ministère de la Culture et portant la création d'un Comité de Gestion et de Suivi du site est en cours de signature.

Par ailleurs, Il a été précisé que le choix de Bandafassi pour abriter le Village Communautaire s'était fait naturellement puisque toutes les ethnies minoritaires avaient pour habitude de s'y retrouver pour manifester leurs expressions culturelles depuis très longtemps. Il a également été proposé qu'attache soit prise avec le Ministère en charge des infrastructures afin de permettre le désenclavement de Bandafassi (aménagement des routes etc).

#### **Présentation des activités menées par les Agences et leurs partenaires dans le Pays Bassari :**

Chaque représentant des agences a fait le point des activités développées dans le Pays Bassari les uns à la suite des autres. Puis des précisions ont été demandées par les participants.

L'ONUDI favorise la mise en place d'une Société de Cautionnement Mutuel (SCM). L'ONUDI a également facilité la création d'une convention d'un fonds de roulement pour les femmes intervenant dans la filière du Fonio-Karité grâce au soutien financier de l'UNFPA et de la Direction de la Famille.

L'UNFPA a donc appuyé avec la Direction de la Famille, les femmes de la région en apportant un soutien financier à la création du Fonds de roulement pour la filière Fonio Karité (5 millions de francs CFA). Un appui financier a également été apporté au festival des ethnies minoritaires (1 million de Francs CFA). Par ailleurs, deux ateliers ciblant les membres des cadres de concertation sectoriels mis en place par l'ONUDI ont été organisés à Kédougou. Le premier sur les droits humains et pour l'abandon de l'excision et le deuxième sur le Genre et les violences basées sur le Genre. Un voyage d'études a également été organisé au Niger pour le projet pilote 'l'école des maris' ; ces derniers sont sensibilisés sur le fait d'encourager leurs épouses à utiliser les centres de Santé. Ce voyage d'études permettra de répliquer l'expérience dans la région de Kédougou tout en l'étendant à toutes les pratiques néfastes.

Le représentant du Ministère du Tourisme a décliné les activités de l'OMT, qui n'était pas représentée à cet atelier. Il s'agit surtout d'études qui pour certaines ont été réalisées et validées et pour d'autres sont toujours en cours comme celle pour l'élaboration de projets bancables.

La représentante de Direction régionale de la Direction de l'Environnement a présenté les activités du PNUD/Direction de l'Environnement qui ont surtout consisté à apporté des appuis en différents matériels pour la lutte contre les feux de brousses.

L'UNESCO a présenté les différentes activités menées : Formations des acteurs culturels de la Région sur les règles professionnelles et le management mais aussi élaboration de contrats personnalisés et de barèmes ; Création du Grand Ballet Bassari en partenariat avec le BSDA. Renforcement des capacités des membres des CMC de la Région de Kédougou en techniques journalistiques (photo, audiovisuel, traitement de l'information) ; appui à la mission d'évaluation de l'ICOMOS dans le cadre de la candidature du Pays Bassari, réalisation d'un documentaire audiovisuel sur le Pays Bassari qui a été projeté en salle et distribué aux participants.

Suite à ces présentations, les participants ont demandé des précisions sur certaines activités.

A une observation sur le manque de synergie apparent dans les activités déroulées sur le terrain, il a été précisé que bien que plusieurs activités avaient déjà été menées par les agences (UNFPA/ONUDI, UNESCO/UNFPA, OMT/ONUDI etc), le fait d'exécuter des activités de manière conjointe était encore une nouveauté pour les Agences des Nations Unies au Sénégal , qui oeuvrent à traduire en actes l'approche « *Deliver as One* » ou « Unis dans l'Action » ; dans la mesure du possible les activités étaient menées de concert comme dans le cas du financement du Village communautaire, qui se fait à travers « un panier commun ».

Il a également été demandé aux agences et à leurs partenaires de décentraliser un peu plus les activités vers d'autres sous-préfectures (notamment vers Salemata) car ils avaient l'impression que toutes les actions étaient centrées à Kédougou et à Bandafassi.

Il a aussi été vivement recommandé de mener des actions de sensibilisation auprès des populations pour la protection de l'Environnement mais aussi pour la préservation de leurs valeurs culturelles suite à l'impact sur le tourisme local que pourrait avoir une inscription sur la liste du Patrimoine Mondial.

Puis, les spécialistes ont répondu individuellement aux questions concernant les activités menées par leurs agences.

### **Prestation du Grand Ballet Bassari :**

Le soir du 19 janvier, les membres de la délégation ainsi que les autorités et la population de Kédougou ont pu assister à un événement artistique et culturel concernant la première représentation officielle du Grand Ballet Bassari sur la place Léopold S. Senghor à Kédougou, prestation qui fut unanimement saluée pour sa qualité technique et son enrichissement culturel.

### **Vendredi 20 janvier :**

#### **Réunion de Validation de l'étude d'impact environnemental du Village Communautaire à la Gouvernance**

Certains membres de la délégation de Dakar ont participé à la restitution/validation de l'étude d'impact environnemental du projet de réalisation du Village Communautaire à Bandafassi organisée par le Comité Régional de Suivi et la Direction de l'Environnement à la Gouvernance de Kédougou.

Le Consultant, a rappelé les objectifs de l'étude, présenté son contenu puis a proposé un **plan de gestion environnementale et sociale** (PGES) du projet dont les objectifs sont :

-s'assurer que les activités du projet sont entreprises en conformité avec toutes les exigences légales et réglementaires

-s'assurer que les enjeux environnementaux du projet sont bien compris et mis en œuvre aussi bien en phase chantier qu'exploitation.

A la suite de l'exposé du consultant, les questions et contributions du Comité ont tourné autour :

**Du statut foncier du site** : les interprétations divergent selon les intervenants mais force est de constater que la question de la traçabilité de la délibération qui octroie la parcelle pour la construction du village communautaire reste entière.

**De la réactualisation de l'étude** : Certains intervenants trouvent qu'il y a des changements par exemple sur l'approvisionnement en eau ou la fourniture en électricité. En plus, le nouveau code de l'Urbanisme en vigueur depuis 2010 apporte quelques modifications qu'on doit prendre en compte dans cette étude.

**Du plan de gestion environnementale et sociale** : l'impact des mines et des carrières qui se trouvent dans la zone n'est pas abordé dans l'étude selon certains participants.

La question de l'impact socioculturel (risques de perversion des pratiques traditionnelles, perversion de certaines mœurs avec Internet ou le tourisme sexuel, etc) a également été débattue.

Le consultant a émis les conclusions suivantes en réponse aux intervenants :

- Les impacts physiques ne sont pas de grande importance, ils sont gérables selon lui. Les aspects positifs sont plus importants que les aspects négatifs, ainsi pour lui les populations devraient tirer profit de la construction du village communautaire.

- Il convient de la nécessité de réactualiser le document

- La nécessité de réactualiser des données contenues dans l'étude

### **Atelier du Comité Technique**

Les membres du Comité technique se sont ensuite réunis afin de finaliser le rapport de suivi semestriel à envoyer au Secrétariat des fonds OMD mais aussi les plans de travail pour notamment les actualiser et identifier les synergies entre agences. Cet exercice a été réalisé durant l'après midi du 20 janvier mais l'absence de certains partenaires (OMT et Direction de l'Environnement) n'a pas permis de le mener à bien. Ainsi, il a été convenu que la Coordination ferait parvenir les canevas actualisés à chaque agence afin qu'ils soient présentés lors du prochain Comité technique du 8 février au BREDA. Ce Comité technique sera l'occasion de valider définitivement le rapport de suivi semestriel suite aux commentaires et corrections apportés à Kédougou puis intégrés par la Coordination du Projet mais aussi de définir plus précisément les activités à mener en synergie pour les mois à venir. Tous les points focaux –présents et absents- ont été invités à faire preuve de diligence et à fournir toutes les informations manquantes/requises pour permettre à la Coordination du projet d'envoyer le rapport semestriel et le nouveau PTA à New York dans les meilleurs délais.

Le Comité technique s'est également attelé à produire une feuille de route pour la réalisation du Village Communautaire de Bandafassi selon l'échéancier suivant :

Après la publication de l'avis d'appel d'offres dans deux quotidiens de la place (Le Quotidien du 17 janvier 2012 et le Soleil du 18 janvier 2012), les prochaines étapes prévues sont :

6 février : clôture de la réception des offres

7 février : Ouverture des plis

14 février : Fin de l'évaluation technique et financière

15-28 février : Processus administratif du PNUD pour l'attribution finale du marché

1<sup>er</sup> quinzaine de mars : Pose première pierre et début des travaux

10 septembre : livraison des travaux

15 septembre : réception des travaux .

Les travaux du Comité technique à Kédougou ont donc pris fin dans l'après-midi du 20 janvier et le retour sur Dakar s'est fait le lendemain à 6h00 du matin.

## Liste des Participants

### Participants de Dakar

Yao YDO, UNESCO, Chef Section PSD et CI a.i.

Amadou NDOYE, UNESCO, administrateur National pour la Culture

Anne Muller, UNESCO, Chargée de Communication

Georgette SCHUTTE, UNFPA, chargée de programmes

El hadj Amadou SAKHO, ONUDI, Point Focal Projet MDG-F

Laba TOURE, PNUD, Chargé de programme

Amath THIAM, Direction de l'Artisanat, Chef de la division des études

Djibril SYLLA, Cabinet Coundoul, Technicien BAT

Abdoul Aziz GUISE, DPC, Chef de Division

Mamadou Seya NDIAYE, DPC, Technicien Musée

Fatou Celine BASSE, Direction de la Famille, Point Focal projet MDG-F

Fatou GUEYE, Direction du Genre et de l'Égalité de Genre, Point Focal projet MDG-F

Sassy MBODJ, Ministère du Tourisme, Chef du Bureau Etudes et projets

Aly BATHILY, BSDA, Chef de Service

Mamadou DIOP, Chorégraphe

Aminata TRAORE, Costumière

Mamadou KOUME, Projet MDG-F, Coordonnateur

Marie Andrée DIALLO, Projet MDG-F, Assistante Coordonnatrice

### Participants de la Région

Madiabel MBAYE, ONUDI/MDG-F, CDIEL

Mamadou GUEYE, Gouvernance, Adjoint au Gouverneur

Said DIA, **Préfecture** Salémata, Préfet

Dior Alioune SIDIBE, Direction Régionale de l'Environnement (DREEC), Chef

Kalidou CISSOKHO, ARD, Chef division de la planification

Abdou DIENG, ARD, Responsable des Infrastructures

Abdoulaye DIALLO, SRADL, Chef de service

Ousmane DIALLO, Centre Culturel Régional, assistant du Directeur

Ibrahima CISSE, Police des Frontières, Agent

Ndané GASSAMA, Communauté Rurale Dar Salam, PCR

Dondo KEITA, Communauté Rurale Ninéfecha, PCR

Abdoul Gadry DIALLO, Communauté Rurale Dindefello, représentant du PCR

Mamadou Yero BA, Communauté Rurale Bandafassi, Vice-PCR

Ibrahima DIOP, Service Régional de Développement, Chef de service

Aissatou Aya NDIAYE, Fédération Régionale des GPF, Présidente

Arfan Mamadou DIAKHABY, Mairie de Kédougou, Secrétaire Général

B. BINDIA, acteur culturel

Thiara BOUBANE, Communauté Rurale Ethiolo, PCR

Talibé SAMOURA, Association des Minorités Ethniques, Secrétaire

Fodé DOUCOURE, Conseil Régional, Représentant du Président

Habib Léon NDIAYE, Préfecture de Kédougou, Préfet

Boubacar THIAW, Sous Préfecture Dar Salam, Sous-préfet

Mamadou Moustapha THIANDOUM, Sous Préfecture Bandafassi, Sous-préfet

Moustapha TRAORE, Chambre des métiers, Président

Fadiga MAKHASSOUBA, Chambre de commerce, Vice Président

Tacko BA, GIE Waki Laré, Trésorière

Famakan DEMBELE, CMC Kédougou, Directeur Radio

**MINISTRE DE LA CULTURE  
 DU GENRE ET DU CADRE DE VIE**

**Arrêté** : portant création du Comité de Gestion et de Sauvegarde des Paysages culturels du Pays Bassari

**Le Ministre de la Culture, du Genre et du Cadre de Vie**

Vu la constitution ;

Vu la loi 71-12 du 25 janvier 1971 fixant le régime des monuments historiques et celui des fouilles et découvertes ;

Vu le Décret 73-746 du 8 août 1973 portant application de la loi 71 loi 71-12 du 25 janvier 1971 fixant le régime des monuments historiques et celui des fouilles et découvertes ;

Vu la loi n° 96-06 du 22 mars 1996, portant le code des collectivités locales ;

Vu la Loi n° 96-07 du 22 mars 1996, portant transfert aux compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales ;

Vu le Décret n° 96-1137 du 27 décembre 1996 portant application de la loi N° 96-07 du 27 mars 1996 portant transfert de compétences aux Régions, aux Communes et aux Communautés Rurales en matière de Culture ;

Vu le décret n° 2008-35 du 25 janvier 2008 relatif aux attributions du Ministre de la Culture, du Patrimoine historique classé, des Langues nationales et de la Francophonie ;

Vu le décret n° 2009-451 du 30 avril 2009 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2011-1449 du 12 septembre 2011 modifiant le décret n° 2011-634 du 17 mai 2011 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

Vu le Décret n° 2011-1939 du 4 décembre 2011 portant réaménagement du Gouvernement

**ARRETE**

**Article premier :**

Il est créé un Comité chargé de la mise en œuvre du Plan de Gestion du Pays Bassari, dénommé le Comité de Gestion et de Sauvegarde des Paysages culturels du Pays Bassari.

**Article 2 : Missions**

Le Comité de Gestion du Delta du Saloum, présidé par le Ministre de la Culture, du Genre et du Cadre de Vie, ou son représentant, est chargé de veiller à la mise en œuvre des objectifs du Plan de Gestion 2011 – 2015.

Aucune autorisation d'exploitation des ressources naturelles, de construction ou d'aménagement de l'espace ne peut être délivrée, dans les limites des secteurs sauvegardés, sans l'avis du Comité de Gestion et de Sauvegarde des Paysages culturels du Pays Bassari.

Le Secrétariat permanent du Comité de Gestion et de Sauvegarde des Paysages culturels du Pays Bassari est assuré par le Directeur du Patrimoine Culturel.

**Article 3 : Composition**

Le Comité de Gestion et de sauvegarde des paysages culturels du Pays Bassari est composé comme suit :

Le Gouverneur de la Région de Kédougou;

Le Directeur du Patrimoine culturel ;

Le Président du Conseil Régional de Kédougou ;  
Le Directeur de l'ARD de Kédougou ;  
Le Directeur Régional de l'Environnement de Kédougou ;  
Le Directeur Régional du Tourisme de Kédougou ;  
Le Chef de la Division Régionale de l'Urbanisme de Kédougou ;  
Le Chef du Service Régional des Mines et de la Géologie ;  
Le Directeur du Centre culturel régional de Kédougou ;  
Le Gestionnaire du site des Paysages culturels du Pays Bassari ;  
Le PCR de Bandafassi ;  
Le PCR de Dindéfelo ;  
Le PCR d'Ethiolo ;  
Le Président de l'Association des Minorités Ethniques (AME) ;  
Le Président de l'Association pour le Développement du Pays Bassari (ADPB) ;  
La Présidente des Groupements Féminins de Kédougou.  
Trois personnes physiques ou morales désignées par le Ministre de la Culture, du Genre et du Cadre de Vie en raison de leur implication dans la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel du Pays Bassari.

#### **Article 4 : Secrétariat Permanent**

Un Secrétariat Permanent (SP) est mis en place auprès du Comité de Gestion et de Sauvegarde des Paysages culturels du Pays Bassari.

Le Secrétariat Permanent du Comité de Gestion procède à l'examen technique des projets de développement économique, d'aménagement ou de construction d'infrastructures et soumet un avis motivé au comité.

Les délibérations du Comité de Gestion sont préparées par le Secrétariat permanent composé comme suit :

Le Directeur du Patrimoine culturel, Secrétaire permanent ;  
Le Directeur de l'ARD ;  
Le Directeur Régional de l'Environnement de Kédougou ;  
Le Directeur Régional du Tourisme de Kédougou ;  
Le Chef de la Division Régionale de l'Urbanisme de Kédougou ;  
Le Chef du Service Régional des Mines et de la Géologie ;  
Le Directeur du Centre culturel régional de Kédougou.  
Toute personne ressource agréée par le Président du comité de gestion pour éclairer les propositions du Secrétariat Permanent.

#### **Article 5 : Fonctionnement**

Le Comité de Gestion et de Sauvegarde des Paysages culturels du Pays Bassari se réunit une fois tous les trois mois. Les délibérations du comité sont préparées par le Secrétariat Permanent qui se réunit une fois par mois, en session ordinaire, et à chaque fois que de besoin sur convocation du Président du comité.

#### **ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté, qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Le Ministre d'Etat, Ministre de la  
Culture, du Genre et du Cadre de Vie

Madame Awa NDIAYE



# SENEGAL

---

## Loi n° 71-12 du 25 janvier 1971 fixant le régime des monuments historiques et celui des fouilles et découvertes

L'assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 25 janvier 1971 la loi dont la teneur suit :

### TITRE I -DES MONUMENTS HISTORIQUES

**Article 1er** - Sont classés monuments historiques les biens meubles ou immeubles publics ou privés, y compris les monuments naturels et les sites ainsi que les stations ou gisements anciens dont la préservation ou la conservation présente un intérêt historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Les monuments historiques sont inscrits sur une liste établie, tenue à jour et publiée au Journal Officiel par autorité administrative compétente.

L'inscription sur cette liste est notifiée aux propriétaires ainsi qu'aux détenteurs ou occupants. Elle entraîne, pour eux l'obligation de donner à l'autorité administrative compétente des lieux où objets et d'entreprendre d'autres travaux que ceux d'entretien normal et d'exploitation courants.

L'inscription permet en outre à l'autorité administrative de s'opposer aux travaux de morcellement et de dépeçage des monuments inscrits ainsi qu'à l'exploitation des objets mobiliers inscrits dans les conditions prévues aux articles 6 et 10.

L'inscription devient caduque si elle n'est pas suivie dans les 6 mois de sa notification d'une proposition de classement.

**Article 2** - Les monuments historiques peuvent être proposés pour le classement, puis classés. Il en est de même des biens dont le classement est nécessaire pour isoler, dégager ou assainir un monument classé ou proposé pour le classement.

Article 3 - La proposition de classement est notifiée aux propriétaires ainsi qu'aux occupants de détenteurs par l'autorité administrative de lieu de situation ou de détention du monument historique. Cette proposition devient caduque si le classement n'est pas notifié aux intéressés dans les douze mois suivants.

Les effets du classement s'appliquent de plein droit à partir de la date de notification de la proposition de classement.

Les actes administratifs ordonnant la proposition de classement et le classement des immeubles sont transcrits sur les registres de la conservation foncière. Ces actes, de même que ceux qui concernent les objets mobiliers, sont publiés au journal Officiel et justifiés, pour les formalités foncières de l'exécution, des mesures de notification et de publicité.

**Article 4** - Les effets du classement suivent le bien en quelques mains qu'il passe. Nul ne peut acquérir de droits par prescription sur un bien classé.

Quiconque aliène un bien classé, est tenu, avant la conclusion de la vente à peine de nullité de celle-ci à la demande de l'acquéreur, de faire connaître à ce dernier l'existence du classement. Il doit en notifier la vente à l'autorité administrative compétente dans les quinze jours de l'acte.

Le bien classé appartenant à une personne morale de droits publics ne peut être aliéné qu'avec l'autorisation express de l'autorité administrative compétente.

**Article 5** - Les monuments proposés pour le classement ou classés ne peuvent être détruits en tout ou partie ni soumis à des travaux de restauration ou de réparation ni modifiés sans l'autorisation de l'autorité administrative qui en fixe les conditions et en surveille l'exécution.

L'Etat peut faire exécuter à ses frais les travaux indispensables à la conservation des monuments classés ne lui appartenant pas, à cet effet, il peut d'office, prendre possession des lieux ou des objets pendant six mois au plus.

Les propriétaires occupants ou détenteurs peuvent prétendre, s'il y a lieu à l'attribution d'une indemnité de privation, de jouissance celle-ci étant déterminée conformément aux règles tracées par la loi n° 66-01 du 18 janvier 1966- titre IV Occupations temporaires.

En raison des charges ainsi supportées par l'Etat et lorsque le monument classé est de nature à être ouvert au public ou exposé à sa vue, il pourra être établi, au profit du budget de l'Etat, un droit de visite dont le montant sera fixé par l'autorité administrative compétente après avis de la commission Supérieure prévue à l'article 18.

**Article 6** - Lorsque des travaux de morcellement ou de dépeçage d'un monument inscrit, destinés à utiliser séparément, aliéner ou transférer les matériaux ainsi détachés, ont fait l'objet du préavis de deux mois prévu à l'article premier, l'autorité administrative compétente peut, avant l'expiration de ce délai, notifier au propriétaire son opposition à l'exécution des travaux envisagés. Cette notification a pour objet d'interdire les travaux jusqu'à la fin de la durée de l'inscription, elle-même prorogée de six mois.

Lorsque les travaux définis à l'alinéa précédant n'auront pas fait l'objet du préavis de deux mois et dès qu'elle en a connaissance, l'autorité administrative compétente, ordonne l'interruption immédiate de ces travaux et la reconstitution à l'identique, aux frais des délinquants du monument inscrit, dépecé ou morcelé, dont elle assure la garde ou la surveillance jusqu'à la remise en place des derniers des derniers matériaux détachés. La durée de l'inscription sur la liste des monuments historiques est de plein droit prorogée jusqu'à la date de la reconstitution intégrale, et dans tous les cas de trois mois au moins.

Lorsque les travaux définis au premier alinéa auront été entrepris sur un monument proposé pour le classement ou classé en violation de l'article 5, leur interruption et la reconstitution intégrale sont ordonnées comme pour les monuments inscrits. En outre lorsque l'injonction de reconstitution ne peut être suivie d'effet, l'expropriation des vestiges peut être prononcée par décret et ne donne lieu au paiement d'aucune indemnité.

L'aliénation de matériaux détachés d'un monument proposé pour le classement ou classé ou irrégulièrement détachés d'un monument inscrit, de même que tout autre contrat ayant pour effet de transférer à des tiers la possession ou la détention de tels matériaux, sont nuls de nullité absolue. Les tiers solidairement responsables avec les propriétaires de la remise en place des matériaux leur ayant été délivrés ne peuvent prétendre à aucune indemnité de la part de l'Etat.

**Article 7** - Aucune construction nouvelle ne peut être édifiée sur un terrain classé ni adossé à un immeuble classé, sans l'autorisation express de l'autorité administrative compétente.

Les servitudes légales de nature à dégrader des immeubles ne sont pas applicables aux monuments classés.

Sous les sanctions pénales et administratives prévues par l'article 5 de la loi n° 64-51 du 10 juillet 1964, l'apposition d'affiches ou l'installation de dispositifs de publicité sont interdites sur les monuments classés et éventuellement dans une zone de voisinage délimitée par voie réglementaire dans chaque cas d'espèce.

Tout terrain classé inclus dans un plan d'urbanisation constitue obligatoirement une zone non aedificandi.

**Article 8** - Les actes administratifs de classement déterminent les conditions du classement amiable.

A défaut de consentement du propriétaire, le classement est prononcé d'office. Il peut donner lieu au paiement d'une indemnité en réparation du préjudice devant en résulter. La demande doit être présentée à l'administration dans les six mois de la notification de l'acte de classement d'office, à peine de forclusion. Les contestations sur le principe ou le montant de l'indemnité sont portés devant le Tribunal de première instance dans le ressort duquel est situé l'immeuble ou détenu l'immeuble.

**Article 9** - L'Etat peut exproprier, dans les formes prévues par la législation sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, les immeubles classés ou proposés pour le classement dont l'acquisition est nécessaire pour isoler, dégager ou assainir les monuments historiques lui appartenant ou en cours d'expropriation.

La déclaration d'utilité publique entraîne de plein droit le classement de l'immeuble proposé pour le classement. Toutefois, l'indemnité due en vertu de l'article 8 ne peut être demandée et versée que si, dans l'année de la date de déclaration, le procès-verbal d'accord amiable sur l'indemnité d'expropriation ou la décision judiciaire d'expropriation n'est pas encore intervenue.

Aucun immeuble classé ou proposé pour le classement ne peut être compris dans une enquête aux fins d'expropriation pour cause d'utilité publique ou dans une zone spéciale d'aménagement foncier, s'il n'est préalablement déclassé ou si la proposition de classement n'est rapportée en raison de la priorité accordée à l'opération foncière envisagée sur les considérations d'ordre culturel; il n'y a d'exception que si ladite opération ne nuit en rien à la conservation et à la préservation du monument historique.

**Article 10** - Est prohibée l'expropriation des objets classés, proposés pour le classement ou inscrits sur la liste des monuments historiques.

Elle peut être exceptionnellement autorisée par l'administration compétente, en vue d'un prêt pour la durée d'une exposition organisée par un Etat étranger ou avec sa garantie ou en vue d'un échange avec des objets présentant le même intérêt pour le patrimoine national et chaque fois qu'elle entraîne un avantage culturel pour le Sénégal.

**Article 11** - Est soumise à l'autorisation préalable de l'autorité administrative compétente l'exportation des objets qui, dans l'ignorance de leur existence ou de leur détenteur, ne sont pas encore inscrits, sur la liste proposée pour le patrimoine ou classés, mais qui présentent une réelle importance dans les domaines de l'histoire nationale, de l'ethnologie ou de l'art africain, à l'exclusion des objets de fabrication artisanale d'origine récente.

**Article 12** - Dans tous les cas, et même lorsque l'autorisation d'exportation a été sollicitée et

peut être autorisée, l'Etat, pour son compte ou celui d'une autre personne morale de droit public, a le droit de revendiquer les objets visés aux articles 10 et 11, moyennant le paiement du juste prix fixé à l'amiable ou à dire d'expert.

L'autorité administrative compétente notifie au propriétaire son intention d'acquérir l'objet, même verbalement, en cas d'exportation, et prend immédiatement possession de l'objet contre récépissé descriptif approuvé par les deux parties. L'Etat perd son droit de rétention à l'expiration du délai d'un mois suivant la date de fixation du prix. Il doit alors, soit payer ou consigner le prix, soit renoncer à sa revendication.

Lorsque l'un des objets visés à l'article 10 et 11 est mis en vente publique, l'Etat, par un agent dûment commissionné, peut, à l'issue des enchères, qu'il ait ou non participé à celles-ci se faire remettre l'objet.

Sauf à exercer son droit de préemption ou à y renoncer dans le délai d'un mois. Le prix à verser à l'officier public est le prix d'adjudication augmenté des frais et taxes.

## **TITRE II - DES FOUILLES ET DECOUVERTES**

**Article 13** - Nul ne peut effectuer, sur un terrain lui appartenant ou appartenant à autrui, des fouilles ou des sondages, à l'effet de rechercher des objets pouvant intéresser la préhistoire, l'art ou l'archéologie, sans en avoir obtenu l'autorisation de l'Etat.

Toute fouille autorisée devra faire l'objet d'un compte rendu; toute découverte de caractère mobilier ou immobilier doit être conservée et immédiatement déclarée à l'autorité administrative.

**Article 14** - L'Etat peut, dans le seul intérêt des collections publiques, revendiquer les pièces provenant des fouilles mentionnées à l'article 13, dans les conditions prévues à l'article 21.

**Article 15** - L'Etat peut prononcer le retrait de l'autorisation de fouille précédemment accordée dans les cas suivants:

1°) Si les prescriptions sont imposées, l'exécution des recherches ou la conservation des découvertes effectuées ne sont pas observées.

2°) Si, en raison de l'importance de ces découvertes, il estime devoir poursuivre lui-même l'exécution des fouilles ou procéder à l'acquisition des terrains.

A compter du jour où l'Etat notifie le retrait de l'autorisation, les fouilles sont suspendues.

**Article 16** - En cas de retrait d'autorisation pour inobservation des conditions, l'auteur des recherches ne peut prétendre à aucune indemnité en raison de son éviction ou des dépenses qu'il a effectuées.

Lui sera, toutefois, remboursé le prix des travaux ou installations pouvant servir à la continuation des fouilles, si celles-ci sont poursuivies par l'Etat ou une tierce personne.

**Article 17** - Si l'autorisation de fouilles est retirée pour permettre à l'Etat de les poursuivre, l'auteur des recherches ne recevra aucune indemnité d'éviction de la part de l'Etat, mais sera intégralement remboursé de toutes les dépenses effectivement faites jusqu'à la suspension des fouilles.

**Article 18** - L'Etat peut procéder à l'exécution de fouilles ou de sondages sur des terrains ne lui appartenant pas, à l'exception, toutefois, des terrains attenants à des immeubles bâtis et clos de murs ou de clôtures équivalentes.

A défaut d'accord, à l'amiable, avec le propriétaire l'exécution des fouilles ou des sondages est déclarée d'utilité publique par un décret qui autorise l'occupation temporaire des terrains.

L'occupation ne peut, en aucun cas excéder cinq années.

**Article 19** - La propriété des découvertes effectuées au cours des fouilles est partagée entre l'Etat et le propriétaire du terrain suivant les règles du droit commun.

L'Etat peut toutefois exercer sur les objets trouvés, le droit de revendication prévu aux articles 14 et 21.

**Article 20** - Lorsque, par suite des travaux ou d'un fait quelconque, des monuments, ruines, vestiges d'habitation ou de sépultures anciennes, des inscriptions ou généralement des objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sont mis à jour, le découvreur de ces objets et le propriétaire de l'immeuble où ils ont été découverts sont tenus d'en faire la déclaration immédiate à l'autorité administrative compétente.

**Article 21** - L'Etat statue sur les mesures à prendre à l'égard des découvertes à caractère immobilier faites fortuitement.

La propriété des trouvailles de caractère mobilier faites fortuitement demeure réglée par l'article 716 du Code des obligations civiles, mais l'Etat peut revendiquer ces trouvailles moyennant une indemnité fixée à l'amiable ou à dire d'expert. Le montant de l'indemnité est reparti entre le découvreur et le propriétaire suivant les règles de droit commun, les frais de l'expertise éventuelle étant préalablement déduits.

Dans un délai de trois mois à partir de la fixation de la valeur de l'objet, l'Etat peut renoncer à l'achat; il est tenu, dans ce cas, de supporter les frais de l'expertise.

### **TITRE III - DISPOSITIONS PENALES**

**Article 22** - Sera puni d'une amende de 50000 francs quiconque aura:

- modifié un monument inscrit ou entrepris sur celui-ci d'autres travaux que ceux d'entretien ou d'exploitation courante sans respecter le préavis de deux mois prévu à l'article premier;
- aliène un monument classé ou proposé pour le classement sans respecter les obligations d'informations et de notifications prévues à l'article 4;
- enfreint l'une des prescriptions des articles 13 et 15;

Sera puni d'une amende de 50000 à 500000 francs quiconque aura:

- négligé de respecter tous les effets du classement énoncés dans les articles dans les articles 5, 6, 7 et applicable aux monuments classés, proposés pour le classement ou en voie d'expropriation;
- exporté ou tenté d'exporter, sans autorisation préalable, l'un des objets visés à l'article 11, sachant que cet objet entre dans la catégorie définie par cet article.

**Article 23** - Sera puni d'un emprisonnement de 1 à 3 mois et d'une amende de 100000 à 500000 francs ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque aura exporté ou tenté d'exporter un objet classé, proposé pour le classement ou inscrit sur la liste: l'objet saisi sera en outre confisqué.

Les mêmes peines seront applicables au propriétaire de l'un des objets visés aux articles 10 et 11, qui ayant reçu la notification prévue à l'article 12 ou en ayant connaissance, se sera débarrasser de l'objet revendiqué pour échapper à la déposssession.

Les mêmes peines seront prononcées contre le propriétaire de l'un des objets visés aux articles 10 et 11 qui aura repris frauduleusement possession de cet objet pendant la durée d'exercice du droit de rétention.

**Article 24** - Sans préjudice des sanctions civiles prévues à l'article 6, quiconque entreprend des travaux de dépeçage ou de morcellement d'un monument classé ou proposé pour classement, quiconque entreprend les mêmes travaux sur un monument inscrit sans préavis ou au mépris de l'interdiction lui ayant été notifiée, est passible des peines d'emprisonnement et d'amende fixée à l'article précédent ou de l'une de ces peines.

Lorsque la reconstitution du monument historique par la remise en place des matériaux détachés s'avère impossible, les peines fixées à l'article suivant deviendront applicables aux délinquants.

**Article 25** - Est passible des peines prévues à l'article 225 du Code pénal quiconque détruit, abat, mutile ou dégrade un monument classé ou proposé pour le classement.

**Article 26** - Quiconque aura sciemment aliéné ou acquis des découvertes faites, en violation de l'article 15 ou des découvertes dissimulées, en violation des articles 13 et 20, sera puni, sans préjudice de tous dommages-intérêts, d'un emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de 500000 francs, laquelle pourra être portée au double du prix de la vente ou de l'une de ces deux peines seulement.

**Article 27** - Les infractions sont constatées par des procès verbaux dressés par les officiers de police judiciaire et par toutes les autorités publiques qualifiées, notamment par les agents assermentés des douanes ainsi que par les conservateurs et gardiens de biens classés dûment commissionnés et assermentés à cet effet.

#### **TITRE IV -DISPOSITIONS DIVERSES**

**Article 28** - Il est institué une Commission Supérieure des monuments Historiques. Cette commission sera consultée, pour avis:

- Sur toute demande de proposition de classement ou de monuments proposés pour le classement ;
- Sur toute opération tendant à détruire, déplacer, restaurer ou modifier de quelque façon les monuments proposés pour le classement;
- Sur le tarif du droit de visite des monuments classés.

**Article 29** - Les conditions d'application de la présente loi, et notamment la forme des actes d'inscription, de classement et de proposition de classement, les autorités compétentes la composition et le fonctionnement de la commission supérieure des monuments historiques, seront fixées par décret.

**Article 30** - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires et notamment la loi n° 56-1106 du 3 novembre 1956



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

## Secteur de la culture Centre du patrimoine mondial

S. Exc. Monsieur Papa Momar DIOP  
Ambassadeur  
Délégué permanent  
Délégation permanente du Sénégal  
auprès de l'UNESCO  
Maison de l'UNESCO

Réf. : CLT/WHC/PSM/12/LJ/AFR/255 16 août 2012

Objet : **Inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial**

***Pays Bassari : paysages culturels Bassari, Peul et Bédik (C 1407),  
Sénégal***

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai le plaisir de vous informer que le Comité du patrimoine mondial, lors de sa 36e session (Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie 24 juin - 6 juillet 2012), a examiné la proposition d'inscription du bien « **Pays Bassari: paysages culturels Bassari, Peul et Bédik** » et a décidé d'**inscrire** ce bien sur la Liste du patrimoine mondial. Veuillez trouver ci-joint la décision du Comité concernant cette inscription.

Je suis certain que votre Gouvernement continuera de prendre les mesures nécessaires à la conservation de ce nouveau bien du patrimoine mondial. Le Comité du patrimoine mondial et son Secrétariat, le Centre du patrimoine mondial, feront tout leur possible pour collaborer avec vous dans ce sens.

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (paragraphe 168)*, demandent désormais au Secrétariat d'envoyer à chaque Etat partie disposant d'un nouveau bien inscrit une carte de la ou des zone(s) inscrite(s). Veuillez examiner la carte ci-jointe ainsi que le tableau d'inscription et nous informer de toute erreur éventuelle dans ces informations avant le **1er décembre 2012**.

L'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial est une excellente opportunité d'attirer l'attention des visiteurs, tout comme des résidents, sur la *Convention du patrimoine mondial* ainsi que sur la Valeur universelle exceptionnelle du bien. A cet égard, vous souhaiterez peut-être apposer une plaque avec l'emblème du patrimoine mondial et le logo de l'UNESCO. Vous trouverez dans les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* des suggestions à cet effet.

Dans la plupart des cas, les Etats parties décident d'organiser une cérémonie d'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial. Sur demande de l'Etat partie au Centre du patrimoine mondial, un Certificat peut être préparé pour cette occasion.

Par ailleurs, je vous serai très reconnaissant de me faire parvenir le nom, l'adresse, les numéros de téléphone et de fax, ainsi que le courriel de la personne ou de l'institution responsable de la gestion du site, ce qui nous permettra de lui/leur envoyer les publications du patrimoine mondial ultérieurement.

Veillez trouver ci-dessous une brève description de votre site, préparée par l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial, en français et en anglais. Ces descriptions étant amenées à être reprises par la suite dans des publications, ou sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial, nous aimerions avoir votre plein accord sur les termes employés. Je vous prierai donc d'examiner ces descriptions, et de nous informer au plus tard le **1er décembre 2012** des éventuels changements devant être apportés. Si nous ne recevons aucune contestation d'ici là, nous en concluons que vous approuvez le texte soumis.

De plus, comme vous le savez probablement, le Centre du patrimoine mondial possède un site Internet à l'adresse : <http://whc.unesco.org>, sur lequel on trouve des informations générales relatives aux biens du patrimoine mondial. Etant donné que nous ne pouvons fournir sur ce site qu'un nombre limité d'informations concernant chaque bien, nous essayons de relier nos pages avec celles provenant du site Internet de votre bien inscrit au patrimoine mondial ou de votre bureau, afin d'offrir au public des informations fiables et constamment mises à jour. Si vous possédez un site Internet pour le bien nouvellement inscrit, je vous remercie par avance de bien vouloir nous en transmettre l'adresse.

Toutes les décisions adoptées par la 36e session du Comité du patrimoine mondial sont disponibles à l'adresse Web du Centre du patrimoine mondial: <http://whc.unesco.org/archive/2012/whc12-36com-19f.pdf>.

Comme vous le savez, conformément au paragraphe 172 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, le Comité du patrimoine mondial invite les Etats parties à la *Convention* à l'informer, par l'intermédiaire du Centre du patrimoine mondial, de leurs intentions d'entreprendre ou d'autoriser, dans la zone protégée par la *Convention*, des restaurations importantes ou de nouvelles constructions, qui pourraient modifier la Valeur universelle exceptionnelle du bien.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Ambassadeur, à l'expression de ma haute considération.



Kishore Rao  
Directeur

cc: Commission Nationale du Sénégal pour l'UNESCO  
Direction du Patrimoine Culturel  
Bureau de l'UNESCO à Dakar  
UICN  
ICOMOS

**Extrait des Décisions adoptées par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 36e session (Saint-Pétersbourg, 2012)**

**Décision : 36 COM 8B.16**

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-12/36.COM/8B et WHC-12/36.COM/INF.8B1,
2. Inscrit le **Pays Bassari : paysages culturels Bassari, Peul et Bédik, Sénégal** sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères (iii), (v) et (vi)** ;
3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

**Brève synthèse**

Le paysage culturel Bassari est situé dans le sud-est du Sénégal, à proximité des frontières avec le Mali et la Guinée, dans une région de collines formée par les contreforts septentrionaux du massif Fouta Djallon. Le paysage comprend deux environnements géographiques distincts : la plaine alluviale et la pénéplaine au nord et les montagnes au sud. Le premier est couvert d'une mosaïque de parcelles cultivées, de prairies et de savane boisée, le second, relativement haut et abrupt, parsemé de grottes naturelles, a offert un environnement particulièrement propice à l'établissement de différents groupes culturels et à leur défense. Des vestiges archéologiques témoignent de l'occupation humaine ancienne de la région. Le bien comprend trois aires géoculturelles différentes : la région Bassari – Salémata, la région Bedik – Bandafassi et la région Peul – Dindéfello, chacune possédant des traits culturels et morphologiques spécifiques. Dans cette contrée peu accessible mais riche en ressources naturelles et en biodiversité, les peuples Bassari, Peul et Bédik se sont installés et ont développé des cultures spécifiques, vivant en symbiose avec l'environnement naturel. Leur économie a longtemps été basée sur l'agriculture de subsistance et l'élevage. Jusqu'au siècle dernier, les villages étaient regroupés et situés sur des hauteurs afin de contrôler les plaines, et consistaient en huttes circulaires en chaume rassemblées autour d'un espace central. Aujourd'hui, la dispersion et le caractère éphémère sont les principaux traits des établissements Bassari, les populations choisissant de vivre près des champs. Les anciens villages ne servent plus que périodiquement, pour des cérémonies rituelles ou des festivals.

Le bien et ses expressions culturelles associées apportent un témoignage exceptionnel de la spécificité culturelle et de l'interaction entre les peuples Bassari/Beliyan, Bedick et Peul dans leurs pratiques agro-pastorales, sociales, rituelles et spirituelles, et représentent une réponse exceptionnelle et originale aux contraintes imposées par l'environnement et aux pressions anthropiques afin d'utiliser rationnellement les ressources limitées de la zone.

**Critère (iii)** : Le paysage culturel des Bassari représente un témoignage exceptionnel sur les interactions complexes entre les facteurs environnementaux, les pratiques d'utilisation des terres, les règles sociales, les croyances qui ensemble ont façonné un paysage culturel particulier et remarquablement conservé qui reflète de manière exceptionnelle la capacité de faire un usage respectueux et durable des ressources de la région.

**Critère (v)** : Le paysage culturel Bassari témoigne d'un usage particulier de la terre, notamment l'assolement et la fumure demeurent pratiqués ainsi que les semilles, le désherbage et les récoltes collectifs imposés par les systèmes agricoles traditionnels et par la rareté relative des ressources, représentant ainsi un exemple exceptionnel de l'interaction humaine avec un environnement vulnérable.

**Critère (vi)** : Le Pays Bassari ainsi que la dimension sacrée que les peuples Bassari, Peul et Bedik lui attachent, apportent un témoignage exceptionnel de l'ensemble interdépendant des pratiques, règles sociales, rites et croyances qui a aidé les Bassari à réguler l'interaction entre l'homme et son environnement et a produit un paysage culturel façonné et imprégné par les traditions culturelles et les significations spirituelles qui persistent dans une dynamique vivante de transmission.

## **Intégrité**

Le bien en série inclut tous les éléments nécessaires pour rendre manifeste sa valeur universelle exceptionnelle telle que proposée. Chaque zone contribue à rendre évidente et à renforcer la valeur du système global et les profonds liens culturels entre l'homme et la nature. Leurs dimensions individuelles et globales sont aussi représentatives des caractéristiques et processus culturels véhiculant la valeur universelle exceptionnelle du bien. A long terme, pour soutenir l'intégrité du bien, il sera nécessaire de prendre des mesures afin de sauvegarder la culture Bassari de l'impact perturbateur d'une exposition excessive à des modèles culturels étrangers.

## **Authenticité**

Les paysages, l'utilisation des terres et leur schéma d'établissement, ainsi que l'architecture traditionnelle, les forêts sacrées et les sanctuaires représentent des témoignages crédibles de l'ensemble du système culturel et socio-économique dans lequel des pratiques agricoles et sociales particulières, des rites, des pratiques sacrées et un système éducatif traditionnel ont contribué à rendre possible et durable l'établissement humain, grâce à l'utilisation durable et respectueuse des rares ressources de la région.

## **Éléments requis en matière de protection et de gestion**

Le paysage culturel Bassari est couvert par des niveaux spécifiques de protection officielle découlant de la loi en vigueur. Des formes de protection et de gestion traditionnelles continuent d'être appliquées, complétées par l'action de plusieurs institutions et ONG nationales et locales. Globalement, l'association des mesures de protection juridique, institutionnelle et traditionnelle permet d'assurer la sauvegarde de la valeur universelle exceptionnelle du bien. Toutefois, pour la garantir à long terme, il convient d'assurer une coordination étroite entre les autorités, les organisations et les communautés responsables à différents niveaux de la protection et la gestion de la région de Bassari, dans le cadre d'une stratégie globale de gestion qui doit intégrer tous les plans, mesures et projets en un unique plan/système de gestion. L'autorité transversale de gestion doit être confirmée dans ses structures comme dans ses moyens. Il doit en outre être porté une attention spécifique au contrôle des projets de développement économique de la région, du tourisme au sein du bien et à d'éventuels projets miniers ou forestiers dans les zones tampons. Une stratégie de la conservation du bien et de ses attributs doit être adjointe au Plan de gestion.

### **4. Recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :**

- a) mettre en place des mesures strictes pour contrer efficacement les feux, les incendies criminels, le braconnage, l'exploitation illicite du bois et le trafic d'objets culturels,
- b) fournir une carte montrant les délimitations des zones couvertes par la protection de l'arrêté ministériel n° 004510,
- c) élaborer et remettre une cartographie complète à l'échelle appropriée, incluant des inventaires des ressources du patrimoine associées aux attributs de la valeur universelle exceptionnelle du bien, aux fins de conservation et de suivi,
- d) développer une stratégie pour la conservation basée sur tous les différents projets et l'intégrer dans le plan de gestion,
- e) étudier une solution sur le moyen terme pour l'approvisionnement en eau des villages, particulièrement ceux situés sur les plateaux Bandafassi et Ethiolo, de façon à améliorer la qualité de vie de la population et à l'aider à continuer à vivre dans le bien,
- f) formaliser la structure de gestion, le rôle de chaque partie et instance et leurs tâches sous la forme d'un protocole d'accord,
- g) soutenir et faciliter les actions de conservation traditionnelles qui ont permis la survie du bien,
- h) expérimenter des banques culturelles afin d'éradiquer le trafic illicite d'objets culturels,

- i) renforcer le système de suivi sur la base d'un inventaire cartographique et le mettre en œuvre dans les plus brefs délais.

**Superficie et coordonnées du bien inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial par le Comité du Patrimoine Mondial lors de sa 36e session (Saint-Pétersbourg, 2012) conformément aux Orientations**

Sénégal				
C 1407 Pays Bassari : paysages culturels Bassari, Peul et Bédik				
ID No. sériel	Nom	Bien	Zone tampon	Coordonnées du point central
1407-001	Bassari Salémata	24 238	163 442	N12 35 36 W12 50 45
1407-002	Bédik Bandafassi	18 147	65 731	N12 33 57 W12 25 59
1407-003	Peul Dindéfello	7 924	11 583	N12 21 50 W12 20 19
<b>TOTAL</b>		<b>50 309</b>	<b>240 756</b>	

**Brève description en français**

Situé dans le sud-ouest du Sénégal, le bien comprend trois régions géographiques différentes : celle des Bassari – zone de Salémata –, celle des Bédik – zone de Bandafassi – et celle des Peuls – zone de Dindéfello, présentant chacune des traits morphologiques particuliers. Les peuples Bassari, Peul et Bédik se sont installés entre le XIe et le XIXe siècle et ont développé des cultures spécifiques, vivant en symbiose avec l'environnement naturel. Le paysage bassari est organisé en terrasses et en rizières, entrecoupées de villages et de hameaux. Les villages des Bédik sont formés de groupes denses de huttes aux toits de chaume pentus. Les expressions culturelles de ses habitants manifestent des traits originaux dans leurs pratiques agropastorales, sociales, rituelles et spirituelles et représentent une réponse exceptionnelle et originale aux contraintes imposées par l'environnement et aux pressions anthropiques. Le site est un paysage multiculturel extrêmement bien conservé abritant des cultures autochtones originales et toujours vivantes.

**Brève description en anglais**

The site, located in south-east Senegal, includes three geographical areas: the Bassari–Salémata area, the Bedik–Bandafassi area and the Fula–Dindéfello area, each with its specific morphological traits. The Bassari, Fula and Bedik peoples settled from the 11th to the 19th centuries and developed specific cultures and habitats symbiotic with their surrounding natural environment. The Bassari landscape is marked by terraces and rice paddies, interspersed with villages, hamlets and archaeological sites. The Bedik villages are formed by dense groups of huts with steep thatched roofs. Their inhabitants' cultural expressions are characterized by original traits of agro-pastoral, social, ritual and spiritual practices, which represent an original response to environmental constraints and human pressures. The site is a well-preserved multicultural landscape housing original and still vibrant local cultures.

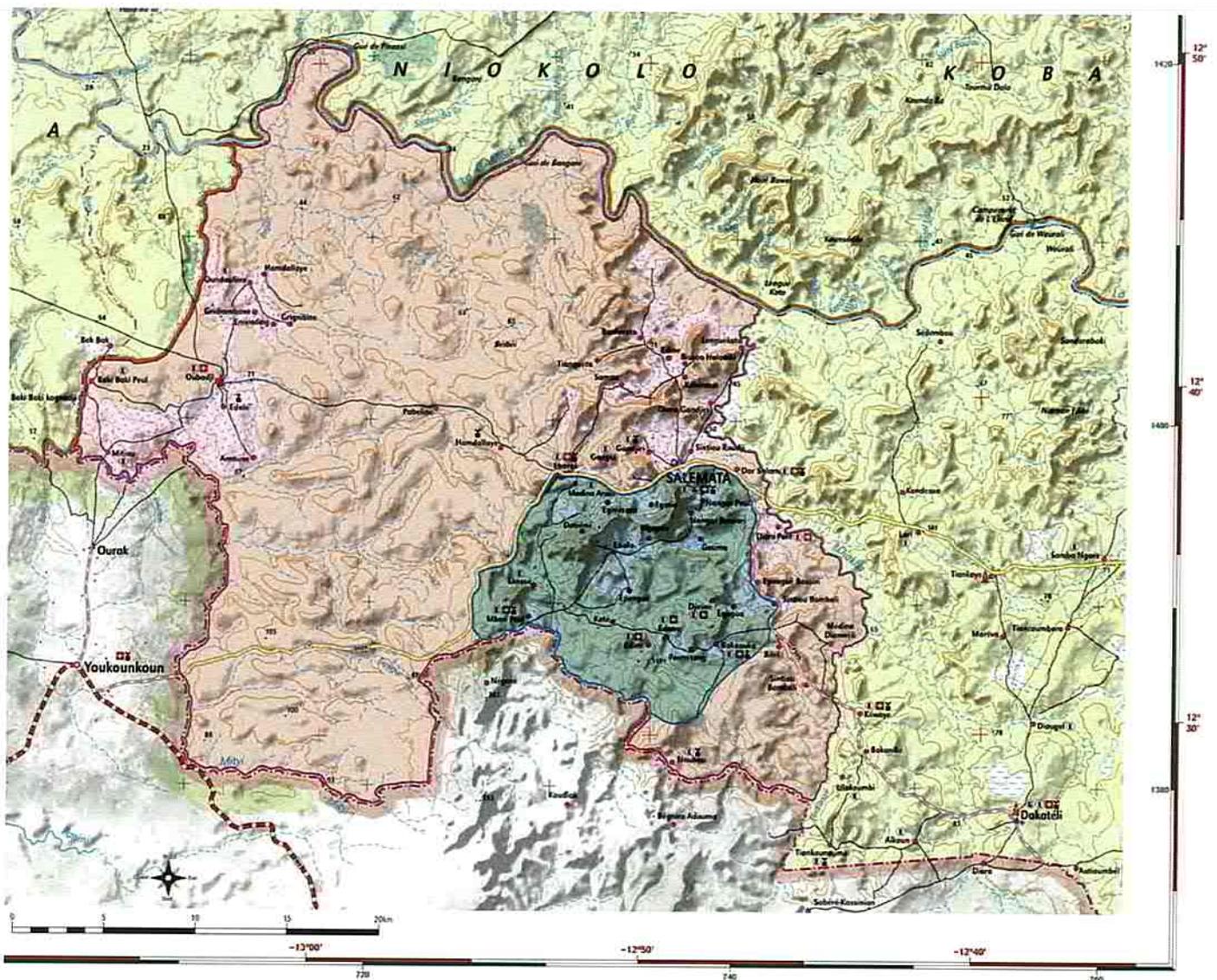
## ZONE SALEMATA

Les limites de cette zone sont définies par :

- Au Nord, par la route Salémata - Oubadji
- Au Sud, par la frontière avec la Guinée
- A l'Ouest, par la piste Ebarak - Youkounkoun
- A l'Est, par la route Dar Salam - Dakatéli

Les limites de la zone tampon sont définies par :

- Au Nord, le fleuve Gambie. Au-delà de ce fleuve se trouve le parc du Niokolo-Koba, site du patrimoine mondial
- Au Sud, par la frontière avec la Guinée
- A l'Ouest, par la rivière Mithiou
- A l'Est, par la rivière Diarra



carte 4. Localisation et limites du paysage de Salémata et de sa zone tampon  
Carte réalisée d'après la carte au 1/200000 de l'IGN-Paris / DTGC-Sénégal de 2005

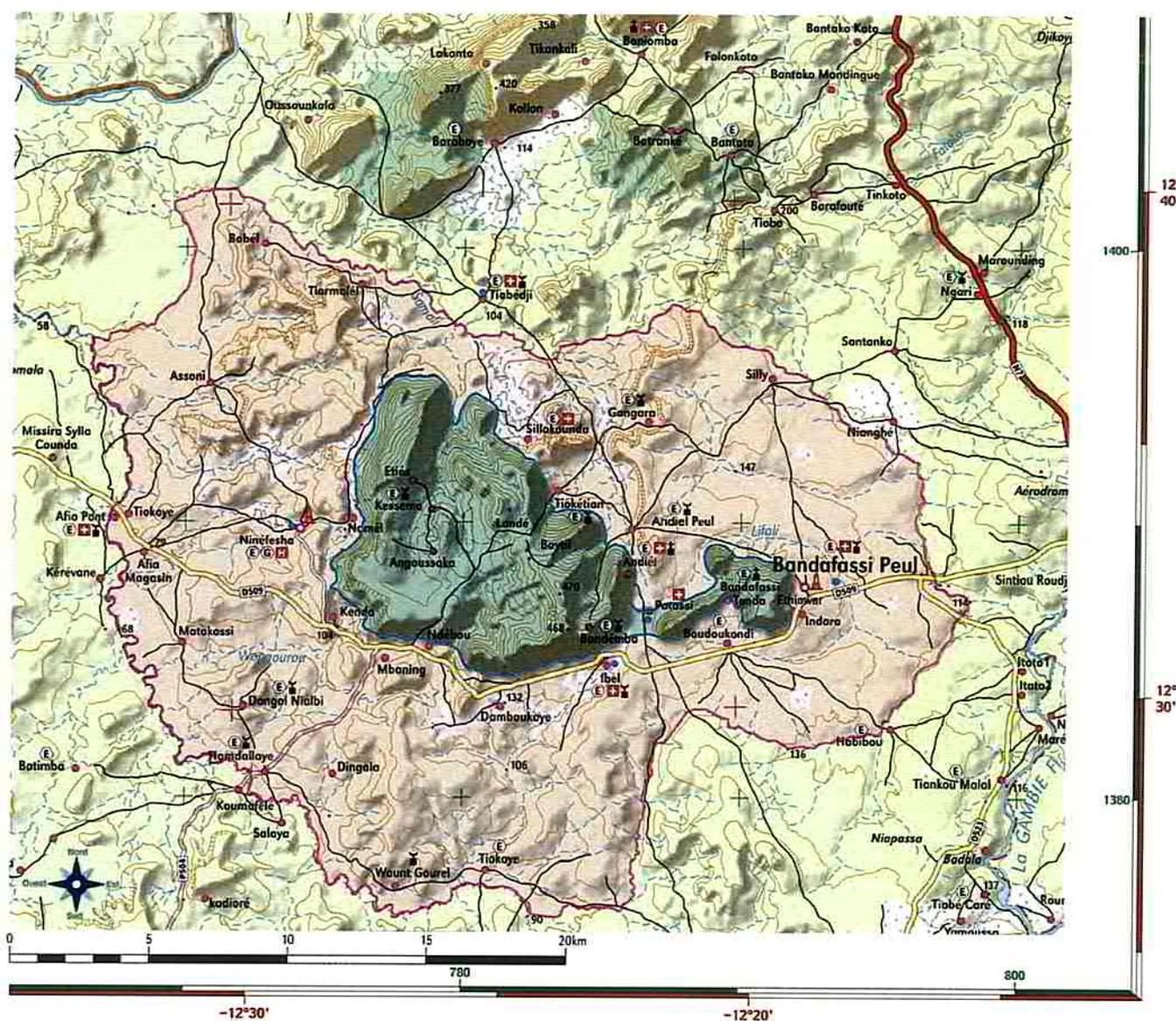
## ZONE BANDAFASSI

Les limites de cette zone sont définies par :

- Les limites de l'ensemble montagneux dans sa totalité, la cassure entre plaine et montagne étant franche dans le paysage

Les limites de la zone tampon sont définies par : Au Nord, par la rivière Samal

- Au Sud, par la rivière coulant au sud de Wountougoure
- A l'Ouest, par la rivière de Thiokoye
- A l'Est, par la rivière de Sily



carte 6. Localisation et limites du paysage de Bandafassi et de sa zone tampon  
Carte réalisée d'après la carte au 1/200000 de l'IGN-Paris / DTGC-Sénégal de 2005

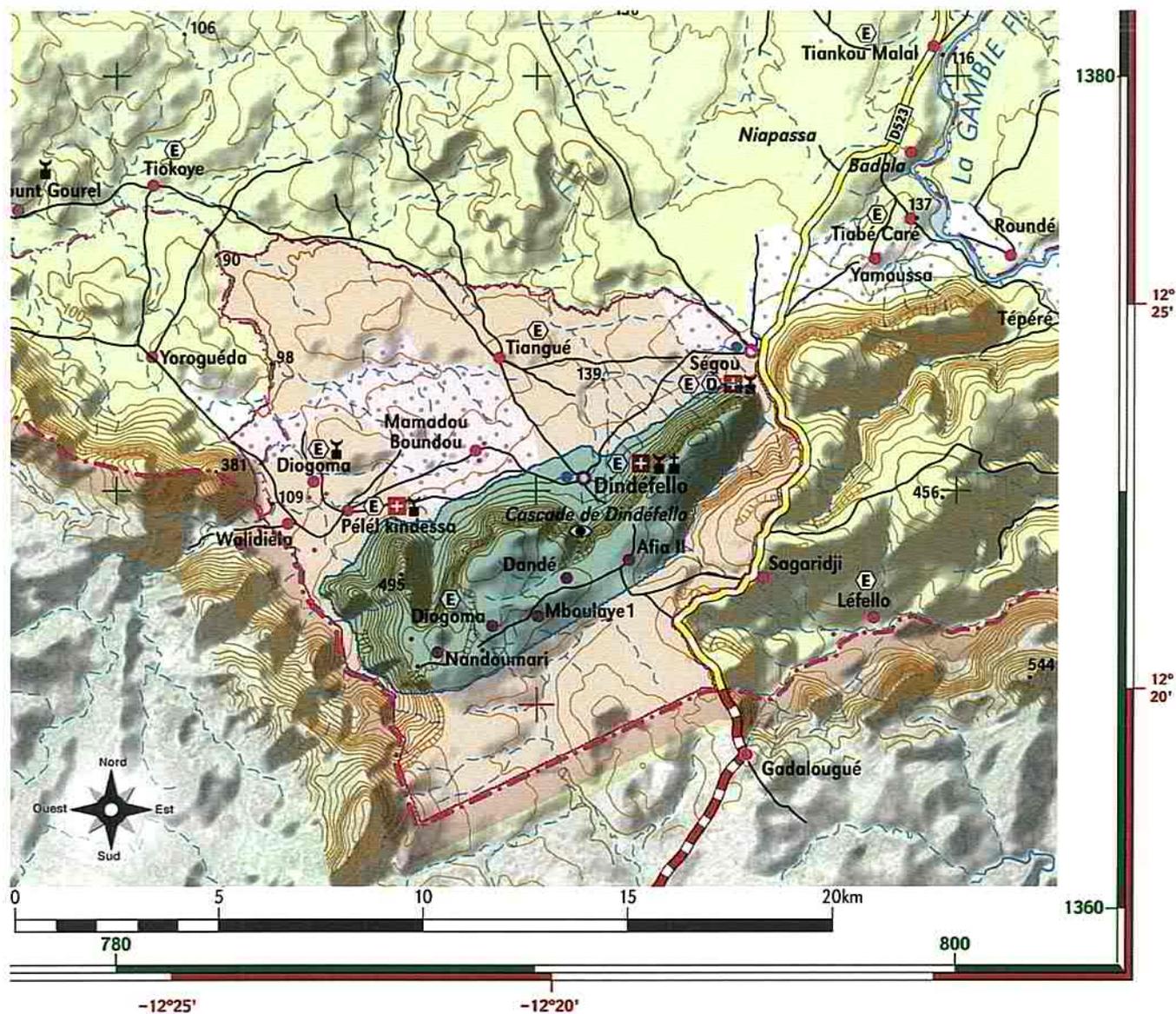
## ZONE DINDEFELLO

Les limites de cette zone sont définies par :

- Au Nord, par la base de la montagne
- Au Sud-Est, par la rivière qui descend du plateau vers Ségou
- Au Sud, par la limite des zones cultivées par les villages de Nandoumari, Mboulaye, Dandé et Afia
- A l'Ouest, par la base de la montagne
- A l'Est, par la base de la montagne

Les limites de la zone tampon sont définies par :

- Au Nord, par la rivière qui lie Tiokoye et Ségou
- Au Sud, par la frontière avec la Guinée
- A l'Ouest, par la frontière avec la Guinée
- A l'Est, par la route Ségou - Gadalougé



carte 8. Localisation et limites du paysage de Dindéfello et de sa zone tampon  
Carte réalisée d'après la carte au 1/200000 de l'IGN-Paris / DTGC-Sénégal de 2005